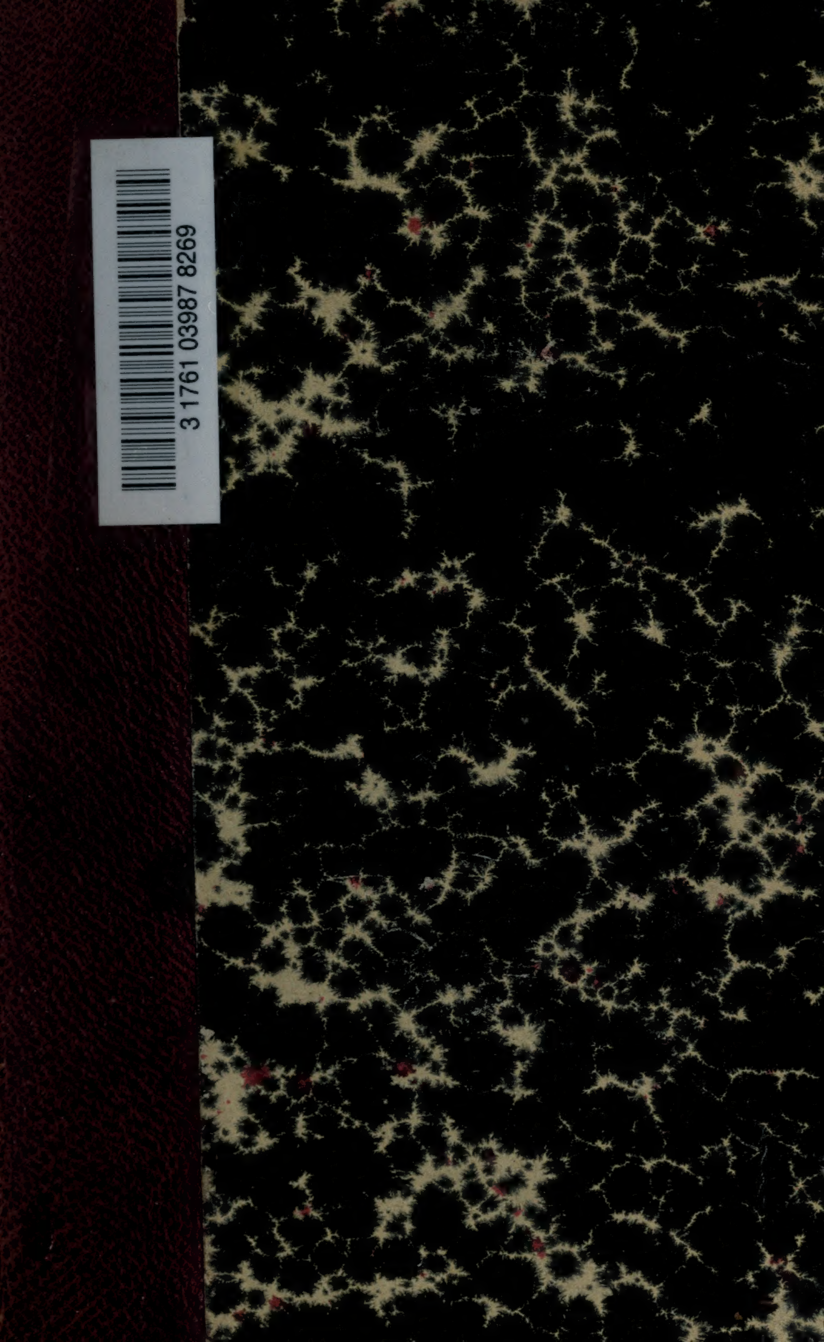
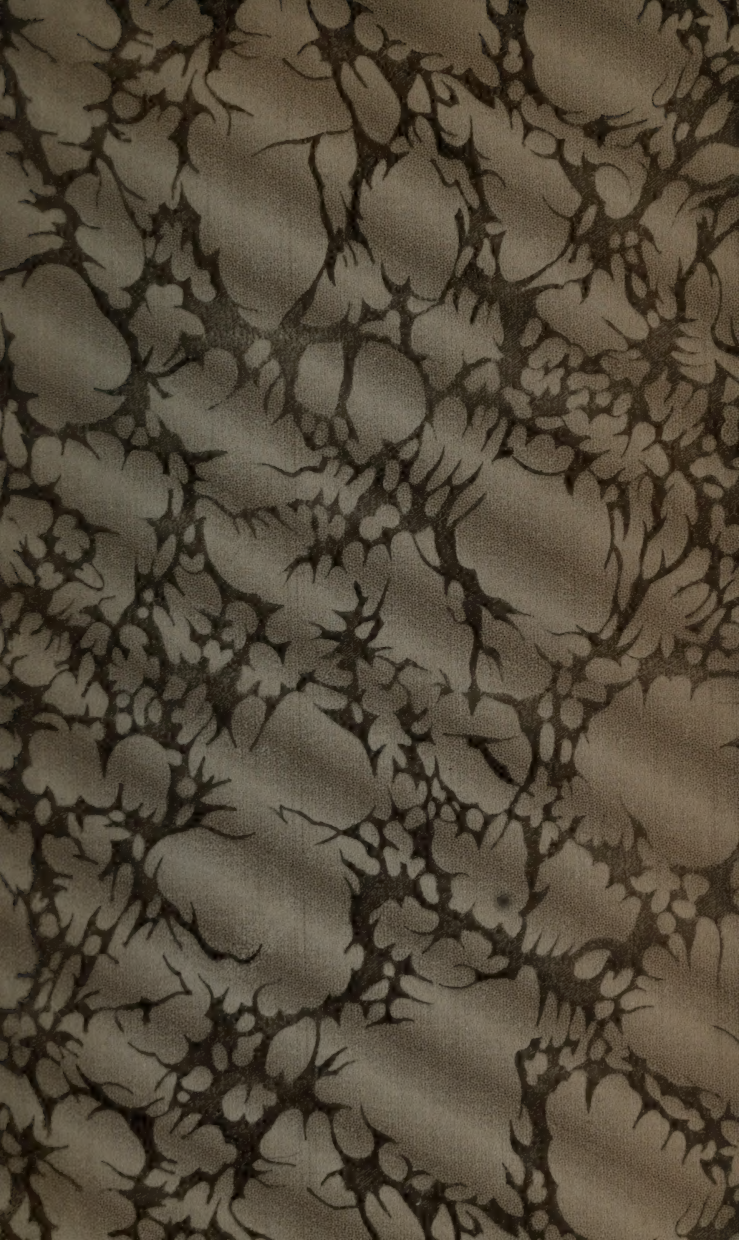

3 1761 03987 8269





BOIS-ROBERT.

EPISTRES EN VERS.

II

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES.

BOIS-ROBERT.

EPISTRES EN VERS.

ÉDITION CRITIQUE
AVEC UN COMMENTAIRE TIRÉ DE DOCUMENTS
POUR LA PLUPART INÉDITS

PAR

MAURICE CAUCHIE.

TOME II.



PARIS,
LIBRAIRIE HACHETTE,
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

1927.

QUATRIÈME PARTIE.

EPITRES
PARUES LE 10 MAI 1659.

NOTES PRÉLIMINAIRES.

Ce volume de 1659 ne renferme aucune épître ayant déjà figuré dans celui de 1646.

Il présente en outre, par rapport à celui-ci, les particularités suivantes :

1° Il est du format in-8° : le format in-4°, qui avait joui d'une vogue immense sous Louis XIII, n'est plus à la mode après la Fronde.

2° Il n'est précédé que d'une seule pièce liminaire : la mode des pièces liminaires nombreuses est passée, ainsi que le fait remarquer Bois-Robert lui-même au début de son *ADVIS*.

3° Les épîtres qu'il contient, au lieu d'avoir été écrites, comme celles du volume de 1646, en moins de deux ans, s'échelonnent sur une période de treize ans (juin-juillet 1645 — juillet 1658).

4° Il est divisé en quatre « livres ».

5° Les épîtres n'y sont pas classées suivant le même principe que dans le recueil de 1646 : dans ce dernier (abstraction faite de la première épître qui sert de préface, et de celles qu'il envoya au dernier moment chez l'imprimeur : voy. T. Ier, p. 12-13), les épîtres sont rangées par importance décroissante des destinataires ; dans le recueil de 1659, au contraire, les épîtres sont classées dans un ordre *approximativement* chronologique ; toutefois, Bois-Robert a procédé à certains déplacements, afin que chacun des quatre « livres » commence par deux ou trois épîtres adressées à de très grands personnages.

Au moment où Bois-Robert fait imprimer ce volume, il est

âgé de 69 ans [1]. Ces épîtres, écrites de 55 à 68 ans, ne se ressentent nullement de l'âge de leur auteur : c'est toujours le même pétillement spirituel, la même gaieté, la même aisance, le même naturel qui avaient ébloui à juste titre la génération précédente. Ce recueil est même, dans son ensemble, nettement supérieur à celui de 1646. Un bon nombre des pièces qu'il renferme, comme par exemple l'épître à Charles Marandé, sont véritablement des chefs-d'œuvre.

---

1. Je crois maintenant que Bois-Robert naquit en 1589, et non pas en 1592 (voy. p. 301).

LES EPISTRES EN VERS ET AUTRES ŒUVRES POETIQUES

DE Mr DE BOIS-ROBERT-METEL
Conseiller d'Estat ordinaire, Abbé de Chastillon sur Seine.

A PARIS,
Chez AUGUSTIN COURBÉ dans la petite Salle du Palais, à la Palme.

M. DC. LIX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

A MONSEIGNEUR FOUCQUET, SURINTENDANT DES FINANCES, ET PROCUREUR GENERAL[1].

MONSEIGNEUR,

Comme Son Eminence [2] receut avec quelque satisfaction le premier Volume de mes Epistres en Vers, qu'elle m'avoit ordonné de luy dedier dans les premieres années de son Ministere [3], j'avoue que je me sentis le cœur enflé d'une approbation qui m'estoit si glorieuse. Je me laissay aller insensiblement aux applaudissemens

1. Nicolas FOUCQUET (*a*) (1615-1680), vicomte de Melun, seigneur de Vaux, est procureur général du roi au parlement de Paris depuis neuf ans (1650) ; il est en outre ministre d'Etat et surintendant des finances depuis six ans (1653). Il est âgé de 44 ans. Après avoir ébloui la cour par son faste, il sera arrêté dans deux ans pour concussion (1661) et sera emprisonné jusqu'à sa mort dans la forteresse de Pignerol. Sur ce personnage célèbre, voy. J. Lair, *Nicolas Foucquet...*

2. Le cardinal Mazarin.

3. Voy. T. Ier, p. 17-18.

(*a*) Et non pas *Fouquet* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1217 : 27349).

qui me venoient de tous les Illustres du siecle sur ce nouveau genre d'écrire [1], & je m'y suis enfin exercé avec tant de succès depuis dix ans, que ceux qui peuvent tout sur moy ont voulu absolument que j'en donnasse un second Volume. J'ose me promettre, MONSEIGNEUR, si vous souffrez qu'il voye le jour sous l'authorité de vostre Nom, qu'il ne se trouvera pas indigne de l'honneur que vous lui ferez de le proteger. Comme il est plus ample &, si je l'ose dire, plus agreable que le premier puisque les matieres en sont plus belles & mieux choisies & que les Vers en sont & plus heureux & plus achevez, j'ay pensé qu'il auroit mesme la fortune assez favorable pour contribuer quelque chose à vostre divertissement, qu'il pourroit occuper quelques momens de vos heures precieuses, & qu'il ayderoit peut-estre à délasser ce grand Esprit qui a esté presque sur le point de voir avorter tous ses projets & de faire tomber avec eux nos plus belles esperances [2]. Il est vray, MONSEIGNEUR, que Dieu n'a guere donné de plus visibles marques de l'amour qu'il a pour la France que lors qu'il vous retira de ce danger qui la menaçoit elle-mesme, & qu'il vous donna de nouvelles forces pour vous aider à la soustenir. Quoy

1. On verra plus loin (Livre IV, Ep. IX, vers 112 et suiv.) que tout ce qu'écrit Bois-Robert est fort goûté de la comtesse de la Suze, de Gombauld, de Bensseradde, de Corneille, de Pellisson, de Scarron, de Brébeuf, de Chapelain, de Ménage, du s^{r} du Raincy, de Gilles Boileau, de Mlle de Scudéry, de Conrart, et de Séguier.

D'autre part, en tête de son *Juvenal burlesque* paru deux ans plus tôt, François Colletet dit, dans sa préface *Au lecteur* : « Les Epistres de Monsieur de Bois-robert sont capables de dérider le front des Catons les plus melancholiques & les plus severes ».

Parmi les admirateurs du style aisé de Bois-Robert, on peut encore citer le comte de Montrésor (voy. p. 18, n. 3).

2. L'année précédente (juin 1658), Foucquet fut très gravement malade : pendant quelques jours on le crut perdu (Lair, *Nicolas Foucquet* : I, 439-441).

que ce grand & puissant Atlas [1], qui porte sur ses espaules avec tant de soins & de fatigues cette belle partie du Monde, soit en toutes choses le plus sage & le plus heureux de tous les hommes, j'ose croire qu'il ne l'a jamais tant esté qu'au choix qu'il a fait de vous pour le soulager. J'ose soustenir qu'il n'a jamais employé une vertu plus noble, plus solide, plus égale, ny plus generalement aymée que la vostre. Mais, Monseigneur, je ne m'apperçoy pas que mon zele va plus vite & plus loin que je ne voulois. En vous dediant ces Epistres, je ne songeois qu'à vous divertir, & je m'emporte insensiblement dans l'admiration de vostre vertu, comme si elle n'estoit pas au dessus de toutes mes forces. Il suffit, Monseigneur, que, pour sauver ma temerité, j'ose vous dire que ce sont les Esprits les plus éclairez du temps qui m'ont persuadé que j'avois un talent tout particulier pour les Epistres en Vers, que j'estois presque le seul en nostre Langue qui eust trouvé l'art de plaire en cette façon d'écrire que le divin Horace avoit si familiere & si naturelle, & qu'enfin ce sont eux qui m'ont fait encore esperer que ce petit present ne sera pas rejetté par celuy de tous les hommes qu'ils en ont jugé le plus digne [2]. S'il n'y a point icy d'Epistre particuliere pour vous, Monseigneur, vous verrez bien, par celles qui s'adressent à ceux de vostre Illustre Famille [3], que je ne m'en suis abstenu que par la seule veneration que j'ay pour vous. J'ay jugé que ce seroit abuser de vostre bonté si je vous entrete-

1. Mazarin.

2. Sur la très grande importance du rôle de mécène joué par Foucquet, voy. : Châtelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences.*

Deux ans plus tôt, au printemps de 1657, Bois-Robert dédia au même Foucquet *Les Nouvelles heroiques et amoureuses.*

3. Livre III, Ep. v et vi ; Livre IV, Ep. iii.

nois moy-mesme de mes interests, & que, si je vous parlois de vos admirables qualitez, quelque adresse que j'y pusse employer, j'offenserois infailliblement vostre modestie. Je sçay que sur toutes choses vous aymez cette vertu ; j'évite, autant qu'il m'est possible, d'en blesser la delicatesse, & certainement je serois indigne de toutes vos graces si je n'affectois de paroistre avec autant de respect que de passion & de reconnoissance,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeïssant, & tres-obligé serviteur, BOIS-ROBERT, Abbé de Chastillon.

ADVIS.

Je sçay bien que j'ay esté accusé dans le Monde de ne m'estre pas oublié dans l'amour que l'on a d'ordinaire pour soy-mesme & pour ses Ouvrages [1]. J'avoue aussi qu'en donnant ce second Volume de mes Epistres en Vers au Public une certaine pudeur m'a pris, qui ne m'a pû permettre d'y joindre les Eloges qui m'ont esté donnez au premier Volume par les plus fameux Esprits du siecle [2]. J'ay plus fait : j'ay supprimé cette belle Preface de feu Monsieur de Mascaron [3] qui y a esté admirée & qui certainement m'y a plus fait d'honneur que mes propres écrits. Quoy que je sçache bien que toutes ces louanges mendiées ne soient plus maintenant en usage, je prie le Lecteur de croire que je l'ay autant fait par modestie que pour m'accommoder au temps. Outre que

1. Dans ce volume de 1659, Bois-Robert fait l'éloge de ses propres vers dans les passages suivants : Dédicace à Foucquet, l. 43-48 ; Livre Ier, Ep. x, v. 75-80 ; Ep. xii, v. 19-32 ; Livre III, Ep. viii, v. 10-18 ; Livre IV, Ep. iii, v. 43-46 ; Ep. ix, v. 69-134 ; Ep. x, v. 24. Il fait l'éloge de sa conversation dans les passages suivants : Advis, l. 56-81 ; Livre IV, Ep. ii, v. 73-106.

2. Voy. T. Ier, p. 20 à 27.

3. Voy. T. Ier, p. 29.

j'ay jugé que cette pompeuse Preface & tous ces Vers flatteurs me seroient inutiles si je meritois par les miens la gloire qu'on m'accuseroit d'avoir recherchée, j'ay creu que je ne devois rien souffrir icy qui ne fust nouveau. J'y employe, à la verité, quatre Vers latins de Monsieur l'Abbé Bourdelot, qui n'ont point encore esté veus [1] ; mais ce n'est ny par cette vanité que je fuy, ny par cette seule consideration de la nouveauté que j'affecte en ce Volume ; c'est qu'ils me sont en quelque façon necessaires pour justifier l'Epistre dixiéme du premier Livre, par laquelle je m'efforce de répondre à ces beaux Vers, & à une de ses Lettres qui les accompagne, encore plus flatteuse & plus obligeante. On ne manquera peut-estre pas de dire que, si j'avois autant de modestie que j'en fais paroistre dans cét Advis, en supprimant icy les louanges des Menards, des Sarrazins, des Corneilles, & des Menages, qui me mettent au dessus des Astres aussi bien qu'au dessus d'eux & des Anciens, j'en devois aussi retrancher ceux de Monsieur de Gombaut qui ne me disent pas des injures [2]. J'avoue que je les y laisse [3] non seulement parce qu'ils sont beaux & qu'ils me semblent les plus approchans de la verité, mais parce que j'ay esté bien aise d'obeïr en cela à un Illustre Abbé qui les ayme, & de luy témoigner par cette complaisance le pouvoir qu'il a sur moy.

C'est M. l'Abbé Amelot, Conseiller au Parlement [4].

Ce fameux Monsieur de Gombaut [5], qui est reveré dans tout le Parnasse, se souvient encore de quelques

---

1. Voy. p. 20.
2. Voy. T. Ier, p. 21.
3. Voy. p. 21.
4. Michel Amelot (1624-1687) est abbé de S. Calais et conseiller au parlement de Paris depuis 1648, abbé de Gué-de-Launay depuis 1656, et abbé d'Evron depuis 1657. Il est âgé de 35 ans. Plus tard, il

Offices que je me suis efforcé de rendre autrefois à sa vertu [6]. Il se souvient de ce siecle heureux où le grand Cardinal de Richelieu honoroit tous les Gens de Lettres de sa protection & de son amitié [7]. Il se souvient de l'agreable qualité qu'il me donnoit, dans son * Academie de Campagne, d'ardant Solliciteur des Muses incommodées [8]. Il ne peut oublier les soins que j'avois de luy acquerir tous les jours quelque Serviteur Illustre ; &, comme il sçait que j'ay plus fait d'ingrats que d'amis [9] mais que je n'ay jamais trahy ny trompé personne, je confesse que cét Eloge qu'il me donne, & qui me convient assez, ne m'est point suspect, & que j'ayme mieux me faire voir homme d'honneur par son témoignage, que paroistre homme d'esprit par le témoignage mesmes de la Renommée. Il dit, à la verité, dans les mesmes Vers, que j'ay un talent qui plaist, que j'ay une certaine rencontre qui surprend & qui réjouit, & que par tout où je me montre je fais évanouir la tristesse. Il dit que personne ne sçait mieux que moy l'art de faire sa Cour

---

deviendra évêque de Lavaur (1671), puis archevêque de Tours (1673) (Moreri et *Gallia christ.*).

Il est frère de Charles AMELOT, seigneur de Gournay, maître des requêtes et président au grand conseil ; il est aussi beau-frère de feu Antoine NICOLAÏ, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des comptes de Paris ; il est enfin cousin germain de Jacques AMELOT, seigneur de Carnetin, premier président à la cour des aides de Paris (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 16 : 397, f°s 32, 33 et 51 v°).

5. Jean-Oger GOMBAULD (voy. T. Ier : p. 24, note 1) a récemment publié sa tragédie intitulée *Les Danaïdes* (8 septembre 1658). Il est âgé d'environ 69 ans.

6. Entre autres choses, Gombauld dut à Bois-Robert le rétablissement de sa pension. Voy. : Tallemant (III, 242), *Lettres de Monsieur Chapelain* (l. du 26 octobre 1633), *Lettres de Gombauld* (p. 243).

7. Sur les fréquentes allusions faites par Bois-Robert à la faveur dont il jouit auprès de Richelieu, voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

8. Voy. T. Ier : p. 46, vers 1-4, et p. 23, n. 1.

9. Sur l'ingratitude des amis de Bois-Robert, voy. T. Ier : p. 23, n. 2.

agreablement, & que j'ay un certain debit en prose, dans les ruelles, qui vaut quelquefois ces Vers naturels qui m'échappent dans le cabinet. Je puis dire sans vanité qu'il n'est pas tout seul de ce sentiment, & que, s'il s'est trompé, c'est une erreur qui luy est commune avec force honnestes gens. Je croy que quarante-deux ans de Cour [1] m'ont pû donner la liberté de dire de moy-mesme dans plusieurs de mes Epistres ce qu'il en a dit [2], & que j'ay la reputation d'avoir, dans mes Vers aussi bien que dans mes conversations, un air enjoué,

Un tour galand, une certaine aizance
Qu'on peut louer sans trop de complaisance [3].

Quand plusieurs personnes de la premiere qualité [4] ne l'auroient pas redit apres un amy si croyable, j'ay dequoy le justifier par les memoires du temps. On y peut voir que, feu Monsieur le Cardinal [5] estant malade à Narbonne & demandant à M. Cytois son Medecin [6] quelque remede particulier qui le soulageast & qui ne fust ny casse ny rubarbe ny saignée, *Je n'ay plus rien*, dit-il, *Monseigneur, à vous ordonner, que deux drachmes de Bois-robert apres le repas* [7]. Il fit réponse à ce fidele amy, dont je dois cherir toute ma vie la memoire, que le temps n'estoit pas venu, qu'il viendroit bien-tost, & qu'il sçavoit mieux que personne que je n'estois point dans sa disgrace [8]. Plusieurs de ceux qui ont eu l'honneur d'estre à luy sçavent bien que je fus rappellé un mois apres & que je me relevay par la chutte de ceux qui m'avoient voulu perdre [9], mais que

---

1. Bois-Robert est donc à la cour depuis 1617.
2. Voy. p. 11, n. 1.
3. Ces deux vers sont de Bois-Robert : voy. T. Ier, Ep. XXXVIII, v. 19-20.
4. Voy. p. 8, n. 1.
5. Le cardinal de Richelieu.

je perdis mon cher Maistre presque dans le mesme temps, & avec luy toute ma joye & toutes mes esperances. Je luy fus veritablement presenté, lors que je revins aupres de luy, par le grand Cardinal Mazarin, qui les pouvoit relever, chez qui il m'estoit assez aisé de conserver mes entrées & mes habitudes, & que j'eusse tenu à gloire d'acquerir pour Maistre si, apres ce divin Homme que je pleureray toute ma vie, mon cœur eust pû me permettre d'en choisir un. C'est ce qui a fait dire à cét Illustre Auteur qui parle si favorablement de ma Muse :

Qui fut chere au grand Richelieu,
Et qui trouve la mesme grace
Devant un autre Demy-Dieu [10].

J'avoue que j'ay quelquefois trouvé cette grace ; mais je l'ay plus cherchée pour la reparation de mon honneur que quelques ennemis ont voulu blesser, que pour l'achevement de ma fortune que mes disgraces ont fort traversée. Si je n'ay point receu de bienfaits de ce grand Homme qui m'a toûjours honoré d'une si particuliere bien-veillance & qui a si dignement succedé à mon bienfaicteur, c'est que je ne luy ay jamais rien demandé ny en prose ny en vers, que l'honneur d'estre quelquefois souffert en sa presence [11]. Il auroit sans doute fait quelque chose de

---

6. Sur François Citoys et l'amitié qui l'unissait à Bois-Robert, voy. T. Ier, p. 96, n. 6.

7. Cette anecdote est racontée par plusieurs contemporains ; voy., par exemple, *Tallemant*, II, 480. C'est en avril et mai 1642 que le cardinal de Richelieu fut gravement malade à Narbonne.

8. Il était alors dans la disgrâce du roi depuis la représentation de la *Mirame* de Desmarets (voy. T. Ier, p. 59, n. 1).

9. Voy. T. Ier, p. 59, n. 3.

10. Voy. T. Ier, p. 22-23, v. 18-20.

11. Sur cette attitude désintéressée de Bois-Robert dans ses relations avec Mazarin, voy. T. Ier, p. 50, n. 4.

plus pour moy si j'avois esté plus pressant ; mais on sçait bien qu'on ne le peut voir qu'avec des difficultez qu'on ne hazarde plus que fort rarement à mon âge [1]. *Les Grands*, comme le dit Balzac fort judicieusement & fort galamment, *n'ont pas toûjours devant les yeux les portraits de leurs serviteurs & de leurs amis absens, pour les faire souvenir de ceux qu'ils oublient*, & je ne suis pas si necessaire à l'Estat que je doive embarrasser la memoire de celuy qui s'occupe tous les jours aux plus importantes affaires du Monde. Il me fait accueil quand il me voit, &, comme j'ay peu d'ambition, je me trouve assez étably pour borner toute ma fortune à ses caresses. Si on m'accuse de luy avoir fait quelque plainte de son oubly dans un sonnet que l'on trouvera à la fin de mes Epistres [2], on sera forcé de confesser à mesme temps que cette plainte est plus galante & plus obligeante que criminelle :

Je le dy sans reproche & ne demande rien ;
Je suis né bon François ; d'ailleurs tu fais Justice :
Rétablissant l'Estat, tu me fais trop de bien.

On trouvera dans plusieurs de mes Epistres, tant de ce nouveau Volume que du premier que j'ay pris la liberté de luy dedier, que je parle toûjours le mesme langage, soit que je m'adresse à luy, soit que j'écrive à ceux de son Illustre Famille, & que je me suis toûjours borné à l'honneur de sa bienveillance, sans l'importuner que fort rarement de mes interests. Comme il est plus juste que ceux qui servent emportent les graces, que ceux de qui le regne est finy, je ne puis sans temerité en pretendre de nou-

---

1. Sur les difficultés qu'il rencontre lorsqu'il veut voir Mazarin, voy. T. I[er], p. 47, n. 3.

2. A la page 253 du volume, parmi les *Autres Œuvres*. Je rappelle que je ne réimprime ici que les épitres.

velles. C'est bien assez pour moy qu'un grand Homme qui a le cœur de toute la Cour [1] ne me juge pas indigne de l'honneur de ses bonnes graces, & qu'il en répande sur moy quelques-unes de temps en temps. Puisqu'il est presque le seul en ce siecle qui considere les gens de merite & qui se plaist à les obliger, je confesse que, de mon costé, je ne connoy presque plus que luy que l'on doive honorer sur le Parnasse. C'est le plus doux objet de toutes nos Muses, & je ne courtise plus la mienne que parce qu'il témoigne d'avoir une estime particuliere pour elle, & qu'il ne dédaigne pas ses petits presens. Aussi-tost que j'ay sceu qu'il trouvoit quelque grace & quelque naïveté dans mes Epistres, j'en ay rassemblé cinquante nouvelles en ce Volume, & il a trouvé bon que je prisse la liberté de les luy dedier avec trois ou quatre feuilles d'autres Vers que l'on n'avoit point encore veus de moy, afin que le Livre fust un peu plus ample & plus digne de celuy qui l'agrée & qui a la bonté de le vouloir proteger. Quoy qu'il paroisse assez petit, comme le caractere est menu & qu'il abrege beaucoup, pour user des termes de l'Imprimerie, on verra qu'il ne contient guere moins de sept mille Vers, tant aux Epistres qu'au reste. Je le donne donc tout nouveau, à l'exception de deux ou trois pieces qui m'ont esté dérobées & que j'ay trouvées avec bien des fautes dans les Poësies choisies de Sercy. Comme il ne s'en trouve plus du premier Volume, qui a esté imprimé chez Besongne avec plus de fautes que de mots [2], mes amis m'ont prié d'en donner une seconde Edition plus correcte. Je travaille de toutes mes forces pour leur com-

---

1. Nicolas Foucquet (voy. p. 7, n. 1, et p. 9, n. 2).

2. Sur les innombrables fautes d'impression du recueil de 1646, voy. T. Ier, p. 12.

plaire, & non seulement je mets la derniere main aux Epistres qui ont eu quelque reputation, mais j'en retranche quelques-unes que je n'ay pas jugé dignes d'y avoir place, & j'y en adjouste assez de nouvelles pour faire un Volume aussi juste que celuy-cy. Ceux qui n'ont point veu la belle Preface de feu Monsieur Mascaron la trouveront dans cette seconde Impression, plus correcte que la premiere ; ils y trouveront aussi les Vers que Messieurs de Corneille, Menard, Menage, & Sarrazin, me donnerent quand je mis ce premier Volume en lumiere. J'ay trouvé à propos de ne les pas mettre à la teste du second, tant parce qu'ils n'y eussent pas esté nouveaux comme tout le reste, qu'à cause qu'ils y eussent blessé ma modestie & la coustume qui ne les y souffre plus. Toutefois, comme il n'est pas juste que les Illustres qui m'ont voulu faire cét honneur perdent le fruit de leur travail, qui ne paroistra peut-estre pas ailleurs, ny que de mon costé je me prive pour jamais d'une si éclatante marque que j'ay receue de leur estime & de leur amitié, je les laisse dans leur premiere place, d'où j'ay creu que ce seroit une espece de crime de les tirer [1]. Au reste [2], je suis obligé d'avertir le Lecteur que j'ay plus gardé l'ordre du temps, dans ce Volume, que le rang des personnes illustres à qui j'écris ; &, pour les Vers qui sont à la fin des Epistres, je les ay envoyez à l'Imprimeur à mesure qu'ils se sont trouvez corrigez, sans choix & sans ordre [3].

---

1. Il ne semble pas que cette seconde édition des *Epistres* de 1646 à laquelle il travaillait ait jamais paru.

2. A partir d'ici, c'est de nouveau du présent volume qu'il parle.

3. Pendant que l'imprimeur travaillait à la composition de ce recueil, Bois-Robert a communiqué ses épîtres l'une après l'autre au comte de Montrésor (voy. *Epistres* de 1659 : *Autres œuvres,* p. 277).

Claude DE BOURDEILLE (1608 ?-1663), comte de Montrésor, abbé

de Brantôme, conseiller du roi, qui fut vingt-deux ans au service de Gaston de France, frère de Louis XIII, et le servit activement dans ses diverses conspirations contre le cardinal de Richelieu, vit depuis 1647 éloigné de la cour, quoique à Paris. Il est âgé de 51 ans. C'est un ami du cardinal de Retz. Il a écrit de très intéressants mémoires, qui seront imprimés en 1663 dans le *Recueil de plusieurs pieces servans à l'histoire moderne.* Le comte de Montrésor est fils d'un neveu du célèbre abbé de Brantôme (Pierre de Bourdeille, seigneur de Richemont) (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 123 : 3030, f°s 10 v° et 29-31).

IN LIBROS SERMONUM
FRANCISCI METELLI
DE BOSCO-ROBERTO,
Abbatis Castilionensis.

Legi versiculos tuos METELLE,
Urbanos, faciles, & elegantes,
Hinc sordet mihi durior Catullus
Versu difficili, & laborioso.

BOURDELOT, Abbas de Maceo [1].

---

1. La mention « Abbas de Maceo » (abbé de Massay), vraie au moment où Bois-Robert fera imprimer ces quatre vers, ne l'est pas encore au moment où Bourdelot les écrit, c'est-à-dire en 1646 (voy. p. 72, n. 4).

Pierre Bourdelot, né Michon (*a*) (1610-1685), petit-fils d'un cousin germain de Théodore de Bèze, est médecin du roi et du prince de Condé. Il loge chez celui-ci ; c'est là que, depuis quelques années, il tient une espèce d'académie savante. Il a 36 ans lorsqu'il écrit les quatre vers ci-dessus. Dans cinq ans, à l'automne de 1651, il sera appelé en Suède par la reine Christine pour être son premier médecin. Celle-ci, lorsqu'il rentrera en France, lui fera obtenir l'abbaye de Massay (1654) (Moreri. — *Gallia christ.* : II, 144).

Voici la traduction de la pièce latine ci-dessus :

Sur le livre d'épîtres
de François le Métel
de Bois-Robert,
abbé de Chatillon.

J'ai lu tes petits vers, Métel,
Plaisants, faciles, et élégants ;
Et Catulle, plus dur, me paraît sordide,
Avec son vers difficile et laborieux.

(*a*) Bourdelot est le nom de ses oncles, qui désirèrent le lui voir prendre ; des lettres patentes du roi rendirent *légal* ce changement de nom. Il ne faut donc pas dire, comme on le fait généralement : Pierre Michon, *dit* Bourdelot.

A MONSIEUR L'ABBÉ DE BOIS-ROBERT, SUR SES EPISTRES[1].

Voicy la Muse à qui tout cede
En l'Art de bien faire la Cour,
Et BOIS-ROBERT qui la possede
Va mettre ses charmes au jour.

La Cour brille icy toute nue :
Ce beau Livre en est le Miroir,
Et ceux qui ne l'ont jamais veue
La verront mesme sans la voir.

Voicy l'agreable rencontre
Qui surprend & qui réjouit ;
Dès lors que BOIS-ROBERT se montre,
La tristesse s'évanouit.

Avec cette grace naïve
Qui le fait par tout estimer,
Soit qu'il parle, soit qu'il écrive,
Il charme ceux qu'il veut charmer.

---

1. Pour le commentaire de cette pièce, qui figure déjà, mais signée[c] en tête des *Epistres* de 1646, voy. T. I[er], p. 22-24.

C'est sa bonté, qui tout surpasse,
Qui fut chere au grand Richelieu
Et qui trouve la mesme grace
Devant un autre Demy-Dieu.

Sa faveur, bien loin d'estre vaine,
Fut le recours des affligez,
Et la Cour est encore pleine
De ceux qui luy sont obligez.

Sa foy, qui n'a point de seconde,
Tenoit ce qu'elle avoit promis,
Et, selon le Destin du Monde,
Fit bien plus d'ingrats que d'amis.

Je me tais du Siecle où nous sommes,
Mais je sçay bien qu'aux Siecles vieux
Le plus officieux des hommes
Auroit eu place au rang des Dieux.

EPISTRES
EN VERS.
LIVRE PREMIER.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL[1].

Il l'entretient de l'ingratitude des gens de Province.

EPISTRE PREMIERE.

[écrite à Paris, à une date inconnue][2]

Prince Eminent, qui fournis à l'Histoire
Ce qu'un Mortel peut contenir de gloire,
Qui nous soûtiens par la mesme vertu
Qui rend l'orgueil de l'Espagne abattu,
Qui vas ternir les belles advantures [2]
Des siecles vieux & des races futures,
Et qui feras refleurir en nos jours
Un siecle d'or qui durera toûjours,
Souffre, au retour d'une terre sauvage[3],

---

1. Giulio Mazarini (je rappelle qu'il n'a jamais francisé son nom).
2. Les vers 24 et 25, où « icy » est opposé à « en Province », indiquent que l'épître est écrite à Paris.

Qu'en petits vers je t'offre mon hommage ;
De mon esprit ne sois pas rebutté :
Dans la Province il ne s'est point gasté.
Reçoy ma Muse en Esclave zelée
Qui s'est tousjours pour ta gloire immolée,
Et qui conserve encor cét agréement
Qui fit jadis les delices d'Armand [4].
Certes je sors d'un Climat triste & rude,
Où je n'ay veu que de l'ingratitude,
Où je fay vœu, si tu ne m'y promets
Un grand Employ, de ne r'entrer jamais.
Dans ces lieux là, comme aux lieux où nous sommes,
Par la faveur on mesure les hommes.
Mais les humeurs different en ce point
Qu'on souffre icy ceux qui ne servent point,
Mais en Province on méprise, on offence
Ceux qui pouvoient & n'ont plus de puissance.
Tu peux, grand Prince, icy m'estre témoin
Que j'ay servy tout le monde au besoin
Quand, prez d'Armand, cette amante volage
Que je servois me rioit au visage [5].
Tous les matins on voyoit arriver,
Drus comme Autheurs, Normands à mon lever ;
Et, pour servir cette race importune, [3]
J'ay bien souvent hazardé ma fortune [6].
Tant qu'ils ont veu que faveur m'a duré,

3. C'est la Normandie qu'il appelle ainsi : voy. les vers 32 et suiv..

4. Le cardinal de Richelieu ; voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

5. Sur l'inépuisable bonté de Bois-Robert lorsqu'il était en faveur, voy. T. Ier : p. 23, n. 1. Et, bien longtemps après la mort de Richelieu, en 1656, alors que Bois-Robert a perdu toute puissance, l'abbé de Pure écrit encore : « Il a tousjours cet esprit officieux & cette qualité de bon amy. » (*La Pretieuse...* : I, 166).

6. Voy. T. Ier, p. 50, n. 3.

Dieu sçait comment ils m'ont tous honoré :
Si quelque fois j'allois dans la Province,
J'estois par eux regalé comme un Prince ;
Les Presidents, qui jamais ne sortoient
Pour visiter, d'abord me visitoient ;
Un mois devant on sçavoit ma venue ;
On me tiroit le chapeau dans la rue,
On m'adoroit, & les plus apparens
Payoient Dozier [1] pour estre mes parens.
J'ay veu tel Noble, Illustre de naissance,
Qui se vantoit d'estre en mon alliance
Et me disoit, venant m'entretenir :
« L'honneur que j'ay de vous appartenir. »
Mais aujourd'huy, qu'on me sent inutile,
On me regarde en nostre bonne Ville [2]
Comme un autre homme ; et ces gens si sousmis,
Tous ces flatteurs, tous ces parfais amis,
Tous ces zelez, qui me faisoient parestre
Un cœur si franc, ont peine à me connestre [3].
Ceux qui portoient ma gloire jusqu'aux Cieux
Sont devenus mesdisans, envieux :

---

1. Pierre d'Hozier (1592-1660), seigneur de la Garde, si connu comme généalogiste, est juge général des armes et blasons de France depuis 1641, maître d'hôtel du roi depuis 1642, et conseiller d'Etat depuis 1654 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 362 : 9419, f° 37 v°). Au moment où paraît le présent volume d'*Epistres en vers*, d'Hozier est âgé de 67 ans.

Tallemant dira de lui, quelques années plus tard : « Il pria Bois-robert de changer un endroit d'une epistre où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparents
Payoient d'Hozier pour estre mes parents.

Il vouloit qu'on mît *prioient* ; mais *payoient* est tout autrement joly, et est dans la vérité car d'Hozier se fait bien payer. » (VI, 521).

2. A Rouen, où Bois-Robert va, plusieurs mois par an, remplir ses fonctions de chanoine à la cathédrale.

3. Sur l'ingratitude des amis de Bois-Robert, voy. T. Ier, p. 23, n. 2.

Mon petit bien les met en frenezie,
Ils ne sçauroient cacher leur jalousie ;
Avec ma suitte ils ont peine à me voir,
Et ces sots-là ne peuvent concevoir
Par quelle adresse attrapant une crosse [1] [4]
J'ay peu mener les Muses en carrosse.
Tel, qu'on a veu de mes bien-faits ravy,
Dit hardiment qu'un autre l'a servy,
Confond les temps, ment pour se faire croire,
Et perd l'honneur sans perdre la memoire ;
Tel, qu'on eust veu tomber sans mon appuy,
Voudroit me voir succomber aujourd'huy ;
Qui m'adoroit, enfin me persecute,
Car ma fortune a fait la cullebutte.
Je ne suis pas pourtant si ruyné
Qu'un Peuple ingrat se l'est imaginé.
Tu m'as aimé, grand Prince que j'adore,
Et je sens bien que tu m'aymes encore :
Le bon accueil que tu me fais par tout,
De tous tes gens m'a fait venir à bout ;
Ils sçavent bien l'amour que je te porte ;
Quand on leur dit que je suis à ta porte,
Où pour tout but je cherche à me montrer [2],
Assez souvent ils me laissent entrer
Dans l'Anti-chambre & dans la Garderobe,
Où le coup d'œil par fois je te dérobe ;
En tel rencontre ils m'ont si bien traitté
Que tout le jour j'en ay pris vanité.
Quelques Normands, plantez sur ton passage,
Ont veu deux fois discerner mon visage ;

---

1. Son abbaye de Châtillon-sur-Seine.
2. Voy. T. Ier, p. 50, n. 4.

Appellé là d'un Garde à haute voix,
Ils ont pensé que tu me demandois,
Et, s'attrapans avec ces apparences, [5]
Ils me faisoient de grandes reverences.
Jusqu'à Rouen le bruit en est allé ;
De Complimens on m'en a regallé,
Et, comme enfin cela sert à ma gloire,
Je souffre tout & les laisse tout croire.
Si tu voulois m'estre un peu complaisant,
Nous leur ferions un tour assez plaisant ;
Car que t'importe, ô Grand & sage Prince,
Que nous duppions des hommes de Province ?
Quand près de toy je me pourray couler,
Fay quelque fois semblant de me parler ;
En important, je presteray l'oreille
A cette feinte, & tu verras merveille :
Si nos Normands, dans ce prochain hyver,
Apres cela ne sont à mon lever,
Si mes jaloux, trompez par l'apparence,
N'ont à mes yeux encore l'impudence
De protester que ce sont purs effects
De ma vertu, comme de leurs souhais,
Si mes ingrats dans le mois de Decembre
Ne viennent tous me jurer dans ma chambre
Qu'à mes bontez ils doivent tout leur bien,
Reproche moy que je n'y connois rien.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER[1].

Il luy demande une abolition[2] pour ses neveux qui ont tué un brave[3].

EPISTRE II[4].

[écrite entre le 3 mai et le 3 juin 1649][5]

Sacré Ministre, en qui le Ciel a mis
Toute la force & l'honneur de Themis,
Qui, mieux que tous marchant droit sur ses traces,
Fais la Justice & fais aussi les graces,
Divin SEGUIER, dont l'extréme bonté
Fait tout mon bien & ma felicité,
Tu vois ma peine & tu sçais mes affaires.
Pour mes pechez, Dieu m'a donné des freres
Et des neveux, dont je suis accablé ;
Sans ton appuy j'aurois l'esprit troublé,

1 : *F,* à qui.
3 : *A, B, C. D, E, F,* marchant dessus ses traces.

---

1. Pierre Séguier (1588-1672), comte de Gien, est chancelier de France et garde des sceaux. Il est âgé de 61 ans. Dans quelques mois, les sceaux lui seront enlevés, pour être donnés au marquis de Châteauneuf (voy. p. 111, n. 2).

2. « Terme de Chancellerie. Lettres du Prince par lesquelles il abolit entierement un crime quel qu'il soit, sans même qu'on soit tenu

Car tous les jours ces bourreaux domestiques
Auprés de toy me donnent cent practiques ;
Et ta bonté pour leurs fols interests
Prodigue en vain sa Cire & ses Arrests :
De jour en jour, ces legeres cervelles [7]
Par le Courrier font demandes nouvelles.
S'ils estoient morts je vivrois trop heureux,
Car je n'ay peine au monde que pour eux ;
Mais ne crains pas que le Ciel m'en delivre :
Pour mes pechez il veut les laisser vivre ;
Ils n'ont chagrin ny bile ny soucy,
Et je les trouve en tous lieux comme icy.
J'esquive en vain ; cette maudite race,
Qui m'enveloppe enfin dans sa disgrace,

11 : *B*, les Bourreaux.
14 : *A*, ta Cire & tes Arrests.
15 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, A tous momens ; *F*, A tout moment.
16 : *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, Par des billets.

---

d'en expliquer les circonstances & de les rendre conformes aux informations, ainsi qu'il est requis aux lettres de grace, qui ne s'accordent que pour les cas remissibles. Les lettres d'*abolition* doivent contenir cette clause : En quelque sorte & maniere que le cas puisse être arrivé » (Furetière 1690).

3. Le 21 mars 1649, Jacques LE MÉTEL, seigneur de Bois-Robert, Jean LE VAILLANT, seigneur de Plémont, et Georges DE DOUVILLE, tous trois neveux de Bois-Robert, et respectivement âgés de 22, de 22 et de 24 ans, tuèrent un « brave » (*a*) nommé Georges BUCQUET, seigneur du Héron (fils de feu Renaud BUCQUET, garde des sceaux en la chancellerie de Normandie), qui les avait attaqués. Tous quatre avaient copieusement bu. Ce meurtre eut lieu sur le chemin entre S. Lucien et le Héron, à cinq lieues à l'est de Rouen.

Un décret de prise de corps fut décerné contre eux le lendemain par le vibailly de Gisors, et les meurtriers furent poursuivis devant le parlement de Normandie par la mère de la victime, Madeleine LE GUERCHOYS, veuve BUCQUET. Mais Bois-Robert a récusé le parlement de Normandie, en raison des parentés et alliances qu'y a la plaignante, et,

(*a*) « BRAVE se prend aussi en mauvaise part, et se dit d'un bretteur, d'un assassin, d'un homme qu'on employe à toutes sortes de meschantes actions. Cette courtisane a plusieurs *braves* qui la protegent. » (Furetière 1690).

Va m'épuiser d'argent & de credit,
Et Larrivé me l'avoit bien predit[6].
Ces mal-heureux, qui sentent leur ressource,
Tendent toûjours quelque piege à ma bourse
Et la rendroient legere comme vent

26 : *A*, Et Rudaval ; *B, C, D, E, F*, Et Rudavel.
27 : *A, B, C, E*, ma resource ; *D, F*, ma ressource.

---

le 3 mai, il a obtenu de Séguier des lettres aux fins de faire informer, dans le délai d'un mois, de ces parentés et alliances, cependant que le comte d'Harcourt, pour obtenir la mise en liberté de l'un des assassins, Jacques LE MÉTEL, lui donnait l'ordre, le 27 mai, de se rendre auprès de lui « comme y estant necessaire pour le service du Roy ». Les choses en sont là : Bois-Robert est en train de faire procéder à l'enquête nécessaire pour valider sa demande d'évocation (voy. v. 96-97 et la note correspondante). Le délai d'un mois qui lui a été accordé pour cette enquête n'est donc pas expiré, ce qui indique que la présente épître est écrite entre le 3 mai et le 3 juin 1649.

On verra plus loin ce qu'il adviendra de ce procès criminel (voy. p. 134, n. 2).

4. J'ai déjà signalé au tome premier (p. 261) la premiére édition de cette épître, qui forme une plaquette parue en 1649 sous le titre de *L'Homme Sicilien parlant au Chancelier. Caprice*. Cette édition, criblée de fautes et sans indication du nom du libraire, doit avoir été imprimée à l'insu de Bois-Robert ; je n'ai pu découvrir pour quelle raison on l'appelle Sicilien.

Outre cette édition, que je désigne par la lettre A, on trouve encore cette épître :

B. Dans la première édition des *Poësies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade,.... Premiere partie* (1653) : p. 305 ;

C. Dans la deuxième édition du même ouvrage (1653) : p. 263 ;

D. Dans la quatrième édition du même ouvrage (1655) : p. 212 ;

E. Dans une édition rouennaise du même ouvrage (1660) : p. 265 ;

F. Au tome XXIV du *Recueil* manuscrit in-4° de Conrart (postérieur à la mort de Bois-Robert) : p. 660.

J'indique au bas des pages les variantes essentielles, en désignant par les sigles *A, B, C, D, E, F* les six textes que je viens d'énumérer. Il va de soi que je ne retiens pas comme variantes les fautes grossières de l'édition *A*, par exemple.

5. Voy. la note 3 ci-dessus.

6. Je n'ai pu identifier ce LARRIVÉ. Dans toutes les éditions de cette épitre qui ont précédé celle de 1659 (voy. les variantes), on lit ici « Rudaval » ou « Rudavel » au lieu de « Larrivé ». Un passage des *Historiettes* de Tallemant (VII, 445-446) nous apprend que ce RUDAVEL était un cartomancien.

Sans les gratis que j'excrocque souvent
Et qui feroient ensemble grosse somme.
Melchisedec [1] estoit un heureux homme,
Et son bon-heur est l'objet de mes vœux,
Car il n'avoit ny freres ny neveux.
Ceux qu'on croit miens ont esté, par malice,
Ou supposez ou changez en nourrice,
Et j'aurois lieu de les desavouer
Quand par leur cœur on me les vient louer :
Je me sens bien, & je ne m'en puis taire,
Je suis poltron, & je connois mon frere,
Et l'on me berne avec un ton mocqueur
Quand on me dit : « Vos neveux ont du cœur. »
Admire icy le bizarre caprice [8]
De mon destin. J'implore ta justice,
Divin SEGUIER, d'autant plus hardiment
Que de nos maux je te croy l'instrument.
Ouy, je soustiens que ta Cire puissante
De nos mal-heurs fut la cause innocente ;
Elle m'accable, elle me fait mourir,

31 : *A*, feront.
32 : *A*, *D*, *E*, Melchisedech.
35 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, Ceux qu'on dit miens, sans doute, par malice,
36 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, Auront esté changez chez la nourrice.
37 : *A*, j'avois.
38 : *A*, les vint.
43 : *A*, bijarre.
47 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, ta faveur.
49 : *A*, Par ses biens-faits seuls tu me fais mourir ; *B*, Par ses bien-faits seul tu me fais mourir ; *C*, *D*, Par tes biens faits seul tu me fais mourir ; *E*, Par tes biens faits seuls tu me fais mourir ; *F*, Pour tes biens faits seul tu me fais mourir.

---

1. MALKI-CHÉDÉK était, suivant une légende biblique, roi de Salem à l'époque d'Abrâhâm. L'*Epitre aux Hébreux* le présente comme « sans père, sans mère, sans généalogie ».

Elle peut seule aussi me secourir ;
Car, supposé que ces neveux soient nostres
Et qu'en leur place on n'en ait point mis d'autres,
Jamais, sans toy, leurs courages bouillans
N'eussent acquis le tiltre de vaillans.
Quand tu me fis mon pere Gentil-homme
A mon retour du voyage de Romme [1],
Avec l'honneur tu glissas un poison
Tres-dangereux, qui gasta ma maison.
Non sans chagrin, j'oyois souvent ma mere,
Noble de sang, reprocher à mon pere
Qu'il n'estoit pas de mesme qualité,
Et je me mis enfin de son costé ;
Je te pressay, tu me fus favorable,
Et ta faveur m'a rendu miserable ;
D'un Advocat [2] tu fis un Escuyer [3],
D'où naist le mal qu'il me faut essuyer.
Nos gens monstroient, estant gens de practique [4],

50 : *A*, *B*. *C*, *D*, *E*, *F*, Et seul par eux tu me peux secourir.
51 à 54 : *manquent dans F.*
52 : *A*, eust.
55 : *A*, Lors que tu fis.
59 à 66 : *manquent dans A et dans F.*
59 : *B*, *C*, *D*, *E*, Avec chagrin.
67 : *A*, *F*, estans.

1, Les lettres de noblesse accordées par Louis XIII à Jérémie LE MÉTEL, seigneur d'Ouville et père de Bois-Robert, datent du mois de juin 1636 (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 237 : 6251), c'est-à-dire cinq ans après le retour de Bois-Robert de Rome.

2. Tallemant dit de Bois-Robert : « Il est filz d'un procureur de Rouen... Dans une epistre il fait son pere advocat. » (II, 383). De même Huet écrira plus tard que Bois-Robert était « fils d'un Procureur de la Cour des Aydes de Rouen » (*Les origines de la ville de Caen :* p. 379).

3. « ESCUYER. s. m. Titre qui marque la qualité de Gentilhomme, & qui est au dessous du Chevalier. » (Furetière 1690).

4. « PRATIQUE, en termes de Palais, se dit de la science d'instruire un procès selon les formes prescrites par l'Ordonnance, les cous-

Dessus la Scene un esprit pacifique ;
Ton Sceau d'abord en fit d'autres Acteurs,
Et leurs enfans, qui se sont fais Bretteurs
Pour signaler leur Noblesse nouvelle, [9]
Sots comme oysons, ont mis dans leur cervelle
Qu'il leur falloit, à coups de pistolet,
Tuer un brave, & je voy qu'ils l'ont fait.
Ce brave là vivoit à l'estourdie,
C'estoit le fleau [1] de nostre Normandie,
C'estoit un brave insolent & mutin
Qui de maint brave acheva le Destin [2].
Nos bons voisins deffendoient sa hantise
A leurs enfans, & mainte barbe grise
Avoit predit qu'un jour un coup fatal
Déroberoit la vie à ce brutal ;
Mais plust au Ciel, qui les bons vœux seconde,
Qu'une autre main en eust purgé le monde ;
C'estoit un monstre, il le faut confesser,
Mais de sa mort j'aurois pu me passer,
Et mes neveux seroient des ridicules
S'ils pretendoient passer pour des Hercules.
Enfin sa mort m'acheve autant que luy,

72 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, se sont mis en cervelle.
78 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, maint homme.
79 : *F*, Les gens d'honneur deffendoient.
81 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, qu'en bref un coup ; *F*, en bref qu'un coup.
83 : *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, qui tous mes vœux.
89 : *B*, *C*, *D*, *E*, la mort.

---

tumes du pays, & les reglements faits sur ce sujet. En ce cas, il est opposé au Droit. Un Procureur doit bien sçavoir la *Pratique*, & un Advocat le Droit. » (Furetière 1690).

1. Voy. T. I[er] : p. 160, n. 3.

2. Entre autres il avait tué, il y a quatre ou cinq ans, un certain Philippe Besnard, pour l'assassinat de qui il obtint des lettres de rémission le 14 avril 1645.

Car, consumé de chagrin & d'ennuy,
Je sens encor ma bourse consumée,
Ce qui sur tout rend ma bile enflammée.
En mesme temps je plaide en quatre endroits ;
A cent voleurs il faut payer des droicts ;
J'ente par tout Requeste sur Requeste,
Et tous les jours j'e fais nouvelle enqueste
Pour valider mes évocations [1] ;
Je me ruyne en informations [2],
Je me ruine en Sergens, en voyages, [10]
En gros verbaux de cent cinquante pages,
Et, ce qui rend tous plaideurs ébahis,
Je me ruine en témoins du Païs :
Ils sont si chers, depuis ces derniers troubles [3],
Que les testons y font moins que les doubles [4].
Sage SEGUIER, dans peu, si tu voulois,

90 : *A, B, C, D, F,* consommé.
91 : *A, B, C, D, F,* consommée.
94 : *A,* A ces voleurs je fais ; *F,* les droits.
99 : *A,* & voyages ; *B, C, D, E, F,* en exploits, en voyages.
100 : *A, F,* En gros procez verbaux de deux cents pages ; *B, C, D, E,* En gros verbaux de plus de deux cent pages.
101 : *A,* esblouis.

---

1. « EVOCATION. s. f. Jugement qui tire une affaire d'un tribunal pour la faire juger en un autre... On fait des *evocations* d'un Parlement à un autre, à cause des parentez & alliances. » (Furetière 1690).

2. « INFORMATION. s. f. Acte par lequel un Juge redige par escrit les depositions des tesmoins qui sont assignez par devant luy pour certifier de la verité de quelque fait. » (Furetière 1690).

3. Nous sommes en pleine Fronde. Le 5 janvier (1649), le roi et la cour se sont sauvés à S. Germain. Le 9, le prince de Conty et le duc de Longueville ont quitté la cour sans prendre congé du roi et sont allés se joindre aux frondeurs. Dans les derniers jours de janvier, le duc de Longueville s'est rendu maître de Rouen ; et depuis lors il travaille à soulever toute la Normandie contre le roi (Arch. des aff. étr. : Mém. et docum. : *France* 866 : f°s 49, 84, et suiv.).

4. « DOUBLE. s. m. Petite monnoye de cuivre valant deux deniers. » (Furetière 1690).

De ces écueils tu me degagerois ;
Tu guerirois, avec un peu de Cire,
Un mal pressant qui toûjours devient pire ;
Avec cinq sols, pour moy tu ferois plus
Que je ne puis avec deux mil escus.
Haste toy donc de sceller une grace
A ces neveux, qui leurs crimes efface ;
Puis qu'à tes yeux ils n'ont point de noirceur,
Puisque le mort a paru l'aggresseur,
Puisque sa mere elle mesme nous monstre
Que ce ne fut ny duel ny rencontre,
Que j'ay suivy ses informations,
Qu'on nous fait grace à ces conditions,
Aboly tout, casse tout comme un verre ;
Voy que de plus nous estions dans la guerre [1]
Et qu'ils estoient de contraires partis.
Scelle donc viste, & donne le gratis.

107 : *A*, garirois.
108 : *F*, present ; *E*, devint pire.
109 : *F*, feras.
110 : *A*, *F*, faire avec mil escus ; *B*, *C*, *D*, *E*, faire avec mille escus.
Après le dernier vers, en signature : *B*, *C*, *E*, BOISROBERT ; *D*, BOIS-ROBERT.

1. Voy. p. 34, n. 3.

A MONSIEUR ESPRIT[1].

Il l'entretient des beautez de Madame la Duchesse de Longueville & de l'accueil favorable qu'il avoit receu d'elle à son depart[2].

EPISTRE III[3].

[écrite entre le milieu de juillet 1646 et le mois de mars 1647][4]

Si tu connois mon amitié fidelle,
Juge à quel poinct ton absence est cruelle.
Mon cher ESPRIT, je ne te cele point
Que sa longueur m'afflige au dernier point.
Et ce qui rend mon déplaisir extréme,
C'est que de moy tu n'en dis pas de mesme ;
Certes je croy que tu m'as estimé ;
Je diray plus, Esprit : tu m'as aymé ;
Mais peux-tu bien, auprés de ta Princesse,
Pour tes amis garder quelque tendresse ?
Quoy que tout bon, quoy que tout genereux,
En cét oubly tu tiens des bien-heureux,
Qui, dans le Ciel, enyvrez de leur gloire, [12]

Titre : ELEGIE. | A Mr Esprit.
3 : Ah ! cher Esprit.

---

1. Sur Jacques ESPRIT, voy. T. Ier : p. 220, n. 1, note qui se rapporte à peu près à la date où Bois-Robert écrit la présente épître.

Des biens du monde ont perdu la memoire.
Je connoy trop & l'éclat & le pris
De ton bon-heur, car tu me l'as appris ;
Et, quand j'y pense, il ne m'est plus possible
De t'accuser d'un oubly si sensible.
Il te souvient de ce jour glorieux
Que tu charmas & mon ame & mes yeux,
Lors que tes soins, à mes vœux favorables,
Me firent voir deux Astres adorables,
Mais sur le poinct qu'ils nous alloient quitter
Pour embellir le climat de Munster ;
Leur doux accueil, qui me combla de gloire,
De tous objets me ravit la memoire ;
Là je bornay biens & felicitez,
Là j'oubliay pompes & voluptez ;
Je perdis tout dans ce plaisir extresme,
Et, sans mentir, je m'y perdis moy-mesme.
Que veus-je dire, ESPRIT ? je m'y perdis ?
Je crus voler tout droit en Paradis
Quand je montay dans la petite chambre
Où des odeurs bien plus douces que l'ambre,

19 : Te souvient-il.
23 : Dessus le point.

---

2. Sur la duchesse de Longueville et son voyage à Münster, voy. T. Ier, p. 221, n. 3.

3. Le manuscrit n° 19142 du fonds français de la bibliothèque nationale de Paris renferme, aux folios 154 et suivants, une copie de cette épître. J'indique au bas des pages les variantes que présente cette copie, sauf toutefois les variantes d'orthographe.

4. Cette épître n'ayant pas été, comme la première qu'il écrivit à Jacques Esprit, publiée par Bois-Robert dans ses *Epistres* de 1646, est postérieure à la mise en pages de celles-ci, qui parurent le 21 juillet 1646.

D'autre part, la duchesse de Longueville, arrivée à Münster le 26 juillet 1646, en repartira le 27 mars 1647 (Joly, *Voyage ou description...* : p. 76 et 269).

Où des amours passans & repassans,
Qui comme l'air charmerent tous mes sens,
Marquoient assez l'endroit où devoit estre
La Deïté, qu'enfin je vy parestre.
Elle avoit pris le bain tout freschement ;
Ses bras du lict sortoient negligemment ;
Et, jettant l'œil sur ce vivant Albastre, [13]
Je t'advouray que j'en fus idolatre.
Là les Zephirs enjouez volettoient
Sur ses cheveux qui par ondes flottoient,
Et sur sa gorge, & sur son teint de roses
De qui l'éclat surpassoit toutes choses
Et faisoit honte aux plus vives couleurs
Qui brilloient lors sur les nouvelles fleurs.
De ses beaux doigts, tels que ceux de l'Aurore,
Frottant ses yeux qui s'éveilloient encore,
Elle laissa tout à coup éclairer
Ces deux Soleils, qu'il falut adorer
Les yeux baissez, car ma foible paupiere
N'en pût jamais soûtenir la lumiere.
Là s'assembloit, comme en un vif tableau,
Ce que le monde eut jamais de plus beau.
Mais le Coral de sa bouche vermeille
Remplit sur tout mon ame de merveille
Lors qu'aux appas muets que j'admirois
Elle adjousta le charme de la voix.
Resvay-je point, lors que je m'imagine
L'accueil que j'eus de cette ame divine
Qui, me voyant & confus & surpris,
D'un ton charmant r'asseura mes esprits
Et, pour accroistre encor mon asseurance,

60 : de sa voix.

Me ramena le temps de son enfance
Et me fit voir avec quelle clarté
J'avois predit sa future beauté ?
« Falloit-il donc, beauté plus que parfaitte, [14]
« (Luy dis-je allors) estre si grand Prophete,
« Pour pressentir que vous seriez un jour
« L'honneur du Siecle & la gloire d'Amour ?
« Ah ! que de loin vous passez vos promesses,
« Et qu'effaçant les plus belles Princesses
« Vous monstrez bien comme, en ce temps passé,
« J'avois moins dit que je n'avois pensé ! »
Mais, cher ESPRIT, où m'emporte la gloire
De ces plaisirs rentrez dans ma memoire ?
Quel est mon but ? je veux t'entretenir,
Et je me perds dans ce doux souvenir
Qui fait qu'enfin j'excuse ta paresse
Dans les plaisirs qui t'occupent sans cesse.
Quiconque a veu ces deux divinitez [1]
Pour qui je sçay que tu nous as quittez,
Il perd le soin des choses de la terre.
Je cesse donc de t'en faire la guerre,
Et si j'estois en ta place, je croy
Que j'oublirois mes amis comme toy.

82 : Connoissant l'heur qui t'occupe.
84 : *en note, dans la marge* : Mme et Mlle de Longueville, sa belle-fille, qui pourtant n'est nullement jolie.

---

1. Sur Mlle de Longueville, belle-fille de Mme de Longueville, qui a suivi celle-ci à Münster, voy. T. Ier, p. 225, n. 1.

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY[1].

Il luy redemande un Prieuré.

EPISTRE IV.

[écrite à la fin de 1648 ou pendant les neuf derniers mois de 1649] [2]

Prince adorable, & digne de l'encens
Que sans justice on donne aux plus puissans
Quand leur grandeur, justement dedaignée,
De la vertu n'est point accompagnée,
Prince, l'amour des neuf sçavantes sœurs,
Qui pourriez seul meriter leurs douceurs
Et seul au monde auriez droict de leur plaire
Si vous n'aviez un adorable frere [3],
Prince, en un mot, qui n'estes que bonté,
Que courtoisie & generosité,
Souffrez qu'en vers j'ose icy vous escrire
Ce que ma bouche auroit peine à vous dire,
Car le respect dont je me sens pressé [16]
M'interromproit quand j'aurois commencé.
En six cens trente estant en Cour de Romme [4],

---

1. Armand de Bourbon (1629-1666), prince de Conty (*a*), pair de France, est âgé de 19 ou 20 ans. Destiné depuis son enfance à l'état

(*a*) Et non pas de *Conti*.

Le Pape Urbain [5], ce Saint & sçavant homme,
Sur quelque bruit, dont il fut abusé,
Que d'Apollon j'estois favorisé,
Me voulut voir, & me fut si propice
Qu'un mois apres, vaccant un Benefice
Dans la Bretagne, il me le confera [6] ;
Et ce levain d'autres biens m'attira,
Car pour l'Eglise il me falloit un tiltre ;
Je n'aurois eu sans luy Crosse ny Mytre ;
L'espée encor, en toute seureté,
Dans son fourreau pendroit à mon costé
S'il ne m'eust pas inspiré la pensée
De la Soutane, en trois jours endossée.
Ce tiltre donc, que j'ay toûjours prisé,
Se trouve assis dans le bourg de Nozé.
Je l'affermay Cent soixante & dix livres,
Qui me servoient pour avoir quelques livres.
Mais, Prince Illustre, on dit qu'il est monté
A trois cens francs par vostre authorité ;
Car aujourd'huy vous possedez ce tiltre,
Et c'est pour luy que j'écris cette Epistre.

---

ecclésiastique, il est abbé de plusieurs abbayes importantes : celles de Saint-Denis, de Cluny, de Lérins, de Molesme (Anselme : I, 345).

Du 10 janvier au 30 mars 1649, il est révolté contre le roi : enfermé dans Paris, il est à la tête du conseil auquel obéissent les frondeurs.

2. Voy. p. 45, n. 2.

3. Louis de Bourbon (1621-1686), prince de Condé et pair de France, que la postérité appellera le *grand Condé*, est âgé de 27 ou 28 ans (Anselme : I, 338).

Au début de 1649, il dirige les opérations militaires contre les frondeurs (guerre de Paris) : le 8 février, il leur prend Charenton.

4. Bois-Robert séjourna à Rome depuis le jour de Noël 1630 jusque vers le 25 juin 1631 (Maurice Cauchie, *Le voyage de Bois-Robert en Italie*).

5. Urbain VIII, c'est-à-dire Maffeo Barberini (1568-1644).

6. Le prieuré de Nozay, conféré à Bois-Robert vers la fin de janvier ou le début de février 1631.

J'en ay jouy dix ans paisiblement [1],
Au bout desquels, pour l'accommodement
De quelque eschange où je trouvois mon conte
En conscience, & je le dy sans honte,
Je m'en deffis, & je le resiné [17]
Au sieur du Bot, autrement dit Launé [2],
Qui, dans le mois, fut mis en sepulture
Avant qu'il eust receu sa signature
De Cour de Rome. Ainsi ce Prieuré
Me revenoit, & me fust demeuré
Sans ma disgrace aussi-tost arrivée [3].
De tout appuy ma Muse fut privée ;
Je perdis tout, & me vy si troublé
Pendant vingt mois que je fus accablé
Et qu'un exil, dont le penser me tue,
Du grand Armand me deroba la veue,
Que ce bien-là, que sans droict on me prit,
Ne me blessa ny le cœur ny l'esprit.
Je vy le reste encore en grand desordre :
On pilla tout, chacun y voulut mordre,
Car vous sçavez, ô Prince genereux,
Comme on espargne un pauvre mal-heureux.
Or, comme il plût à nostre destinée,
Cette disgrace enfin fut terminée :
Je vy mon Maistre, & perdis dans ses yeux
Le souvenir d'un sort injurieux ;
Chacun me rit, chacun me fit carresse ;

---

1. De 1631 à 1641, par conséquent.

2. Roland du Bot (?-1640 ?), seigneur de Launay, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1599, était encore vivant le 27 juillet 1638 (Saulnier, *Le parlement de Bretagne* : I, 115). Les cinq vers suivants prouvent qu'il mourut en décembre 1640 on janvier 1641.

3. La disgrâce qu'encourut Bois-Robert à la fin de janvier 1641 (Voy. T. Ier : p. 59, n. 1).

Je repris tout : santé, gloire, allegresse,
Et ne perdis, de mon bien égaré,
Que ce chetif & mince Prieuré.
Or devinez, Prince plein de Justice,
Qui m'enleva ce petit Benefice ;
Car, par respect, je n'ose le nommer. [18]
Mais pourquoy non ? Qui l'en pourroit blâmer ?
Luy dit-on pas qu'il me le devoit prendre ?
Qu'il se feroit grand tort de me le rendre ?
Qu'il en estoit Fondateur, Collateur ?
Mais qui le dit estoit un bon flatteur,
Car sainct Florent en a le patronage [1],
Et, quoy qu'il soit assis au voisinage
D'un de vos lieux nommé Chateaubriant,
Ce n'estoit pas un morceau si friant
Qu'il meritast l'Illustre convoitise
Du bon Seigneur qui fit si belle prise.
Ce Seigneur là, dont je fus mal mené,
Puis qu'aussi bien vous l'avez deviné,
Fut en un mot Monseigneur vostre pere [2],
Qui, tant que j'eus la fortune contraire
N'oyant parler aucun amy pour moy,
Retint ce gage, à cause que la Foy
Qui par hommage à sa terre estoit deue [3]
N'avoit, dit-il, encore esté rendue.
Mais, aussi-tost que je fus de retour

---

1. Le prieuré de Nozay dépend en effet de l'abbaye de Saint-Florent : l'abbé de Saint-Florent est « patron » dudit prieuré (*Pouillé general... de l'archevesché de Tours* : Ev. de Nantes, p. 12).

2. Henri II de Bourbon (1588-1646), prince de Condé.

3. « Hommage, en terme de Jurisprudence, est un serment de fidélité que doit faire tout vassal qui possede un Fief, au Seigneur dominant : c'est ce qu'on appelle *foy & hommage*, qui est deu à toutes mutations. » (Furetière 1690).

Et qu'il me vid fort bien remis en Cour [1],
En ma faveur il regla sa puissance :
Il vid mon titre, il en prit connoissance,
Et m'asseura, dés qu'il connut mon droit,
Qu'il estoit mien & qu'il me le rendroit.
Je protestay que, s'il le vouloit rendre,
Sans repugnance il le verroit reprendre.
Je le tenois déja, ce me sembloit ; [19]
Vostre Conseil pour cela s'assembloit ;
Quand ce chef-d'œuvre accomply de Nature,
Ce grand Armand fut mis en Sepulture [2].
Tout de nouveau sa mort me confondit ;
Avecque luy mon bon droict se perdit.
Mais, puis qu'enfin vous en voulez connaistre,
Vous l'allez faire asseurément renaistre.
Ce petit bien, grand Prince, ne vaut pas
Certainement un seul de vos repas ;
Quand vous n'auriez, par fortune bornée,
Que pour rouler jusqu'au bout de l'année,
Vostre famille [3], en jeusnant une fois
En tout un An, restabliroit mes droicts.
Mais, grace à Dieu, vous avez des Richesses
Dignes de vous, dignes de vos Largesses ;
Vous estes né splendide & genereux,
Et vous avez de quoy nous rendre heureux.
Si je puis donc à vos graces pretendre,
Je puis bien mieux vostre justice attendre.
Un si grand Prince, & né si liberal,

---

1. Le 16 novembre 1642 (voy. T. Ier, p. 59, n° 1).
2. Le cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642.
3. « Famille se prend plus particulierement pour un ménage composé d'un chef & de ses domestiques, soit femme, enfants, ou serviteurs. » (Furetière 1690).

Garderoit-il un meuble [1] d'Hospital ?
Se voudroit-il parer de ma misere ?
Me sçauroit-il quelque gré de m'en taire ?
Tout au contraire, on m'a bien asseuré
Qu'en me rendant ce pauvre Prieuré
Il en mettra quelqu'autre en la balance
Pour égaler huict ans de jouyssance [2].
Il fera plus, & j'en voudrois gager : [20]
C'est que l'amy qui voulut m'obliger
En luy contant le premier cette Histoire,
Qu'il eut d'abord un peu de peine à croire,
De son advis sera récompensé ;
La déguisant, il l'auroit offensé.
On ne sçauroit commettre un plus grand crime
Que de flatter un Prince Magnanime
Qui, tant s'en faut qu'il songe au bien d'autruy,
Croit que le sien mesme n'est pas à luy
Quand avec joye aux siens il l'abandonne,
Et n'a jamais plaisir que quand il donne [3],

---

1. Un mobilier : « Meuble se dit, en une signification plus estroite, d'un lit & des chaises de même parure. » (Furetière 1690).

2. Puisque Bois-Robert a cessé de jouir des revenus de son prieuré en janvier 1641 (voy. les vers 37-47 et les trois notes qui s'y rapportent), la présente épître est écrite en 1649 ou à la fin de 1648.

Mais il faut éliminer les trois premiers mois de 1649 (voy. p. 40, n. 1, 2e aliéna), car Bois-Robert, qui est anti-frondeur (voy. Livre IV, Ep. VI : v. 97-102), ne peut évidemment écrire à un prince rebelle.

3. Sur le même sujet, Bois-Robert adresse encore au prince de Conty, à peu près au même moment, une *Epigramme* qui sera imprimée en 1653 dans la *Premiere partie* des *Poësies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade...* (p. 361).

A MADEMOISELLE
DE VENDY[1].

Il décrit, à sa priere, les raretez qu'il a veues dans l'appartement de Madame la Duchesse de Chaune Pequigny[2], à la Place Royale.

EPISTRE V.

[écrite à Paris à une date inconnue]

VENDY, dont l'esprit & la grace
Font bien mieux l'honneur de la Place[3]
Que tous ses Palais enchantez
Dont tu me depeins les beautez,
Je viens les voir pour te complaire,
Mais ne croy pas me satisfaire
Par ce qui brille en leurs appas
Si les tiens ne s'y monstrent pas.
Celuy de l'Illustre Duchesse
Les surpasse tous en richesse[4].
Il a mille ornemens divers, [22]

---

1. Catherine D'ASPREMONT (1619 ? - 1685), fille de Jean D'ASPREMONT, seigneur de Vandy, est dame d'honneur de la reine-mère. Elle a une trentaine d'années. Voy. sur elle, au T. Ier (p. 274), *L'Adieu de Forges* de Jean Dupin : v. 255-334.
Sa mère est nièce du chancelier Michel MARILLAC.
Son frère, Absalon-Claude D'ASPREMONT, seigneur de Vandy,

Dautant plus dignes de nos vers
Que leur gentilesse admirable
Semble un peu tenir de la fable.
On diroit que ces Cabinets
Qu'on void si polis & si nets,
Que ces miroirs, que ces peintures,
Ces Alcoves & ces dorures
Ont pris leurs embelissemens
De nos beaux faiseurs de Romans,
Et que c'est de la main des Fées
Que les Chambres sont estofées.

---

deviendra marquis de Vandy en 1654, lieutenant général des armées du roi en 1657, puis gouverneur de Montmédy (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 34 : 804, f°s 9 et 87).

2. Charlotte d'ALLY (*a*) (1606-1681), dame de Picquigny, femme d'Honoré D'ALBERT, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, lequel mourra bientôt, le 30 octobre 1649. Elle a plus de 40 ans.

Elle a eu autrefois pour beau-frère Charles d'ALBERT, le célèbre duc de Luynes. D'autre part, elle est cousine germaine de Gaspard III DE COLIGNY, maréchal de France, mort depuis janvier 1646, petit-fils de l'amiral Gaspard II de Coligny qui fut tué à la saint Barthélemy.

Son fils aîné, Henri-Louis D'ALBERT, duc de Chaulnes (1620 ? - 1653), qui approche de la trentaine, a épousé, le 3 mai 1646, Françoise DE NEUFVILLE (1625 ? - 1701), fille aînée du maréchal de Villeroy à qui est adressée l'épitre qui suit celle-ci.

Parmi ses autres enfants, il faut citer Charles D'ALBERT (1624-1698), qui deviendra duc de Chaulnes à la mort de son frère aîné et sera trois fois ambassadeur extraordinaire à Rome (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 6 : 155, f° 35 ; *Cab. d'Hozier* 4 : 81, f° 29. — Anselme : IV, 266 et 272).

3. La place royale (voy. le sous-titre de l'épitre).

4. Il est situé à l'extrémité méridionale du côté occidental de la place royale (voy. *Plan* de Gomboust).

Plus tard, Sauval fera de cet hôtel la description suivante, qui ressemble sur plus d'un point à celle qu'en va donner Bois-Robert : « L'hôtel d'Honoré d'Albert, premier duc de Chaulnes, est estimé generalement pour son elegance & sa propreté. La veuve l'a paré & le pare encore tous les jours de tant de nouveaux enrichissemens de son invention & tout differens, qu'il fait un des principaux ornemens de la

(*a*) Tous les généalogistes écrivent *d'Ailly*. Mais les signatures autographes des divers membres de la famille sont orthographiées *d'Ally* (Cab. des titres : *Pièces orig.* 17 : 426).

Sur tout l'emmeublement [1] nouveau
Est aussi riche qu'il est beau,
Et n'est Poëte [2] ny Philosophe
Qui puisse en descrire l'estofe.
J'y voy mille diverses fleurs
Eclatter dautant de couleurs
Qui sont si vifves & si belles
Qu'elles passent les naturelles.
Pour marquer l'inégalité,
On a, par addresse, ajusté
Un Parterre à la cheminée,
Où la Tulippe couronnée
Et celles que les curieux
Parent de noms si glorieux,
Où la Jonquille et l'Anemone
Semblent mieux estre dans un trosne
Que dans le beau lit bigarré [23]
Qu'on leur a si bien preparé,

---

place Royale, où il est situé. Une chambre de parade, attachée à un grand salon, d'où il sort un jet d'eau d'une hauteur considerable, & toute éclatante de miroirs qui l'environnent ; une anti-chambre embelie de colonnes canelées & étincelantes de cristaux ; un emmeublement (*a*) à fonds de soie, d'or & d'argent, d'ailleurs si bien entendu & executé, que le travail en est plus admirable que l'étoffe ; des aigrettes de lit (*b*) d'une beauté & d'un prix extraordinaire ; quantité d'autres singularités, & toutes rares, ont attiré l'admiration de tout le monde, & du Roi même qui quelquefois y est venu. » (Sauval, *Hist. et recherches*... : II, 127).

1. « EMMEUBLEMENT. s. m. Quelques-uns disent *ameublement*... » (Furetière 1690).

2. Le mot *poëte* est assez fréquemment employé comme disyllabe par les poètes de cette époque.

(*a*) Voy. p, 48, n. 1.

(*b*) « AIGRETTE. s, f. Oiseau qui porte sur la teste une plume fort blanche, fort haute, & fort droite...

« AIGRETTE est aussi la plume de ces oiseaux qu'on porte en panaches, ou qu'on met en bouquets sur les colonnes d'un lit. » (Furetière 1690).

Bref où toutes les fleurs, écloses
Avant la naissance des Roses,
A l'envy de tous les costez
Monstrent l'éclat de leurs beautez.
Cependant la Tapisserie,
Bien plus superbement fleurie,
Brave ces tresors éclattans
Dont s'estoit paré le Printans,
Et l'œil avec plaisir endure
Que l'Art affronte la Nature.
Le reste est d'un prix excessif :
Tout est d'or ou d'argent massif,
Et tel que l'Autheur des Gazettes
N'ose parler que des aigrettes [1] ;
Tu sçais bien, aymable VENDY,
Pourquoy je parois plus hardy :
C'est que ton ordre m'y convie ;
Si je n'eusse appris ton envie,
Je n'aurois pas tant hazardé ;
Mais enfin tu l'as commandé.
Regarde en cette obeïssance
Un grand effect de ta puissance ;
Pour complaire à ta volonté,
VENDY, j'ay quasi tout gasté.
Tu veux qu'on face une peinture
De ce que l'Art & la Nature
Chez la Duchesse ont de plus beau, [24]
Et tu m'as donné le Pinceau,
Comme si l'on pouvoit décrire
Un art inconnu qu'on admire,

1. Je n'ai rien trouvé de semblable dans aucune des gazettes de l'époque.

Un art qu'on ne peut concevoir
Quoy qu'il soit permis de le voir,
Et que ton esprit admirable
Trouve luy-mesme inconcevable.
Te puis-je dire librement
Quel est mon petit sentiment ?
Tes yeux communiquent leurs graces :
Par tout je discerne leurs traces
Sur ces emmeublemens nouveaux,
Et c'est ce qui les rend si beaux.
Mais que dis-tu de leur Maistresse,
De cette adorable Duchesse
Qui, de ce Palais si charmant,
Est le plus superbe ornement ?[1]
Que penses-tu de ses merveilles ?
Les cœurs, les yeux, & les oreilles
Peuvent-ils estre mieux charmez
Que des plaisirs qu'elle a formez ?
Disons que cette ame divine,
Dont l'esprit répond à la mine,
Met d'autres miracles au jour,
Et qu'elle est l'honneur de la Cour
Comme de la Place royale,
Puisqu'on n'y void rien qui l'égale.

---

1. Elle a environ 41 ans.

A MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL DE VILLEROY[1].

Il luy parle de la maladie du Roy quand il eut la petite verole[2].

EPISTRE VI.

[écrite à Paris, en décembre 1647][3]

Digne Gouverneur de mon Roy,
Vaillant & sage VILLEROY,
Qui de ta bonté genereuse
As rendu ma Muse amoureuse,
Qui m'as toûjours veu de bon œil,
Et qui, par ton charmant accueil
Joint à ta vertu que j'adore,
Me vas forcer d'aimer encore
Presque autant qu'au regne passé
La Cour où j'avois renoncé,
Souffre que, triste dans ma chambre
Plus que n'est ce mois de Decembre,
D'une acre bille[4] empoisonné [26]
Et d'un grand Rûme enchifrené,

---

1. Nicolas V de Neufville (1598-1685), marquis de Villeroy, est gouverneur du jeune roi Louis XIV depuis le 9 mars 1646 (*Gazettes* : 1646, p. 168), et maréchal de France depuis le 22 octobre de la même

Ne pouvant t'aller rendre hommage
Sans un tres-notable dommage,
Je te rende en ces petits vers
Conte de mes ennuis divers.
Souffre qu'ils portent mon excuse,
Et que ces enfans de ma Muse,
Mis par quelque Amy devant toy,
Fassent ma Cour au lieu de moy.
Je crains pourtant qu'en mon absence
Ils ne prennent trop de licence
S'ils sont introduits en ces lieux,
Car ils sont un peu curieux.
Et puis je sors de la Province,
Où, pour le salut de mon Prince
Dont on parle incertainement,
J'ay fait des vœux incessament.
Souffre qu'icy je te confesse
Quelle est ma crainte & ma tendresse.
VILLEROY, je suis bon François,
Et, pour ce miracle des Roys
Que Nature a fait trop aimable,
Je sens un zele inexprimable ;
Ses frissons m'ont si bien troublé

---

année (*Id.*, p. 992). Il est âgé de 49 ans. Dans quelques années (septembre 1651), il deviendra duc et pair (Anselme : IV, 642).

Son fils, François DE NEUFVILLE, qui sera duc de Villeroy et deviendra gouverneur de Louis XV, est âgé de 17 ans.

Une de ses filles, Françoise, qui a 22 ans, s'est remariée l'année précédente avec le duc de Chaulnes (voy. p. 47, n. 2).

Par sa femme, il est beau-frère de François DE CRÉQUY, duc de Lesdiguières (Cab. des titres : *Pièc. orig.* 2102 : f° 273).

2. Le roi fut malade du 11 au 29 novembre 1647 (*Gazettes* : 1647, p. 1137).

3. La date, donnée approximativement par le titre de l'épître (voy. la note précédente), est précisée par le douzième vers.

4. Bile. — Voy. T. Ier, p. 5, n. 1.

Que plus que luy j'en ay tremblé ;
Et cette horrible maladie
Que j'appris dans la Normandie,
Où pour luy j'ay tant fait de vœux, [27]
Me fait herisser les cheveux.
Permets donc, Mortel adorable
Dont l'amitié m'est favorable,
Qu'à plein fonds j'ose m'enquerir
De ce mal qui me fait mourir.
Quoy ! ce Roy, par qui tant d'Oracles
Nous ont promis tant de Miracles,
Ou plustost cét Ange incarné,
De Dieu par miracle donné,
Cét Astre, dont l'ample carriere
Devoit fournir tant de lumiere,
En naissant seroit menacé
D'estre pour jamais éclypsé ?
Non, non, fuyez, peurs chymeriques,
Dans les esprits melancoliques !
Icy nous craignons vainement :
Le Ciel en dispose autrement.
Pour luy je voy les Destinées
Filer d'eternelles années.
Ne doutons plus d'une santé
Qui met la France en seureté.
Rassûrons nos Lys par sa vie
Qui ne peut nous estre ravie ;
Ne craignons plus que pour les Lys
Que nous voyons ensevelis
Sous cette horrible pourriture
Pour la honte de la Nature :
S'ils perdent la vivacité [28]
De leur naturelle beauté,

S'ils n'ont plus leur grace premiere
Ny ce vif éclat de lumiere
Par qui ce Monarque charmant
Regnoit par tout si puissamment [1],
Bref si sa beauté sans seconde
N'est plus la premiere du monde,
Il sera, malgré ce revers,
Le premier Roy de l'Univers.
Mais quoy ! seroit-il bien possible
Qu'aujourd'huy cét Ange visible,
Que Nature pour nous charmer
Prit tant de plaisir à former,
Perdist cette forme qu'elle aime
Et qui l'embellit elle-mesme ?
Se pourroit-on imaginer
Qu'elle voulust se ruïner ?
He quoy ! ce visage adorable,
Qui seul en ce Prince admirable
Marque la Souveraineté,
La puissance & la Majesté,
Perdroit l'èclat qui l'environne,
Plus brillant que n'est sa Couronne ?
VILLEROY, je ne le croy pas :
Dieu, qui de ses charmans appas
Fit un Chef-d'œuvre sur la terre,
N'a lasché ce coup de Tonnerre
Que pour enseigner aux Mortels [29]
Qui l'élevent jusqu'aux Autels
Que les Rois ne sont que poussiere
Devant l'éclat de sa lumiere,

1. Louis XIV est âgé de 9 ans et 3 mois.

Que c'est luy qu'on doit adorer,
Et qu'il ne faut pas mesurer
Avec ses beautez éternelles
Des beautez foibles & mortelles.
Sans doute il a veu du mépris
Dans nos idolatres esprits ;
Il a senty quelque pensée
Dont sa gloire estoit offensée,
Et l'a vengée en effaçant
L'éclat de ce Prince innocent.
Sus donc ! lavons avec nos larmes
Le venin qui couvre ses charmes,
Et nous les verrons desormais
Briller, aussi beaux que jamais.
En priant, faisons disparestre
Ce que nostre orgueil a fait naistre,
Et cherchons par humilité
A fléchir le Ciel irrité.
Imitons nostre Reyne Auguste [1],
Dont l'ame est si droite & si juste :
Elle n'a jamais murmuré,
Mais en priant elle a pleuré ;
Elle void bien qu'une Couronne
Dépend de celuy qui la donne ;
Elle sçait bien que sa splendeur, [30]
Que sa puissance & sa grandeur,
Devant Dieu qui la peut défaire
N'est qu'une ombre & qu'une chimere.
C'est par ses vœux & par sa foy

1. La reine régente, Anne d'Autriche, mère du roi. Elle va avoir 47 ans.

Que Dieu nous a sauvé le Roy ;
Et sa beauté sera sauvée
Apres sa priere achevée [1].

---

1. Sur cette maladie du roi, voyez aussi, dans les *Autres Œuvres* de Bois-Robert qui, dans le volume de 1659, font suite aux *Epistres* : *Sur la maladie du Roy. Sonnet* (p. 269) et *Vers mis en musique. Sur la guerison du Roy* (p. 271).

A MONSIEUR L'ABBÉ DE RICHELIEU[1].

Il l'entretient de Ruel [2] & de mille bonnes qualitez qu'il admire en son enfance & qui font esperer qu'il fera revivre le Grand Cardinal de Richelieu. *C'est aujourd'hui Mr le Marquis de Richelieu* [3].

EPISTRE VII.

[écrite entre le 8 novembre 1647 et le 7 novembre 1648] [4]

Digne heritier de mon cher Maistre,
Abbé qui ne fais que de naistre
Mais qui peux braver à quinze ans
L'esprit des plus vieux Courtisans,
Abbé, Miracle de Nature,
Dont l'ame est si nette & si pure,
Le cœur si grand, si relevé,
Et l'esprit si bien achevé
Que ton admirable visage [32]
N'a sur eux aucun advantage,

---

1. Amador-Jean-Baptiste Vuignerod (1632-1662), petit-neveu du cardinal de Richelieu, est abbé de l'abbaye saint Ouen de Rouen, prieur du prieuré saint Martin des Champs (à Paris), abbé de Mar-

Abbé digne de commander
A ceux à qui tu dois ceder,
En un mot digne en toutes sortes
Du grand & beau Nom que tu portes,
Souffre qu'estant privé du bien
Qu'on gouste en ton doux entretien,
Par ces vers ma Muse abattue
Marque le chagrin qui la tue.
Souffre que je te fasse voir
Quelle est ta force & ton pouvoir
Sur ceux qui n'ont pas la puissance
De vivre un mois en ton absence.
Depuis que j'ay quitté Ruel,
Je souffre un mal continuel,
Je sens mon ame toute esmue,
Non pour avoir perdu de vue
Mille surprenantes beautez
Dont mes yeux estoient enchantez,

---

moutiers et d'Hermière (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 669 : 17808, f° 12. — *Gallia christ.* : XI, 155 ; VII, 543 ; XIV, 236). Il est âgé de 15 ans. Bientôt (à partir du printemps de 1650) on l'appellera « le marquis de Richelieu » : c'est sous ce nom que Bois-Robert, dans deux ans, lui dédiera sa comédie *La Jalouse d'elle-mesme* (16 mai 1650). Lieutenant général des armées et gouverneur du Hâvre, il renoncera à ses abbayes le 20 septembre 1652 pour se marier (*Gallia christ.* : XI, 155) ; et le 6 novembre suivant, à l'âge de 20 ans, malgré l'opposition de sa famille, il épousera Jeanne-Baptiste DE BEAUVAIS (1637 ?-1663), femme de chambre de la reine régente (voy. p. 125, n. 1). Il deviendra capitaine des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, et mourra six jours après Bois-Robert, le 11 avril 1662, âgé seulement de 29 ans et 5 mois. Sa jeune femme le suivra dans la tombe un an après (30 avril 1663) à l'âge de 26 ans (Anselme : IV, 376).

2. Voy. T. Ier : p. 236, n. 1.

3. Le mot « aujourdhui » se rapporte au moment où Bois-Robert réunit ces épitres en un volume (1659).

4. Bois-Robert dit, au troisième vers, que l'abbé de Richelieu a 15 ans. Comme il est né le 8 novembre 1632, cette épître est écrite entre les deux dates que j'indique.

Mais pour t'avoir perdu toy-méme,
Toy qui par ton merite extréme
Touches les cœurs, & beaucoup mieux
Que Ruel ne touche les yeux.
Certes ce lieu tout plein de charmes
De mes yeux arracha des larmes
Au moment que je le revy,
Quoy que mon cœur en fust ravy.
Quand je rentray dans ces allées [33]
Qu'un Dieu si souvent a foulées,
Si tost que je portay les yeux
Sur ces Jardins delicieux,
Sur ces Canaux & ces Fontaines
Où j'endormois toutes mes peines,
Ce Parc, qui fut mon element
Quand je vivois auprés d'Armand,
Rappella dedans ma pensée
L'estat de ma gloire passée
Comme celle de l'Univers,
Quand ce digne objet de nos Vers,
Plein d'une sagesse profonde,
Prenoit la conduitte du monde [1].
Je ne pus donc me contenir,
Pressé d'un si doux souvenir,
Qu'à l'instant je ne m'écriasse :
« Beaux lieux, dont j'admire la grace,
« Lieux charmans où je vis jadis
« Et ma gloire & mon Paradis,
« Comment vous puis-je voir encore
« Sans cét Astre esteint que j'adore ?
« Helas ! comment ay-je vécu

1. Voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

« Depuis que la mort l'a vaincu,
« Ce grand Cœur, ce Cœur invincible
« A qui rien ne fut impossible ? »
Comme j'estois dans ce penser,
Cher Abbé, je te vy passer ;
Tu vins à moy, tout admirable, [34]
Et, par ton accueil favorable,
Tu dissipas en un moment
Tout ce que l'image d'Armand,
Que je regardois comme une ombre,
Jettoit de lugubre & de sombre
Dans mon funeste souvenir
Dont je ne le pouvois bannir.
Je te vy marcher sur ses traces ;
J'examinay toutes tes graces,
Et, remarquant exactement
Cét esprit vif, cét œil charmant,
Et toutes ces graces infuses
Qui donnent de l'amour aux Muses,
Je crus voir Armand tout entier
En son admirable heritier.
Ouy, cher Abbé, de qui l'estime
Passe les bornes de ma rime,
Quand je t'eus bien consideré
Et que je t'eus bien admiré,
« C'est le Richelieu qu'il faut suivre,
« M'écriay-je : il fera revivre
« Indubitablement celuy
« Pour qui j'allois mourir d'ennuy
« Sans cette agreable rencontre
« Qui me le rend & me le montre. »

A MONSIEUR

DU PIN,

TRESORIER DES MENUS PLAISIRS DU ROY.[1]

Il se défend d'aller à Forges[2], où il est appellé par une grande Compagnie qui l'y attend.

EPISTRE VIII.

[écrite à Rouen, à l'automne, avant le 15 octobre][3]

DU PIN, j'ay receu ton Epître
Comme je sortois du Chapitre[4],
Et je prends ce peu de loisir
Pour te marquer mon déplaisir.
Ce n'est plus qu'entre Prime & Tierce
Qu'avec les Muses j'ay commerce :
Le reste à Dieu se doit donner,
Et me repose apres disner.
Je puis donc répondre à ta Lettre ;
Mais je ne te puis rien promettre,
Et, comme tu le peux juger,
C'est ce qui me fait enrager.
Il faut que, jusqu'au bout du terme[5],
Dans ce lieu je demeure ferme,

---

1. Sur Jean DUPIN, voy. T. Ier : p. 186, n. 1.
2. Voy. T. Ier : p. 5 , n. 1 , et p. 87, n. 3.

Où j'avale plus de chagrin [36]
Que Flotte [6] n'avale de vin
Et plus qu'à Forges tu n'avalles
De bouteilles d'eaux mineralles.
J'en ay besoin pour ma santé.
Tu dis que j'y suis souhaitté.
Je voy des douceurs infinies
Dans les charmantes Compagnies
Dont tu me marques par tes vers
Le nombre & les plaisirs divers.
Je voy d'icy leurs promenades,
Leurs entretiens, leurs serenades;
Je sens leurs divertissemens
Tels qu'on les peint dans les Romans ;
La douceur y doit estre grande ;
Enfin je croy qu'on m'y demande.
Mais, DU PIN, je n'y puis aller,
A moins que de sçavoir voler.
Amy, tu ne sçais pas, peut-estre,
Qu'outre que j'ay perdu mon Maistre,
Aux mains des Pipeurs j'ay laissé
Tout ce que j'avois amassé.
Il faut donc regler ma dépence,
N'ayant pour toute subsistance
Que les Mereaux [7] que, dans le Chœur,
Je touche du Distributeur.

---

3. Le lieu est indiqué par le deuxième vers, et la saison par le v. 97.

4. Le chapitre de la cathédrale de Rouen, dont Bois-Robert est chanoine depuis 1634.

5. Jusqu'au 15 octobre (voy. v. 97), fin de la « résidence » de Bois-Robert.

6. Voy. T. Ier : p. 68, n. 2.

7. « MEREAU, subst. masc. Marque, faite ordinairement de plomb, qu'on distribue aux Ecclesiastiques ou Chanoines pour tesmoi-

Il faut, ma faveur estant morte,
Pour suppléer en quelque sorte
Au defaut de mes pensions, [37]
Gagner ces distributions.
Tu peux juger, quand je les gagne,
Du noir chagrin qui m'accompagne,
Car je suis un Gagne-petit
Qui ne manque pas d'appetit.
Je me hay parmy nos Chanoines [1],
Plus que certain genre de Moines
Dont tu m'as parlé si souvent
Ne s'ayment hors de leur Convent.
Ce sont bizarres creatures,
Aussi bruttes, sous leurs fourrures,
Que jadis d'autres animaux
L'ont esté sous les mesmes peaux [2].
J'accrus, en l'an six cens quarante,
Non pas leur sens mais bien leur rente [3];

---

gner leur assistance à l'Office, afin de compter au bout d'un certain temps les menues distributions qui leur sont deues. »

« Dans les Chapitres, on appelle des *distributions* manuelles & quotidiennes certaines petites sommes de deniers ordonnées par des Fondateurs à ceux-là seulement qui seront assistans à certains obits & offices. » (Furetière 1690).

1. « Le Chapitre [de la cathédrale de Rouen] est composé de cinquante Chanoines, dont le rang est si considérable, que les Conseillers de la Cour s'estiment honorez d'estre dans ce Corps, duquel sont sortis plusieurs grands Personnages, un assez bon nombre d'Archevesques de Rouen, quelques Cardinaux, & un Pape (Gomboust, *Description des antiquités...* : p. 28).

2. Il faut rapprocher de ce passage ce que Bois-Robert dit naguère des moines de son prieuré de la Ferté-sur-Aube (T. Ier : p. 104, v. 87-106).

3. On lit, en effet, dans le Plumitif du chapitre de la cathédrale de Rouen, à la date du 24 mai 1640 : « Lecture faicte d'une lettre de la part de Mr de Boisrobert, par laquelle il mande, touchant la taxe de quatorze mil livres de quoy le chapitre avoit esté taxé pour les amortissements, qu'il avoit faict reduire lad' somme à dix mil livres... »

Aussi lors j'estois dispensé [1] ;
Mais, comme ce temps est passé,
Et qu'à mon tour je les dispense
D'honneur et de reconnoissance,
Il faut leur caprice endurer
Et resider sans murmurer.
Car je ne gagne pas la maille
Si dans le Chœur je ne travaille [2].
Le Distributeur à l'Obit
Vient faire son petit debit ;
Sous le surplis ou sous la Chappe,
Toûjours quelque Mereau j'attrappe,
Et pourtant jamais je ne dis [38]
Libera ny *De profundis*.
S'il faut par fois que je soustienne
Ou le Respons ou l'Antienne,
Je n'en sçaurois venir à bout,
Je mets le desordre par tout,
Et, par un ton plaisant & rare,
Je leur suis brutal & barbare.
J'en excepte un tiers, pour le moins,
Qui sont marquez à d'autres Coins
Et dont l'humeur n'est pas si sombre.
Mais faut-il pas ceder au nombre ?

---

1. Dispensé des « résidences ». « Les Chanoines ont été long tems sans résider à Rouen... Aujourd'hui, on distingue la grande & la petite résidence. La grande est de huit mois, & la petite de quinze jours seulement ; & pour participer aux distributions que les anciens ont apellé *la Commune*, il faut comparoître tous les ans à certains termes de l'année ; c'est Pâques & saint Michel. La Rigoureuse est de trois mois. » ([F. Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : III, 279-280).

2. Le 3 février 1646, le chapitre décide « d'escrire à Messrs de Boisrobert et d'Ailly qu'ils ayent à faire faire leur office au chœur, à peine de perte » (*Plumitif du chapitre. 1644 à 1648*).

Comme icy l'on conte les voix,
Celles qui font pancher le poix
Sont les plus foibles, d'ordinaire.
Enfin on ne sçauroit qu'y faire,
Et je suis reduit à gronder
Avec ceux qui vouloient m'ayder
Malgré les sentimens avares
De tous ces animaux bizares.
Dy donc à nos chers Paladins,
A nos Dames, à nos Blondins,
Bref à tous ceux qui me demandent,
Que c'est vainement qu'ils m'attendent,
Que Forge fait tout mon soucy,
Mais qu'il faut que je vive icy
Jusques au quinziéme d'Octobre,
Et que j'y vive en homme sobre.

A MONSIEUR DE
LA CHAMBRE,
Medecin ordinaire du Roy [1].

Il luy demande des remedes contre sa Bile [2].

EPISTRE IX.

[écrite à une date inconnue.]

LA CHAMBRE, Esculape nouveau,
Qui te regles sur le niveau
De ce Dieu, dont la Medecine
Tire son illustre Origine,
Esprit sans bornes & sans prix,
Fameux entre les grands esprits,
De qui l'adresse & la science
Et la force & l'experience
Peut d'entre les bras de Caron,
Du fonds de l'obscur Acheron
Rappeller une ame ravie [40]
Dans un corps dépouilllé de vie,
Puisque ton art, dans l'Univers,
Fait tant de Miracles divers,
Vien, en faveur d'un miserable,
En faire un moins considerable,

---

1. Sur Marin Cureau, seigneur de la Chambre, à qui Bois-Robert a déjà adressé une épitre en août 1645, voy. T. Ier, p. 188, n. 1.
Il est âgé d'environ 54 ans.
2. Voy. T. Ier : p. 5, n. 1.

Mais qui fera bruit en tous lieux ;
Vien chasser d'un corps bilieux
Cette chaleur perpetuelle
Et cette humeur aspre & cruelle
Qui luy dérobe à tous propos
Et l'appetit & le repos.
C'est ton Metel qui te reclame ;
Trouve l'art d'éteindre sa flâme
Par quelque breuvage divin
Puisque tu luy deffends le vin
Et que, dans son chagrin extréme,
Il se l'est deffendu luy-mesme.
Vien ses entrailles temperer,
Et fay qu'il puisse respirer.
C'est icy qu'il faut, sans reserve,
Déployer toute ta Minerve ;
C'est icy qu'il faut faire voir
Tous les secrets de ton pouvoir.
Je pense avoir, sous nostre Pole,
Espuisé tout l'Art de l'Escole.
D'un soin ardant, j'ay consulté
Et l'une & l'autre Faculté ;
J'ay fait cent fois ouvrir ma veine ;
Je me suis fait donner la gesne
Par cent divers medicamens,
Sans y conter les lavemens ;
Outre nos Maistres uniformes,
Outre les Cytois [1], les Delormes [2],

1. François Citoys. Sur ce médecin célèbre, voy. T. I[er] : p. 96, n. 6.

2. Charles de l'Orme (*a*) (1580-1678), conseiller et médecin ordi-

(*a*) Et non pas *Delorme* ni *de Lorme* : sa signature porte une apostrophe extrêmement nette (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1748 : 40592, f° 31).

Les Mayernes [1] & les Valots [2],
Les Merlets [3] & les Bourdelos [4],
Je pense avoir veu, pour ma Bile,
Tous les Charlatans de la Vile ;
J'ay pris tout ce qu'on m'ordonnoit
Chez mon Compere Tifonnet [5] ;

---

naire du roi, fut en outre chargé de diverses négociations importantes à l'étranger (Moreri). Il est âgé d'un peu plus de 65 ans, et exerce la charge de trésorier de France en la généralité de Bordeaux (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1748 : 40592, f° 44).

1. Théodore DE MAYERNE (1573-1655), baron d'Aubonne, né à Genève, filleul de Théodore de Bèze, fut autrefois médecin ordinaire de Henri IV : il s'est rendu célèbre par l'extension qu'il donna à la thérapeutique chimique, ce qui lui attira l'hostilité de ses confrères. Depuis 1611 il est en Angleterre, comme premier médecin du roi de ce pays. Il est âgé d'environ 75 ans.

Sa fille aînée Elisabeth a épousé Pierre DE CAUMONT (?-?). marquis de Cugnac, petit-fils de Jacques-Nompar DE CAUMONT (1559-1652), duc de Laforce (Moreri).

2. Antoine VALLOT (*a*) (1597 ?-1671), seigneur de Magnant, est conseiller d'Etat et premier médecin du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 656 : 17398, f° 3 ; *Carrés d'Hozier* 620 : f° 180). Il est âgé d'environ 50 ans. Il sera, plus tard, abbé de Nogent-sous-Coucy, de St-Aubin-du-Bois, et de saint Maur d'Agen (*Gallia christ.* : IX, 610 ; XIV, 1118 ; II, 950).

Un de ses fils, Edouard (1637 ?-1705), qui est encore enfant, deviendra, une vingtaine d'années plus tard, évêque de Nevers (1666) (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2922 : 64941, f° 28).

3. Jean MERLET (*b*) (?-?), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, est conseiller et médecin ordinaire du roi (*Gallia christ.* : XI, 939). Guy Patin l'appelle « un terrible patelin, *qui vere est mala merx, malus animus* » (c'est-à-dire « qui est vraiment une mauvaise marchandise, un esprit méchant ») (I, 373).

Son fils André est abbé de Saint-Lô depuis 1646 (*Id.*).

4. Pierre BOURDELOT (voy. p. 20, n. 1) est médecin du roi et du prince de Condé. Il habite chez celui-ci, où il tient, depuis quelques années, une espèce d'académie savante.

5. Charles TIFFONNET (*c*) (?-1686) sera dans quelques années (1657) l'un des huit médecins ordinaires du roi servant par trimestres (Arch. du min. des aff. étrangères : Mém. et docum. : *France* 903, f° 48 v°).

(*a*) Et non pas *Valot* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2922 : 64941).

(*b*) Orthographe hypothétique.

(*c*) Orthographe hypothétique.

J'ay fait jus de toutes racines ;
Avec deux mille Medecines
J'ay presque avallé tout mon bien ;
Et tout cela ne sert de rien.
Tu me seras plus profitable,
Si tu crois mon mal veritable.
Vien donc, & ne me juge point
Sur la couleur, sur l'embonpoint,
Ny sur mon œil, que je recuse :
C'est un affronteur [1] qui t'abuse ;
Tu le consultes, toutefois,
Et je voy bien que tu le crois,
Car tu ris, quoy que je te die,
Comme on rit à la Comedie :
Tu crois que ce mal n'est que feint,
Et que ton amy qui se plaint,
Pour mieux jouer ce personnage [42]
Devoit prendre un autre visage.
N'és-tu pas cruel d'en douter ?
Que gagnerois-je à t'affronter [2] ?
Si donc mon visage t'impose,
Au dedans cherche bien la Cause ;
Fay tant, que ce mal si caché,
Dans mes entrailles attaché,
Par ton art divin se détache.
Penetre, sonde, fouille, arrache,
Garde-toy d'épargner un corps

---

1. « AFFRONTEUR, EUSE. adject. & subst. Qui trompe, qui affronte. Paris est plein de devins, de donneurs d'advis, de faux Chymistes, qui sont tous des gueux, des filous & des *affronteurs*. » (Furetière 1690).

2. « AFFRONTER. v. act. Tromper quelqu'un. » (Furetière 1690).

Qui t'a trompé par le dehors,
Et fay moy voir quelque allegeance
Dans ta charitable vangeance.

A MONSIEUR BOURDELOT[1].

Il s'estonne des grandes louanges qu'il luy a données par une Lettre obligeante & par de beaux Vers Latins[2].

EPISTRE X.

[écrite à Paris, dans la première quinzaine d'octobre 1646][3]

Est-il possible, Esprit rare & sublime,
Qu'aupres de toy je sois en telle estime ?
Quoy ! Bourdelot, me mettre à si haut prix ?
Ah ! sans mentir, ta Lettre m'a surpris,
Et je ne sçay quel Demon plein d'envie
M'a supprimé quarante jours de vie
En me gardant ce tresor precieux
Qui n'a paru que d'hyer à mes yeux.
Dés le mois d'Aoust cette Lettre est dattée[4] ;
Si dans Rouen on me l'eust apportée,
En la lisant je me serois guery
D'un noir chagrin que j'ay long-temps nourry[5].
Pour mes pechez j'estois dans la Province,
Où le renom de ma Muse est fort mince,
Et, sur la foy d'un tel Approbateur, [44]

---

1. Voy. p. 20, n. 1.
2. Je n'ai trouvé nulle part la lettre de Bourdelot. Quant aux vers latins, ce sont ceux qui figurent comme pièce liminaire en tête

J'aurois passé pour un fameux Autheur.
Car ton sçavoir, que nul autre n'égale,
A merité l'estime generale ;
Ton grand suffrage est par tout respecté :
Chacun défere à ton authorité.
Quiconque eust veu la louange infinie
Dont BOURDELOT honore mon genie,
Sans discerner le beau Talent que j'ay
En vray Ronsart m'auroit envisagé.
Nos bons Bourgeois ont des ames grossiéres
Qui de la Cour ignorent les manieres ;
A contre-temps j'aurois esté loué
Pour la douceur de mon stile enjoué.
Mais, apres tout, j'aurois eu de l'estime
Pour le respect que tu rends à ma rime ;
Tes sentimens, que tu n'as point trahis,
M'auroient fait voir Profete en mon païs.
O qu'à tes soins ma Muse est obligée !
Mais l'ay-je leue, ou si je l'ay songée,
Ta belle Epistre, & ces Vers si flatteurs

---

du présent recueil (p. 20) (voy. l'*Advis* de Bois-Robert : lignes 19-27, p. 12).

3. Voy. p. 74, n. 1, et la n. 4 ci-dessous.

4. On verra plus loin (p. 74, n. 1) que cette lettre de Bourdelot et les vers latins qui l'accompagnaient furent écrits à propos de la publication des *Epistres* de 1646, parues le 21 juillet 1646. La lettre de Bourdelot est donc datée du mois d'août 1646. Le vers suivant indique que Bois-Robert l'a trouvée chez lui, à Paris, en rentrant de Rouen. On vient de voir, trois vers plus haut, que Bois-Robert l'a ainsi reçue quarante jours plus tard qu'il ne l'aurait reçue à Rouen. Comme Bois-Robert, chaque automne, n'est guère quitte de ses fonctions de chanoine à la cathédrale de Rouen avant la deuxième semaine d'octobre, on voit que la lettre et les vers de Bourdelot furent écrits tout à la fin du mois d'août 1646, et la présente épître de Bois-Robert dans la première quinzaine d'octobre.

5. Il s'agit de l'affaire que lui attira sa *Requeste à Messieurs du chapitre de Rouen* (voy. p. 95, n. 1).

Qui m'ont conté parmy les grands Autheurs
Et qui m'ont creu digne de prendre place
Au rang fameux de Catule & d'Horace ?
Aurois-je bien tant d'honneur merité
Pour ma naïfve & douce liberté ?
Quoy ! m'égaler à ces Poëtes [1] Illustres
Que, sous les daix [2] & dedans les balustres [3],
Devant les Grands on a souvent citez, [45]
Comme on les cite aux Universitez ?
Me comparer à ces grands Personnages
Qui des Roys mesme ont receu des hommages,
Que les Polis ont toûjours adorez,
Que les Pedants n'ont point deshonorez,
Qui dans la Cour gardent leur Privilege,
Encor qu'ils soient des pilliers de College,
De qui la force & les charmes divers
Sont respectez au bout de l'Univers ?
Ces grands Autheurs, de qui les beautez rares
Charment les yeux de cent Peuples barbares,
Qu'on voit briller d'un éclat nompareil
Jusqu'aux Climats ignorez du Soleil,
Ce grand Catulle & ce divin Horace
Me cederoient ? Moy, j'aurois plus de grace ?
Leur style doux & tout plein de clartez
Aupres du mien auroit des duretez ?
Ah ! BOURDELOT, modere, je te prie,
Cette amitié qui sent l'idolatrie ;
Elle t'emporte, & je ne sçay comment

1. Voy. p. 48, n. 2.
2. Voy. T. Ier : p. 32, n. 2.
3. « BALUSTRE. s. m. Se dit de ces clostures de petits piliers qui se mettent autour du lit des Princes... » (Furetière 1690). Le sens du vers est donc : *Que chez les Princes*.

Elle ose ainsi blesser ton jugement,
Ce jugement que la Cour, à bon titre,
Prend aujourd'huy pour souverain arbitre.
Quoy qu'il soit propre à regler les Destins
Des Peuples Grecs et des Peuples Latins,
Que ton Eloge est difficile à croire !
J'en ay pourtant une secrette gloire ;
Il me chatouille, & malgré moy je sens [46]
Qu'avec plaisir il se glisse en mes sens.
Quand tout Paris blasmeroit mon Ouvrage [1],
Ce que tu dis m'enfleroit le courage.
Si tu m'avois un peu moins honoré,
Si ton Eloge estoit plus moderé,
Si tu voulois te contenter de dire
Que tu te plais en ma façon d'écrire,
Que j'ay le don de me bien exprimer,
Que sans contrainte, enfin, je sçay rimer [2],
Je souffrirois, non sans un peu de honte,
Que mes écrits, dont tu fais trop de conte,
Fussent louez, & que mes petits Vers
Sous ton aveu courussent l'Univers.
N'estime pas pourtant que je supprime
L'excés d'honneur que tu fais à ma rime :
J'ay mis ta Lettre au buffet [3] où je mets

---

1. Etant donné

1° que Bois-Robert dit avoir rangé ses épîtres dans un ordre approximativement chronologique (voy. les dernières lignes de l'*Advis*) et que celles qui avoisinent celle-ci sont de 1646, 1647 ou 1648,

2° que les vers latins de Bourdelot furent écrits à propos d'un livre d'épîtres en vers de Bois-Robert (voy. p. 20),

l' « ouvrage » dont parle ici Bois-Robert ne peut être que *Les Epistres* de 1646.

2. Voy. p. 11, n. 1.

3. « BUFFET. s. m. Meuble qui sert pour mettre les pots & les verres, la vaisselle & autres choses necessaires pour le service de la

Terriers[1], Contracts, Baux, Bulles, & Brevets ;
Je la tiens chere à l'égal de ma vie ;
Mais, BOURDELOT, je redoute l'envie,
Et n'ose pas l'exposer au grand jour
Que dans Paris tu ne sois de retour.
Si mesme aveu peut sortir de ta bouche,
Je ne seray revesche ny farouche,
Je souffriray ce que tu resoudras
Sur mon honneur, car tu le soustiendras,
Et par ta voix ta louange animée
Fait apres toy parler la Renommée.

---

table. Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menues colomnes, separé par un plancher, au dessous duquel se mettoient les brocs & les bouteilles, & au dessus les verres & la vaisselle. Depuis, on a mis au milieu une petite armoire pour y serrer le linge ou le couvert d'un bourgeois ; & enfin on en a fait une grande armoire avec plusieurs tiroirs & volets, où on enferme ce qu'on a de plus precieux, & qu'on appelle aussi *cabinet.* » (Furetière 1690).

1. « TERRIER. adj. m. & substant. Recueil de reconnaissances des vassaux ou tenanciers d'une terre seigneuriale, qui contiennent les rentes, droits & devoirs dont ils sont tenus envers leur Seigneur ; ce qui lui sert de titre pour exiger telles redevances. » (Furetière 1690).

A MONSIEUR LE COMTE DE CEZY[1].

Il l'entretient de l'oppression qu'il luy avoit veue à son depart & du soin inutile qu'il prend de planter en Normandie.

EPISTRE XI.

[écrite au Bois-Robert, peut-être en juin-juillet 1645] [2]

Brave CEZY, qui dans tes mains
Tiens les cœurs de tous les Humains,
CEZY, dont l'humeur adorable
T'a rendu si considerable
Parmy tant de Peuples divers
Dont est composé l'Univers,
Ne t'estonne pas si je t'ayme
Puisque chez les Barbares mesme,
Que comme nous tu sceus charmer, [48]
On n'a pû te voir sans t'aimer ;
Et ne t'estonne pas encore
Du noir chagrin qui me devore :

---

1. Philippe DE HARLAY (1582 ?-1652), comte de Cézy, conseiller du roi, fut autrefois, pendant vingt-quatre ans, ambassadeur à Cons-

Si je me trouve inquieté,
C'est pour l'estat de ta santé,
Sans qui la mienne, en ma retraite,
Ne sçauroit estre qu'imparfaite.
Quand je partis, je te laissé
D'un si fascheux Rhume oppressé,
Que j'ay sujet de vivre en crainte
D'une plus dangereuse atteinte.
Ton horrible enchifrenement
Te gesnoit si cruellement,
Que cette oppression extréme
Mettoit une gesne à moy-mesme.
Je ne pouvois me consoler
Quand tu t'efforçois de parler,
Car cette parole forcée
Ne m'exprimoit point ta pensée,
Et ce fut la premiere fois
Que ta douce & diserte voix,
Pleine de graces nompareilles,
Fit de la peine à mes oreilles.
Enfin, CEZY, console-moy,
D'un mot qui me parle de toy,
Et soulage l'inquietude

---

tantinople (Moreri), où il « fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa. » (Tallemant : I, 156).

Chacun connait l'amusante histoire de son mariage (1610) et de son arrangement avec Henri IV à cette occasion (Tallemant : I, 155).

Il est cousin germain de François DE HARLAY (1586-1653), archevêque de Rouen.

Il est âgé d'environ 63 ans.

2. Le lieu est indiqué par les vers 44 et 56.

Cette épître roule sur le même sujet que la dixneuvième des *Epistres* de 1646 (T. Ier : p. 143) ; en outre, le vers 27 de cette dernière rappelle tout à fait les vers 51 et 52 de la présente épître. Il est possible que ces deux épitres aient été écrites à peu de jours d'intervalle.

Qui, dans ma triste solitude,
Depuis dix jours a redoublé [49]
L'ennuy dont je suis accablé.
Ry cependant de mon caprice
Et de mon bizarre exercice :
Dans cette Saison où la Cour
De Paris cherche le sejour,
Je le fuis, & ma maladie
Est de planter en Normandie,
Dans un terroir que le Soleil
Ne peut regarder de bon œil,
Où nul fruit n'honore sa seve
Que celuy qui fit pecher Eve,
Où, sans l'ayde & l'appuy des Murs,
On n'en verroit jamais de meurs,
Où le luminaire celeste
Ne luit que pour faire la Peste,
Où je n'auray de mon loisir
Jamais ny profit ny plaisir.
Mais enfin, quoy qu'il en arrive,
C'est mon terroir que je cultive,
Et, si bien-tost je ne reçoy
De bonnes réponses de toy,
De tant de fosses qu'on me creuse
Dans cette terre mal-heureuse,
Quelqu'une enfin me servira :
Si je meurs, on m'y plantera.

A M[R] LAGER,

SECRETAIRE DES COMMANDEMENS
DE LA REYNE DE SUEDE [1].

Il s'estonne de ce qu'il le convie, par ses Lettres, de venir à Stokolm, où il dit qu'il est desiré par la Reyne, sa Maistresse.

EPISTRE XII.

[écrite en 1652] [2]

LAGER, qu'est-ce que tu veux dire,
Que dans Stokolm on me desire ?
L'Auguste Reyne que tu sers
Prend, dis-tu, plaisir à mes vers,
Et soustiens de plus qu'elle estime
L'Autheur, separé de la rime.
Tu m'en dis trop de la moitié,
Amy prodigue d'amitié.
Parce qu'un jour, en ta presence,
Je dy, d'un ton de complaisance,
Devant Daphnè [3] qui m'écoutoit, [51]
Que j'aymois ce qui me flattoit

---

1. Hercule LACGER (*a*) (16..-1670), seigneur de Massuguiès, né à Castres, « a de l'esprit et fait des vers, mais mediocres. D'ailleurs

(*a*) Et non pas *de* Lacger (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1615 : 37515, f[os] 2 et suiv.).

Et que les choses agreables
Me plaisoient mesmes dans les Fables,
Tu m'as fait celle-cy, pour voir
Si je m'y lairray decevoir.
Mais, quoy que je sois fort sensible,
Tu fais un projet impossible.
Si tu m'avois dit simplement
Que mes Vers ont quelque agrément,
Et que ma Muse, simple & nue,
Ne laisse pas d'estre connue
Jusqu'aux extremitez du Nort [4],
J'aurois pû croire à ton rapport ;
S'il s'estendoit jusqu'à ma prose,
J'en croirois encor quelque chose :
Je sens bien ma naïfveté ;
Elle a sa grace & sa beauté ;
Comme les choses naturelles
Sont d'ordinaire les plus belles,
Mon caractere aura son prix
Toûjours parmy les beaux esprits.
Mais que cette Reyne divine,

---

c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honneste homme. » (Tallemant : IV, 233). C'est un ami intime de la comtesse de la Suze (voy. p. 252, n. 1). « Cette folle s'esprit de Lacger, et le luy dit. Elle luy a escrit un million de lettres et de vers les plus passionnez qu'on puisse voir. » (*Id.* : IV, 233). Il est (sans doute depuis la fin de 1651) à Stockholm, en qualité de secrétaire des commandements de Christine, reine de Suède. Il rentrera à Paris en janvier 1653. Il sera « assez impertinent » pour dire à la comtesse de la Suze « qu'il avoit esté cruel à la reyne de Suede pour luy estre fidele. » (*Id.* : IV, 239). Il deviendra conseiller à Castres et membre de l'académie de cette ville, où il mourra.

2. Cette année résulte de ce qui vient d'être dit, dans la note précédente, sur l'époque du séjour de Lacger à Stockholm.

3. Sans doute la comtesse de la Suze.

4. Voy. p. 11, n. 1.

Cette incomparable Christine [1],
Qui void tout le Monde arresté
Sur l'éclat de sa Majesté,
A qui le temps ne peut suffire
Et pour les soins de son Empire
Et pour les honneurs immortels [52]
Qui luy font dresser des Autels,
Que cette Reyne Magnanime,
Qui, comme un tribut legitime,
Reçoit mille eloges divers
Des plus sçavans de l'Univers
Et n'en sçauroit voir tous les titres,
S'amuse à lire mes Epistres
Et perde, en y jettant les yeux,
Des temps qui luy sont precieux,
Que de plus cette ame sublime
Me donne part à son estime,
Où tu sçais que je bornerois
L'ambition des plus grands Roys,
Ah ! LAGER, je ne te puis croire.
Cependant mon cœur, plein de gloire,
Se plaist à ton discours charmant
Qui le duppe agreablement.
Ta Lettre a du style Poëtique [2],
Et tient mesme du Dramatique,
Où celuy qui trompe le mieux
Paroist le plus ingenieux.

---

1. La célèbre Christine (1626-1689), fille de Gustave-Adolphe II le Grand, reine de Suède depuis l'âge de 7 ans (1633), est maintenant âgée de 26 ans. Dans deux ans (1654), elle abdiquera ; puis, après plusieurs années passées à parcourir l'Europe, elle se fixera à Rome, où elle mourra après un séjour de plus de trente ans (Moreri).

2. Voy. p. 48, n. 2.

Enfin, si ta plaisante fable
Passoit pour chose veritable,
Le Bois-Robert du temps passé
Par le tien seroit effacé.
Le grand ARMAND, je le confesse,
M'a témoigné quelque tendresse ;
Comme il crût voir en mon esprit [53]
Quelque charme qui le surprit,
J'en eus des faveurs singulieres
Aux heures les plus familieres [1] ;
J'en répandis sur maint Autheur,
Et me fis le Solliciteur
Des pauvres Muses affligées
Qu'un dur Siecle avoit negligées [2] ;
Je fis qu'ARMAND en eut pitié ;
Et sa glorieuse amitié,
Qui fut de ses bien-faits suivie,
Fait tout l'ornement de ma vie.
Mais, si tu m'as dy vray, pourtant,
Je voy mon nom plus éclatant
Qu'il ne fut en six cens quarante [3],
Et ma faveur plus éclatante.
ARMAND merite des Autels,
Il fut le plus grand des Mortels ;
Mais ton adorable CHRISTINE
Paroist une chose divine :
Je luy voy des sujets zelez
Aux Climats les plus reculez ;
Elle regne, elle éclatte au Monde

---

1. Voy. T. Ier : p. 47, n. 7.
2. Voy. T. Ier : p. 23, n. 1.
3. Avant sa disgrâce de 1641-1642, suivie de la mort de Richelieu (voy. T. Ier : p. 59, n. 1).

Et par sa science profonde
Et par ses liberalitez
Qui sont ses moindres qualitez
Mais qui, volant jusques aux nues,
Sont toutefois les plus connues.
Si de loin j'en suis seulement [54]
Regardé favorablement,
Si je suis connu pour l'esclave
De la fille du grand GUSTAVE,
J'en trouve mes Destins meilleurs
Que si j'allois regner ailleurs.
Poursuy donc, LAGER, je te prie,
Ton agreable tromperie,
Et ne me desabuse pas
Puisque j'y trouve des appas.
Je croiray ta premiere Lettre,
Quoy qu'elle puisse me promettre ;
Puisque j'ay l'esprit soulagé
D'un bien que je n'ay que songé,
Et que tes obligeans Mensonges
Passent les plus beaux de mes songes,
Pousse hardiment jusqu'au bout :
Je donneray les mains à tout.
Coupable de la seule gloire
D'un amy qui veut bien te croire,
Ta conscience est à couvert
Puisqu'enfin personne n'y pert
Et que tu ne peux faire injure
A qui cherit ton imposture.

EPISTRES
EN VERS.
LIVRE SECOND.

A
MADEMOISELLE[1].

Il luy parle de la petite verole qui a respecté son visage[2].

EPISTRE PREMIERE.

[écrite à Paris, le 28 nov. 1649 ou quelques jours plus tard][3]

Me trompez-vous, mes yeux, apres tant de tristesse ?
Est-ce vous que j'ay veue, adorable Princesse ?
Est-ce vous que nos vœux & nos ardans souhaits
Ramenent à la Cour, plus belle que jamais[4] ?
O charmante surprise ! ô merveille incroyable ! [56]
Je l'avois bien predit que ce mal effroyable,
Qui jusques dans le Trône ose prendre ses droits
Et qui n'épargne point les Princes ny les Roys,
Vous respecteroit seule, & que jamais sa rage
N'oseroit offencer un si parfait visage :
Quoy donc ! ces traits divins, ces Roses & ces Lys

---

1. Anne-Marie-Louise DE FRANCE (1627-1693), souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier et pair de France, est cousine germaine de Louis XIV (Anselme : I, 147).
Elle est âgée de 21 ans.

Sous l'horreur du venin seroient ensevelis ?
Ce qui fut un Chef-d'œuvre, un miracle en nature
Se verroit tout vivant sujet à pourriture ?
Je serois criminel si je l'avois pensé ;
Ouy, sans doute, le Ciel s'en seroit offensé.
Ce n'est point l'Art humain, ô Princesse divine !
Qui d'un si beau visage empesche la ruïne ;
Ce ne sont ny nos voeux ny nostre zele ardent
Qui détournent de vous ce cruel accident :
Le Ciel prend seul icy le soin de son Ouvrage,
Et, comme il vous forma l'esprit & le courage
Admirable, invincible, il fit mesmes efforts
Pour vous former encore un admirable Corps
Qui des maux naturels ne fust pas susceptible
Et qui, comme l'esprit, parust incorruptible.
Par ce grand Privilege il s'est donc garanty ;
Il n'eut jamais de mal, vous n'avez rien senty,
Et j'ay veu dissiper ainsi qu'une fumée
Le grand bruit qu'en a fait icy la Renommée.
J'ose encor soustenir que ce bruit estoit faux,
Puis qu'on ne trouve en vous ny taches ny deffaux,
Qu'on n'y voit rien empreint de ces cruelles [marques [57]
Qui n'ont pas respecté le plus beau des Monarques[5],

2. C'est en novembre 1649 qu'elle eut la petite vérole (*Mém. de Mlle de Montpensier :* I, 235. — *Gazettes* : 1649, p. 1028). Elle fit sa première sortie, après sa guérison, le 28 novembre (*Gazettes :* 1649, p. 1164).

3. Voy. la note précédente.

4. Dans ses *Mémoires*, Mademoiselle confirmera elle-même non seulement que la petite vérole ne lui laissa aucune cicatrice, mais encore que cette maladie lui rendit le teint plus pur : « devant j'étois couperosée, et cela m'emporta tout. » (I, 235).

5. Deux ans plus tôt, le roi fut atteint de la petite vérole (voy. ci-dessus : Livre Ier, Ep. VI).

Et que jamais ce teint, dont j'admire l'éclat,
Ne se monstra si beau, si vif, si delicat :
Sa grace, qui paroist si brillante & si pure,
Montre assez les respects qu'eut pour luy la Nature.
Puis qu'il n'a point changé, pourquoy le cachiez-vous ?
Vostre heureuse Maison a bien fait des jaloux
Quand seule en vos beautez elle eut droit de se plaire,
Tandis que nous pleurions leur perte imaginaire.
Vous deviez bien, Princesse, au moins desabuser
Ceux qu'on a veus pour vous les Astres accuser,
Car vous n'ignorez pas, voyant comme on vous ayme,
Qu'un tel ressentiment ne va point sans blaspheme.
Quand avec patience on eust pû l'endurer,
Ceux qui contre le Ciel n'ont osé murmurer
Pouvoient-ils supporter l'absence de vos charmes
Sans pousser des soûpirs & sans verser des larmes ?
Peut-on vivre à la Cour sans vos divins appas ?
Princesse, qu'y voit-on quand on ne vous voit pas ?
Hé quoy ! vous seriez-vous seulement renfermée
Pour voir ce qu'en diroit la folle Renommée ?
Par tout elle babille inconsiderément ; [58]
Elle est cent fois le jour sujette au changement ;
Je la voy pour toute autre incertaine & volage,
Mais elle tient pour vous toûjours mesme langage :
Elle parle à toute heure obligemment de vous,
Et le bien qu'elle en dit ne fait point de jaloux ;
Elle affecte pour vous de paroistre fidelle,
Et semble que vous seule estes bien avec elle.
Je puis donc soustenir, Princesse, qu'en effet
Vous n'eustes point de mal ; mais vous en avez fait,
Et vous pardonnerez sans doute à ma licence
Si vous contez les jours qu'a duré vostre absence.

REQUESTE A MESSIEURS

DU CHAPITRE DE ROUEN,[1]

En faveur de Mademoiselle de Toussy, étourdie par le voisinage des Cloches de leur Eglise.

EPISTRE II.

[écrite à Rouen à la fin de la 1re quinzaine d'août 1646][2]

Apprenez, Messieurs mes Confreres,
Dont les Loix dures & severes
De mes petits droits m'ont exclus[3],
Qu'au Mereau[4] je ne songe plus,
Que je renonce à vos dispenses
Qui me sauvoient mes residences
Et par qui j'estois Jubilé[5]
Mesme au jour de l'Obit salé[6].
Je vous quitte de mes Services,
De mes soins, de mes bons offices,
Dont vous juriez d'entretenir [60]
A jamais le doux souvenir[7].
Ouy, de ma part je vous dispense

---

1. Voy. p. 63, n. 1.
2. Les vers 63-68 indiquent que cette épître est écrite très peu de jours avant l'ouverture d'un chapitre général. Or, à la cathédrale de

D'en garder la reconnoissance,
Puisque tel est nostre Destin,
Pourveu qu'aux heures du matin
Vous arrestiez le bruit des cloches,
Dont TOUSSY [8] m'a fait des reproches.
Je vous apprens qu'elle est icy,
La belle & charmante TOUSSY,

Rouen, le chapitre général se tient tous les ans pendant l'octave de l'Assomption : du 16 au 22 août. La présente épître date donc de la fin de la première quinzaine d'août.

D'autre part on verra plus loin (p. 95, n. 1) que c'est bien de l'année 1646 qu'il s'agit.

3. Depuis plusieurs années, le chapitre a pris des mesures sévères contre les chanoines qui portent des soutanes de soie et de longues chevelures. Presque chaque année il en est question. C'est ainsi que le 22 août 1644 les chanoines « avoient unanimement faict remarquer tous ceulx de Messieurs qu'ils estimoient n'estre en estat de leurs cheveulx, à sçavoir Messieurs *Le Mestel*,... [(suivent douze autres noms)], lesquelz Monsieur le promoteur est prié advertir de se mettre en estat dans la sainct Michel prochain, et que, à faulte d'y satisfaire, qu'*ilz seront mis en perte de leurs distributions* (*a*). »

Quarante jours plus tard, le 30 septembre 1644, Bois-Robert et cinq autres chanoines ayant demandé au chapitre à être, comme les années précédentes, en qualité de commensaux de l'archevêque, dispensés de la résidence à Rouen, il fut ordonné « que Messieurs qui ne sont en estat tant de leurs cheveulx & tonsure s'y missent avant que de leur accorder lesdites grâces. » (*Plumitif du chapitre, 1644 à 1648*).

Voilà donc Bois-Robert privé de ses distributions et de ses dispenses de résidence (*b*), à cause qu'il s'obstine à porter de longs cheveux et à ne pas avoir « une tonsure decente et convenable à l'estat ecclesiastique ».

4. Voy. p. 62, n. 7.

5. « JUBILÉ, ou *Jubilaire*, se dit... d'un Religieux qui a 50 ans de profession dans un Monastère, ou d'un Ecclesiastique qui aura desservy une Eglise pendant 50 ans. Les Religieux *jubilez*, en divers endroits, sont dispensez de Matines, des rigueurs de la Regle. » (Furetière 1690).

6. « Obit salé, qu'on nomme ainsi à cause de quelque distribution de sel qui s'y fait. Peu de chanoines manquent d'y assister. » (Furetière 1690).

Le 28 août 1645, le chapitre de la cathédrale de Rouen a décidé qu' « il ne sera donné à l'advenir aulcune dispense de l'obit du sel,

(*a*) Sur ce mot, voy. p. 62, n. 7.
(*b*) Sur ce mot, voy. p. 64, n. 1.

Qui vivroit paisible & contente
Sous le toict de sa bonne Tante [9]
Si l'on faisoit cesser le bruit
Qui l'importune jour & nuit.
Les Dieux l'ont trop sollicitée ;
Le trop d'encens l'a rebutée :
Elle fuit ses adorateurs
Comme autant de persecuteurs ;
Contr'eux elle cherche un Azile,
Et l'eust trouvé dans cette Ville
Si vos Cloches, mal à propos,
N'eussent troublé le doux repos
De cette Beauté sans seconde
Qui le ravit à tout le monde [10].

---

pour quelque cause ou pretexte que ce soit. » (*Plumitif du chapitre, 1644 à 1648*).

7. On a vu plus haut (p. 63, n. 3) un exemple des bons offices que Bois-Robert, au temps où il était le favori du cardinal de Richelieu, avait rendus au chapitre de la cathédrale de Rouen.

8. Louise DE PRYE (*a*) (1624 ?-1709), fille cadette de Louis DE PRYE, marquis de Toucy (*b*), est âgée de 22 ans. Dans quatre ans, le 22 novembre 1650, elle épousera Philippe DE LA MOTHE (1606 ?-1657), duc de Cardona, maréchal de France et vice-roi de Catalogne ; puis elle deviendra gouvernante des enfants de France (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 474 : 12549 bis, f° 3).

Sa sœur aînée, Charlotte DE PRYE (1622 ?-1700), est la femme de Noël BULLION, seigneur de Bonnelles, fils du fameux surintendant des finances Claude BULLION.

9. Anne DE SOUVRÉ (?-1651), tante maternelle de la mère de Mlle de Toucy (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 618 : 16395, fos 6 et 7 ; *Id.* 545 : 14265, f° 2 v°), est abbesse de l'abbaye saint Amand de Rouen depuis le 2 mars 1630 (*Gallia christ.* : XI, 289). Elle y donne l'hospitalité pour quelques jours à Mlle de Toucy.

10. L'abbaye saint Amand n'est qu'à 150 toises (*c*) de distance de la façade de la cathédrale, où sont situées les cloches (voy. le plan de Rouen par Gomboust).

(*a*) Et non pas *de Prie* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2386 : 53468).

(*b*) Et non pas *Toussy*.

(*c*) 290 mètres.

O que vous allez meriter !
Vostre honneur va plus éclatter
Que toutes vos Cloches ensemble,
Au bruit de qui la Ville tremble.
Si, pour quatre jours seulement, [61]
Vous arrestez leur battement,
Voyez quelle est vostre puissance :
Vous sauvez, par vostre Ordonnance,
Ce que nostre climat Normand
A jamais eu de plus charmant.
Celle pour qui la Cour soûpire,
Dont les Rois redoutent l'Empire,
Qui voit des Dieux à ses genoux,
Maintenant a besoin de vous
Pour conserver ce teint de Roses
Qui fait honte aux plus belles choses
Et que les charmes du sommeil
Entretiennent frais & vermeil.
O merveille incomprehensible !
Cette Divinité visible,
A qui l'on dresse des Autels
Et qui du destin des Mortels
Se rend la souveraine Arbitre,
Est sujette aux Loix du Chapitre.
Mais, Messieurs, n'en abusez pas ;
Si vous voulez qu'on fasse cas
De vous & de vos Ordonnances
Plus que de celles des Finances,
En ce Chapitre general
Où vous voulez bannir le mal
Et faire en Juges équitables
Des reglemens bons & durables,
Faites, en faveur de TOUSSY, [62]

Qu'on debutte par celui-cy :
On n'entendra plus, dans la Ville,
Noms des 3. Cloches. *GEORGE D'AMBOISE* [1], *ESTOUTTEVILLE* [2]
ET RIGAUT [3] *qui nous étourdit,*
Que tout l'Office ne soit dit,
Puisque leur Son fasche & réveille
Cette incomparable Merveille.
Car, Messieurs, vous ne doutez pas,
Si vous méprisiez tant d'appas,
Qu'un jour les Parrains de ces Cloches
Ne vous en fissent des reproches.
Ce mal, si vous ne le chassez,
Va plus loin que vous ne pensez :
BEUVRON [4], cette autre Pasitée
De qui la Cour est enchantée,
Cét Astre, dont les yeux vainqueurs
Sont absolus sur tous les cœurs,

---

1. Une des cloches de la tour méridionale, dite tour de beurre. « La cloche nommée *Georges d'Amboise*, pesant trente six mil livres (*a*), fut faite l'an 1501 le 2e jour d'Aoust : on la monta en cette Tour le 9e jour d'Octobre ensuivant, & le 16 Février 1502 elle fut sonnée en branle par saize hommes ; & est à remarquer que son ton est *b fa b mi b mol*, cinq tons au dessous de la clef de *f ut fa* [c'est-à-dire le si bémol au dessous de la portée, en clef de fa]... ; elle a trente pieds de tour par bas, dix pieds de diametre, & dix pieds de hauteur à ce compris les anses. » ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : II, 6-8). Elle porte ce nom parce qu'elle fut donnée par le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen (Expilly : VI, 408).

2. Marie d'Etouteville est une des onze cloches de la tour septentrionale, dite tour saint Romain. « *Marie d'Etouteville,* sur laquelle est écrit : *L'an 1457, Reverend Pere en Dieu, Guillaume d'Etouteville, Evesque, Cardinal, Docteur, & Archevesque de cette Ville, me fit faire.* » ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : II, 3).

3. Rigaud est une des onze cloches de la tour saint Romain. Elle fut donnée par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, mais « ne fut faite qu'apres sa mort, à sçavoir l'an 1282. » (*Id.* : II, 4).

4. Catherine-Henriette de Harcourt : voy. T. Ier, p. 234, n. 2.

(*a*) Environ 17600 kilogrammes.

Cette autre Beauté souveraine
Qu'Amour reconnoist pour sa Reyne,
Qui par ses rares qualitez
Brille autant que par ses beautez,
Cette autre adorable Merveille
Qui dans la Cour est sans pareille,
Et qui l'est bien encore icy
Lors qu'elle y paroist sans TOUSSY,
Va tirer profit de l'outrage
Que vous faites à son visage ;
Car ce grand bruit dont on se plaint [63]
Semble en vouloir à son beau teint.
Voyez, Messieurs, ce que vous faites :
Jusqu'icy, ces Beautez parfaites,
Qui nous charment également,
Ont suspendu le jugement
Des Gentils-hommes & des Princes
Dans la Cour & dans les Provinces ;
Qui les voudra bien regarder
Ne pourra jamais décider
Qui de ces deux sur l'autre excelle,
Qui de ces deux est la plus belle ;
Non, Messieurs, les plus complaisans
Qui soient entre leurs Partisans
N'ont osé prendre la licence
De prononcer cette Sentence ;
Et vous voulez déterminer
Ce qu'on a peine à deviner ?
Et vous voulez que le Chapitre
Injustement en soit l'Arbitre ?
Car, si ces Cloches, dont le bruit
Afflige TOUSSY jour & nuit,
Troublent son repos davantage,

Adieu l'éclat de son visage ;
Comme son teint en pâlira,
Son embonpoint diminuera ;
Cependant cette autre Merveille,
Qui bien loin des Cloches sommeille,
BEUVRON, qui dort en seureté [64]
Dedans son Palais enchanté [1],
Se levera sans amertume
Aussi belle que de coustume ;
Et lors je crains avec raison,
Si l'on fait la comparaison,
Que le plus sain des deux visages
N'aït de visibles avantages.
Puisque c'est le vouloir des Cieux
Que ces deux Astres precieux,
Dont le Sort a mis l'excellence
Dans une si juste balance,
Demeurent dans l'égalité
De leur grace & de leur beauté,
Gardez les Loix qu'ils ont prescrites,
Respectez ces belles Carites,
Et, pour trois jours, faites cesser
Tout ce qui les peut offenser ;
Car dans trois jours toutes les Graces
Nous quittent pour suivre leurs traces ;

---

1. « Le *Vieux-Palais* n'est autre chose qu'un château à l'antique, de presque aucune défense, flanqué de six grosses tours rondes, avec un pont-levis & des fossés que la Seine remplit de ses eaux. C'est un gouvernement particulier, réuni à celui de Rouen.. » (Expilly : VI, 404). Le père de Mlle de Beuvron, François DE HARCOURT, marquis de Beuvron, en est gouverneur depuis le 1er mars 1643 ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen :* II, 121).

Le vieux palais est situé au bord de la Seine, juste au sud de la rue de la pie, c'est-à-dire loin de la cathédrale et de ses cloches (voy. *Plan* de Gomboust).

Nous allons perdre en mesme jour
Ces deux grands Miracles d'Amour.
Dés que vous les verrez parties,
Faites honneur à leurs sorties :
Confondez tous vos carillons
Avecque le bruit des Canons ;
Alors vos Cloches pourront plaire ;
Mais jusques-là faites-les taire [1].

---

1. Cette épître ne tardera pas à lui attirer des ennuis de la part des chanoines. Voici ce que je lis, à la date du 2 octobre 1646, dans le *Plumitif du chapitre, 1644 à 1648* : « Sur la remonstrance, faicte par Monsieur le promoteur, qu'il couroit certain escrit par la ville contre l'honneur de cette esglise, addressé au chapitre, duquel plusieurs personnes estoient scandalisez, et lequel mesme contenoit quelques impuretez & impietez et que l'on disoit avoir esté faict par un de la compagnie, dont quelques uns de Messieurs avoient des copies et qu'il en avoit veu une entre les mains de Mre Le Roux Vely, requerant qu'il eust à la mettre sur le bureau et declarer celuy qui la luy avoit baillée, ledict sr Le Roux, present en chapitre, a declaré que veritablement il avoit veu, eu et leu ledict escrit, l'ayant receu de Monsieur le chantre, mais qu'il ne l'avoit plus pour le present, l'ayant baillé à Monsieur le hault doyen, qui avoit eu la curiosité de le veoir ; et à l'instant ledict sr hault doyen, aussy present en chapitre, l'ayant representé, a esté requis par ledict sr promoteur qu'information fut faicte de l'autheur dudit escrit. Surquoy Monsieur Le Metel Boisrobert a declaré qu'il l'avoit composé par pure fantaisie, mais qu'il n'y avoit rien d'impie ny d'impur, ny aulcune chose qui peust offenser le chapitre ; mais que, si ledict sr promoteur & le chapitre se vouloient rendre ridicules, qu'ils n'avoient qu'à deliberer sur ledict escrit, demandant reparation des parolles advancees par ledict sieur promoteur. Ledict sr Le Metel sorty dudict chapitre, lecture faicte dudict escrit commençant par ces mots : A Messieurs les doyen, chanoines & chapitre de l'eglise de Rouan. *Aprenez, Messieurs mes confreres Dont les loys rudes & severes De mes petits droicts m'ont exclus, Qu'au mereau je ne songe plus &c.*, oy les conclusions dudict sieur promoteur & sur le tout deliberé, il a esté dict que ledict sieur Metel Boisrobert seroit repris & blasmé en plain chapitre par Monsieur le hault doyen d'avoir faict un tel escrit scandaleux, contraire à l'honneur de l'eglise & du chapitre, et indigne de la profession d'un ecclesiastique ; que ledict escrit seroit supprimé et lacéré en sa presence. Deffenses audict sr Le Metel de composer à l'advenir telz escritz, sur les peines au cas appartenant, et à luy enjoinct d'appliquer son stille à de meilleurs sujets, ce qui a esté à l'instant prononcé et executé par mondict sieur le hault doyen en la presence dudict sieur Le Metel, appellé en chapitre à cet effet. »

A MADEMOISELLE
DE CAVOYE[1].

Sur ce qu'elle luy demandoit les Vers faits en faveur de Mesdemoiselles de Toussy & de Beuvron, qu'elle avoit fort estimez[2].

EPISTRE III.

[écrite peu de temps après le 2 octobre 1646] [3]

Puis-je croire, ô belle CAVOYE,
Que vous avez eu de la joye
Des Vers que je vous ay fait voir,
Et que vous les voulez avoir,
Ces petits Vers, qui de deux Belles
Ont fait les justes paralelles,
Et qui, les louant par excés,
M'ont pensé faire un grand procés ?
Tout de bon, seroit-il possible
Qu'un cœur, qu'on croyoit insensible
Et qui seul s'ayma jusqu'icy,

---

1. Henriette-Louise OGIER (*a*) (1626-?), l'aînée des dix enfants de feu François OGIER (?-1641), seigneur de Cavois, capitaine des mousquetaires du cardinal de Richelieu, est âgée de 20 ans (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 257 : 6850, fos 2 vo et 10).

Sa mère, née Marie DE LORT, est une des dames d'honneur de la

(*a*) Et non pas *Oger* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2136, 48575, fos 6 vo et 9).

Connoissant Beuvron & Toussy,
Voulust nous obliger à croire
Qu'il prend interest en leur gloire,
Et qu'il peut trouver des appas
En ce qui ne le flatte pas?
Quoy! vous, dont la grace & l'estime
Epuisent la Prose & la Rime,
Vous, qui faites un tiers party
Que tout Paris a trop senty,
Vous, dont le merite embarasse
Tous les Artisans du Parnasse,
Qu'Apollon & ses Nourrissons
Accablent d'Airs & de Chansons,
Vous pouvez encore vous plaire
Dans une louange étrangere?
Vous trouvez des Eloges doux
Qui n'ont pas esté faits pour vous?
Ah! belle & charmante CAVOYE,
Ne souffrez pas que je le croye;
Le Dieu qui m'échauffe le sein
M'a fait mieux voir vostre dessein;
J'ay penetré dans vostre ruse;
Ce n'est ny pour flatter ma Muse
Ny pour honorer ces Beautez
Dont je décris les qualitez
Et qu'on adore à si bon titre,

reine régente depuis le 30 novembre 1643 (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 257 : 6850, fº 4 vº).

Un des frères de Mlle de Cavois, Louis OGIER, âgé de 7 ans, deviendra marquis de Cavois, grand maréchal des logis de la maison du roi et aide de camp de Sa Majesté (1679) (*Id.* : fº 2).

2. C'est-à-dire l'épître précédente.

3. C'est-à-dire peu de temps après la séance du chapitre dont il est question dans la note 1 de la page 95.

Que vous voulez voir mon Epistre :
Vous la demandez seulement [67]
Pour y blasmer mon jugement.
L'Eloge de ces deux Merveilles,
Que je traite de Nompareilles,
Picquera vostre esprit jaloux ;
Vous murmurerez contre nous ;
Je pense vous entendre dire,
Me voyant étendre l'Empire
Et de Beuvron & de Toussy :
« Pourquoy n'y suis-je pas aussi ?
« Pourquoy ma Beauté publiée
« Est-elle en ces Vers oubliée ? »
Mais le lieu ne permettoit pas
Qu'on y parlast de vos appas :
Cette entreprise assez hardie
Se forma dans la Normandie,
Où lors ces deux Divinitez
Faisoient admirer leurs Beautez.
Dés que ces Merveilles connues
Dans Paris seront revenues,
Je sçauray fort bien faire voir
Jusqu'où s'estend vostre pouvoir ;
Car vous marchez droit sur leurs traces
Comme la troisiéme des Graces,
Et l'œil a peine à faire choix
De la plus aymable des trois.

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY[1].

Il le remercie du Prieuré[2]; mais il se plaint de ce qu'à la prise de possession on a voulu mal-traiter ses gens.

EPISTRE IV.

[écrite en 1651, après le 13 février][3]

Enfin, Grand Prince, il estoit arresté
Par un Decret de la fatalité
Que ce Nozé, dont j'ay tant fait d'instance,
Apres dix ans revint en ma puissance.
C'est malgré vous que vous l'avez gardé ;
On l'a bien veu par vostre procedé :
Vostre bonté constante & genereuse,
Et de justice & d'honneur amoureuse,
A fait enfin la restitution [69]
Qu'elle devoit à ma pretention,
Et pour la faire a vaincu tant d'obstacles
Qu'on la peut mettre au nombre des Miracles.

---

1. Sur le prince de Conty, voy. p. 40, n. 1. Il est maintenant âgé de 21 ans, et vient d'être emprisonné pendant plus d'une année, ainsi que le prince de Condé et le duc de Longueville, sur l'ordre de Mazarin.
2. Le prieuré de Nozay, qu'il avait réclamé en 1648 ou 1649 au

Mes vœux, grand Prince, enfin sont exaucez :
J'ay seing & sceau ; mais ce n'est pas assez.
Si de vos mains sortoit cette Patente,
Certainement j'aurois l'ame contente ;
Elle a passé seulement par vos mains,
Voila le mal ; c'est dequoy je me plains.
Car vos Bretons ignorent ce mystere ;
Ce sont gens prompts à se mettre en colere ;

M. le Cardinal Grimaldi, comme Abbé de S. Florent & Collateur, en avoit donné les provisions.

Ils ont trouvé mon Valet bien hardy,
Sur un écrit signé par Grimaldi [4],
De vous vouloir déposseder d'un titre
Qui m'a cousté déja plus d'une Epistre.
Ils ont encore, avec grande fureur,
Crié Haro dessus mon Procureur,
Si que, tous deux en un coin de la Ville

---

prince de Conty dans la quatrième épitre du premier livre (voy. p. 40).

3. Voy. p. 102, n. 3. D'autre part ce n'est que le 13 février 1651 que Mazarin, partant en exil volontaire, a fait sortir de prison le prince de Conty et les deux autres princes.

4. Geronimo Grimaldi (1597-1685), né à Gênes de famille noble, fut successivement gouverneur de Rome (1628), nonce en Autriche (1632) et nonce en France (1641). Pendant cette dernière nonciature il fut promu cardinal (1643). De retour en Italie, il secourut les Barberini, neveux du feu pape Urbain VIII, persécutés par le nouveau pape Innocent X et les fit fuir de Rome dans son carrosse. A la mort de Michele Mazarini, archevêque d'Aix, Louis XIV l'a nommé à cet archevêché malgré le pape Innocent X ; mais ce n'est qu'en 1655 que le pape Alexandre VII reconnaîtra cette nomination (Moreri). Le cardinal Grimaldi, âgé de 54 ans, est abbé de Saint-Florent depuis le 29 mars 1649 (Arch. dép. de Maine-et-Loire : H. 1941) (*a*) ; en cette qualité, il est « patron » et collateur du prieuré saint Saturnin de Nozay (*Pouillié general... de l'archevesché de Tours :* Benefices de l'Evesché de Nantes : p. 12).

(*a*) Et non pas 1653 comme le dit la *Gallia christiana*. C'est à M. Saché, archiviste départemental de Maine-et-Loire, que je dois ce précieux renseignement, sans lequel les données contenues dans cette épître auraient semblé contradictoires entre elles.

S'estans cachez, de nuit ils ont fait Gille[1] ;
S'ils eussent là plus long-temps demeuré,
On auroit fait leur tombe au Prieuré ;
Encor ne sçay-je en leur mal-avanture
S'ils eussent là trouvé leur sepulture,
Car on lisoit dans leur intention,
Qui ne visoit qu'à la possession,
Et, quoy que morts, entrans dedans l'Eglise,
On auroit dit qu'enfin ils l'auroient prise.
Quand ils n'auroient esté que bien battus, [70]
J'aurois payé les coups qu'ils auroient eus ;
Procés verbaux seroient nez du grabuge,
Et les Barbiers, les Sergens, & le Juge
M'auroient mangé deux ans du revenu
D'un Prieuré si court & si menu.
Ils n'en ont eu, grace à Dieu, que l'envie ;
Mais mon Valet jure que, de sa vie,
Il ne remet le pié dans ce chemin
S'il n'a de vous un autre Parchemin.
Mon Procureur, mieux instruit de l'affaire,
Est du Païs, & Cousin du Notaire,
Dont bien leur prit, car sans cét appuy-là
On eust eu peine à faire le hola.
Il m'écrit donc que feu Monsieur le Prince[2],
Grand Terrien dedans cette Province,

---

1. « GILLES. s. m. C'est un nom propre d'homme qui est venu en usage dans cette phrase proverbiale : Faire *Gilles*, pour dire : S'enfuir. Il a fait *Gilles* pour trois mois, pour dire : Il a fait banqueroute. Ce proverbe vient de ce que *St. Gilles*, Prince de Languedoc, s'enfuit secrettement de peur d'estre fait Roy. Quelques-uns croyent qu'il vient par corruption de faire *l'agile*, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement. » (Furetière 1690).

2. Henri II de Bourbon (1588-1646), prince de Condé, père du prince de Conty.

Vous confera luy-mesme, en trente-huit [1],
Ce Prieuré dont j'ay tant fait de bruit ;
Tout le narré qu'il me fait sur ce titre
Est contenu dans ma premiere Epistre.
Enfin, Grand Prince, il dit que j'ay raison,
Mais que ce tiltre est dans vostre Maison ;
Que ces gens-là vous ayment mieux pour Maistre
Que Bois-Robert, qui n'est qu'un pauvre Prestre ;
Que sans vostre ordre on ne peut separer
Ce petit bien dont je veux m'asseurer,
Parce qu'il est compris dans la recepte ;
Que, s'il vous plaist, c'est une affaire faite,
Mais qu'on feroit cent poursuites en vain [71]
Sans un écrit signé de vostre main.
Ordonnez donc que Sarrazin [2] le fasse,
En attendant une seconde grace,
Car, Prince Illustre, on m'a fort asseuré
Qu'on me cherchoit un autre Prieuré
Pour égaler dix ans de jouissance [3]
Dans l'équité d'une juste Balance.

---

1. Parce que Bois-Robert avait oublié de lui en rendre hommage (voy. Livre Ier, Ép. IV : v. 86-88). Mais Bois-Robert en jouit encore jusqu'en 1641 (voy. Id. : v. 15-37 et notes correspondantes).

2. Le poète Jean-François Sarasin (1614-1654) est secrétaire du prince de Conty depuis novembre 1648 (Mennung : II, 1). Il est âgé de 37 ans.

3. Cf. le v. 4. Puisque Bois-Robert a cessé de jouir des revenus de son prieuré en janvier 1641 (voy. ci-dessus Livre Ier, Ep. IV : v. 37-47 et les trois notes qui s'y rapportent), la présente épître est écrite en 1651.

A MONSIEUR
L'ABBÉ DE
LA VICTOIRE[1].

Il l'entretient du peu de foy qu'il a
en la Medecine[2].

EPISTRE V.

[écrite à une date inconnue]

Abbé que j'ayme & que j'estime,
Souffre que je t'écrive en rime,
Puis qu'il n'est pas en mon pouvoir
De sortir ny d'aller te voir.
D'un costé ma Bile est émue ;
De l'autre un vilain clou de rue,
Qui depuis hier m'a démonté,
Me tient au logis arresté ;
Mais moins à faute de voiture
Que pour les douleurs que j'endure,
Je me voy privé du plaisir
De satisfaire à mon desir
Visitant un amy que j'ayme [73]

---

1. Claude du Val (?-1676), seigneur de Compainville (*a*), conseiller du roi en ses conseils, et abbé de la Victoire (*Gallia christ.* : X, 1507. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 2911 : 64754, f° 115), « est

(*a*) Et non pas *Coupanville,* ni *Coupeauville.*

Et qui m'est un autre moy-mesme.
J'ay de l'argent, de bons voisins
Et des amis & des cousins
Pour le Carrosse & pour la Chaise ;
Mais je suis fort mal à mon aise,
Et ne puis, de bile empesté,
Estre ny traisné ny porté.
Bourdelot[3], ce Maistre Esculape,
Qui peut porter les jours d'un Pape
Jusqu'où s'estendirent jadis
Ceux du Portier de Paradis,
Ce grand Maistre des Destinées
Qui rompt les bornes des années,
Qui des Arabes & des Grecs
A dérobé tous les secrets,
Ce noble & merveilleux Genie
Qui, par son adresse infinie,
A ravy tout ce qu'Apollon
Eut jamais de rare & de bon,
Soit dans ses Vers, soit dans sa Prose,
Soit dans les drogues qu'il compose,
Entreprend de me secourir[4],
Et je croy qu'il me va guerir.
Ce Clair-voyant, ce Maistre habile

---

d'une bonne famille de la robe de Rouen. On n'a gueres veu d'homme qui die les choses plus plaisemment. Il fut presenté à la Reyne par Voiture, et il se fourra après dans la société de Monsieur le Prince [de Condé]. » (Tallemant : III, 134).

Une de ses belles-sœurs est fille d'Alexandre Bouchart, vicomte de Blosseville, conseiller au parlement de Rouen, dont j'ai parlé au tome premier (p. 141, n. 1) (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 326 : 9107, f° 3).

2. Voy. T. Ier, p. 5, n. 1.

3. Voy. p. 20, n. 1.

4. Cf. Livre Ier, Ep. x.

A veu la source de ma bile ;
Il a veu les obstructions
Qui causent mes émotions ;
Il a penetré dans mon foye ; [74]
Il a veu l'humeur qui m'envoye
Ces fascheux éblouissemens,
Ces importuns brouissemens[1],
Dont la suitte perpetuelle
Se regenere & renouvelle
Dans mon plein & pesant cerveau
Qui se distile tout en eau,
Mais eau mordicante & salée
Dont ma bouche est toute brûlée.
Enfin ce Maistre des Experts,
Voyant par mes Vaisseaux ouverts
Que ce vieux levain, qui s'amasse,
Du Sang ne corrompt point la Masse,
A tres-habilement jugé
Que je devois estre purgé,
Mais de quelque drogue subtile
Qui s'accommodast à ma bile,
Qui la remist en son devoir
Et la chassast sans l'émouvoir.
Pour me rendre ce bon office,
Il a quitté tout exercice ;
Il a consulté cent esprits
Et feuilleté cent manuscrits
Pour composer un Oppiate[2]

---

1. Parmi les dictionnaires de l'époque, seul celui de Cotgrave donne cette graphie particulière du mot *bruissement*.

2. « OPIATE. subst. fem. Terme de Medecine. C'est un nom qu'on donne souvent aux confections, antidotes & electuaires, quoy qu'on ne le dust donner qu'aux compositions molles dans lesquelles

Que jadis le grand Hippocrate,
Averroës & Gallien
Auroient payé de tout leur bien.
Si j'en croy mon Apoticaire, [75]
Ce remede est peu salutaire :
Il cherche à m'en desabuser
Et m'en veut d'autres composer.
Mais tu sçais mon humeur chagrine
Du costé de la Medecine :
Les seuls Medecins que je voy
Sont mes amis, en qui j'ay foy ;
Qui gratis me cherche malade
Mieux qu'un autre me persuade,
Et j'en sors toûjours assez bien
Pourveu qu'il ne m'en couste rien.
J'ay marqué ce trait d'avarice,
Qui devant toy n'est pas un vice [1],
Moins pour le plaisir d'épargner
Que pour celuy de témoigner
Que, si la science n'est vaine,
Elle est du moins fort incertaine ;
Un amy devine aussi bien
Que qui devine pour le bien,
Et j'excuse moins la béveue
De celuy qui prend & qui tue ;
Enfin, en certains accidens,

---

entre l'*opium*, qui leur a donné son nom. C'est en general un remede interne, diversement composé de poudres, de pulpes, de liqueurs, de sucre ou de miel, reduits en consistance molle et propre à estre enfermée dans des pots. » (Furetière 1690). Il est à remarquer que ce mot n'est pas du même genre chez Bois-Robert et chez Furetière.

1. Tallemant dit de l'abbé de la Victoire : « Son defaut c'est d'estre avare, luy qui a trente mille livres de rente et nulle charge... Il en rit le premier et se sauve en goguenardant. » (III, 135).

L'œil qui ne voit point au dedans,
Se trompant dans ses conjectures,
Cause d'estranges avantures,
Et tel remede a fait perir
Tel, qu'un regime eust pû guerir.
C'est, Abbé, ce qui m'en dégouste, [76]
Et je plains l'argent que me couste
Le remede le plus leger,
S'il nuit au lieu de soulager.
Mais, quand ma bile m'importune,
Je donne tout à la fortune
Aussi-tost que je me suis mis
Entre les mains de mes amis.
Il est de certains grands Genies
Dont le nom seul fait nos manies,
Et qui tueroient par leur sçavoir
Sans qu'on osast s'en émouvoir.
Quand je devrois cesser de vivre,
Je sens, malgré moy, qu'il faut suivre
Aux maux cachez les Bourdelots,
Comme on void que les Matelots,
Perdus entre l'onde & les nues,
Suivent l'Ourse aux mers inconnues.
Je ne sçay s'il me guerira,
Mais, de l'air qu'il se figura
Ma bile dans sa conjecture,
Il doit connoistre sa nature.
Les Delormes [1] & les Citois [2]
En firent de mesme autrefois :

---

1. Voy. p. 67, n. 2.
2. Voy. T. Ier, p. 96, n. 6. Il a près de 80 ans, et vient de se retirer à Poitiers, où il mourra bientôt.

Mon mal gratis ils consulterent ;
Mais, las ! de l'air qu'ils me traitterent,
Je pensay voir, dans leur secours,
Luire le dernier de mes jours.
Comme on vid ma langue alterée [77]
Et livide & toute ulcerée,
Un des deux crût qu'estant gasté [1]
Je luy cachois la verité ;
Sa charité, qui fut trop prompte,
Crût qu'il falloit, malgré ma honte,
Par les sueurs me garantir ;
Et, quoy qu'on pust luy repartir,
Sousriant à chaque parole,
Comme si j'eusse eu la verole,
Par une eau fort chaude en six pots
Il fit bouillir jusqu'à mes os [2].
Ma cervelle en fut dessechée,
Ma luette en fut relaschée ;
Ma bile à tel point s'alluma
Que mon humeur s'en consuma ;
Et si l'autre, crû plus habile,
Qui vid plus clair dans cette bile,
Ne m'eust rafraischy promptement,

1. Vérolé.

2. Il s'agit ici du traitement de la vérole par ce qu'on appelle les « parfums », mélange dont la partie essentielle est du cinabre (sulfure rouge de mercure), auquel s'ajoutent de la racine de gentiane, de la sabine, de la sandaraque, de l'aloes, de la térébenthine, du benjoin, de la myrrhe, etc... Ce mélange, qui se vend soit sous forme de poudre, soit sous forme de trochisques, est utilisé de la façon suivante : « Il faut avoir un pavillon bien couvert et fermé de toutes parts, de sorte que rien n'y puisse entrer ny sortir. Le patient sera tout nud assis dedans le pavillon, & aura les yeux fermez afin qu'ils ne soient blessez par la tenuité & violence des parfums. En ce pavillon y aura un petit vaisseau avec feu mediocre, où l'on jettera poudres ou trochisques faits des choses predites une ou deux onces ; ... & où la

J'allois en poste au monument[1].
Quoy que leur advis fust contraire,
Cher Abbé, je les laissois faire
Parce qu'il ne m'en coustoit rien,
Parce qu'ils me vouloient du bien,
Parce qu'en un mot leur science
Esgalloit leur experience ;
Je crûs, quand on me fit suer,
Qu'il falloit me laisser tuer
Pour sauver l'estime connue [78]
De celuy qui fit la beveue,
Comme si son art m'eust esté
Plus precieux que ma santé.
Bourdelot fera mieux, sans doute,
Et, comme il prend une autre route,
Deussay-je avec luy m'égarer,
Je le suy, sans considerer
Que le chemin qu'il me prepare,
Peut-estre à jamais nous separe.
Dy-luy, si tel est nostre sort,
Que je luy pardonne ma mort
Qui plus que son art est certaine
Et qui me va tirer de peine.
Abbé, si j'estois asseuré
Qu'en ma mort tu m'eusses pleuré,
Je doute qu'il me prist envie

---

vapeur seroit trop grande, le patient pourra, par intervalles, mettre la teste dehors le pavillon, puis la remettre jusques à ce que ladite fumée sera passée ; là il suera quelque peu s'il est possible, puis pourra sortir et se mettre au lict, enveloppé du linseul qui aura servy audit pavillon, ayant un linge chaud sur le ventre & poitrine ; & en ce lict suera doucement une heure ou deux. » (Thierry de Héry, *La methode curatoire de la maladie venerienne...* : p. 127-131).

1. « MONUMENT signifie encore le tombeau, & particulièrement en Poësie. » (Furetière 1690). Cf. T. Ier : p. 6, vers 48.

De retourner encor en vie,
Dans la peur qu'on ne te vist pas
Si tendre en mon second trépas.
Souffre, dans cette incertitude,
Que j'applique icy mon estude,
Pour te revoir, à me guerir ;
Car, si je me laisse mourir,
Il faut qu'en trois jours on m'oublie,
Et je ne sçaurois sans folie
Attendre un plus heureux destin
Qu'Armand [1], de qui j'aý veu la fin,
En qui nostre douleur profonde [79]
Crût voir celle de tout le Monde :
On le plaignit deux ou trois jours ;
Apres cela je vy le Cours [2]
Et le Louvre & les Tuileries [3]
Dans les mesmes Galanteries.
Pour nous, je me figure assez
Que, quand nous serons trespassez,
On dira : « Ma foy, c'est dommage »,
Et n'en aurons pas davantage.

---

1. Le cardinal de Richelieu.
2. Voy. T. I[er] : p. 222, n. 3.
3. Voy. T. I[er] : p. 218, n. 2.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER[1].

Il se réjouit avec luy & avec la France de ce qu'on luy rend les Sceaux[2], qui le vont faire enfin Conseiller d'Estat[3].

EPISTRE VI.

[écrite quelques jours après le 12 avril 1651][4]

Enfin le Ciel exauce ma Requeste.
Divin SEGUIER, je revoy sur ta teste
Tes vieux honneurs en tous lieux si connus,
Et, grace à Dieu, tes Sceaux sont revenus.
J'avois bien dit qu'il estoit impossible
Que ta Vertu demeurast invisible
Et que, pendant le bas âge du Roy,
Son pauvre Estat se pust passer de toy.
Qu'il a, bons Dieux, souffert en ton absence !
N'est-il pas vray que, pendant la licence
Et le desordre & les maux intestins [81]

---

1. Pierre Séguier (voy. p. 28, n. 1), chancelier de France et garde des Sceaux. Il est âgé de 63 ans.

2. Pendant la Fronde, le 1er mars 1650, les sceaux furent enlevés à Séguier, qui reçut l'ordre de se retirer à Rosny ; mais ses appointe-

Dont l'affligeoient ses rigoureux destins,
Tu vivois seul exempt d'inquietude,
Te possedant dedans ta solitude,
Où, sans ton zele & ta compassion,
Tu n'aurois point senty d'émotion?
Pour moy, SEGUIER, qui sens ce qui me picque,
Qui comme toy n'ay pas l'ame heroïque,
Quand j'aurois veu tout Paris desolé,
Je m'en serois aisément consolé.
Quand on s'est mis à couvert du nuage,
Avec plaisir on void passer l'orage,
Et l'on sent mesme avec tranquilité
Souffler les vents qui l'avoient excité.
Toy, vray Heros, tu sentois la tempeste,
Quoy que l'éclat passast loin de ta teste ;
Aymant l'Estat, que tu vis accablé
De tant de maux, ton cœur en fut troublé ;
Tu voyois bien qu'il estoit impossible
Qu'il fust sans toy tranquile ny paisible,
Et nous sentions mille obstacles secrets

---

ments lui furent conservés. « La Reine Mere et le Cardinal Mazarin luy firent dire qu'on estoit satisfait de ses services, mais que la necessité du temps ne permettoit pas qu'il demeurast davantage dans cette Charge. » Le lendemain, le marquis de Châteauneuf fut nommé garde des sceaux (Tessereau, *Histoire chron... :* I, 465).

Un an plus tard, les sceaux furent retirés à ce dernier (3 avril 1651) et donnés à Molé (4 avril). Mais, quelques jours après, le 13 avril, celui-ci les remit à Séguier, qui venait d'être rappelé à la cour depuis peu (*Id. :* I, 470). La présente épître est donc écrite le 13 avril 1651 ou peu de jours après.

3. C'est-à-dire : « qui vont enfin faire Bois-Robert conseiller d'Etat ».

En 1654, Bois-Robert le sera déjà (*Comptes de l'Epargne :* f° 123 v°). Je n'ai pu mettre la main sur les lettres patentes lui conférant cette charge ; mais elles ne doivent être que de peu de mois postérieures à la présente épître, car Séguier cessera de nouveau d'être garde des sceaux le 8 septembre 1651 (Tessereau, *Histoire chronol... :* I, 472).

4. Voy. la note 2 ci-dessus.

Dont la rigueur augmentoit nos regrets.
Enfin le Ciel a dissipé l'orage ;
Je voy tout calme, & je reprens courage,
De voir rentrer au Conseil avec toy
Les vrais zelez qu'il falloit à mon Roy [1]
Et que cherchoit nostre Reine adorable
Pour voir son regne heureux, doux, & durable.
Que cette Paix nous promet de douceurs ! [82]
Qu'elle va bien réveiller les neuf Sœurs !
Flore & Zephyr reviennent avec elle,
Ce qui la rend plus charmante & plus belle.
Mais, grand SEGUIER, je jure que tes Sceaux
Sont à mes yeux plus charmans & plus beaux,
Et que ta Cire à mon nez est plus douce
Que tant de fleurs que ton parterre pousse ;
Je sentois bien qu'ils estoient destinez
A rendre enfin mes travaux couronnez ;
Quoy qu'il m'arrive & quoy que je devienne,
Je ne veux point qu'autre main que la tienne
Touche à ma gloire, & je n'ay negligé
Les biens d'autruy que pour t'estre obligé.
Tu crois peut-estre, & tu l'as bien dû croire,
Que Chasteau-Neuf [2] a scellé pour ma gloire ;

---

1. Principalement Mazarin, alors en exil volontaire.

2. Charles DE L'AUBESPINE (1580-1653), marquis de Châteauneuf sur Cher, conseiller d'Etat, abbé de Massay, gouverneur de Touraine, est âgé de 71 ans. Il a déjà été garde des sceaux sous Louis XIII (de 1630 à 1633) ; mais il fut arrêté en 1633 par ordre de Richelieu et ne sortit de prison qu'en 1643 après la mort de celui-ci (Anselme : VI, 558). Nous avons vu plus haut qu'il vient d'être de nouveau garde des sceaux pendant treize mois à la place de Séguier (voy. p. 111, n. 2).

Son grand-père, Claude DE L'AUBESPINE (?-1567), fut secrétaire d'Etat ; et sa grand-mère paternelle, fille de Guillaume BOCHETEL, secrétaire d'Etat, était nièce du célèbre Jean DE MORVILLIER, évêque

Il l'a voulu, comme tu le voulus,
Quand dans tes mains les Sceaux ne furent plus [1];
Mais chaque jour survint nouvel obstacle,
Et tu devois accomplir ce miracle.
Je dy miracle & ce n'est pas mal dit,
Car, quand je voy qu'avec tout mon credit,
Quelque merite, & beaucoup de promesses
Dont m'ont flatté nos Dieux & nos Deesses,
Dans mon attente enfin je suis vieilly,
Privé d'un fruit que d'autres ont cueilly,
Je croy qu'il faut, pour finir l'avanture,
Quelque pouvoir qui passe la nature.
J'ay veu pourtant, sans trop m'estre flatté, [83]
Que quelques-uns n'ont pas mieux merité
Ce fruit d'honneur dont leur ame est charmée,
Et je le dis apres la renommée ;
Ils n'ont pas mesme esté plus amoureux
De sa beauté, mais ils sont plus heureux.
Ne souffre pas qu'ils m'en fassent reproche,
Car ils croiront, si sans Sceau je m'approche
Du Cabinet d'où pleuvent tes faveurs,
Que mon merite est au dessous des leurs.
Tu sçais de nous faire la difference ;
Mais tu sçais mieux que c'est par l'apparence
Que le vulgaire & le grand monde aussi

---

d'Orléans et garde des sceaux (voy. T. Ier, p. 150, n. 1).

Par sa sœur, il est oncle du marquis de Leuville (à qui fut adressée l'épître III du Livre III), ainsi que de la sœur de celui-ci, mère du marquis de Villarceaux (à qui sera adressée l'épître VII du Livre III).

1. Sur les démarches que fit naguère Bois-Robert auprès du marquis de Châteauneuf pour être nommé conseiller d'Etat, voy. plus loin : Livre III, Ep. III.

Juge des gens ; de là naist mon soucy.
J'ay quelque bien ; je cherche un peu d'estime,
Et n'oserois t'en demander qu'en rime ;
Je ne puis plus mon mal dissimuler ;
Je rougirois s'il m'en falloit parler.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE RICHELIEU[1].

Il luy parle des douceurs qu'il a goustées dans les entretiens qu'il a eus avec le Roy, hors la presence duquel il ne peut gouster de joye dans la Province[2].

EPISTRE VII.

[écrite à Gaillon, en 1650, après le 21 février][3]

Marquis, delices de la Cour,
Je suis passé dans un sejour
Aussi plaisant qu'il le peut estre
Sans la presence de ton Maistre,
Car loin de ce Maistre charmant
On ne sent qu'imparfaitement
L'aise & les douceurs de la vie [85]
Dont une ame est icy ravie :
Mille innocentes voluptez
Y tiennent les sens enchantez ;
Ce petit Paradis abonde

Il parle de la belle Maison de Gaillon[4].

---

1. Amador-Jean-Baptiste Vuignerod (1632-1662), dit le marquis de Richelieu, reçut déjà, il y a deux ans, alors qu'on l'appe-

En fruits les plus rares du monde ;
J'y boy d'un vin delicieux,
Digne de la Table des Dieux ;
J'y gouste cent mets delectables,
Inconnus aux meilleures Tables ;
J'y voy, comme dans un Tableau,
Ce que Nature a de plus beau ;
J'y voy des Pierres & des Marbres
Et des Fontaines & des Arbres
Qui par quelques Divinitez
Semblent avoir esté plantez ;
Bref de l'Art & de la Nature
J'y voy la plus riche Peinture [5].
Mais le digne Roy que tu sers,
Le plus beau Roy de l'Univers
N'orne plus ce lieu solitaire,
Et sans luy rien ne m'y peut plaire.
Je sçay qu'il embellit jadis
Cét agreable Paradis [6] ;
Je sens que ces belles allées
De ses pieds ont esté foulées ;

---

lait encore « l'abbé de Richelieu », une épitre de Bois-Robert (voy. p. 57, et n. 1).

2. En Normandie.

3. Le lieu est indiqué par la note mise en marge par Bois-Robert en regard des vers 8 et 9 : les vers 13-24 disent qu'il y est encore.

Pour la date, voy. la note 6 ci-dessous, et p. 118, n. 1.

4. Sur le château archiépiscopal de Gailon, voy. T. Ier : p. 115, n. 1. L'archevêque de Rouen qui y réside est toujours François II de Harlay (voy. T. Ier : p. 113, n. 3), dont Bois-Robert est l'un des commensaux depuis 1647.

5. Cf. dans les *Epistres* de 1646 : Ep. xiv, v. 65-70 et 120-174.

6. En 1650, au retour d'un voyage de répression à Rouen, le roi et sa cour séjournèrent à Gaillon le soir du 20 et la matinée du 21 février (*Gazettes :* 1650, p. 307). Le mot « jadis » indique que cette épître n'est pas écrite aussitôt après le départ du roi ; toutefois il ne doit pas être entendu dans son sens littéral : voy. p. 118, n. 1.

J'y voy des traces de ses yeux,
Comme, par où passoient les Dieux,
On dit que la race premiere [86]
Voyoit des traces de lumiere ;
J'y voy des marques de ses pas ;
Mais enfin je ne l'y voy pas.
O Marquis, qui d'un si grand Maistre
M'as fait les merveilles connestre,
Juge s'il est en mon pouvoir
De vivre & de ne le plus voir.
Rappelle-moy donc, je te prie,
Dans sa petite Gallerie ;
J'ayme mieux, avec mon Fildin [1],
Paroistre agreable Badin
Devant le plus parfait des Princes
Qu'estre adoré dans ses Provinces ;
Gaillon m'est pis que le Jappon,
Sans LOUIS & sans son Poupon [2].

---

1. Dans la comédie *La Jalouse d'elle-mesme*, de Bois-Robert, jouée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1649 et parue en librairie le 16 mai 1650 avec une dédicace au marquis de Richelieu (à qui est adressée la présente épître), il y a, parmi les personnages, un valet spirituel qui s'appelle Filipin. C'est sûrement à cette pièce et à ce personnage que Bois-Robert fait ici allusion : pour donner au vers ci-dessus la longueur voulue il aura écrit *Filpin*, qu'une faute d'impression aura transformé en *Fildin*. La présente épître doit donc dater du printemps de 1650.

2. Louis XIV est âgé de 12 ans. *Poupon* a donc peut-être ici un sens analogue à *poupée,* sens qui ne figure dans aucun dictionnaire de l'époque.

A MONSIEUR SCARON[1].

Réponse, pour Mademoiselle de Neuillan[2], à une Lettre en Vers de Monsieur Scaron[3]. pendant que la Cour estoit à Poitiers[4].

EPISTRE VIII.

[écrite à Poitiers, vers le 20 janvier 1652][5]

SCARON, je vous vay satisfaire,
Puis que je trouve un Secretaire
Des premiers de Saint Innocent,
Qui s'est découvert en passant.
Je répons donc à vostre Epistre,
Qu'icy l'on prise à juste tiltre ;
On doit beaucoup priser aussi
L'obligeante & belle Bussy[6],
Qui partage, aux lieux où vous estes,
Les Complimens que vous me faites.
Nous recevons bien volontiers [88]
Pareils complimens à Poictiers,
Si l'on peut dire que les vostres

---

1. Paul SCARRON (1610-1660) est venu depuis peu s'installer rue d'enfer, à l'hôtel de Troie. C'est là qu'il a connu Mme de Nouilhan et ses deux filles, qui y passent chaque année une partie de l'hiver ; c'est l'une de ces dernières qui est sensée écrire à Scarron la présente

Soient égalez par ceux des autres ;
Car enfin il n'est qu'un Scaron,
Et, je parle icy tout de bon,
Si l'esprit de mon Secretaire
Avoit ce naïf caractere,
Je ferois faire assez de Vers
Pour en peupler tout l'Univers ;
Enfin, pour payer vos louanges
Qui me mettent au rang des Anges,
Je l'oblige à donner le prix
Qu'on doit à vos charmans écris.
Si vous aimez mieux des nouvelles,

épître (voy. les trois notes suivantes). Ces dames ont chez elles une jeune parente pauvre, Françoise d'Aubigné, dont Scarron est amoureux, et qu'il va épouser dans trois mois, en avril 1652 (elle s'appellera plus tard Mme de Maintenon). Scarron est âgé de 41 ans et demi (il y a quatorze ans qu'il est paralysé). L'année précédente (1651), il a fait paraître *La Mazarinade*, la première partie du *Roman comique*, et le sixième livre du *Virgile travesty en vers burlesques*. Il songe à aller en Amérique, fonder une compagnie coloniale. Dans un mois, il résignera son canonicat du Mans (H. Chardon, *Scarron inconnu* : I, 183 et suiv.).

2. Angélique de Beaudéan (*a*) (vers 1630-?), seconde fille de Charles de Beaudéan, baron de Nouilhan (*b*), est une des filles d'honneur de la reine-mère. En 1656, elle épousera Charles de Froullay (1601 ?-1671), dit le comte de Froullay, grand maréchal des logis de la maison du roi.

Sa sœur aînée, Suzanne (1626 ?-1700), s'est mariée, l'année précédente, avec Philippe de Montault (1619 ?-1684), comte de Navailles, qui deviendra duc de Navailles et maréchal de France.

Son oncle, Henri de Beaudéan, marquis de la Mothe-Saint-Héraye et comte de Parrabère (*c*), est gouverneur du Poitou.

3. Il s'agit de l'*Epître* qui commence par ce vers : « Belle Neuillan, fille charmante, ». Scarron l'adressa de Paris, en novembre ou décembre 1651, à Mlle de Nouilhan qui se trouvait à Poitiers avec la cour. L'arrivée de la cour dans cette ville ayant été apprise aux Parisiens par la gazette du 4 novembre 1651, l'épître de Scarron est posté-

(*a*) Et non pas *Baudéan* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 216 : 4904, fo 85).
(*b*) Et non pas *Neuillan.*
(*c*) Et non pas *Parabère.*

Nous vous en dirons des plus belles.
Icy nous nous divertissons
En serenades, en chansons ;
On nous dit les explois des braves
Qu'Amour a rendus nos esclaves ;
Icy le Theatre & les Vers
Mélent nos passe-temps divers.
Mais nos beaux Bals, quoy que l'on die,
L'emportent sur la Comedie 7 :
On y void les jeux & les ris
Tout aussi charmans qu'à Paris,

---

rieure au 4 novembre. Elle n'a pu parvenir à Poitiers avant le 10 novembre ; la présente épître de Bois-Robert est donc postérieure à cette date.

4. La Cour est arrivée à Poitiers le 31 octobre 1651 (*Gazettes* : 1651, p. 1251).

5. Voy. p. 120, n. 3, p. 126, n. 3, et p. 126, n. 2.

6. Dans son épître à Mlle de Nouilhan, Scarron dit qu'il lui écrit cette pièce de vers en collaboration avec Mlle de Bussy.

Honorée Lebel (*a*) (?- ?), fille de Guillaume Lebel, seigneur de Bussy, et de Catherine Blacuod, est une des femmes les plus en vue de Paris. Par son père, elle est d'une vieille famille picarde (Cab. des titres : *Pièces orig.* 266 : 5812, f° 88 v°) ; par sa mère, elle est petite-fille du célèbre érudit écossais Adam Blacuod (*b*) (1539-1613) (Beauchet-Filleau, *Dict. hist...* : I, 540).

« Elle a l'esprit agréable, elle dit bien les choses, sçayt vivre et est bonne amye. » Bientôt Molière lui lira toutes ses pièces avant de les donner au public (Tallement : II, 200 et suiv.).

Dans dix-huit ans (1670), elle se mariera avec Jules de Loynes (1635-1703), seigneur de Villefarreuse, lieutenant des gardes du corps du duc d'Orléans (frère de Louis XIV).

7. Le 1er janvier on écrivait de Poitiers à la *Gazette* : « Le Roy continue de prendre ici ses divertissemens au manége & au bal, comme la Reyne ses dévotions pour le bon succez de leurs armes. » (*Gazettes* : 1652, p. 35).

(*a*) Et non pas *le Bel* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 266 : 5812, fos 16-20 et 23).

(*b*) Et non pas *Blackwood*, comme on l'écrit de nos jours : lui et tous les membres de sa famille signent *Blacuod* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 358 : 7749, fos 2 et 3) ; les titres de ses ouvrages même (ce qui ne prouve d'ailleurs rien) portent *Blacuod*. Je ne sais à quelle époque on s'est malencontreusement avisé de donner une orthographe anglaise et moderne au nom de cet Ecossais du XVIe siécle.

Et les Amours avec les Graces
Y tiennent aussi-bien leurs places.
Là, de tous rangs & qualitez, [89]
On void briller mille beautez;
On y void de grandes Princesses,
On y void d'illustres Duchesses,
Dont la plus belle, ce dit-on,
Est l'adorable Saint Simon [1] ;
On y void la belle Comminge [2],
De qui l'Amour est le vray Singe :
Pour regner il la contrefait ;
Je ne sçay s'il void ce qu'il fait,
Mais enfin je sçay qu'il attire
Beaucoup de cœurs sous son empire ;
On y void la belle Saint Loup [3],

---

1. Diane-Henriette de Budos (1629-1670), femme de Claude de Rouvroy (1607-1693), duc de Saint-Simon et pair de France, gouverneur de Blaye. Elle est fille d'Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes. Elle a pour grand-père maternel Emmanuel de Crussol (?-1657), duc d'Uzès et pair de France (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 143 : 3541, f°s 6 v° et 13 v°).

Venant de Blaye, que défend le duc son mari contre les troupes du duc de Condé, elle est arrivée à Poitiers le 7 ou le 8 novembre (*Gazettes* : 1651, p. 1284). Elle est âgée de 23 ans.

2. Sibylle-Angélique-Emilie d'Amalby (?-1709), femme de Gaston-Jean-Baptiste de Cominges (1613 ?-1670), seigneur de Saint-Fort, *dit* le comte de Cominges, maréchal de camp, gouverneur de Saumur, qui, surtout depuis le début de la Fronde, a été chargé de diverses missions de confiance ; dans six mois (10 juillet 1652), il sera nommé lieutenant général des armées du roi en Guyenne ; cinq ans plus tard, après avoir servi aux armées en Italie et en Catalogne, il deviendra ambassadeur au Portugal, puis en Angleterre (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 206 : 5222, f°s 76 et 87).

3. Diane Chasteigner (*a*) (?-?), femme de Nicolas le Page

(*a*) La famille Chasteigner est une des très rares familles qui n'aient pas la notion de l'invariabilité de l'orthographe de leur nom. Quatre personnes de cette famille signent, à la même époque, de quatre manières différentes : Castagner, Chasteigner, Chastaigner, et Chastagner. Puisqu'il faut faire un choix arbitraire, j'adopte la graphie des généalogistes.

Dont l'œil ne manque point son coup.
On y void mes belles Compagnes [1],
Qui, dans ces dernieres campagnes,
A nos braves Advanturiers
Ont fait gagner tant de Lauriers ;
Entre ces Astres de lumiere,
Segur [2] éclatte la premiere ;
On y void l'illustre Guerchy [3],
Par qui l'Amour s'est enrichy ;
On y voit Saint Mesgrin [4] encore,

(?-?), seigneur de Saint-Loup, conseiller du roi, et naguère trésorier de l'extraordinaire des guerres et de la cavalerie légère de France, est sœur cadette de Marie-Lucie Chasteigner, femme de François Sabathier (voy. T. I[er] : p. 212, n. 4). « Elle est petite, mais jolie et vive », et a de nombreux amants de qualité (Tallemant : VI, 172-175).

Son frère aîné, Charles Chasteigner (?-?), est marquis de la Roche-Posay.

1. Les filles d'honneur de la reine-mère.

2. Françoise de Pérusse (?-?) est fille de François de Pérusse (?-1661), comte des Cars (*a*), baron de Caubon et seigneur de Ségur. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle va se marier dans quelques jours (le 9 février 1652) avec Pierre de Bonneval, vicomte de Château-Rocher (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 249 : 6455, f[os] 8 et 21).

3. Marguerite de Régnier (?-1660) est fille de Claude de Régnier, baron de Guerchy. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Deux ans plus tard, en février 1654, Louis XIV, en considération de ses fidèles services, lui fera don d'une somme de douze mille livres.

Elle a pour grand-père maternel Antoine de Brichanteau (1552-1617), marquis de Nangis, amiral de France. Un de ses grands-oncles, Georges de Régnier, fut grand prieur de France.

Son frère aîné, Henri de Régnier, marquis de Guerchy, épousera en 1655 Marie de Broully, fille unique de Louis de Broully, marquis de Piennes (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 560 : 14764, f[o] 11).

4. Marie Stuer (*b*) (?-1693), est fille de Jacques Stuer (1588 ?-1671), comte de la Vauguyon et marquis de Saint-Maigrin. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle fut courtisée naguère par Gaston de France, puis, à l'automne de 1650, par Nicolas de Castille et le marquis de Richelieu. L'année prochaine, elle épousera Barthélemy

(*a*) Et non pas *d'Escars.*
(*b*) Et non pas *de Stuert,* ni *d'Estuert.*

Qu'en vain toute la Cour adore ,
On y void l'aimable Gourdon [1],
Qui, des cœurs dont on luy fait don
Et qui s'efforcent de luy plaire,
Rejette l'offre temeraire ;
Roche du Maine y paroistra [90]
Quand sa santé le permettra [2] ;
Je suis encor de la partie ;
On m'y void, mais ma modestie

---

de Quélen (1629 ?-1667), comte du Broutay, colonel du régiment de Navarre.

Son frère aîné, Jacques Stuer (1616 ?-1652), marquis de Saint-Maigrin, lieutenant général des armées, mourra dans six mois au combat du faubourg Saint-Antoine (Anselme : II, 235. — Loret : I, 44, 47, 88, 100. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 2410 : 54003, fo 122).

1. N... Gordon (?-?), fille d'honneur de la reine-mère, est écossaise. George V Gordon, marquis de Huntly, dont elle est peut-être la fille, fut décapité en 1649 par les rebelles d'Ecosse. « Aimable et belle », miss Gordon a vu, l'année précédente (mars 1651), sa « jeune beauté » un peu flétrie par la petite vérole et la rougeole (Loret : I, 99) ; d'autre part, les malheurs de sa famille l'ont laissée sans fortune (Loret : I, 113 et 158). Aussi les courtisans ne se font-ils pas faute de se moquer d'elle. Mais elle a pour défenseur le duc d'Anjou, frère du roi (âgé de 11 ans), qui, à Poitiers où est en ce moment la cour, lui donne « bijous, rubans, jarretières, souliers, gants, bas de soye, et joyeux festins » (Loret : I, 184). Dans quatre mois (mai 1652), elle manquera d'être massacrée par la populace, à Paris, près de la porte saint Victor (Loret : I, 246). Trois mois plus tard (août 1652), la cour étant à Compiègne, miss Gordon ira s'enfermer dans un monastère ; mais le petit bonhomme de duc d'Anjou ira l'y chercher (25 août), la ramènera à la cour, et, le soir, lui donnera la comédie (Loret : I, 282). Cette amitié durera encore en 1661 : le duc d'Anjou (qui sera alors âgé de 21 ans) fera toujours « maint beau don » à la « noble Ecossoize » (Loret : III, 401).

2. Marie-Renée d'Appellevoysin (*a*) (?-1652), fille de Charles d'Appellevoysin (?-?), marquis de la Roche-du-Maine, est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle est gravement malade : lorsque, le 3 février, la cour quittera Poitiers, Mlle de la Roche du Maine ne pourra la suivre ; et elle mourra, le 21 février, religieuse de l'ordre de saint Benoît, « ayant fait les vœux de la règle et vêtu son habit

(*a*) Et non pas *d'Apelvoisin* ni *de Palvoisin* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 80 : 1607, fos 59, 62, 63).

M'arreste & ne me permet pas
De priser icy mes appas :
Vous m'avez dit qu'ils sont à craindre,
C'est donc à vous à les dépeindre.
SCARON, de ce Bal si charmant
Je n'ay pas dit tout l'ornement :
Beauvais [1] y paroist admirable,
Tant pour sa grace incomparable,
Pour la justesse de ses pas,
Que pour ses innocens appas.
J'y voy des Dames de Province
Plaire encore aux yeux de mon Prince.
Ce Prince, en grace nompareil,

---

environ demi-heure auparavant son décès ». On l'enterrera dans la chapelle de l'abbaye sainte Croix de Poitiers (*a*).

Deux de ses frères, Charles D'APPELLEVOYSIN, marquis de la Roche-du-Maine, et Claude D'APPELLEVOYSIN, baron du Fou, sont en ce moment, comme volontaires, à l'armée du comte d'Harcourt qui combat contre les troupes rebelles du prince de Condé (*Gazettes* : 1651, p. 1478).

La mère du grand-père paternel de Mlle de la Roche-du-Maine était sœur de Baptiste TIERCELIN, évêque de Luçon (Cab. des titres : *Pièces orig.* 80 : 1607, f° 301).

1. Jeanne-Baptiste DE BEAUVAIS (1637 ?-1663), femme de chambre de la reine-mère, est fille de Pierre DE BEAUVAIS, seigneur de Gentilly, substitut du procureur général au parlement, et de Catherine-Henriette BELLIER (?-1690), *dite* Catherine la Borgnesse, première femme de chambre et favorite de la reine-mère (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 77 : 1722, f° 5). Elle est âgée de 15 ans. Tout récemment, à Poitiers, vers le 29 novembre 1651, elle fut souffletée, dans un bal, par le frère de Louis XIV, Philippe DE FRANCE, duc d'Anjou, âgé de 11 ans, parce qu'elle riait d'une chute qu'il venait de faire (Loret : I, 184). Sa mère voudrait bien qu'elle devînt fille d'honneur de la reine-mère, mais les autres filles de la reine s'y opposent (*Id.* : I, 209). On a vu plus haut (p. 57, n. 1) qu'elle se mariera dans dix mois avec le marquis de Richelieu.

(*a*) Ces renseignements essentiels sur Mlle de la Roche-du-Maine (prénoms, et détails sur sa mort) me sont fournis par son épitaphe, gravée dans la chapelle où elle est enterrée. C'est M. F. de Vaux, alors archiviste départemental de la Vienne, qui m'a révélé l'existence de cette épitaphe et a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie.

Sur tout y luit comme un Soleil [1] ;
L'air grave qu'il y fait parestre
Sent bien son Roy, sent bien son Maistre.
Maïs il fait plus d'éclat ailleurs :
Par ses vertus & par ses mœurs
Tout va d'une égale cadance ;
Et ce grand Roy, pendant qu'il dance,
Fait encor assez bien dancer
Ceux qui l'ont voulu traverser ;
Un Courrier vient de son armée,
Qui dit qu'ainsi qu'une fumée
Tous ces grands projets inouis [91]
Se sont enfin évanouis [2].
Si je vous écrivois en prose,
Je dirois encor quelque chose
Du retour de ce Mazarin,
Qui fait bruit comme un tabourin [3] ;
Car je crains en rime forcée
De mal expliquer ma pensée.
Enfin cét homme baffoué,
Sifflé, vendu, mocqué, joué,
Cét objet de tant de Satires

1. Louis XIV est âgé de 13 ans.

2. Vers le 20 janvier (entre le 16 et le 20), on apprend la nouvelle de la prise de Barbézieux par l'armée royale et celle de la victoire de Saint-André-de-Cubzac remportée sur les troupes rebelles du prince de Condé (*Gazettes* : 1652, p. 106). C'est bien de cette double nouvelle qu'il s'agit ici, puisqu'aucune autre victoire des troupes royales ne fut apprise à la cour pendant le voyage de retour de Mazarin (voy. les quatre vers suivants). La présente épître est donc écrite vers le 20 janvier 1652.

3. Mazarini, rappelé de son exil volontaire par la reine-mère, a pénétré en France, près de Sedan, vers le 25 décembre 1651. A partir du 4 janvier, la *Gazette*, signalant son passage à Epernay, répand par toute la France le bruit de son retour. Il arrivera à la cour, à Poitiers, le 30 janvier (*Gazettes* : 1652, p. 131), et toute la cour quittera Poitiers le 3 février au matin (*Id.*, p. 167).

Et de tant d'Arrests qui sont pires,
Dont on a mis la teste à prix,
Qu'on eust pendu si l'on l'eust pris,
Prend luy-mesme ses Commissaires
Et fait assez bien ses affaires ;
Puisque la chose a réussi,
Il fera les nostres aussi ;
Car enfin qu'esperons-nous estre
Si le Roy n'est jamais le Maistre ?
Tout le monde icy gouvernoit,
Et rien ne se determinoit ;
On voyoit les fols & les sages
Jouer cent divers personnages
Et former cent divers advis
Qui pourtant n'estoient point suivis.
Il m'est advis que l'on nous berne
Quand plus d'une teste gouverne ;
Il faut qu'un Chef bien respecté [92]
Fonde toute l'Authorité.
Dieu veuille enfin qu'on la refonde,
Et qu'au gré mesme de la fronde
Un plus seur chemin soit tracé
Que ceux par où l'on a passé,
Que les choses déconcertées
Soient enfin si bien rajustées
Que Jule puisse en tous les corps
Former de tres-parfaits accords ;
S'il punit & s'il recompense,
Je vous répons de la cadance.

A MONSIEUR
DE
PRIEUZAC,

CONSEILLER D'ESTAT ORDINAIRE [1].

Il luy conte la perte qu'il a faite de son procés à l'Audience, & le prie de luy rendre, en son Absence, Monsieur le Chancelier favorable [2].

EPISTRE IX.

[écrite à Rouen, au mois de septembre d'une année inconnue] [3]

Cher PRIEUZAC, qui sur tout autre excelles
En l'art d'aymer les neuf doctes Pucelles,
Qui, mieux que tous, de ces Divinitez
Sçais discerner les diverses Beautez,
Et qui veux bien avoir un peu d'estime
Et d'amitié pour celle qui m'anime,
Souffre qu'icy je te conte comment, [94]
Par un chagrin conceu tres-justement,
Elle va perdre & perd déja peut-estre
La liberté qui la faisoit parestre,

---

1. Daniel GUINY (1590-1662), seigneur de Priézac, conseiller d'Etat, est académicien depuis 1639. Il vit depuis longtemps chez le

Ne sentant plus ce bel air enjoué
Qui par ta bouche eut l'heur d'estre loué.
Je t'ay déja, si j'ay bonne memoire,
De mon procés conté toute l'Histoire :
Qu'en mon absence, un certain Vendredy
Que l'on plaida ma Cause apres Midy,
Tout d'une voix, ou plustost tout d'un somme,
Seize Dormans, par l'organe d'un homme,
Firent passer l'Arrest le plus bourru
Et le plus dur qui jamais ait paru.
A mon retour ma bile en fut émeue ;
Le President reconnut sa béveue,
Et s'engagea de faire tout pour moy
Si je gagnois Messieurs les Gens du Roy[4] ;
Mais ces gens-là me firent conscience
De radouber un Arrest d'Audience ;
La verité leur fit dire tout haut
Qu'au fonds mon droit n'avoit aucun defaut,
Mais qu'en la forme, une raison subtile
Seule fondant ma Requeste Civile,

---

chancelier Séguier (voy. T. Ier : p. 190, n. 1). Il est âgé d'une soixantaine d'années.

Sur ce personnage, voy. Un bibliophile corrézien, *Daniel de Priézac*.

2. Cette épître, ainsi que les épîtres XI et XII du même livre, fait allusion à un procès dont je n'ai pas retrouvé de traces dans les archives. C'est un procès civil au sujet d'une affaire d'argent (Ep. IX, v. 56, 69-70, 101-102 ; Ep. XI, v. 23-24 ; Ep. XII, v. 40), procès qui fut jugé à la grand chambre du parlement de Paris (Ep. IX, v. 98 ; Ep. XI, v. 51 ; Ep. XII, v. 3-4, 7-8, 50) par des juges endormis (Ep. IX, v. 17-20 ; Ep. XI, v. 33-38 ; Ep. XII, v. 17-22).

3. Le lieu est indiqué par les vers 46 et 107-110.

Pour le mois, voy. p. 132, n. 1.

4. « On appelle les *Gens* du Roy ou le Parquet, les Advocats & Procureurs Generaux dans les Cours Souveraines, ou simplement Advocats ou Procureurs du Roy dans les Sieges inferieurs. » (Furetière 1690).

Il valoit mieux, pour l'honneur de la Court,
Souffrir la touche [1] & m'arrester tout court ;
Qu'au Grant Conseil, à Rouen, à Toulouse,
Où des Arrests la Cour est moins jalouse,
On voit juger sur un droit évident [95]
Le Ressisoire avec le rescindant,
Mais qu'à Paris, sur Arrest d'Audience,
Il faut payer & prendre patience.
Sur ces raisons, craignant d'estre tondu,
Je rengainé mon Placet répondu,
Car l'Audience estoit trop dangereuse ;
Je la sentois, de plus, tumultueuse,
Veu qu'en ce jour les roolles & les plaids
Mis au Jeudy finissoient au Palais.
Je partis donc pour éviter l'amende,
Et vins icy, pressé par ma Prebende [2],
M'imaginant qu'un si cruel Destin
Se deust remettre apres la Saint Martin.
Mais, PRIEUZAC, au moment où j'arrive
On me rappelle : une double Missive
Du Procureur m'apprend qu'on en viendroit
Au premier jour à peine de l'exploit ;
Que, sans l'appuy d'un Mortel adorable
Qui se leva pour m'estre secourable,
Ce Jeudy-là, que j'avois negligé,
J'eusse eu l'amende, & mon larron congé ;
Que je revinsse enfin en diligence
Pour éviter l'amende à l'Audience.

---

1. « TOUCHE signifie aussi l'action de frapper, de faire impression violente sur quelque chose. Les gens craintifs craignent la *touche*. » (Furetière 1690).

2. C'est-à-dire pour remplir ses fonctions de chanoine (à la cathédrale de Rouen).

Juge par là l'estat de mon mal-heur
Et compatis à ma juste douleur ;
Illustre amy, voy quelle est ma disgrace,
Et juge enfin ce qu'il faut que je fasse.
Je suis perdu si j'avance d'un pas, [96]
Et le suis mieux si je n'avance pas ;
Ma cause, au fonds, se trouve indubitable,
Et voy pourtant ma perte inévitable.
Dois-je, dy-moy, me faire laschement,
En Jobelin [1], Martyr du Parlement ?
Dois-je ceder au Larron Domestique
Qui veut mon bien par mauvaise pratique,
Qui me chicane, & m'a déja soûmis
Par accident de Juges endormis ?
Non, PRIEUZAC, ton modeste silence
M'apprend qu'un Dieu va prendre ma défense,
Dit que j'espere & qu'un bras genereux
Me va tirer de ce pas dangereux :
Le grand SEGUIER [2], ce merveilleux Genie,
Dont la Sagesse & la force infinie,
Digne soûtien de l'Estat des François,
Fait d'un Enfant le plus puissant des Roys,
Plus aisément fait la Metamorphose
D'un droit certain en une bonne Cause.
Haste-toy donc de luy faire sentir
Que sans miracle il me peut garantir ;
Dy-luy qu'il doit, par un Arrest propice,
En ma faveur rétablir la Justice ;

---

1. « JOB. subst. m. C'est le nom d'un Sainct du Vieux Testament, proposé pour un exemple de fermeté & de patience... Il faudroit avoir une patience de *Job* pour souffrir ce valet. On dit aussi, au diminutif, *Jobelin* & *Jobet*. » (Furetière 1690).

2. Voy. p. 28, n. 1, et p. 111, n. 2.

Que, s'il me donne un autre Parlement,
J'auray mon bien indubitablement ;
Dy-luy que c'est une injustice énorme
De s'arrester tout à fait à la forme,
Et que cela doit estre indifferent [97]
Quand le bon droit au fonds est apparent ;
Dy-luy que ceux qui firent la béveue
M'ont dit merveille apres l'avoir connue,
Mais toutefois pour si peu d'interest
Que je devois m'en tenir à l'Arrest,
Ne se fondans que sur cette pensée
Que la grand'Chambre en seroit offensée.
Tu n'auras pas grand peine à luy prouver
Que j'ay comme eux mon honneur à sauver,
Quand je voudrois mépriser ma demande
De neuf cens francs, les dépens & l'amende ;
Que je ne puis à l'Arrest obeïr
Sans m'outrager moy-mesme & me trahir ;
Mais que sur tout la Justice outragée
Cherche aujourd'huy par moy d'estre vangée.
Dy-luy de plus que je suis en ce lieu
Pour me servir moy-mesme en servant Dieu :
Je suis Chanoine, obligé par ce titre
D'estre present à nostre grand Chapitre,
Qui ne finit qu'au trentiéme du mois [1] ;
Si je le quitte, adieu mes pauvres droits ;
Et si je fais encor trois jours de p au
Pour les sauver, adieu ma pauvre cause.

---

1. A la cathédrale de Rouen, chaque année, après le chapitre général (du 16 au 23 août), les chanoines tiennent encore des réunions importantes jusqu'au 30 septembre, jour où l'on renouvelle les dispenses de résidence.
Le vers ci-dessus a donc trait au mois de septembre.

A MONSIEUR DE VILLAYER,

MAISTRE DES REQUESTES [1].

EPISTRE X.

[écrite à Paris, la dernière semaine de septembre 1649] [2]

Ouy, VILLAYER, mon Protecteur,
Je le dy sans estre flatteur,
Ouy, sans ton appuy favorable,
J'estois tout à fait miserable.
Sans toy mon Advocat, honteux
De soustenir un droit douteux,
Juroit qu'il se faisoit cabale
Jusques dans la Maison Royale [3] ;
Tous mes amis de ce quartier
Les plus entendus au mestier
Disoient, pour éviter l'opprobre, [99]
Qu'il faloit remettre en Octobre
Jusqu'à l'Oracle de Themis ;
Il effrayoit tous mes Amis

---

1. Jean-Jacques RENOUARD (1605 ?-1691), comte de Villayet (*a*) est maitre des requêtes depuis 1636 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 562 :

(*a*) Et non pas *Villayer* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2464 : 55387, f° 4).

Et, me raillant souvent moy-mesme,
Me faisoit une peur extréme.
Que serois-je donc devenu
Si tu ne m'avois soustenu ?
Sans toy, je quittois la partie,
Et je prenois de ma Partie,
Qui commençoit à m'estonner,
La Loy que je luy vay donner.
Sans toy, j'avois perdu ma peine ;
Sans toy, mon enqueste estoit vaine,
Et l'argent que j'ay déboursé
Estoit vainement dépensé.
Je regardois la contr'enqueste
Comme une dangereuse beste
Qui m'alloit mes frais devorer
Et mon bon droit défigurer ;

14841, f° 6). Il a 44 ans. Il deviendra académicien en 1658, à la place de Servient (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 562 : 14841, f° 6).

2. Cette épître se rapporte au procès criminel (voy. v. 39) intenté à trois neveux de Bois-Robert pour assassinat, procès dont il a déjà été question dans l'Ep. II du Livre Ier du présent recueil (voy. p. 29, n. 3).

Après enquête des accusés (mai-juin 1649) sur les parentés et alliances qu'a la plaignante au parlement de Rouen, puis contre-enquête de celle-ci (juin-juillet), l'affaire est venue devant le conseil privé du roi, avec, comme rapporteur, M. de Villayet, à qui est adressée la présente épître ; et, le 24 septembre 1649, ledit conseil privé vient de rendre l'arrêt suivant : « Le roy, en son conseil, faisant droit sur l'instance, a evoqué et evoque à soy & à son conseil le procès & differend desdites parties du parlement de Normandie, &, avant que faire droit sur le renvoy, a ordonné & ordonne que les parties conviendront, par devant le Rapporteur, dans trois jours, d'un parlement ; & ce sans autre forclusion ny signification, & sans despens. [Signé :] Seguier [et] De Renouard. »

Cette épître est donc de peu de jours postérieure au 24 septembre 1649. C'est bien en effet de cet arrêt qu'il s'agit et non pas de celui du 12 octobre dont il sera question plus loin (p. 136, n. 2), puisque les vers 9-13 disent qu'on n'a pas attendu octobre pour le rendre.

3. Dans le conseil privé.

J'y voyois des témoins habiles
Qui rendoient les miens inutiles.
Je trouvois sur le reglement
Encor un plus vain fondement ;
Aux yeux mesme des plus credules,
Mes faits paroissoient ridicules.
Mais, par ton esprit tout puissant,
D'un droit douteux & languissant
Tu m'as fait, nonobstant le crime, [100]
Un droit certain & legitime.
Cét Esprit rare & sans pareil
Passe pour l'ame du Conseil ;
Il n'est point de brigues si fortes
Ny de raisons, que tu n'emportes
Par la force de ton discours,
A qui je doy tout mon secours ;
Je ne voy point de *Janseniste*
Ny d'esprit fort qui te resiste :
Dés que tu parles, tes advis
Des plus bizarres sont suivis,
Et les plus forts cedent sans peine
A cette raison souveraine ;
Quiconque opine devant toy
N'aide point à faire de Loy ;
Ta voix, avecque violence,
Par tout emporte la balance,
Et, sur nos divers interests,
Seul tu composes les Arrests ;
Tes raisons ont certaine amorce
Qui tire les autres de force ;
Tout cede par necessité
A ta fatale authorité ;
Ta voix est l'Oracle du Louvre ;

M. M.[1] luy-mesme, s'il découvre
Un Rayon de ton sentiment,
Peut opiner éloquemment.
Ce n'est donc pas une merveille [101]
Si cette vertu nompareille,
Qui m'a hautement protegé,
D'un grand peril m'a dégagé :
Quiconque sur toy se repose
Ne peut avoir mauvaise Cause[2].

---

1. Il faut sans doute lire ici « Montmort ». c'est-à-dire Henri-Louis Habert (?-1679), seigneur de Montmort, maître des requêtes (voy. T. Ier, p. 221, n. 5).

2. Quelques jours plus tard, le 12 octobre 1649, le conseil privé, « ouy le rapport dudict sieur de Villahier », rendra le nouvel arrêt suivant : « Le Roy, en son conseil, en consequence de l'arrest du vingtquatriesme septembre dernier, a renvoié et renvoie les parties, avec leurs procez et differends, circonstances et dependances, au parlement de Paris, auquel sa Majesté en attribue toutte cour, jurisdiction et connoissance, et icelle interditte au parlement de Rouen et à tous autres juges. Sans despens. »

Puis, en décembre, le roi accordera aux trois meurtriers les lettres d'abolition que Bois-Robert a demandées pour eux à Séguier au mois de mai (voy. Livre Ier, Ep. II). Mais elles seront annulées par le parlement de Paris, qui donnera suite au procès. On verra plus loin comment celui-ci se terminera (voy. 207, n. 2).

A Mr SEVIN,

ADVOCAT AU PARLEMENT
ET CONSEILLER D'ESTAT [1].

Il le prie de plaider sa Requeste Civile contre un Arrest donné à l'Audience de l'Apresdisnée [2].

EPISTRE XI.

[écrite à une date inconnue]

Puis qu'il te plaist prendre en main ma défense,
Fameux SEVIN, de qui l'intelligence
Brave l'esprit des plus vieux Conseillers,
Qui, devant toy, passent pour Escoliers,
Puis qu'il te plaist, d'une Cause perdue,
Tres-mal plaidée & plus mal entendue,
Refaire un droit & si clair & si net
Que chaque Juge opine du bonnet,
Puis qu'appuyé de Fremin [3] & d'Hilaire [4] [103]
Tu me promets un Arrest salutaire,
Qui te retient ? Que ne te hastes-tu
De relever mon bon droit abbatu ?
Je sçay, SEVIN, que des gens plus illustres,
Qu'on void sortir des daix & des balustres [5]

---

1. Pierre SÉVIN (?-?), avocat au parlement et au conseil d'Etat, doit être cet « advocat nommé Sévin qui achepta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuict ne fit que la rouler par

Et qui t'ont sceu tres-dignement choisir,
Par preference occupent ton loisir ;
Mais, cher SEVIN, outre que tu m'estimes
Et que tu prends quelque goust à mes rimes,
Je sçay fort bien que tu m'aymes aussi
Et que mon droit fait ton plus grand soucy ;
Enfin ma mort previendra ton remede
Si tu n'accours promptement à mon aide.
On veut r'avoir les biens executez
Que j'ay vendus[6], & qu'on croit augmentez ;
Contre un Arrest on n'a point de défense ;
Le Procureur me pousse à toute outrance,
Et les Sergens me vont bien-tost presser
Pour les dépens qu'il fait déja taxer.
Vien donc plaider ma Civile Requeste :
Tu me feras remonter sur ma beste,

---

les montées afin qu'elle se bosselast et qu'on crust qu'elle n'estoit pas neufve. » (Tallemant : V, 464).

Il est parent avec Nicolas Sévin (?-1678), évêque de Cahors, et avec Charles Sévin (?-?), seigneur de Quincy, maître des requêtes (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 614 : 16181).

2. Voy. p. 129, n. 2.

3. Pierre Frémyn (*a*) (après 1625-?) est avocat au parlement (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1241 : 27807, f° 23).

4. Jacques Hillaire (*b*) (?-?), seigneur de Cheveaux, « avocat célèbre au Parlement », est fils d'un receveur général des finances à Orléans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 358 : 9281, f° 1 v°).

5. Il s'agit donc de princes : Voy. T. Ier, p. 32, n. 2, et T. II, p. 73, n. 3.

6. « Executer se dit aussi des actes que font les Sergents quand, en vertu de quelque contrainte, ils font saisir & enlever les meubles d'un debiteur, à moins qu'il ne donne un gardien solvable. On ne peut *executer* des meubles que pour des sommes liquides en vertu d'obligations, ou de jugements, ou de contraintes decernées par ceux qui ont autorité pour le faire. » (Furetière 1690).

(*a*) Et non pas *Frémin* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1241 : 27807, f° 8).

(*b*) Et non pas *Hilaire* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1523 : 34714, f° 6).

Tu confondras mes Juges estonnez,
Et ma Partie aura cent pieds de nez.
Parle si haut que tous ils se réveillent,
S'il faut qu'encore apres boire ils sommeillent;
Car tu sçais bien que moins tout d'une voix
Que tout d'un somme ils ont jugé mes droits,
Et m'ont donné l'Arrest le plus injuste [104]
Qui soit party de ce Senat Auguste.
Qu'ils puissent dire, en t'oyant raisonner,
Que par R. R. [1], seul homme à condamner,
Sans jugement la Cause fut plaidée,
Et fut par là follement decidée.
Fay qu'on redonne un Arrest tout nouveau,
Qui desormais r'asseure le barreau,
Dont les piliers avoient à ma partie,
Non sans raison, manqué de garantie,
Crians tout haut qu'il me voloit mon bien
Et que sa Cause & luy ne valoient rien.
Ton Plaidoyé, qui vivra dans l'Histoire,
Avec mon Droit rétablira la gloire
De la grand'Chambre, & c'est son interest
Plus que le mien de changer cét Arrest.
Voy la misere & l'erreur où nous sommes
De nous soûmettre au jugement des hommes,
Dont les legers & fragiles esprits
Par cent moyens peuvent être surpris,
Qui, quelque honneur que leur ame professe,
En dépit d'eux témoignent leur foiblesse,
Qui, resistans à l'argent, aux amis,
Peuvent juger quand ils sont endormis,

1. Je ne sais qui désignent ces deux lettres.

Et faire voir, quoy qui brille à la veue,
Que la Nature en l'homme est corrompue
Et qu'il faut croire, avec nos bons Ayeux,
Que la Justice habite dans les Cieux.

A M[R] BIGNON,

ADVOCAT GENERAL
DU PARLEMENT [1].

Il le remercie de luy avoir fait regagner à l'Audience une Cause perdue en une autre Audience pour n'avoir pas esté bien entendue, & dont le droit infaillible avoit esté blessé par le premier Arrest [2].

EPISTRE XII.

[écrite à une date inconnue]

Sçavant BIGNON, dont l'esprit adorable,
Accompagné d'une humeur admirable,
Fait de Paris le plus riche ornement
Et tout l'honneur de ce grand Parlement,
Quiconque a dit que ta bonté propice [106]
N'appuyroit pas mon droit plein de Justice
Contre un Arrest brusquement prononcé
Dans la grand' Chambre, a follement pensé :
L'evenement me fait voir le contraire ;
J'en sens la grace & je ne m'en puis taire.
Pour relever ce bon droit abbatu,

---

1. Jérôme BIGNON (1590-1656), conseiller du roi en ses conseils, est avocat général au parlement depuis 1626. C'est un érudit d'une réputation européenne : dès l'âge de 10 ans, il publiait sa *Chorographie*

J'avois besoin de toute ta Vertu ;
J'avois besoin de ton adresse entiere
Pour rajuster la forme à la matiere,
Dont cét esprit tout brillant de clarté
A penetré l'obscure verité.
Je parle ainsi contre ma conscience
Pour le respect d'un Arrest d'Audience
Et pour sauver seize illustres Dormans
Qui n'ont jamais de bourus sentimens
Que quand l'obscur & dangereux Morfée
Rend dans leurs sens la Justice étouffée.
Enfin, BIGNON, tu les as réveillez ;
Pour mon salut tu les as conseillez.
Cela s'appelle un miracle visible,
Car tu tentois une chose impossible ;
Avant que Dieu pour moy t'eust inspiré,
Tout le Barreau m'avoit desesperé.
Mais cét Arrest, quoy qu'il me rétablisse
Et sur le fonds soit tout plein de Justice,
A sur la forme à tel point balancé
Que plus que l'autre il semble embarassé ;
Et si tu peux expliquer cét Oracle, [107]
Tu peux pour moy faire un second miracle.
Avec un droit aussi clair que le jour,
Sur ma Requeste on met un hors de Cour
Sans me sauver les dépens ny l'amende,
Et, faisant droit pourtant sur ma demande,
Par cét Arrest je voy qu'il est porté
Qu'on me payera le terme contesté.

---

ou Description de la terre sainte. Depuis 1642, il est grand maître de la bibliothèque du roi. Il est âgé d'une soixantaine d'années (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 96 : 2294, f° 3 v°).

2. Voy. p. 129, n. 2.

Ainsi je perds & gagne mesme affaire ;
J'accorde icy l'un & l'autre contraire ;
La mesme bouche, & sur le mesme droit,
Souffle à mesme heure & le chaud & le froid ;
Bref la Justice, en cét Arrest fantasque,
S'est déguisée & semble aller en masque.
Pour éviter ce fascheux accident,
Il valoit mieux laisser le rescindant,
Ou, pour mon bien ainsi que pour la gloire
Du Parlement, le joindre au rescisoire.
Par tout ailleurs j'apprens qu'on fait ainsi ;
Devroit-on pas en faire autant icy,
Et renvoyer cette forme bizarre
Aux Parlemens de Mets & de Navarre ?
Mais que me sert d'en estre courroucé ?
Le mal est fait, l'Arrest est prononcé,
Et je le sens d'autant plus supportable
Qu'il est l'effet de ta grace équitable :
Sans le secours de ton Authorité,
J'aurois en vain requis & contesté ;
J'estois perdu si ton divin Genie [108]
N'eust réveillé la Justice endormie,
Et mon honneur, que tu veux conserver,
Eust eu, sans toy, grand'peine à se sauver.
C'est de luy seul que je veux faire conte ;
Fy de l'argent ! je serois mort de honte
Si devant toy, sur ce premier Arrest,
J'avois paru lasche & plein d'interest.
J'ay tout sujet de benir cét Orage,
Puisque l'honneur s'est sauvé du naufrage,
Et qu'un grand homme aujourd'huy m'a jugé
Digne d'estime en m'ayant protegé.

EPISTRES
EN VERS.
LIVRE TROISIESME.

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY[1].

Il l'entretient des divertissements que Madame sa sœur[2] trouve dans la Province[3].

EPISTRE PREMIERE.

[écrite à Rouen, entre le 21 juillet et le 3 août 1648][4]

Quittez la Cour, Illustre Prince,
Accourez dans cette Province,
Pour prendre part à la douceur
Qu'y sent vostre adorable Sœur.
Souffrez qu'en ces lieux on vous voye,
Maintenant que l'heur & la joye,
Les plaisirs, les jeux & les ris [110]
Semblent avoir quitté Paris.

---

1. Sur le prince de Conty, voy. p. 40, n. 1. Il est âgé de moins de 19 ans.
2. Anne-Geneviève de Bourbon (1620-1679), duchesse de Lon-

En tous lieux ils suivent sans cesse
Cette incomparable Princesse.
Tout ce que le sejour des Dieux
Fournit de plus delicieux
A passé dans cette Contrée
Depuis le jour de son entrée.
Jusqu'au Flambeau de l'Univers,
Qui, comme aux plus tristes Hyvers,
Souffre qu'un eternel nuage
Défigure ailleurs son visage,
Pasle, languissant, obscurcy,
Pour elle est toûjours net icy,
Et ses yeux, qui sembloient malades,
Pour éclairer ses promenades
Reprennent presque en un moment
Tout ce qu'ils ont de plus charmant ;
Mais il paroist moins qu'en Decembre
Les jours qu'elle garde la Chambre,
Et cét Astre plein de rigueur,
Qui tient la Nature en langueur,

---

gueville (seconde femme de Henri II D'ORLÉANS, duc de Longueville), est âgée de 28 ans.

3. En Normandie (voy. v. 74). Les vers 1-8 indiquent que le prince de Conty est à la cour et que la Cour est à Paris. En outre, on est dans la canicule (voy. v. 30). Pour l'ensemble de ces raisons, il s'agit ici du séjour que fit à Rouen la duchesse de Longueville du 11 juillet au 4 août 1648. Le 11 juillet, elle est reçue en grande pompe par le « corps de ville » ; elle prend logement à l'abbaye de saint Ouen. Le 15, la ville lui offre « un chandelier d'argent blanc ciselé à douze branches et une plaque aussy d'argent, d'un ouvrage tres rare et tres accomply ». Le 20, on organise pour elle, à l'hôtel de ville, une collation suivie de bal (*Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie* : années 1880-83, p. 174-186. C'est M. Henri Labrosse, conservateur de la bibliothèque municipale de Rouen, qui a bien voulu m'indiquer cette référence).

4. Voy. la note précédente. Comme en outre on est « au plus fort de la canicule » (voy. v. 30), cette épître est écrite après le 20 juillet.

Qui s'abandonne & se recule
Au plus fort de la Canicule,
Et qui sans soucy de là haut
Voit tout perir par son defaut,
Semble estre seulement en peine
Pour cette Beauté souveraine
Qu'il veut par tout accompagner [111]
Et dont il n'ose s'éloigner.
Sa Sœur [1], qui fait tous ces ravages
Et qui produit tous ces nuages
Qui sans respect de la Saison
Tiennent ce bel Astre en prison,
De son costé suit & caresse
Cette merveilleuse Princesse :
Les soirs qu'elle sort en batteau
Pour s'aller divertir sur l'eau,
L'air devient calme, & pour lui plaire
La Lune est si nette & si claire,
Qu'icy nos nuicts, par son secours,
Valent mieux que vos plus beaux jours.
Venez donc, ô Prince adorable,
Voir cette Sœur incomparable
Pour qui le Ciel plein de respect
Garde un si favorable Aspect,
Qui, par une estrange avanture,
A droit de forcer la Nature
Et de donner des sentimens
Aux insensibles Elemens ;
Venez voir tout ce qu'on prepare
Icy pour un Objet si rare ;

1. La sœur du Soleil, c'est-à-dire la Lune.

Venez voir quels sont les plaisirs,
Dignes des plus nobles desirs,
Dont on la charme d'heure en heure
Dans cette agreable demeure ;
Venez voir quels sont les Jardins, [112]
Le Cours, les Jeux & les Festins
Dont profusement on regale
A l'envy cette Ame Royale,
Quelles sont les rares Beautez
Qui l'abordent de tous costez,
Quelles ses belles promenades,
Quelles ses douces serenades.
Et vous ne desavourez pas
Que Paris mesme a moins d'appas,
Et qu'il n'est rien, quoy que l'on die,
Qui vaille nostre Normandie
Tant qu'elle aura l'heur de garder,
D'admirer & de posseder
Cette Princesse merveilleuse
De qui la France est amoureuse.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER[1].

Il luy veut rendre ses Lettres d'annoblissement, s'il ne le fait distinguer des autres nouveaux annoblis sur lesquels on a mis des taxes.

EPISTRE II.

[écrite entre le 8 septembre 1651 et le 2 janvier 1653] [2]

Qu'est-ce que l'on m'a fait entendre,
Grand SEGUIER, que viens-je d'apprendre ?
S'il est bien vray ce qu'on m'a dit,
Qu'on a fait un nouvel Edit
Contre les nouveaux Gentils-hommes,
Qu'on taxe à de bien rudes sommes [3],
Je te vay rendre dés demain [114]
Ce que j'ay receu de ta main.

---

1. Pierre SÉGUIER (1588-1672), chancelier de France, a de nouveau cessé d'être garde des sceaux depuis le 8 septembre 1651 (Tessereau, *Hist. chronol... :* I, 472). Il est âgé de 64 ans.

2. Voy. p. 152, n. 3.

3. De temps à autre, pour se procurer quelque argent, on établit une taxe sur tous les gens qui ont été anoblis depuis telle année. Je n'ai nulle part trouvé mention de celle qui fut établie en 1651 ou 1652.

Ouy, tiens déja pour suranées
Les Lettres que tu m'as données [1] ;
Si pour moy l'on y met le prix,
Je les regarde avec mépris ;
Mon merite y paroist trop ample ;
Je ne fais point icy d'exemple,
Et je puis bien estre excepté
Sans que l'Edit en sois gasté.
Lors qu'Armand, ce Dieu tutelaire
Par qui j'eus l'honneur de te plaire,
Fit sur ma vertu seulement
Fonder cét annoblissement,
Avec honneur tu me fis prendre
Ce qu'avec honte on me veut vendre.
Si tu ne peux m'en dispenser,
Je fay gloire d'y renoncer.
J'apprends que l'Illustre Corneille
Souffre une disgrace pareille [2] :
Penses-tu que les bons Autheurs
Soient un Gibier à Collecteurs [3] ?
Distingue-nous de la Canaille
Qui, pour s'affranchir de la taille,
A beaux deniers ont acheté
Cette nouvelle qualité,
Et pese en ta juste Balance
Si mon fait tire à consequence [4].

---

1. Les lettres de noblesse accordées, en juin 1636, au père de Bois-Robert et à sa postérité (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 237 : 6251).

2. Le père de Corneille et ses « enfans et postérité masles et femelles » ont été annoblis par lettres patentes du 24 mars 1637 (*Œuvres de P. Corneille* : I, LXIX).

3. « COLLECTEUR. s. m. Celuy qui est nommé par les habitans d'une Paroisse pour asseoir & lever la taille. »

4. Pour les dix vers suivants, cf. Livre Ier, Ep. II, v. 55-74.

Ma mere fut noble de Sang ; [115]
Mon Pere, avant qu'estre en ce rang,
Fut un Advocat honorable
Qui n'eut jamais d'Ayeul taillable ;
Et de sa race il n'est resté
Qu'un neveu, que tu m'as gasté [1] :
Ton Sceau fatal eut la puissance
D'en faire un bretteur d'importance ;
Sa bravoure m'a cousté cher ;
J'ay droit de te la reprocher.
Si tu sens que la taxe approche,
Sauve-toy d'un second reproche ;
Car tu n'as pas crû m'accorder
Un tiltre pour m'incommoder [2],
Et je prise moins qu'un belistre
Quiconque achetera ce titre.
Ce neveu tiré du commun
En a moins besoin que pas un ;
Tu sçauras de la Renommée
Qu'il a paru dans mainte armée :
La Gazette a, plus d'une fois,
Parlé de ses vaillans explois [3],
Et du moins trois ou quatre Sieges
Confirment bien ses privileges ;

---

1. Bois-Robert veut dire : « Et de *son nom* il n'est resté Qu'un neveu... ». De tous les neveux de Bois-Robert, un seul, en effet, porte le nom de LE MÉTEL : c'est ce Jacques LE MÉTEL, seigneur du Bois-Robert, qui, avec deux de ses cousins, a été poursuivi pour meurtre en 1649-1650 (voy., dans le présent volume : Livre Ier, Ep. II, et Livre II, Ep. X).

2. « INCOMMODER signifie aussi Rendre plus pauvre. Il s'est fort *incommodé* pour marier ses enfans. » (Furetière 1690).

3. La gazette du 13 juin 1648, par exemple, fait l'éloge de la bravoure du sr de Boisrobert, lieutenant au régiment de Bosquet (*Gazettes* : 1648, p. 743).

Qui plus est, ce brave garçon
A servy le Roy d'Eschanson,
Et la charge, en une autre année,
De Panetier luy fut donnée ;
Mais, comme il est un peu méchant, [116]
Ailleurs il servit de trenchant.
Le Roy, sans tes Lettres, le nomme
A sa table son Gentil-homme [1] ;
Il le nomme ailleurs son Soldat,
Et c'est dont je fay plus d'estat.
Sur tant de tiltres honorables,
Separe-le des miserables
Qui, pour en prendre un important,
N'ont payé que d'argent contant.
Qui peut payer de sa personne
Peut, sous les Lauriers qu'il moissonne,
Malgré les Partisans maudits,
Se mettre à couvert des Edicts.
Enfin il cherche ton Azile [2].
Je sçay bien que si la Vieuville [3]

---

1. Il ne nous est parvenu aucun état de la maison du roi pour les années comprises entre 1648 et 1657. Il est donc impossible de vérifier que c'est bien Jacques le Métel qui fut successivement échanson, panechier, écuyer tranchant, et non l'un des deux autres neveux de Bois-Robert.

2. « Asyle se dit figurément de tout ce qui donne secours ou protection... Les peuples vivent sous l'*asyle* des Loix & de la Justice. » (Furetière 1690).

3. Charles de la Vieuville (vers 1580-1653) fut autrefois, sous Louis XIII, grand fauconnier de France et surintendant des finances ; mais Richelieu le fit arrêter en septembre 1624. Après la mort de ce dernier, il fut rétabli dans ses biens, honneurs, charges et dignités (1643). Pendant la Fronde, le 8 septembre 1651, il redevint surintendant des finances ; et trois mois plus tard il fut créé duc et pair. Il restera surintendant jusqu'à sa mort (2 janvier 1653) (Anselme : VIII, 761 et 758. — Cabinet des titres : *Dossiers bleus* 667 : 17786, f° 15). Puisque de la Vieuville est en exercice, cette épître est écrite entre le 8 septembre 1651 et le 2 janvier 1653.

De son merite est adverty,
Il l'ostera de ce party.
S'il est frustré de son attente,
Comme il n'a terre, cens, ny rente,
Certain Astrologue a predit
Qu'il fera la nicque à l'Edit.
Quand à moy, ma Crosse & ma Mître [1]
Me font plus d'honneur que ce titre ;
Si j'estois à recommencer,
Tu vois qu'on s'en pourroit passer.
SEGUIER, les vertus éclatantes
Valent mieux que Lettres Patentes ;
Si le Roy seul m'eust annobly, [117]
J'aurois mis son tiltre en oubly ;
Mais toute la France est imbue
Que de mon Chef j'y contribue ;
J'ayde à mon annoblissement ;
Et l'on postpose [2] infiniment
L'honneur qu'on prend du Diadême
A l'honneur qu'on prend de soy-mesme.

---

1. C'est-à-dire son abbaye de Châtillon sur Seine.
2. Voy. T. Ier : p. 112, n. 4.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE LEUVILLE[1].

Il le prie de demander pour luy des Lettres de Conseiller d'Estat à Monsieur de Chasteauneuf[2].

EPISTRE III.

[écrite pendant le premier trimestre de 1651][3]

Digne Neveu d'un Oncle magnanime,
Brave Marquis que tout le Monde estime,
Cœur vrayement noble, on dit, & je le croy,
Qu'on peut en Cour s'asseurer sur ta foy.
J'oseray donc, sur cette confiance,
De mes mal-heurs te faire confidence.
Tu m'as connu, Marquis, depuis long-temps :
Je roule en Cour depuis trente-quatre ans[4],
En éprouvant le calme & la tourmente
De cette Mer, plus que l'autre inconstante ;
Je me suis veu des plus Grands caressé, [119]
Et, si prés d'eux je me fusse poussé
Par impudence, ainsi que beaucoup d'autres,
Jamais leurs biens n'auroient passé les nostres ;

---

1. Louis Olivier (1601-1663), marquis de Leuville, lieutenant général des armées du roi, est arrière-petit-fils du célèbre François

Mais à l'honneur j'ay visé seulement,
Et, pour autruy parlant plus hardiment,
On pourra lire en quelque coin d'Histoire
Que sur leur bien j'auray fondé ma gloire[5].
Enfin, Marquis, je suis Abbé Mitré :
Plus grands Rimeurs ont plus mal rencontré ;
Et j'eus encor fortune assez amie
Quand je formay l'Illustre Academie
Des beaux esprits : j'en fus le Promoteur,
Et fis qu'Armand s'en fit le Protecteur[6].
Apres sa mort, qui fit nostre disgrace,
Le grand Seguier prit dignement sa place[7],
Et m'honora de la mesme amitié[8],
Qui par le temps s'accrut de la moitié ;
Ce rare esprit, ce merveilleux Genie
Dans son repos aymoit ma compagnie,
Et de mes Vers pleins de naïveté
Il cherissoit la douce liberté.

Olivier, seigneur de Leuville, chancelier de France (voy. T. Ier : p. 150, n. 2) (Moreri). Il est âgé de 50 ans.

Par sa sœur, le marquis de Leuville est oncle du marquis de Villarceaux, à qui sera adressée l'épître VII du présent Livre III.

2. Le marquis de Châteauneuf (voy. p. 113, n. 2) est oncle du marquis de Leuville à qui s'adresse cette épître : la mère de celui-ci, Madeleine de l'Aubespine (?-1613), morte depuis longtemps, était sœur du marquis de Châteauneuf. Le marquis de Châteauneuf est garde des sceaux depuis le 2 mars 1650. Comme il cèdera les sceaux à Molé le 3 avril 1651, la présente épître est écrite entre le 2 mars 1650 et le 3 avril 1651 (Anselme : VI, 558 et 485. — Tessereau : I, 465 et 470).

3. Voy. la note précédente et la note suivante.

4. Bois-Robert étant à la cour depuis 1617 (voy. p. 14, n. 1), la présente épître est écrite en 1651.

5. V. T. Ier : p. 23, n. 1.

6. Les quatre vers précédants montrent que le vrai fondateur de l'Académie française est Bois-Robert et non pas Richelieu.

7. Comme « protecteur » de l'académie.

8. Cf., au T. Ier : Ep. XXVII, v. 49-56.

J'avois toûjours quelque nouvelle Epistre,
Dont je faisois un fort joly chapitre
Quand on manquoit de meilleur entretien
Et que l'esprit ne fournissoit plus rien.
Aussi voyois-je, aux heures familieres,
De sa bonté des preuves singulieres :
J'avois au Sceau toutes choses gratis : [120]
Committimus [1], Arrests, Pareatis [2] ;
Quoy qu'un respect me tint la bouche close,
Sans demander j'obtenois toute chose.
Il me souvient qu'un soir, m'entretenant
Des privautez que j'eus avec Armand,
Et rappellant dans ma triste pensée
Le doux estat de ma gloire passée [3],
« Pourquoy, dit-il, Abbé, ne songes-tu
« Aux vrais honneurs qu'on doit à ta vertu ?
« Quand tu parlas, à ton retour de Romme,

---

1. « COMMITTIMUS. s. m. Droit ou privilege, que le Roy accorde aux Officiers de sa Maison & à quelques personnes ou Communautez qu'il declare avoir pris en sa protection & sauvegarde, de plaider en premiere instance aux Requestes de l'Hostel ou du Palais en toutes leurs affaires pures personnelles, possessoires, ou mixtes, & d'y faire renvoyer ou évoquer celles qui seront pendantes devant d'autres Juges, pourveu qu'elles ne soient point contestées. Le *Committimus* du grand Sceau n'étoit autrefois que pour les Commensaux de la Maison du Roy, & attire les affaires de tous les endroits de la France aux Requestes de l'Hostel ; mais il a été estendu depuis à plusieurs autres personnes. Le *Committimus* du petit Sceau ne s'étend que dans le ressort du Parlement, et attire les affaires aux Requestes du Palais.

« COMMITTIMUS signifie aussi les Lettres qu'on delivre au grand & au petit Sceau pour l'execution de ce privilege. » (Furetière 1690).

2. « PAREATIS. s. m. Terme Latin usité en Chancelerie & en Pratique (*a*). Un *pareatis* est une lettre de Chancelerie qui s'obtient pour faire executer un contract ou un jugement hors du ressort de la Justice où il a été rendu. Le *pareatis* du grand Sceau est executoire pour toute la France. » (Furetière 1690).

3. Voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

(*a*) Sur ce mot, voy. p. 32, n. 4.

« De faire au Sceau ton Pere Gentil-homme,
« Je n'aurois pas esté plus delicat
« A t'eriger en Conseiller d'Estat.
« De cét honneur fais-tu si peu de conte ? »
« — Moy ! », respondis-je avec un peu de honte,
De cette grace & surpris & confus ;
« En suis-je digne ? Et si, quand je le pus,
« Je n'obtins pas cette marque honorable,
« Dois-je trouver ce temps plus favorable,
« Moy qui n'ay plus de faveur aujourd'huy
« Et qui sans toy serois privé d'appuy ? »
« — Puis, me dit-il, que cét honneur insigne
« Dépend de moy qui t'en ay jugé digne,
« Et que plusieurs, que par toy j'ay connus,
« A ce haut rang sont déja parvenus
« Qui n'avoient pas ton rang ny ton merite,
« Souffre aujourd'huy qu'envers toy je m'acquitte :
« Sans contester va prier Guenegaut [1], [121]
« Qui dressera tes Lettres comme il faut ;
« Qu'il te les signe & puis me les apporte. »
J'obeïs donc, & je fus à sa porte
Six jours apres avec mon parchemin.
Mais, mal-heureux, j'appris par le chemin
Qu'en d'autres mains on venoit de remettre

---

1. Henri de Guénégaud (1609-1676), seigneur du Plessis-Belleville, conseiller du roi en ses conseils, est secrétaire d'Etat et secrétaire des commandements du roi depuis 1643. Il est âgé d'environ 41 ans. Dans cinq ans (1656) il deviendra garde des sceaux des ordres du roi et marquis de Plancy (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1425 : f° 91 ; *Dossiers bleus* 336 : 8608, f°s 6 et 16. — Expilly : art. *Plancy*).

Son frère cadet, Claude de Guénégaud (1614-1686), conseiller du roi en ses conseils, est trésorier de l'épargne depuis 1643 (*Gazettes* : 1643, p. 172), et deviendra seigneur du Plessis-Belleville en 1656 (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1425 : f°s 91 et 118 ; *Dossiers bleus* 336 : 8608, f°s 6 et 16).

Le Sceau fatal qui manquoit à ma Lettre [1].
Admire icy mon Destin enragé :
Ce bien perdu, que j'avois negligé,
Vint me reprendre avec un tel Empire
(Par la raison que toûjours on desire
Ce qu'on void bien qu'on ne peut obtenir),
Que de mon cœur je n'ay pû le bannir.
Mes autres biens me sembloient ridicules :
Pour celuy-cy j'aurois donné mes Bulles
Et mes Brevets & mes Committimus.
Enfin jamais je ne fus si camus
Que quand je vy mon attente duppée
Et cette grace à mes vœux échappée.
Tu pourras dire, & diras verité,
Que j'aurois mal remply la dignité,
Que nostre France, & pauvre & dépouillée,
Par prudes gens doit estre conseillée,
Que je suis bien de quelque esprit doué,
Mais pour l'Estat qu'il est trop enjoué.
Certes, Marquis, la raison seroit bonne
Si mes advis regardoient la Couronne ;
Mais, grace à Dieu, de plus grands fous que moy [122]
Portent ce tiltre ; &, sans déplaire au Roy,
Je l'ay déja, ce brillant caractere,
En qualité d'Aumosnier ordinaire ;
Et tu sçais bien qu'encor je suis compris
Au fameux rang de ces quarante Esprits

1. Les sceaux, retirés à Pierre Séguier, ayant été remis au marquis de Châteauneuf le 2 mars 1650 (Tessereau : I, 465), la conversation que Bois-Robert vient de rapporter eut lieu le 24 février 1650, c'est-à-dire un an environ avant la rédaction de la présente épître.

Qui chez SEGUIER font un si beau College [1]
Et d'Evoquer ont le grand Privilege.
C'est cela seul qui pourroit t'empescher
De m'obtenir un bien qui m'est si cher ;
Rien ne peut faire obstacle à tes Offices,
Puis qu'un tel droit, acquis à mes services,
Et que sans toy je me suis procuré,
M'est au Palais doublement asseuré.
Hazarde donc & tente un peu la voye
De restablir dans mon cœur cette joye ;
Au pis aller, je promets qu'un refus
Ne me rendra ny triste ny confus ;
Si tu m'obtiens l'effet de ma Requeste,
Dy que l'honneur qu'on mettra sur ma teste
Et qu'on m'offrit n'aguere aux yeux de tous
Ne fera point murmurer les jaloux :
J'ay, grace à Dieu, vescu dans quelque estime,
Et ma raison par fois vaut bien ma rime [2].

1. Les académiciens tiennent leurs séances chez Séguier, « protecteur » de l'académie.
2. Pour ce qu'il adviendra de cette requête, voy. ci-dessus : Livre II, Ep. VI.

A MADAME
LA COMTESSE
D'OLONNE[1].

Il la remercie de six bouteilles de Syrop de sa façon.

EPISTRE IV.

[écrite en 1652 après le 3 mars] [2]

C'est trop ; vostre present m'estonne,
Belle & liberale D'OLONNE ;
Il vient avec profusion ;
J'en ay de la confusion.
Donner bouteille sur bouteille
De cette liqueur nompareille,
Pur ouvrage de vostre main ?
Un Dieu mesme en feroit le vain ;
Ouy, pour avoir pareille grace,
Un Dieu se mettroit en ma place.
Avec excez vous me donnez, [124]
Quand sur les autres vous prenez,
Car vostre beauté sans seconde
Ravit les cœurs à tout le monde

---

1. Catherine-Henriette d'Angennes (?-1714) est depuis peu (mars 1652) la femme de Louis de la Trémoïlle (1626-1686), comte d'Olonne, qui servit à Nordlingen (1645) et sous les ordres du prince

De ces mesmes mains qui me font
Le beau present qui me confond.
C'est, sans mentir, estre trop bonne,
Belle & genereuse D'OLONNE,
Que prodiguer pour un Barbon
Un Syrop si rare & si bon.
Toutefois c'est pour vostre gloire ;
Car, dés que j'en ay voulu boire
Avec un plaisir infiny,
Je suis aussi-tost rajeuny,
Pour authoriser les Oracles
Qui vous ont promis cent miracles ;
Vous en avez fait de plus beaux,
Mais le mien est des plus nouveaux.
Comme il se fait, sous vostre empire,
D'un cœur de Bronze un cœur de Cire,
En ceux des plus fermes Amans
Vous faites d'autres changemens :
Vos yeux, en tirans redoutables,
Des heureux font des miserables ;
Mais, comme ils sont fort rigoureux,
Ils n'en ont jamais fait d'heureux [3] :
En ce point, beauté ravissante,
Vous voulez parestre impuissante.
Parmy cent miracles divers [125]

---

de Condé en Catalogne (Anselme : IV, 175). Elle est cousine au neuvième degré de la fameuse Julie D'ANGENNES, marquise de Montauzier.

Comme elle n'est comtesse d'Olonne que depuis son mariage, qui eut lieu entre le 3 et le 7 mars 1652 (Loret : I, 220), la présente épître est postérieure au 3 mars 1652.

2. Voy. la note précédente, et p. 163, n. 1.

3. Il n'en sera pas toujours ainsi, et la comtesse d'Olonne restera célèbre par sa vie débauchée (de Rabutin, *Carte géographique de la Cour* : p. 18 ; — de Rabutin, *Hist. amour. des Gaules*).

Que vous faites dans l'Univers,
Le plus grand, selon ma pensée,
Est qu'estant par tout encensée
Les autres jalouses beautez
Disent que vous le meritez
Et, de peur de noircir leur vie,
N'osent en témoigner envie.
Il s'en fait d'autres tous les jours
Dans le Louvre, au bal, dans le Cours [1] :
De vos froideurs, naissent des flâmes
Fatalles aux plus belles ames ;
Je voy mille cœurs expirans
A l'aspect de ces doux Tyrans
Qu'ils benissent dans leur supplice
Sans les accuser d'injustice ;
Enfin qui meurt pour vos appas
Suit encore & baise vos pas ;
Vos Martyrs ayment leur martyre ;
On vous adore, on vous admire ;
En un mot, vous nous charmez tous.
J'ay veu cent miracles de vous,
Mais jusqu'icy, Belle D'OLONNE,
Vous n'avez rajeuny personne,
Et ce miracle, à mon advis,
N'est pas un de vos plus petits.
Dés qu'on en sçaura la nouvelle,
Que vostre Cour deviendra belle !
Qu'on viendra de loin vous chercher ! [126]
Que vostre Syrop sera cher !
Mais ce sera bien peu de chose
Si vostre main ne le compose :

1. Voy. T. Ier : p. 222, n. 3.

S'il ne prend d'elle sa vertu,
Je le prise moins qu'un festu.
Enfin ce n'est point une fable ;
Je ne suis que trop veritable,
Comtesse, & vous le connoissez :
J'ay soixante ans ; ils sont passez ;
Je touche à mon climaterique [1],
Et par vous je luy fais la nique ;
Car, si tost que vostre liqueur
Hier m'eut passé jusques au cœur,
Sa vertu, de vos yeux aydée,
Passa tous les Arts de Medée ;
Ouy, ces yeux, les fleaux [2] des humains,
Secondez par vos belles mains,
Sceurent rendre au moindre des vostres
La gayté qu'ils ostent aux autres.
Je me sentis de belle humeur ;
Au lieu d'un jugement fort meur
Qu'on deust bien avoir en mon âge,
Je n'estallé que badinage ;
Je ne fus jamais, en parlant,
Ny plus joly ny plus galand ;
Brancas [3], qui n'est pas trop rieuse,
Eut beau faire la serieuse :

---

1. « CLIMACTERIQUE. adj. m. & f. Année dangereuse à passer, & où on est en danger de mort au dire des Astrologues. Une vieille experience, ou plustost erreur populaire, a confirmé cette opinion. Suetone dit qu'Auguste felicita son nepveu de ce qu'il avoit passé la 63. année, qu'on tient *climacterique*. On le dit aussi des années 49 & 56. » (Furetière 1690).

Bois-Robert n'a donc pas encore 63 ans, et la présente épître est écrite au plus tard en 1652.

2. Voy. T. Ier : p. 160, n. 3.

3. Suzanne GARNIER (?-1685), femme de Charles DE BRANCAS (1618 ?-1681), marquis de Maubec, *dit* le comte de Brancas, le fameux

Il fallut qu'elle m'escoutast [127]
Et qu'aussi-tost elle éclatast ;
Beuvron [1], aussi sage que belle,
Rit d'aussi bon appetit qu'elle ;
Sa belle-sœur [2] en fit autant ;
Monlouet [3] vint dans cét instant,
Et cette beauté qu'on renomme
Me prit aussi pour un jeune homme.
Si donc je parois desormais
Plus fol & plus gay que jamais,
Si je fais un conte agreable,
Si l'on me trouve un air aymable,
Si je suis badin & plaisant,
C'est l'effet de vostre present,
Qui, par une belle avanture,
En moy restablit la Nature.

---

distrait que peindra la Bruyère sous le nom de Ménalque, et qui deviendra, en 1661, chevalier d'honneur de la reine-mère (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 129 : 3197, f° 24 v°).

La comtesse de Brancas est fille de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles.

Bois-Robert lui dédiera bientôt une tragi-comédie, *Les genereux Ennemis* (22 janvier 1655).

1. Catherine-Henriette de Harcourt : voy. T. Ier, p. 234, n. 2. « La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoyque sage et vertueuse, est encore à marier. » (Tallemant : VI, 497). Cf. ci-dessus Livre II, Ep. ii (surtout v. 81 et suiv.).

2. Mlle de Beuvron a deux belles-sœurs :

1° La femme de son frère aîné Louis de Harcourt (1615-1719), marquis de Thury, gouverneur de Falaise, est Gillonne-Marie-Julie de Harcourt (1637-1664), sa cousine germaine, qu'il a épousée en 1651 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 347 : 8940, fos 44-45. — Anselme : V, 152) ;

2° La femme de son frère cadet François III de Harcourt (1627 ?-1705), marquis de Beuvron, est Catherine le Tellier (1628 ?-1659).

3. Louise-Henriette-Marie Rouault (1628 ?-1687), femme de François Bullion (?-1671), marquis de Montlouet, premier écuyer commandant la grande écurie du roi, deuxième fils du fameux Claude Bullion (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 145 : 3580, f° 45 v°).

A MONSIEUR
L'ABBÉ
FOUCQUET[1].

Il luy dit les obstacles qu'il voit à se faire payer de ses pensions.

EPISTRE V.

[écrite après le 8 février 1653 et avant 1656] [2]

Abbé, qui n'as dans ta famille
Rien qui ne charme ou qui ne brille,
Mais bien moins par ses dignitez,
Dont les brillans sont empruntez,
Que par des Vertus immortelles
Dont les beautez sont naturelles,
Si pour tes Illustres Aisnez [3]
Qui sont de gloire environnez
La Nature s'est efforcée,
Elle ne s'estoit point lassée :
Depuis eux, elle t'a produit,
Toy dont le nom fait tant de bruit ;
Et, dans cette obligèante race, [129]
Tes Cadets [4] tiennent bien leur place ;

---

1. Bazile Foucquet (1622-1680), baron de Donnemarie, conseiller d'Etat, aumônier du roi, et trésorier de l'abbaye saint Martin de Tours, est abbé de Barbeaux depuis 1652. Il a entre 31 et 33 ans. C'est un des

Leurs vertus, dont je veux parler,
Ailleurs se doivent étaler :
Il leur faut un juste Volume.
Aujourd'huy je ne prends la plume
Que pour te dire en petit Vers
Mille petits chagrins divers
Et de qui, par respect, je n'ose
Te faire confidence en prose,
Qui font que je hay justement
La Cour, qui fut mon Element.
Tu m'as veu favory d'un Maistre
Dont la grandeur s'est fait connestre
Aux plus lointaines Nations
Par d'immortelles actions [5] ;
Ton pere [6], aux heures familieres,
Avoit des preuves singulieres
De son adorable bonté
Dont l'Univers fut enchanté ;

---

frères du fameux Nicolas FOUCQUET (voy. p. 7, n. 1). C'est le plus intrigant de la famille. Dévoué à Mazarin, il a été en relations épistolaires constantes avec celui-ci pendant son exil (Anselme : IX, 306. — *Gallia christ.* : XII, 240. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 1217 : 27349, f° 35 ; *Dossiers bleus* 279 : 7282, f° 207. — Arch. des aff. étrang. : Mém. et docum. : *France* 268 : f°s 108, 187, 197, etc...).

2. Voy. p. 168, n. 1, et p. 169, n. 2.

3. François et Nicolas FOUCQUET : voy. p. 173, n. 5. Ils ont l'un près de 45 ans et l'autre près de 40 ans.

4. Louis FOUCQUET (voy. p. 172, n. 1), qui a entre 20 et 22 ans ; et Gilles FOUCQUET (1635-1694), qui a entre 18 et 20 ans, et qui deviendra, le 7 octobre 1658, premier écuyer de la petite écurie du roi (Lair, *Nicolas Foucquet...* : II, 501 et 517).

5. Le cardinal de Richelieu : voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

6. François FOUCQUET (1587 ?-1640), homme de confiance de Richelieu, fut maître des requêtes, conseiller d'Etat, président de la chambre de justice de l'arsenal, et même ambassadeur en Suisse ; on lui doit l'organisation de plusieurs compagnies coloniales (Lair, *Le surintendant Nicolas Foucquet* : I, 9 et suiv.). Il est mort depuis près de quinze ans.

Il sçavoit que les avenues,
Aux Ministres mesme inconnues,
Pour moy s'ouvroient à tout moment :
Je charmois cét homme charmant,
Et seul j'avois trouvé l'adresse
D'éloigner de luy la tristesse.
JULE, qui peut tout aujourd'huy,
Et qui prit son pouvoir de luy,
M'a veu dans l'estat de ma gloire, [130]
Et, s'il en gardoit la memoire,
La Cour pour moy certainement
Auroit encor quelque agrément.
Mais comment veux-tu qu'avec joye
J'y retourne, & que l'on me voye
Recommencer mes Rudimens
En des lieux, jadis si charmans,
Où tant de gens m'ont veu parestre,
Où j'ay fait tant de coups de Maistre ?
Et quand mesme il arriveroit
Que mon soin me reüssiroit
Et que, par des chemins si rudes,
Je reprendrois mes habitudes,
Que les Gardes, que les Huissiers,
Que cent bizarres Officiers [1]
Encor me voulussent connestre
Comme du vivant de mon Maistre,
Par là je me verrois flatté
D'une inutile vanité.
Mais à mon âge c'est sottise ;
J'ayme le solide, & j'y vise ;
En un mot, je m'en suis banny

1. Voy. T. Ier, p. 103, n. 1.

Parce que mon regne est finy.
Le doux Païs des Ordonnances,
D'où j'ay veu pleuvoir les Finances,
Est le seul endroit de la Cour
Où je cherche à faire sejour ;
Mais j'irois plustost sur les nues [131]
Que d'en trouver les avenues.
Tu sçais bien, genereux Abbé,
Qu'innocemment je suis tombé
Dans l'inévitable disgrace
D'un de ceux qui gardent la place [1] ;
Et j'aurois les sens plus troublez
S'il en avoit toutes les Clefs.
Je voy que ton Illustre frere
En est aussi depositaire [2],
Et, si tu luy voulois parler,

---

1. Abel SERVIENT (*a*) (1593-1659), seigneur de Sablé, académicien, conseiller d'Etat, célèbre par le rôle important qu'il joua au congrès de Münster, est, depuis la mort de Charles de la Vieuville, surintendant des finances en même temps que Nicolas Foucquet (8 février 1653) (*Gazettes* : 1653, p. 175). La présente épître est donc postérieure à cette date. Il n'a cessé d'en vouloir à Bois-Robert depuis son exil de 1636-1643, dont il attribue la cause à celui-ci (Tallemant : IV, 405).

Un de ses frères, Ennemond SERVIENT, est ambassadeur en Savoie depuis 1648.

Un autre frère, François SERVIENT, abbé de Maure et de S. Jouin-de-Marnes, devient évêque de Carcassonne le 27 mai 1653, puis un an plus tard évêque de Bayeux (23 mai 1654) (*Gallia christ.* : VI, 926 ; XI, 395).

Une de ses sœurs, Isabeau SERVIENT, est la mère du fameux Hugues DE LIONNE, futur ministre (voy. p. 265, n. 1), à qui Bois-Robert adressera une épître (Livre IV, Ep, XI).

2. Nicolas FOUCQUET : voy. la note précédente, et p. 7, n. 1.

(*a*) Et non pas *Servien* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2695 : 59857). Pourtant, seul de toute sa famille, Abel Servient finit, dans les dernières années de sa vie, par signer *Servien*, cédant en cela à ses contemporains, qui presque tous écrivaient ainsi son nom. C'est là une de ces rares exceptions dont j'ai parlé dans mon *Introduction* (T. Ier : p. x, n. 1).

Qu'il pourroit m'y laisser couler ;
Ouy, ouy, si tu me sers d'escorte,
Déguisant mon nom à la porte,
Tu riras de m'y voir receu
Sans estre d'Abel [1] apperceu,
Et voicy de quelle maniere.
Le pauvre Douville est mon frere [2],
Et ce nom, qu'il ne connoist pas,
Nous tire d'un grand embarras.
Il porte titre d'Ydrografe,
D'Ingenieur, de Geografe,
Mais avec ces trois qualitez
Il est gueux de tous les costez ;
Bref, il n'a plus d'autre ressource
Que celle qu'il trouve en ma bourse.
Sans les obstacles que je voy,
Je parlerois aussi pour moy ;
J'aurois quelque droit, je l'avoue
(Souffre, en passant, que je me loue),
De pretendre à ma pension,

---

1. Abel SERVIENT.

2. Antoine LE MÉTEL (avant 1589-1655 ?), seigneur d'Ouville, frère aîné de Bois-Robert, auteur de comédies et de contes célèbres. Une variante inédite des lettres de noblesse de la famille parlait de lui, en 1636, comme « ayant eu divers employs dans nos armées, & ailleurs en des rencontres importantes, principalement en ce qui concerne les Matematiques & la Geografie, dont il a une particuliere intelligence ». Il est à peu près sans ressources. Bientôt, Bois-Robert fera don à son neveu Pierre LEPRINCE, chanoine à la cathédrale du Mans, de deux cents livres de rente, « en consideration des soins qu'il prendra près la personne du s[r] d'Ouville, son oncle, frere dudict s[r] de Boisrobert, pendant le temps qu'iceluy s[r] d'Ouville sera demeurant avec ledict s[r] Leprince comme pensionnaire. » (8 mars 1654).

Tallemant disant que d'Ouville mourut un an après sa retraite chez Leprince (II, 408), il faut dater cette mort de 1655. La présente épitre est donc écrite, au plus tard, en 1655.

Dont, longtemps avant Bullion [1],
Depuis l'an six cens vingt & quatre
On m'a payé sans rien rabattre [2] ;
J'ay mesme encore tout touché
Depuis le quartier retranché [3] ;
J'ay touché pendant ma disgrace [4] ;
Et jusqu'à ce donneur de Casse [5],
Emery [6], ce rebarbatif,
Dont le visage negatif
Parut à d'autres si severe,
Ne me fut pas toûjours contraire
Dans les Cassades [7] qu'il donna
Par son fourbe de..... [8]

---

1. Claude Bullion (?-1640) fut surintendant des finances du mois d'août 1632 au mois de décembre 1640.

2. Le plus ancien état nominatif *complet* des pensions payées par le roi Louis XIII qui nous soit parvenu est celui de 1632. Sous la rubrique Cour, on y trouve Bois-Robert, inscrit pour une pension de mille livres tournois (Arch. des aff. étrang. : Mém. et docum. : *France* 806 : f° 216 v°). Sur l'état de 1641 (année de sa disgrâce sous Louis XIII), il figure pour une pension de deux mille livres (*Id.* : *France* 841 : f° 171).

3. Depuis qu'on a décidé qu'on retrancherait un « quartier » (un trimestre) de toutes les pensions. Je ne sais si Bois-Robert fait allusion à l'ordonnance de janvier 1629, qui décida que les pensions seraient « reduites à une somme si moderée, que les autres charges de l'Estat puissent être préalablement acquittées. » (Isambert : XVI, 315).

4. Celle de 1641-1642 (voy. T. Ier : p. 59, n. 1).

5. Pour *cassade* : voy. cinq vers plus loin.

6. Michel Particelli, seigneur d'Emery, qui fut contrôleur général des finances, est mort depuis plusieurs années : depuis le 23 mai 1650 (*Gazettes* : 1650, p. 687).

7. « CASSADE. subst. fem. Bourde qu'on invente pour se defaire des importunités de quelqu'un. On le dit aussi des hableurs qui promettent beaucoup & qui tiennent peu : on les appelle *Donneurs de cassades.* » (Furetière 1690).

8. Il faut lire ici *Chabenat.* Etienne Chabenat (*a*) (1598 ?-1680), vicomte de Savigny, conseiller au parlement de Normandie depuis 1646 et conseiller du roi, fut premier commis de d'Emery, qu'il servit

(*a*) Et non pas *Chabenas* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 641 : 15102).

Mais, puis qu'Abel m'est si contraire,
Bornons-nous aux droits de mon frere.
Si je voulois importuner
Celuy qui peut tout ordonner,
Je croy qu'il me seroit propice
Et voudroit qu'on me fist justice.
Qui m'a veu sous Armand agir
Peut parler pour moy sans rougir,
Et je croy que tu le vas faire ;
Mais ne te fay point une affaire :
Je cherche plus ton amitié
Que ton credit ny ta pitié.

à la fois dans ses concussions et dans ses débauches. Dans quelques années, il deviendra introducteur des ambassadeurs (Cab. des titres : *Pièces orig.* 641 : 15102, f°s 5 à 26 ; *Cab. d'Hozier* 82 : 2143, f° 6 v° ; *Chérin* 47 : 1011. — *Catalogue des partisans* : p. 7 et 8. — Tallemant : IV, 433).

A MONSIEUR LE CONSEILLER FOUCQUET[1]

C'est aujourd'huy Monseigneur l'Evesque d'Agde [2].

Il le prie de faire souvenir Monsieur l'Abbé son Frere de quelques vieilles Ordonnances[3] qu'il luy avoit promis de faire convertir en billets de l'Espargne.

EPISTRE VI.

[écrite après le 8 février 1653 et avant 1656] [4]

Digne Cadet de trois illustres Freres [5]
Que je prens seuls pour mes Dieux Tutelaires,
Qui presque seuls dans ces temps mal-heureux [134]
Sont effectifs & vrayment genereux,
Quoy que tu sois des derniers de la race,
Tu peux tenir une premiere place

---

1. Louis Foucquet (1633-1702), seigneur de Nanterre, docteur en droit, est conseiller clerc au parlement. Il est âgé de 20 à 22 ans. Dans quelques années, il deviendra évêque d'Agde (28 mai 1657) (*Gallia christ.* : VI, 702).

Entre les bons, les francs & les mieux nez,
Car il faut faire honneur à tes aisnez,
Qui n'auroient pas sur toy grand avantage
Si ta puissance égalloit ton courage.
Je t'ay veu faire, & c'en est assez dit ;
Dedans ton poste on a trop de credit
Et l'on peut trop, pour peu que l'on s'empresse
Et qu'un bon cœur soit secondé d'adresse ;
Le tien est noble, & je suis trop heureux
De l'avoir veu pour moy si genereux.
Tu m'as promis de faire, en mon absence,
Rectifier quelque vieille Ordonnance
Dont nostre Abbé [6] s'est bien voulu charger ;
Si sans peril tu l'y peux engager,
Tu feras bien : c'est pour un pauvre Frere
Qui, chargé d'ans, l'est encor de misere [7],
Et cette charge est toûjours sur mes bras.
Mais, apres tout, si tu ne le fais pas,
Ta volonté, que j'y voy disposée,
Me tiendra lieu d'Ordonnance Visée.

---

2. Cette mention se rapporte au moment où Bois-Robert réunit en volume ses épîtres (1659).

3. Voy. T. Ier, p. 96, n. 5.

4. Cette épître n'est que de très peu postérieure à l'épître précédente.

5. Ces trois frères aînés sont :

1° François FOUCQUET (1610-1673), âgé de près de 45 ans, évêque d'Agde et abbé de S. Sever, qui deviendra dans quelques années archevêque de Narbonne ;

2° Nicolas FOUCQUET (1615-1680), le fameux surintendant des finances (voy. p. 7, n. 1), âgé de près de 40 ans ;

3° Bazile FOUCQUET (1622-1680) (voy. p. 165, n. 1).

Entre ce dernier et Louis, se plaçait Yves FOUCQUET (1628?-1651), conseiller au parlement ; mais il est mort depuis au moins deux ans.

6. Bazile FOUCQUET, à qui est adressée l'épître précédente.

7. Voy. l'épître précédente.

J'ay quelque lieu, pourtant, de l'esperer ;
Je diray plus : j'ose m'en asseurer,
Car de l'Abbé la parole est certaine,
Et tu sçais bien qu'il s'en est mis en peine ;
S'il n'agit point, qu'il fasse agir Bernard [1] : [135]
C'est un amy chaud, sincere & sans fard ;
S'il prenoit soin de mes papiers, je gage
Que leurs vieux mots reviendroient en usage
Et que bien-tost, en billets reformez,
Ils produiroient des Louis parfumez ;
Car, vinsent-ils d'une bourse relente [2],
L'odeur toûjours en seroit excellente.
Tu sçais pourquoy le nom de BOISROBERT
Estant caché met la chose à couvert ;
J'ay sous ce nom quatre autres Ordonnances,
Dont je n'attens ny billets ny Finances ;
Et si le siecle estoit juste, pourtant,
Ce devroit estre autant d'argent contant.
Je n'auray pas toûjours la bouche close ;
JULES sçait bien que je vaux quelque chose ;
Si l'on m'oublie, on sçait assez pourquoy ;
Mais pour ce coup ne parlons point de moy.

---

1. Charles BERNARD (?-1676), seigneur du Chemin, conseiller d'Etat, trésorier des chartes du roi, est « commis et favori du surintendant Foucquet » : lorsque Charles Bernard se maria (le 13 avril 1651), Nicolas Foucquet fut un de ses témoins (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 88 : 2047, f° 7 ; *Cab. d'Hozier* 41 : 993, f° 4 ; *Chérin* 23 : 459, f° 2).

2. « RELANT, *relante*, adj. Qui sent mauvais à cause d'une certaine humidité fade, dégoutante. » (Richelet)

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLARSEAUX[1].

Il le soupçonne d'estre amoureux, & luy conseille de n'aymer que ce qui l'ayme.

EPISTRE VII.

[écrite au printemps de 1657] [2]

MARQUIS, de quelle humeur es-tu ?
Je te trouve tout abattu,
Réveur, inquiet, solitaire,
Et plus bourru qu'à l'ordinaire.
Cependant, MARQUIS, je te voy
Mieux que jamais auprés du Roy ;
J'apprends que JULES te caresse, [137]
Je ne sens plus rien qui te blesse,
Laïs est hors de sa prison [3],
Je voy la paix dans ta maison,
Tes enfans passent ton attente [4],
Et tu n'as point l'ame contente.
J'observe depuis quelques jours

---

1. Louis de Mornay (1619 ?-1691), marquis de Villarceaux, est capitaine de la meute des soixante-dix chiens courants, capitaine lieutenant des chevaux-légers du duc d'Anjou, et capitaine sous-lieutenant

Que par tout, jusques dans le Cours [5]
Et jusques dans les Tuilleries [6],
Tu promenes tes resveries ;
Tu regardes, & ne vois pas
Qui devance & qui suit tes pas ;
Tu parois jusques dans la rue
Invicil à qui te salue :
C'est que ton esprit détaché
Sans doute est ailleurs empesché ;
MARQUIS, si je m'y sçay connestre,
Je sens d'où cela te peut naistre :
Tu dois sans doute estre amoureux,
Et ce mal est bien dangereux.
Il me souvient qu'en ma jeunesse,
Sujet à pareille foiblesse,
Je resvois & vivois ainsi

---

de la compagnie de gens d'armes du même (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2059 : fos 373 et 378). Il est âgé de 38 ans.

Sa mère, sœur du marquis de Leuville et nièce du marquis de Châteauneuf, est à la fois arrière-petite-fille du célèbre François Olivier (?-1560), seigneur de Leuville, chancelier de France, — et arrière-petite-fille de Claude de l'Aubespine (?-1567), baron de Châteauneuf, secrétaire d'Etat.

2. Voy. la note suivante.

3. Il s'agit de Ninon de l'Enclos (1620-1705), maîtresse du marquis de Villarceaux, enfermée quelques semaines, en mars 1657, au couvent des Madelonnettes par ordre de la reine-mère. Elle a près de 37 ans. Elle a eu, du marquis de Villarceaux, deux enfants naturels, dont un fils, Louis de Mornay, qui est âgé de 5 ans.

4. Ses enfants sont encore tout jeunes : l'aîné n'a que 11 ans. Ce sont (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 473 : 12514, fos 6 v° et 17) :

1° Charles de Mornay (1646 ?-1690), qui succédera à son père comme marquis de Villarceaux ;

2° Marie-Anne de Mornay (1649 ?-1694) ;

3° Pierre de Mornay, qui deviendra, en juillet 1666, abbé de Mortemer ;

4° Philippe de Mornay, qui sera chevalier de Malte.

5. Voy. T. Ier : p. 222, n. 3.

6. Voy. T. Ier : p. 218, n. 2.

Quand j'estois amoureux transi ;
J'estois tout plein d'inquietude ;
Je n'aymois que la solitude ;
Je n'avois plus les yeux ouverts
Que pour les objets de mes Vers ;
Je trouvois la Cour importune ; [138]
Tout mon plaisir & ma fortune
Se bornoient dans un doux sousris
Ou de Climene ou de Cloris ;
Parfois j'en avois davantage,
Mais j'estois un Amant volage [1].
Je connois ton temperament,
Et j'en juge plus sainement :
Il faut ou que la mort t'arrache
L'objet où ton ame s'attache,
Ou qu'un mépris fort apparent
(S'il te devient indifferent)
Ait fondé cette indifference
Et destruit ta perseverance.
Je croy donc l'objet fort heureux
Qui t'aura pû rendre amoureux :
Ta constance est incomparable
Et, devant ta flâme durable,
Les Amadis, les Celadons
N'eussent paru que Mirmidons.
Mais j'en voy peu, je le confesse,
Dont la grace & la gentillesse
Puissent fonder cette langueur
Dont ton œil accuse ton cœur.

---

1. Sur les amours variées de Bois-Robert dans sa jeunesse, voy. les nombreuses pièces de vers qu'il fit imprimer, à l'âge de 37 ans, dans le *Recueil des plus beaux vers de Messieurs...* (1627).

Seroit-ce point certaine brune [1]
Dont la beauté n'est pas commune
Et qui brille de tous costez
Par mille rares qualitez ?
Outre qu'elle est aimable & belle, [139]
Je t'ay veu lancer devers elle
De certains regards languissans
Qui n'estoient pas trop innocens.
Je luy voy des attraits sans nombre ;
Ses yeux bruns ont un éclat sombre
Qui, par un miracle d'Amour,
Au travers des cœurs se fait jour
Et sçait éblouir la paupiere
Mieux que la plus forte lumiere ;
Dans son esprit & dans son cors,
Je découvre plus de tresors
Qu'elle n'en vid jamais parestre
Dans le climat qui l'a veu naistre [2].
Si c'est cette rare beauté
Qui tient ton esprit enchanté,
MARQUIS, j'ay raison de te plaindre,
Car son humeur est fort à craindre :
Elle a presque autant de fierté

---

1. Françoise D'AUBIGNÉ (1635-1719), femme de Scarron depuis avril 1652. « Villarseaux s'y attache... ; jusques icy on croit qu'elle n'a point fait le saut. » (Tallemant : VII, 40). Deviendra-t-elle, pour un temps d'ailleurs très court, la maîtresse du marquis de Villarceaux ? cette question sera longuement discutée par les historiens sans qu'on puisse aboutir à une certitude. C'est vers cette époque que le marquis fait exécuter, au château de Villarceaux, le fameux tableau représentant Mme Scarron toute nue, assise sur un lit de repos (Morillot, *Scarron...* : p. 108-112).

2. Ses contemporains la croient née à la Martinique, où elle fit un séjour dans son enfance : ils l'appellent souvent « la belle Indienne ».

Qu'elle a de grace & de beauté.
Je soupçonne une blonde encore [1],
Qu'en vain toute la Cour adore,
Qui luit d'un air imperieux
Sur les cœurs les plus glorieux,
Devant qui les Dieux de la terre
Sont plus fragiles que du verre.
J'ay sceu que son œil t'a charmé,
Et que ton cœur est consumé
Par la trop ardante lumiere [140]
D'une divinité si fiere.
Prens garde à toy, mon cher MARQUIS ;
De vray, son merite est exquis ;
Mais, si son cœur inaccessible
Pour toy devenoit insensible,
J'aurois sujet de te blâmer
Si tu t'obstinois à l'aymer ;
Comme ton merite est extréme,
Songe à n'aymer que ce qui t'ayme ;
Suy qui t'estime, & ne pers pas
En l'air tes soûpirs ny tes pas.

---

1. Je n'ai pu découvrir de quelle femme il s'agit ici.

A MADAME LA COMTESSE DE CHALAIS[1].

En s'acquittant de ce qu'elle luy avoit ordonné, il la somme de se souvenir aussi de sa promesse & de luy faire toucher l'argent d'une Ordonnance par les mains de Monsieur Janin [2].

EPISTRE VIII.

[écrite à Rouen, en 1653 ou en 1656, au mois de juin] [3]

Il me souvient que vous m'avez permis
De vous écrire, & je vous l'ay promis.
En petits Vers je vous tiens ma promesse,
Mais non sans honte, adorable Comtesse,
Car ce Climat ne me sçauroit fournir
Grande matiere à vous entretenir,
Et je crains bien que, manquant de nouvelles, [142]
Tout mon debit ne soit qu'en bagatelles.
Vaille que vaille, il faut vous contenter.
Je croy pourtant, & sans trop me flatter,

---

1. Charlotte DE CASTILLE (?-1659), veuve d'Henri TALLEYRAND, seigneur (*dit* « comte ») de Chalais, que Richelieu fit décapiter en 1626. Elle est fille de Pierre DE CASTILLE (conseiller d'Etat, et contrô-

Que mon esprit, qui par tout a sa grace,
La communique à quelque objet qu'il trace :
Soit qu'il se joue ou qu'il soit serieux,
Son art y brille & plaist aux Curieux ;
Qu'importe donc quelle soit la matiere,
Si cette grace y brille toute entiere
Et si mon style, agreable, enjoué,
Par vostre bouche a l'heur d'estre loué [4] ?
Je ne voy plus que des ames grossieres,
Qui du beau Monde ignorent les manieres ;
Comtesse Illustre, il vous importe peu,
Car leur sottise icy me fait beau jeu,
Et, si j'imite à peu prés leur nature,
J'en pourray faire une belle peinture ;
Un Peintre expert doit plus estre estimé
Peignant un sot qu'un Heros renommé,
Si la Nature, avec soin consultée
Pour ce sot-là, paroist mieux imitée ;
Et tel Crotesque a quelquefois bravé
Les plus beaux traits d'un visage achevé.
S'il est ainsi, souffrez que je vous die
Ce que je sens des gens que j'estudie,
Et leur tableau vous divertira mieux
Que si j'avois à peindre de beaux yeux,

---

leur et intendant général des finances) et de Charlotte JEANNIN (fille du président Jeannin).

2. Nicolas DE CASTILLE (?-1691), baron de Montjeu, frère de la précédente, est communément appelé par ses contemporains M. Jeannin de Castille (Jeannin étant le nom de famille de sa mère) et, par abréviation, M. Jeannin. (Anselme : IX, 334). Il est trésorier de l'épargne depuis 1644 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 158 : 4118, f° 36). En 1655, son fief de Montjeu sera érigé en marquisat (Expilly).

3. Le lieu est indiqué au vers 60. Pour l'année, voy. p. 184, n. 2 ; pour le mois, voy. le vers 112.

4. Voy. p. 11, n. 1.

Un teint de Lys, une bouche incarnatte, [143]
Car l'Art qui mord plaist mieux que l'Art qui
Et vous sçavez (chacun le croit aussi) [flatte,
Que dans cét Art j'ay souvent reüssi.
Mais, attendant que mon esprit separe
Cette matiere & qu'il vous la prepare
Pour vous tenir ce qu'il vous a promis,
De mon costé me sera-t'il permis
De vous sommer, genereuse Comtesse,
De me tenir aussi vostre promesse ?
Souvenez-vous que, quand je pris congé,
Me voyant triste & le teint tout changé,
« Croiray-je, Abbé, vinstes-vous à me dire,
« Que le chagrin ait sur vous quelque empire ?
« Vous qui la joye en tous lieux inspirez,
« Je vous voy triste ! Hé quoy ! vous soûpirez !
« Est-ce d'ennuy d'abandonner la Ville,
« Ou bien si c'est quelque effet de la Bile [1] ?
« — Helas ! vous dis-je & d'un ton languissant,
« Pour peu de jours vous me verrez absent,
« Et ce n'est point la Bile qui m'envoye
« Ce noir chagrin qui trouble ainsi ma joye.
« Pour le retour je seray diligent,
« Mais ce retour se fera sans argent,
« Et, si dans peu l'épargne [2] ne m'assiste,
« Comme Rouen, Paris me verra triste ;
« Car c'est l'argent qui seul me touche au cœur :
« Il fait ma joye, il fait ma belle humeur ; [144]
« Si je n'en ay, je ne plais à personne ;

---

1. Voy. T. Ier : p. 5, n. 1.
2. « On nommoit cy-devant *Espargne* le Tresor Royal, le lieu où on portoit toutes les finances du Royaume. » (Furetière 1690).

« Il m'oste seul le plaisir que je donne ;
« Vous me croirez aisément sur ce point,
« Car on ne peut donner ce qu'on n'a point.
« — Si c'est l'argent qui fait vostre tristesse,
« Me dites-vous, j'ordonne qu'elle cesse ;
« Je sçay fort bien qu'à l'Espargne il est court,
« Et je l'impute au depart de la Court ;
« Mais, cher Abbé, je sçay mieux que mon frere
« Est resolu d'achever vostre affaire ;
« Asseurez-vous qu'elle s'accomplira,
« Et des deniers les premiers qu'il aura.
« — Ouy, respondis-je, ô Comtesse adorable,
« Je connois bien qu'il m'est tres-favorable,
« Ce digne frere, aux Muses complaisant,
« Ce genereux, cét Esprit bien-faisant
« Qui pour l'amy n'est jamais sans ressource
« Et dont le cœur est plus grand que la bourse ;
« Mais, las ! d'ailleurs je voy son embarras :
« Il a la Ville & la Cour sur les bras,
« Tout court à luy, sur luy chacun se fonde ;
« Si chacun l'ayme, il ayme tout le monde
« Et n'eut jamais un seul ton negatif
« Pour renvoyer un demandeur plaintif.
« Il tient un peu de certaine personne
« Que je connoy, charitable, & si bonne
« Qu'elle ose bien hautement s'accuser [145]
« Qu'elle n'a pû jamais rien refuser.
« Mais c'est l'honneur dont il fait plus de conte,
« Qui fait en luy ce qu'elle fait sans honte.
« Je suis le seul qui tremble à son aspect ;
« Son doux accueil redouble mon respect ;
« Il void en vain mon besoin qui le touche :
« M'ouvrant la bourse ; il me ferme la bouche ;

« Car je voy trop que c'est de son denier,
« Que je voy court, qu'il voudroit me payer.
« Je sçay d'ailleurs, quand sur billets il donne,
« Qu'il en doit conte au Dieu qui les ordonne [1],
« Que sans son ordre il n'ose rien vouloir ;
« Et, dans ce temps, qui peut s'en prevaloir ?
« — La chose, Abbé, sans doute est mal-aisée,
« Me dites-vous ; l'Espargne est épuisée ;
« Mais sa bonté, qui ne l'est pas pour vous,
« Deust-elle icy faire mille jaloux,
« En Juin, sans faute, & devant le quinziéme,
« Vous fera voir à quel point il vous ayme.
« Partez sans crainte, & dans Juin revenez
« Pour voir bien-tost vos souhaits terminez. »
Je suis party sur cette confiance.
Juin est venu, qui me void sans finance :
Je n'en ay plus que pour me ramener
Où vous devez mes soucis terminer.
Je pars demain. Faites, s'il est possible,
Que ce cher frere, à mon besoin sensible,
Qui sçait ma peine & qui m'ayme sans fart, [146]
Mette pour moy quelques Louis à part,
Qu'il vous les donne, & qu'en vos mains je voye
Ce doux metal necessaire à ma joye [2].
Vous ne sçauriez favoriser mes vœux
Qu'en ce secours nous ne gagnions tous deux :

1. A Servient : voy. p. 168, n. 1.

2. Les trois trésoriers de l'épargne servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Nicolas de Castille, dans la période qui nous occupe, sont : 1653, 1656, 1659 (*L'Estat de la France* 1661 : p. 196). Par conséquent la présente épitre, qui, d'après celles qui la précèdent et la suivent, est écrite entre 1652 et 1657, date de 1653 ou de 1656.

J'auray mon fait, vous en aurez la gloire ;
Si vous chassez de plus mon humeur noire,
Vous aurez part à nostre gayeté [1],
Qui dans la joie inspire la santé,
Et je seray trop heureux de vous rendre
Avec usure un bien que j'ose attendre.

---

1. Ce mot est ici trisyllabique : il se prononce *gai-ye-té*.

A MONSIEUR

BOILEAU[1].

Il se plaint à luy de la perte qu'ils ont faite de Monsieur le premier President[2].

EPISTRE IX.

[écrite à Paris, peu après le 13 mars 1657][3]

Plains-moy, BOILEAU, toy qui, devant ma perte,
Voyois mon ame aux delices ouverte.
Quel changement! cét esprit enjoué
Qui te plut tant, dont tu m'as tant loué,
Et qui faisoit le plus doux de tes charmes,
Cede au chagrin qui fait couler mes larmes.
Perdant Pompone, helas! j'ay tout perdu,
Si mon esprit par toy ne m'est rendu.
Console-moy, fay que ta voix soustienne
Mon ame, icy moins forte que la tienne.
Rejoins mon cœur, fendu par la moitié, [148]
Qui n'attend rien que de ton amitié,
Qui, sans ton ayde, à sa douleur succombe
Et va chercher ce Heros sous la tombe.

---

1. Gilles BOILEAU (1631-1669), avocat au parlement, est âgé de 26 ans. Les recueils collectifs de poèsie ont déjà publié douze pièces de vers de lui. Il sera reçu académicien dans deux ans (1659).

Son frère cadet, Nicolas BOILEAU (1636-1711), dit le sieur des

Tu me diras que le tien, abattu,
En vain pour soy rappelle sa vertu;
Que ton esprit, comme ton œil, se noye
Dedans les pleurs ; qu'il est mort à la joye ;
Que le chagrin détruit tous ses appas
Et qu'il ne peut donner ce qu'il n'a pas.
Je te répons, moy qui connoy sa force,
Que l'amitié luy peut servir d'amorce,
Et que, cedant à son authorité,
Il reprend feu dés qu'il est excité.
Je verray donc, cher BOILEAU, si tu m'aimes,
Car tu connois mes déplaisirs extrémes ;
Si ta douleur devient extréme aussi,
Rien ne te sert de l'alleguer icy.
J'ay veu le fonds d'un esprit qui se fie
Au grand secours de sa Philosophie,
Et je sçay bien, s'il répond à mes vœux,
Qu'il en aura de reste pour tous deux.
Sois donc propice à l'ennuy qui m'oppresse :

Préaux, est âgé de 21 ans ; il vient d'être reçu avocat au parlement il y a trois mois et demi, le 4 décembre 1656 (Cab. des titres : *Chérin* 28 : 595, f° 3).

2. Pompone II DE BELLIÈVRE (1606-1657), premier président au parlement, est mort le 13 mars 1657 (la présente épître date donc de la seconde quinzaine de mars 1657). Il fut autrefois ambassadeur en Italie (1635), en Angleterre (1637-1640), puis de nouveau en Angleterre (1646-1647), enfin naguère en Hollande (1651). (*Gazettes* : 1657, p. 263. — Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 37 : 896).

Il avait épousé une fille du fameux Claude BULLION.

Une de ses sœurs, morte trois jours avant lui, était femme d'Achille II DE HARLAY, comte de Beaumont, maître des requêtes, futur procureur général au parlement.

Il eut autrefois deux oncles archevêques de Lyon.

Enfin son grand-pére, Pompone I DE BELLIÈVRE (1529-1607), fut chancelier de France (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 37 : 896).

Bois-Robert a composé pour lui une épitaphe : elle figure à la page 280 des *Autres Œuvres* qui suivent les *Epistres* de 1659.

3. Voy. le début de la note précédente.

Flatte mon mal, soulage ma foiblesse ;
Charme mon deuil, si le tien le permet,
Par les vertus du Dieu qui nous aymet ;
Dy que sa gloire, en miracles feconde,
A dédaigné les vains appas du monde,
Que cét esprit si grand, si precieux, [149]
Comme un éclair disparut à nos yeux,
Pour faire voir que son merite insigne
D'un Siecle ingrat n'avoit pas esté digne ;
Dy que le Ciel, de ses vertus épris,
Vouloit jouir d'un bien qu'il a repris ;
Dy que Themis vers la voûte étoilée
Avec cét Astre a repris sa volée.
Mais, cher BOILEAU, serai-je consolé
Quand tu m'auras si dignement parlé
De ce Heros, dont la gloire infinie
Attend l'effort de ton rare Genie ?
Tu vas pour luy suspendre mes douleurs ;
J'admirerai ton art & tes couleurs,
Car ton Pinceau, rare & digne d'envie,
Luy va donner une seconde vie [1] :
Nous le verrons tel qu'il nous paroissoit
Quand tout Paris, charmé, le benissoit.
J'aime déjà l'ébauche que tu traces :
Tu le vas peindre avec toutes ses graces ;
Tu nous rendras ses vertus & ses mœurs,
L'art qu'il avoit à gagner tous les cœurs,
Et ses honneurs dont l'éclat fut extréme ;
Mais pourras-tu nous le rendre lui-mesme,

---

1. Je ne crois pas que, sur ce sujet, Gilles Boileau ait écrit autre chose que le sonnet *Sur la mort de M. le P. P. de Bellievre* (G. Boileau, *Œuvres posthumes* : p. 163).

Et mon esprit peut-il estre flatté
D'un vain Tableau si bien representé ?
Peux-tu, sensible à l'ennuy qui me tue,
Tromper mon cœur aussi bien que ma veue
Et me monstrer vivant, dans un Tableau, [150]
Ce que je sçay qui gist sous un tombeau ?
Non, non, BOILEAU, cette entreprise est folle ;
Tout me déplaist, & rien ne me console.
Où je connois que Pompone n'est plus,
Mes vœux sont vains, mes desirs superflus ;
Et, si pour moy ton Eloquence est vaine,
Où chercherai-je un remede à ma peine?

A MONSIEUR LE COMTE DE S. AGNEN,

PREMIER GENTIL-HOMME DE LA CHAMBRE [1].

Il le remercie de ce qu'il l'a justifié, sans qu'il l'en eust requis & avant mesme que de sçavoir son innocence, contre le faux rapport d'un Frippon, connu pour faussaire, qui pensa causer un grand désordre.

EPISTRE X.

[écrite le 19 décembre 1655] [2]

Digne Heritier d'un Pere glorieux [3]
Qui surpassa ses Illustres Ayeux
Et qui, pour moi prodigue de tendresse, [152]
De son estime honora ma jeunesse,
COMTE, l'honneur d'un siecle moins heureux
Mais qui te trouve encor plus genereux,

---

1. François DE BEAUVILLIER (*a*) (1608 ?-1687), comte de Saint-Aignan, conseiller d'Etat et maréchal de camp, est premier gentilhomme de la chambre du roi depuis le 2 décembre 1649. Il est âgé de

(*a*) Et non pas *Beauvilliers* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 255 : 5555, f° 44).

Ne souffre pas que l'on m'impute un crime
Qui terniroit l'éclat de cette estime :
Prend ma deffence, & de ton bras puissant
Vien m'appuyer si je suis innocent.
On t'a conté ma bizare avanture,
Et, comme au vrai l'on mesle l'imposture
Et qu'un grand Homme à faux s'y voit cité,
Je t'en dirai toute la verité.
Ah ! si j'osois remettre en ta pensée
L'estat brillant de ma gloire passée [4],
Ce siecle doux où, sous le grand ARMAND,
L'Illustre ABEL [5] m'aima si tendrement,
Le temps heureux où ce Heros insigne
De ses faveurs ne me crut pas indigne,
Tu paroistrois encor plus estonné
Du crime noir dont il m'a soupçonné [6].
Dieu m'est témoin si ce cœur magnanime,
Qui dés ce Siecle attira tant d'estime
Et dont sur tous la vertu m'enchantoit,
N'eut point de moy l'Encens qu'il meritoit.
J'aimois sa gloire, & l'on me fit combattre

---

47 ans. Il se démettra de sa charge de premier gentilhomme de la chambre le 21 février 1657 en faveur de son fils aîné, sera nommé gouverneur de Touraine en 1661, deviendra académicien en 1663, et sera fait duc et pair au mois de décembre de la même année (Moreri) ; enfin en octobre 1685 il deviendra directeur de l'académie française (*Mercure galant :* décembre 1685).

2. Voy. p. 196, n. 1, p. 192, n. 1, p. 193, n. 1, et le vers 163.

3. Honorat DE BEAUVILLIER (1580 ?-1622), comte de Saint-Aignan, fut maître de camp de la cavalerie légère de France et lieutenant général du Berry (Moreri). Bois-Robert autrefois écrivit son épitaphe, sous la forme d'un sixain qui fut par la suite imprimé en 1627 dans le *Recueil des plus beaux vers*... (p. 589).

4. Voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

5. Abel SERVIENT, surintendant des finances. Sur ce personnage célèbre, voy p. 168, n. 1.

6. Voy. p. 168, n. 1.

Une Vertu dont j'estois idolatre.
Ouy, devant elle on me fit criminel
Pour me couvrir d'un opprobre eternel.
JULE vit lors mon ame toute nue ; [153]
Mon innocence à ce Dieu fut connue ;
Et, comme à tous il rend Justice icy,
S'il s'en souvient il me la doit aussi.
Cependant, COMTE, au bout de vingt années [1],
J'éprouve encor les mesmes Destinées :
ABEL encor, comme aux siecles passez,
Me croit coupable, & c'est en dire assez,
Car ce seroit avoir l'ame trop vaine
De presumer qu'on meritast sa haine.
Au dernier point suis-je pas mal-heureux ?
Cét homme illustre & bon & genereux
Dont la faveur me fut jadis propice,
Qui ne commit jamais une injustice,
Pour moy tout seul en fait une aujourd'huy,
Et me la fait sur le rapport d'autruy.
Je ne dy rien des offenses passées :
Il les avoit de son ame effacées
Quoy qu'il les creust sur de faux fondemens
(JULE sçait tout, & sçait bien si je mens).
Quelqu'un a dit à ce sage Ministre,
Et de son nom je tiens un bon registre
(Ce quelqu'un-là, je le connoy fort bien
Pour un faussaire & pour un franc vaurien) [2],

---

1. La présente épître est donc écrite une vingtaine d'années après la disgrâce de Servient (voy. p. 168, n. 1), c'est-à-dire vers 1656.

2. Je n'ai pu identifier ce personnage. Tallemant en parle, mais laisse son nom en blanc : « Un certain..., qu'il traitte de faussaire, alla dire à M. Servient que Boisrobert, à la tabl du garde des seceaux

Que chez MOLÉ [1], ce Ministre équitable,
J'avois parlé sans respect à sa table
De ce grand Homme, & qu'ayant trop osé
On m'avoit là le silence imposé.
Sur ce rapport aussi faux que le Diable, [154]
Un Amy prompt d'abord me crût coupable,
Crut ce méchant comme s'il eust dit vray,
Et chaudement, de son zele enyvré,
Il m'envoya six Braves [2] en tumulte ;
On ne dit pas que ce fust un insulte [3] ;
Quoy qu'il en soit, Dieu me vit innocent
Et me sauva d'un danger si pressant :
J'en sortis bien ; tenons la bouche close ;
Tu sçais assez comme passa la chose ;
Et c'est merveille, ô Comte genereux,
Que tu soustins d'abord un mal-heureux ;
Que, sans sçavoir un seul point de l'histoire,
Quand de travers au Roy l'on la fit croire,
Quoy que Parent [4], & Parent fort zelé,

Molé, avoit dit le diable de luy. » (II, 415). Le fait que Tallemant ne se rappelle plus son nom, et surtout l'expression « un certain » prouvent qu'il s'agit d'un personnage obscur.

1. Mathieu Molé (1584-1656), seigneur de Lassy et de Champlatreux, premier président à la chambre des requêtes du palais, est en outre garde des sceaux depuis le 8 septembre 1651 ; il le sera jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 3 janvier 1656 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 452 : 12166, f° 12 v°).

Les vers 97-100 indiquant qu'il est encore vivant, la présente épître est antérieure au 3 janvier 1656.

2. Voy. p. 29, note *a*.

3. « INSULTE. s. f..., se dit aussi d'un assaut qu'on donne à une place brusquement & à découvert sans l'assieger par les formes. On prend les chasteaux & les petites places d'*insulte*. » (Furetière 1690).

Pour trouver *insulte* du genre masculin, il faut remonter jusqu'au dictionnaire de Cotgrave,

4. La femme du comte de Saint-Aignan, Antoinette Servient (? - 1680), est cousine au 5e degré avec Abel Servient (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 613 : 16157, f° 13. — Moreri).

Comme si Dieu te l'avoit revelé,
Tu dis, fondé sur le seul vrai-semblable,
Que ce fait-là n'estoit pas veritable.
Or, puisque c'est un fait, il est aisé
De démesler ce qu'on a supposé.
J'ay déchiré, ce dit-on, à la table
D'un grand Ministre & d'un Juge équitable,
Un Homme illustre ; &, lors que j'ay parlé,
On a, dit-on, mon discours controllé [1],
On m'a fait taire. Or, si cela se treuve,
Comme on verra le contraire à la preuve,
Je me sousmets de perdre avec l'honneur
Ton amitié qui fait tout mon bon-heur.
Outre qu'on sçait que le traistre & le lasche [155]
Qui sourdement en m'accusant se cache
Est un faussaire, un monstre, un scelerat
Dont on devroit avoir purgé l'Estat,
Je me rapporte au dire veritable
Des autres sept qui mangeoient à sa table ;
Ce ne sont point, comme luy, Halfessiers [2] :
On les connoist pour sages Officiers [3]
Dans la grand'Chambre & dedans les Enquestes [4],
Et deux d'entr'eux pour Maistres des Requestes.

---

1. Voy. T. Ier : p. 35, n. 5.

2. « Hallefessier : m. A scoundrell ; a base, contemptible, or scurvie fellow. » (Cotgrave 1632), c'est-à-dire : gredin, homme vil et méprisable.

Au XIXe siècle, ce mot sera encore en usage en normand : « Halefessier, s. m., gredin, homme de la pire espèce. » (Moisy, *Dictionnaire de patois normand*). Au point de vue étymologique, il est intéressant de le rapprocher du mot *jean-fesse*, également normand : « Jean-fesse, s. m., mauvais drôle, homme déloyal, sans scrupule. » (Moisy, *Id.*).

3. Voy. T. Ier : p. 103, n. 1.

4. La grand chambre et la chambre des enquêtes du parlement de Paris.

Si quelqu'un dit que le divin Molé
Fit un seul signe alors que je parlé,
Luy qui depuis, comme il m'aime sans doute,
Avec plaisir & me souffre & m'écoute,
Si quelqu'un dit qu'il m'ait veu déchirer
Ce Nom sacré que je dois honorer,
Qu'on me bannisse en coupable exemplaire
Comme jadis on bannit mon faussaire,
Et que sur moy Lacquais soient déchainez
Si comme luy je remontre mon nez.
Veux-tu sçavoir, Comte, quel fut mon crime
Et quelle fut la douleur legitime
Qui me força, mais fort discrettement,
De monstrer là quelque ressentiment ?
Quelqu'un me dit que ce Ministre sage
Dit, à quelqu'un qui louoit un Ouvrage
Que j'avois fait, s'il n'estoit pas flatteur [156]
Que les vers donc valoient mieux que l'Autheur ;
Et, comme enfin il m'importe qu'on sçache
Que je ne suis ny mal-faisant ny lâche,
Je fus forcé de dire ingenument
Qu'on me vouloit du mal sans fondement ;
Que comme moy mes Muses mal-menées
Sentoient ce mal & depuis vingt années
Qu'aux temps passez quelque autre scelerat
M'avoit noircy par un mesme attentat ;
Que JULE enfin sçavoit mon innocence
Et qu'il m'avoit offert son assistance
Pour me remettre en l'estime d'ABEL
De qui le nom devoit estre immortel ;
Que dans son cœur j'avois eu quelque place
Et qu'il vouloit me redonner sa grace ;
Que, répondant à cét offre obligeant,

« Si cét Abel qui gouverne l'argent,
« Prince, luy dis-je, estoit encor le mesme
« Qui sous Armand soustint le Diadesme,
« De sa vertu plus que pas un touché,
« Avec plaisir je l'aurois recherché.
« J'aurois, malgré cette vieille imposture,
« Son amitié si je l'obtenois pure.
« Mais rechercher avec un zele ardant
« Ce mesme Abel qu'on void Surintendant [1],
« Seroit-ce pas monstrer quelque foiblesse
« Dedans un cœur que l'honneur interesse,
« Moy qui regarde, au point où je le voy, [157]
« Sa vertu seule & non pas son employ,
« Moy qui ne veux qu'un accueil favorable
« Et qu'un soûris de cét homme adorable ? »
Voila, sans plus, Comte, ce que je dis ;
Et ces gens-là furent tous interdis
De voir un cœur, éloigné d'artifice,
De tels respects payer telle injustice.
Le seul méchant qui m'a calomnié,
Et qui depuis en tous lieux l'a nié
Comme il nia ce qu'il fit en faussaire,
Mesla le crime à ce discours sincere.
Mais chacun voit ce crime supposé ;
Abel tout seul en demeure abusé,
Et c'est le seul qu'il faut qu'on desabuse,
Puisque je l'ayme & qu'à tort il m'accuse.
Pour lui monstrer combien il est deceu,
Fais-luy sçavoir comment je suis receu
Chez ce Ministre & juste & venerable

---

1. Puisque Servient est surintendant, la présente épître est postérieure au 8 février 1653 (voy. p. 168, n. 1).

Qui, luy dit-on, m'a fait taire à sa table,
Et de quel air il reçoit l'imposteur
Que de ce mal il croit le seul Autheur.
Tout fraischement, hier, dix-huit Decembre,
On en parloit dans sa petite Chambre,
Et, comme il sceut qu'on le citoit à faux,
Persuadé de ce peu que je vaux,
« L'Abbé, dit-il, est un homme agreable,
« De qui l'humeur est tout à fait aimable ;
« Bien loin d'oser retrancher ses discours, [158]
« Je voudrois fort qu'il pust parler toûjours.
« Il a l'esprit enjoué, je l'avoue,
« Et c'est toûjours sans blesser qu'il se joue ;
« Mais si d'Abel il avoit mal parlé
« (Je ne suis point homme dissimulé),
« Quelque dessein qu'il eust eu de me plaire,
« Qu'il fasse estat que je l'aurois fait taire. »
Tu vois donc bien qu'au lieu de l'avoir fait
Il a paru de moy tres-satisfait.
Si tu peux croire icy que je t'impose
Et que j'altere ou deguise la chose,
Quatre témoins la peuvent garantir,
Qui ne sont point des hommes à mentir :
Fresnoy [1], Boyer [2], Beauregard [3] & Chezieres [4]

---

1. Il s'agit peut-être de Charles-Alphonse DU FRESNOY (1611-1665), peintre célèbre, âgé de 44 ans, fils d'un apothicaire de Paris. « Il n'y a pas eu de peintre François qui ait tant approché du Titien ». On cite principalement, comme son chef-d'œuvre, ce qu'il a fait au Raincy chez Jacques BORDIER, intendant des finances (Moreri).

2. Il s'agit peut-être de l'abbé Claude BOYER (1618 ?-1698), poète, âgé de 37 ans. Il a déjà écrit une demi-douzaine de tragédies ou tragi-comédies. En 1666, il sera reçu académicien (Moreri).

3. René DE BEAUREGARD (? — ?), seigneur du Fresne, est maître d'hôtel du roi depuis le 1er juillet 1653 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 77 : 1706, f° 3).

4. Je n'ai pu identifier ce personnage.

T'en donneront de plus grandes lumieres ;
Ils ont ouy tout ce qui s'en est dit,
Et j'ay prés d'eux assez peu de credit ;
Je puis citer encor, Illustre Comte,
Des gens de Robbe, à la plus grande honte
De l'Imposteur, qui, pour nous affronter [1],
Dans le Conseil l'ose encore porter.
Si tu sens donc encor le moindre obstacle,
Pour t'éclaircir va toy-mesme à l'Oracle,
Va consulter l'infaillible Molé,
Et tu verras, dés qu'il aura parlé,
Qu'à tort noircy par un frippon insigne,
De ton appuy je ne suis pas indigne [2].

---

1. Voy. p. 69, n. 2.
2. Sur la suite de cette affaire, cf. plus loin l'Ep. x du Livre IV (v. 123-138), écrite deux ans plus tard.

A MONSEIGNEUR L'EVESQUE DE COUTANCES[1].

Il l'entretient des mal-heurs qu'il a essuyez pendant la Fronde [2], & se réjouit avec luy du restablissement de Monseigneur le Cardinal & de celuy de l'Estat.

EPISTRE XI.

[écrite à Paris, peu après le 3 février 1653] [3]

Digne Prelat, dont l'ame genereuse,
De la Vertu constamment amoureuse,
Dans sa franchise establit son bon-heur, [160]
Toy qui toûjours vises droict à l'honneur,
Illustre AUVRY, qui fais si loin parestre
Ton zele ardant pour JULE & pour son Maistre,
Qui dans leurs maux trouves tes déplaisirs,
Qui dans leur gloire as borné tes desirs,
Puis qu'aprés Dieu ton zele ne regarde
Qu'un Roy sans tache & l'Ange qui le garde,
Puisque ta gloire est la gloire des Lys,

---

1. Claude Auvry (1607 ?-1687), évêque de Coutances depuis 1646 (voy. T. Ier : p. 56, n. 1). Bois-Robert lui a déjà écrit deux épitres en 1645 (voy. T. Ier : p. 72 et 77). Auvry a environ 46 ans. Dans

Tes vœux enfin se trouvent accomplis,
Et le Destin, qui cherche à te complaire,
Te va laisser peu de souhaits à faire.
Le Divin JULE enfin dans la Cité
Restablit l'ordre & la tranquilité[4];
Paris est calme, & dans les autres Villes
Il fait cesser les discordes civiles ;
Nous n'avons plus à craindre de dangers
Ny d'ennemis, s'ils ne sont estrangers,
Et nous voyons l'orage & les tempestes
Qu'ils excitoient retomber sur leurs Testes.
Enfin cét Homme, exilé, baffoué,
Dont le Destin s'est si long-temps joué,
De la Fortune a fait tourner la roue
Sur les mutins, & c'est luy qui les joue[5].
Ce Divin Homme, en qui le Ciel a mis
Force & vertu, confond ses ennemis ;
Et leur fureur, qu'il a long-temps soufferte,
N'empesche pas qu'il ne pleure leur perte.
Si dans son ame il reste un sentiment [161]
De déplaisir, c'est pour eux seulement ;
Il veut parestre à tout ce que nous sommes
Moins le plus grand que le meilleur des hommes,
Et sa bonté, qui l'a pensé gaster
Et perdre tout, ne le sçauroit quitter.

---

quelques mois il sera nommé trésorier de la sainte chapelle de Paris.

2. Très attaché au parti de Mazarin, Claude Auvry fut arrêté le 21 mars 1649 par ordre du duc de Longueville, gouverneur de Normandie (*Gallia christ.* : XI, 906).

3. Voy. p. 201, n. 1, et p. 200, n. 4.

4. Puisque cette épître est postérieure à octobre 1652 (voy. p. 201, n. 1), il s'agit ici du retour définitif de Mazarin à Paris, qui eut lieu le 3 février 1653 (*Gazettes* : 1653, p. 139). La présente épître est donc écrite peu de temps après cette dernière date.

5. Cf. Livre II, Ep. VIII, v. 103-110.

Il faut pourtant qu'elle cede la place
A la justice, apres tant de disgrace ;
Puisque sans elle il ne peut trionfer,
Je luy veux voir nos monstres étouffer,
Voir enchaisner l'audace & la licence,
Et sur la peine & sur la recompence
Fonder la gloire & la tranquilité
De cét Estat avec solidité.
L'authorité s'est déja restablie ;
Si la douleur de la voir affoiblie
T'a fait chez toy passer de mauvais jours,
Puisque ce mal enfin a pris son cours,
Goûte les biens que le Ciel nous envoye,
Et dans ton cœur laisse r'entrer la joye.
Quand je repense à tes travaux passez,
J'ay les cheveux encor tout herissez ;
Ton moindre mal fut la fiévre cruelle
Que te causa ton chagrin & ton zele [1] ;
Ayant bravé la mort si frequemment,
Je te voy vif avec estonnement.
JULE est heureux, il faut que je l'advoue,
Moins des succez dont je voy qu'on le loue
Que de se voir un homme plein de foy, [162]
Ferme, intrepide, & zelé comme toy :
C'est un tresor qui, mesme où tout abonde,
Enrichiroit le plus grand Roy du monde.

1. La fièvre quarte de Claude Auvry dura du mois d'août au milieu d'octobre 1652 (Arch. des aff. étrang. : Mém. et docum. : *France* 884, f° 168 ; *France* 885, f° 308). La présente épitre est donc postérieure à la dernière de ces dates.

A MADAME LA MARQUISE DE LA BOULAYE[1].

Il la conjure de revenir à Paris.

EPISTRE XII.

[écrite à une date inconnue]

Marquise, objet de nos plaisirs
Et de nos innocens desirs,
J'apprends avec beaucoup de joye,
Par un escrit que l'on envoye,
Et que vostre main a signé
Dans la Ville de Fontené[2],
Qu'en ce lieu-là vous estes saine [164]
Plus que vous n'estes sur la Seine.
Mais sçachez que cét air natal,
Qui vous remet, nous est fatal :
Sans vous, nous ne sçaurions plus vivre,
Et je me resous à vous suivre

---

1. Louise DE LA MARK (1612?-1668), femme de Maximilien ESCHALLART (1610- ?), marquis de la Boulaye, maître des camps et armées du roi, et gouverneur de Fontenay-le-comte. (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1058 : 24470, f° 124). Elle a sans doute plus de 40 ans.

Elle est fille de Henri DE LA MARK (1575-1652), comte de Braisne, *dit* duc de Bouillon.

2. La marquise de la Boulaye est à Fontenay-le-comte, dont son mari est gouverneur.

Si vous ne formez des desseins,
Tout au plus tard dans la Toussaints,
De revenir en diligence
Nous charmer par vostre presence.
Qui, pour vostre entretien divin,
Ne se feroit pas Poitevin ?
On iroit jusqu'en Catalogne,
On vous suivroit jusqu'en Pologne.
Paris, que je trouvois si doux,
Ne m'est plus qu'un desert sans vous,
Et j'ay raison, quoy qu'on me die,
De me sauver en Normandie
Puisque vous avez emporté
Son charme & sa felicité.
Je n'ay pû souffrir davantage
Les pleurs de tout le voisinage
Qui languit en vous attendant
Et qui pert tout en vous perdant ;
Je n'ay pû souffrir les tristesses
De tant de Pairs & de Princesses
Qui, dans Paris, n'estiment rien
A l'égal de vostre entretien ;
Je les voyois, à vostre porte, [165]
S'affliger d'une estrange sorte,
Et mon déplaisir joint au leur
Ne guerissoit pas leur douleur.
Vous sçavez, Illustre Marquise,
L'estime que vous ont acquise
Toutes ces rares qualitez
Qu'au bas Poitou vous emportez,
Et vous n'ignorez pas encore
Qu'avec Justice on vous adore.
Vous vous sentez digne du rang

Qu'ont eu les Dieux de vostre sang ;
Mais vous portez bien d'autres marques
Que celles du sang des Monarques [1] :
Par vos vertus vous brillez mieux
Que par l'éclat de vos Ayeux,
Et ce brillant qui nous estonne
Vous pare mieux qu'une Couronne.
Mais où m'emporte la chaleur
De mon zele & de ma douleur !
Malgré moy, ma Muse m'inspire
Ce que je ne voulois pas dire ;
Je voulois dire seulement
Que vous estes nostre Element,
Que vostre absence nous accable,
Qu'elle nous est insupportable,
Que sans vous Paris à present
Est un lieu triste & mal plaisant,
Que la Cour vous pleure sans cesse, [166]
Qu'il n'est ny Prince ny Princesse,
Duc & Pair, Comte ny Marquis
Dont le cœur ne vous soit acquis
Et qui partant ne vous regrette
Comme une Dame tres-parfaite.
Pour moy, je fais, & nuit & jour,
Mille vœux pour vostre retour,
Car je ne vy pas sans martyre
Au Climat où je me retire :

---

1. La marquise de la Boulaye descend, au quatrième degré, de Louis DE BREZÉ, comte de Maulévrier, et de Diane DE POITIERS. Or la mère de ce Louis de Brézé, Charlotte DE FRANCE, est une fille naturelle du roi de France Charles VII et d'Agnès SOREL (Anselme : VII, 168-170 ; VIII, 272 ; I, 119). Elle a donc bien du sang royal dans les veines.

Je croy que j'y deviendray fou
Si vous ne partez de Poitou,
Car, tant qu'enfin je vous y voye,
Paris ne fera point ma joye.

A MONSIEUR JANIN DE CASTILLE,

TRESORIER DE L'EPARGNE [1].

Il le prie d'avancer le terme de son Neveu.

EPISTRE XIII.

[écrite au début de 1653] [2]

Amy solide & genereux,
Qui rends tes vrais Amis heureux,
Qui fais tous les jours des Conquestes
En enterinant leurs Requestes,
Et qui jamais pour un plaintif
N'eus un visage negatif,
Si je te fais une priere,
Je gage, en fournissant matiere
A ta genereuse bonté,
Que je seray bien écouté :
Souffre donc qu'icy je te die
Confidemment ma maladie.
Tu sçais bien qu'au gré de mes vœux [168]
Le plus vaillant de mes Neveux,
Devant le Monarque de Gaule

---

1. Nicolas DE CASTILLE : voy. p. 181, n. 2.
2. Voy. p. 207, n. 2, p. 208, n. 2, et p. 184, n. 2.

A la serviette sur l'épaule [1] ;
Et ce Gentil-homme servant,
Qui long-temps a vescu de vent
Ou de quelque vache enragée
Devant mainte Ville assiegée [2],

---

1. Les vers 35-37, qui font allusion à l'affaire criminelle faisant le sujet de l'Ep. II du Livre Ier et de l'Ep. X du Livre II, indiquent que Bois-Robert veut parler ici de l'un de ses trois neveux qui tuèrent un bretteur en 1649. Duquel des trois ? En se reportant à l'Ep. II du Livre III (v. 36-68 et notes), on voit que Bois-Robert fait ici allusion à Jacques LE MÉTEL. Voy. néanmoins p. 152, n. 1.

2. On a vu plus haut (p. 136, n. 2) que le procès criminel intenté à trois neveux de Bois-Robert fut, par arrêt du conseil privé du roi en date du 12 octobre 1649, renvoyé devant le parlement de Paris. L'« emprisonnement volontaire desdicts de Mestel, de Vaillant, et Douville en la conciergerie du pallais » (17 mars 1650) facilita l'instruction de l'affaire, et celle-ci vint devant le parlement le 20 juin 1650. Cette cour rendit un arrêt dont voici les conclusions : « La Cour a deboutté & deboutte lesdicts le Metel, de Vaillant, & de Douville desdictes lettres de remission par eux obtenues, &, pour reparation des cas mentionnez au proces, les a condemné et condemne servir le Roy en ses armées à leurs despens l'espace de trois ans, &, du service actuel qu'ils auront rendu, en rapporter Certifficat en bonne forme signé des officiers desdictes armées dans laquelle ils auront servy, pendant lesquelles trois annees leur faict deffenses de desamparer et d'aller dans la province de Normandye sur telles peynes qu'au cas appartiendra, et outre condemnez sollidiairement aulmosner au pain des prisonniers de la conciergerie du pallais la somme de huit cents livres parisis, comme aussy sollidiairement en deux mil quatre cens livres parisis de reparation vers ladicte demanderesse, en seize livres aussy parisis pour faire prier dieu pour l'ame dudict deffunct Bucquet en la conciergerie du pallais, et à tenir prison jusques à l'entier payement desdictes sommes, et encore lesdicts le Metel, de Vaillant, et Douville ès despens du proces... »

Les trois neveux de Bois-Robert allèrent donc servir le roi à leurs frais : Jacques le Métel à l'armée navale du comte du Dognon ; les deux autres dans le régiment du chevalier de Bellebrune. Après la première campagne, se trouvant « dans l'impuissance de plus rendre service à leurs frais et despens », ils présentèrent une requête au parlement pour « estre deschargez du surplus du service porté par ledict arrest, ou en tout cas qu'il leur fust permis de se retirer six mois en leurs maisons pour donner ordre à leurs affaires et recepvoir sy peu de bien qui leur reste pour subvenir à leur equippage. » Le parlement, par arrêt du 20 mars 1651, leur permit de se retirer chez eux, mais seulement pour deux mois.

Ils firent alors la campagne de 1651 « en l'armée de Flandre »

Se remplit aujourd'huy la peau,
Mangeant son saoul dans le Cerdeau [1].
Mais apprens où le bas me blesse :
J'emmaigris pendant qu'il engresse ;
Il vit bien aux dépens du Roy,
Mais son train est logé chez moy ;
Ses chevaux arrivent de Flandre [2],
Qu'on ne peut ny donner ny vendre
Tant ils sont maigres & défaits,
Et ses famelicques valets
Devorent toute ma substance
Car il leur faut grosse pitance.
JANIN, c'est bien mal à propos
Que ce faix tombe sur mon dos,
Car il faut encor que je fasse
Entheriner certaine grace
Pour certain brave dépesché [3] ;
Je n'ay point commis le peché,
Mais, nonobstant son innocence,

Jacques le Métel avec le maréchal d'Aumont, les deux autres de nouveau avec le chevalier de Bellebrune. Après cette campagne, ils présentèrent au parlement une nouvelle requête, par laquelle, faisant valoir qu'il leur était « impossible de plus servir, ayant despencé tout leur bien », ils requéraient cette cour de « les descharger du service de troisiesme campagne et leur permettre de se retirer en leurs maisons donner ordre à leurs affaires. » Mais le parlement, par arrêt du 30 janvier 1652, leur permit seulement de se retirer chez eux pendant trois mois, « sans esperances d'attendre delai ».

Il leur fallut donc encore faire à leurs frais la campagne de 1652.

1. « SERDEAU. s. m. Lieu ou office de la maison du Roy, où on porte la desserte de sa table, & où mangent plusieurs des Officiers servants prés de sa personne. » (Furetière 1690).

2. Puisque le train du neveu de Bois-Robert vient seulement d'arriver, la présente épître est écrite peu de temps après la fin de la campagne de 1652 (voy. p. 207, n. 2).

3. Dans aucun dictionnaire de l'époque on ne trouve, pour *depescher*, le sens de *tuer* qu'il a ici.

Ma bourse en fait la penitence.
Détourne donc, Brave JANIN, [169]
L'effet d'un Astre si malin
Qui veut que toute la ressource
De trois Neveux soit sur ma bourse.
J'apprens qu'à la fin du quartier [1]
Ce trenchant, ou ce panetier,
Ou si tu veux ce Vers'aboire,
A qui j'ay procuré la gloire
De servir aujourd'hui le Roy,
Doit, pour les gages de l'employ,
Toucher trois cens soixante livres,
Et qu'il est couché sur tes Livres ;
Et, comme enfin je ne connoy
Et ne veux connoistre que toy
Pour l'argent où je m'interesse,
Souffre qu'à toy seul je m'adresse,
Sans me renvoyer à Cadeau [2]
Comme le reste du Cerdeau.

---

1. Trimestre.

2. Jean CADEAU (?-1672), trésorier général de la maison du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 147 : 3678). Les trois trésoriers généraux de la maison du roi servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Jean Cadeau sont 1653, 1656, 1659, 1662,... (*L'Estat de la France* : 1661, p. 197 ; 1663, p. 233 ;...), c'est-à-dire les mêmes que celles de Nicolas de Castille.

Comme tant d'autres « officiers » de la cour, Jean Cadeau se ruinera, faute de pouvoir parvenir à se faire rembourser par le roi les sommes qu'il aura avancées pour le payement des « domestiques » de Sa Majesté (*Mélanges Colbert* : 115 bis, fos 739 et 756 ; 117, fo 316 ; 118, fo 41. Le tout est daté de 1663). Comme compensation, on fera de lui l'un des directeurs des finances, le 20 mars 1665, lors de la réforme des finances (Loret, *La Muze historique* : IV, 327).

A MONSIEUR DE GUENEGAUT,

TRESORIER DE L'EPARGNE[1].

Il le remercie malgré luy de ses gages d'Aumosnier du Roy.

EPISTRE XIV.

[écrite en 1654 ou 1657][2]

Si tu ne m'es plus complaisant,
GUENEGAUT, reprens ton present ;
En un mot, je ne m'en puis taire ;
Tu dis pourtant qu'il le faut faire ;
Mais, outre que c'est une Loy
Dure & rigoureuse pour moy
Qui suis genereux & sensible,
Tu veux une chose impossible.
Quand tu me dis qu'il faut celer

1. Claude DE GUÉNÉGAUD, seigneur du Plessis-Belleville depuis 1656 (voy. p. 157, n. 1 : 2e alinéa),

2. On a vu plus haut (p. 184, n. 2) que les trois trésoriers de l'épargne servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Claude de Guénégaud, dans la période qui nous occupe, sont : 1654, 1657, 1660 (*L'Estat de la France* 1661 : p. 196). Par conséquent, d'après la date des épîtres qui la précèdent et la suivent, celle-ci est écrite en 1654 ou 1657.

Ce bien-fait dont je veux parler,
Seulement pour les consequences, [171]
Tu me dis plus que tu ne penses,
Car dans ton ame tu vois bien
Que je n'en feray jamais rien.
Tu n'es pas de ces ames vaines
Qui donnent à mains toûjours pleines
Mais qui veulent que le bien-fait
Soit connu si tost qu'il est fait;
Tu previens icy ma priere
D'une bien plus noble maniere ;
Tu t'en tais à tes vrais amis ;
Tu le caches à tes Commis ;
Et ce plaisir fait en cachette,
Qui m'est venu de ta main drette,
De la gauche est à peine sceu ;
Tout seul je m'en suis apperceu ;
Mais je n'en fais point un mystere,
GUENEGAUT, je ne m'en puis taire.
Si tu crains que quelque jaloux,
Visant à mesme but que nous,
Ne t'en fasse quelque reproche,
L'argent est encor dans ma poche :
Au jaloux je le donneray ;
Mais, par ma foy, j'en parleray.

EPISTRES
EN VERS.
LIVRE QUATRIESME.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER[1].

Il se rejouit avec luy des Sceaux qui luy sont revenus pour la seconde fois[2].

EPISTRE PREMIERE.

[écrite en janvier 1656, après le 3][3]

Divin SEGUIER, dont les Astres propices
Firent d'Armand la gloire & les delices,
Et qui sous JULE estes encor l'amour
Et l'ornement de la nouvelle Cour,
Homme adorable, à qui les destinées
Doivent donner d'éternelles années
Si le salut, si l'honneur des François
Leur devient cher sous le meilleur des Roys,

---

1. Pierre Séguier. Voy. p. 28, n. 1; p. 111, n. 1 et 2; p. 149, n. 1. Il est âgé de 68 ans.
2. Mathieu Molé étant mort le 3 janvier 1656, Pierre Séguier est

Du grand éclat que mon cœur se figure [174]
J'ay déja droit de prendre un bon augure,
Puisque je voy dans vos mains revenir
Tout le pouvoir qu'il falut desunir [4]
Quand la discorde, en sa haine enragée,
Vint déchirer la France partagée.
Celuy qui sceut, parmy ces factions,
Ces attentats & ces divisions,
Abandonner jusqu'à sa propre vie,
Dans la fureur d'un Peuple poursuivie [5],
Pouvoit sans peine, en ces extremitez,
Abandonner encor ses dignitez.
Qui s'exposa dans ce peril extrême
Pour soustenir l'honneur du Diadême.

---

redevenu garde des sceaux le 4 janvier (Tessereau, *Hist. chron. de la gr. chancellerie* : I, 493-494).

3. Voy. la note précédente.

4. Lorsque, par deux fois (en 1650 et 1651), on avait enlevé à Pierre Séguier la charge de garde des sceaux, on lui avait néanmoins laissé celle de chancelier de France : on avait « désuni » ces deux charges, qui généralement sont exercées par la même personne.

5. C'est le 27 août 1648 au matin (journée des barricades) que Pierre Séguier faillit être tué par la populace. Voici comment le fait est raconté dans une lettre inédite : « M. le Chancelier, allant au palais à sept heures, & Madame de Sully sa fille estant dans son carosse, il a esté arresté proche le pont sainct Michel. Quelques coups de pistolet ayant esté tirez, dont Madame de Sully a un peu esté blessée à l'espaule, et luy s'estant jetté à terre avec ses gens pource que son carosse estoit arresté par la chaisne de la rue, il s'est sauvé dans le logis de M. le Duc de Luynes (*a*) ; et le sieur Picot, exempt des gardes, qui alloit ordinairement au devant de luy, a esté tué à coups d'espée. La populace s'est jettée dans ce logis, où M. le Chancelier s'est sy heureusement caché qu'il n'y a point esté rencontré... » Il fallut qu'une compagnie du régiment des gardes, commandée par M. de la Meilleraie, vint le délivrer (Arch. du min. des aff. étr. : Mémoires et doc. : *France* 860 : f° 131).

(*a*) Situé sur le quai de la rive gauche de la Seine, entre le pont saint Michel et la rue Git-le-Cœur.

Apres sa vie a dû tout exposer,
Jusqu'aux honneurs qu'il a sceu mépriser
Et qui deux fois, sans murmure & sans plainte,
Dans ce grand cœur ont souffert mesme atteinte.
Si quelque chose avoit dû l'émouvoir
Lors qu'il se vid retrancher son pouvoir,
C'est qu'il sentoit, quelque choix qu'on pût faire,
Que sur tout autre il estoit necessaire,
Et que l'Estat, s'il perdoit son appuy,
S'affoibliroit sans doute avecque luy.
L'honneur tout seul de cét Estat le blesse,
Et pour sa gloire il a tant de tendresse
Qu'il se seroit cent fois aneanty
Pour relever ceux qui l'ont garanty.
C'est pour cela que JULE, qu'il admire [175]
Comme le seul qui sauva cét Empire,
Est dans son cœur ce qu'y fut autrefois
Le grand Armand, qui fit un si beau choix,
Et qu'il soûtint quand, sur d'autres obstacles
En d'autres temps, il fit d'autres miracles.
Sacré Ministre, il le faut confesser,
JULE a plus fait qu'on n'eust osé penser.
Sans sa vigueur & sans sa vigilance,
L'authorité demeuroit en balance,
Et le pouvoir du Prince, en ce danger,
Plus que le vostre alloit se partager.
Par des ressorts que nul n'a sceu comprendre,
JULE a fait voir ce qu'on n'osoit attendre,
Et vos honneurs se sont veus retranchez
Par le secret de ces ressorts cachez ;
Divers motifs, diverses conjonctures
Ont malgré luy produit ces avantures ;
Pour nous sauver vous fustes exposé ;

Pour réunir un Estat divisé,
On divisa deux Charges venerables
Qui dans vos mains sembloient inseparables.
Les bons François dûrent s'en offenser :
En quelques mains qu'on les ait veu passer,
Quelques vertus qu'on admirast aux autres,
Ces Sceaux enfin redemandoient les vostres ;
Ces vertus-là ne pouvoient excuser
L'Astre fatal qui les fit diviser
Malgré la vostre & malgré vos services. [176]
Mais quoy ? le temps vouloit ces injustices.
Divin SEGUIER, tous ces maux sont passez ;
Je voy par tout les obstacles cessez ;
La France est calme, & le Ciel, plus propice,
Avec la Paix rameine la Justice ;
Mon Prince auguste, en tous lieux estimé,
Se trouve craint autant qu'il est aimé
Et voit sa gloire, en dépit de la Fronde,
Briller sans tache aux yeux de tout le monde.
JULE sçait bien que je n'ay point de vers
Pour exprimer cent miracles divers
Qu'il nous fit voir, d'adresse & de courage,
Pour dissiper un si funeste orage.
Enfin tout cede au pouvoir absolu
D'un Prince juste ; & Dieu, qui l'a voulu,
Montre par là que ce Roy qu'il nous donne
Doit sur la Croix appuyer sa Couronne.
N'appellons plus les Destins inhumains :
Puisque les Sceaux retombent en vos mains,
Que rien ne manque à l'honneur de la France,
Que JULE a mis l'Estat en asseurance,
Ne parlons plus que de nous réjouir
Dans le repos dont il nous fait jouir.

Sceaux, fixez-vous en des mains si divines,
N'en sortez plus, prenez-y des racines
Par qui l'Estat, affermy desormais,
Ne craigne plus qu'on l'ébranle jamais.

A MONSEIGNEUR
DE
BELLIEVRE,

PREMIER PRESIDENT [1].

Il l'entretient de plusieurs choses agreables au sortir de l'Audience.

EPISTRE II.

[écrite avant le 13 mars 1657] [2]

Digne heritier de ces fameux Ancestres [3]
Que l'Eloquence a connus pour ses maistres
Et qu'on a veus (leurs faits nous l'ont appris)
Maistres des cœurs autant que des Espris,
Sacré Ministre, adorable Pompône,
Par qui Themis remonte sur son Trône
Et va reprendre en France desormais
Plus de splendeur qu'elle n'en eut jamais,
Puis qu'aujourd'huy l'embarras où vous estes, [178]
Qui des Catons eust fait tourner les testes,
Qui rideroit le front & les sourcils

---

1. Pompone II DE BELLIÈVRE (voy. p. 187, n. 2).
2. Cette date est celle de la mort de Pompone de Bellièvre.
3. Son père, Nicolas DE BELLIÈVRE (1583-1650), seigneur de Grignon, fut président à mortier au parlement et conseiller d'Etat. Son grand-père, Pompone Ier DE BELLIÈVRE (1529-1607), fut chancelier de France (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 37 : 896).

D'un Ange mesme en vostre place assis,
Vous laisse encor la liberté de rire
Et d'écouter ce qu'Apollon inspire,
Puisqu'au milieu des sacs [1] & des procés
Aupres de vous les Muses ont accés,
Souffrez la mienne, & permettez, de grace,
Qu'elle vous rie & qu'elle vous délasse
De la chicane, où je me suis fâché
D'avoir trop veu vostre esprit attaché,
Dans cette longue & fascheuse Audience
Où le plus sage eust perdu patience.
Rendant Justice à tout le monde icy,
Il faut songer à vous la rendre aussi.
Rions un peu ; Messieurs les Commissaires
Sont trop pressez de vous parler d'affaires ;
Ils ont eu part à ce friand repas ;
Ils ont tasté de vos vins delicas ;
Il faut du moins une heure pour les cuire [2] ;
Parlant si tost, cela leur pourroit nuire ;
Engageons-les, par leurs propres santez,
A n'estre pas si prompts ny si hastez.
Pour posseder vostre esprit admirable,
Nous n'avons tous que cette heure agreable
(L'heure du jour dont je fais plus de cas) :
Donnez-la nous, & ne vous l'ostez pas.
De si bons Mets, un vin si delectable [179]
Ont peu laissé place aux propos de table :
Nous n'avons eu du temps que pour benir
L'heureux Costau d'où ce vin doit venir

1. « Sac, en termes de Palais, se dit de celuy où l'on met les papiers d'un procès. » (Furetière 1690).

2. « Cuire signifie aussi Digerer, & se dit de cette seconde preparation des aliments qui se fait dans l'estomac. » (Furetière 1690).

Et le goust fin de ces langues friandes
Qui font si bien apprester vos viandes.
Quelques bons mots se sont coulez pourtant,
Que l'Avenet[1] m'a fait perdre à l'instant;
Mais je pers peu, car je garde les vostres ;
Prenons du temps pour en attraper d'autres.
Vous me souffrez, je veux en profiter;
Dans un moment il faudra vous quitter :
Employons bien ce moment pour vous plaire ;
Si vous parlez, je sçay qu'il se faut taire ;
Qui vous a plû n'a pas mal profité ;
Vous rendez bien ce qu'on vous a presté :
Pour un bon mot, vostre bouche eloquente
Avec usure en rend plus de cinquante ;
Vos traits subtils, doux, aigus & perçans
Frappent le cœur aussi bien que les sens,
Et tel en rit, parce qu'il en voit rire,
Qui bien souvent est le but où l'on tire.
Si quelquefois on voit des sots chez vous,
Si l'on y voit des sages & des foux,
On n'a pas lieu de trouver trop estrange
Un si bizarre & si confus meslange :
Chacun vous cherche, & l'on vient tous les jours
De tous costez vous demander secours.
Avec cela vous estes magnifique : [180]
Tres-bonne table, excellente Musique ;
Vous estes bon, affable, officieux ;
Vostre Palais est tout delicieux[2] ;
Chez vous tout rit, tout brille, & tout abonde;

---

1. Le vin d'Avenay (Champagne).
2. La maison de Pompone de Bellièvre est située au coin de la rue des Bourdonnois et de la rue de Bétisy (*Plan* de Gomboust).

Vous vous devez enfin à tout le monde.
Mais, grace à Dieu, vous sçavez discerner
Qui plaist, qui plaide, & qui cherche à disner.
Vostre œil me trompe, ou vous me laissez croire
Que je puis estre utile à vostre gloire ;
Que pour le moins vous sentez le talent
Que j'ay de plaire, & que d'un air galant
Je puis servir parfois à vostre joye,
Si je ne puis servir par autre voye.
Pardonnez-moy si j'ose presumer
D'avoir en moy dequoy me faire aymer :
Le Grand Armand, cét Homme incomparable,
Crut avant vous que j'estois agreable ;
Ce grand Esprit, au doux regne passé,
Par mes discours s'est souvent délassé[1] ;
Vous le sçavez, & ce n'est pas un crime
D'avoir pour nous apres luy quelque estime ;
Il en croyoit ce qu'on vous en a dit ;
Si ce bruit-là m'a donné du credit,
C'est pour vous seul que j'ayme la fumée
De cette vaine & folle renommée.
J'ay, ce dit-on, un charme singulier
Dans l'entretien, qui m'est particulier :
Je sçay ranger les choses en leur place, [181]
Je raille & conte avec certaine grace
Qui fait qu'on n'ose apres moy repeter
Ce que j'ay dit, de peur de le gaster.
Une beauté, qui n'est pas des plus sottes,
A dit de moy, quand on mettroit des nottes
A double Game aux contes que je fais,
Qu'on ne pourroit les retrouver jamais.

---

1. Voy. p. 11, n. 1.

Si des bons mots on me fait donc l'Arbitre,
Vous me pouvez souffrir à quelque titre ;
En ce cas-là, j'ay payé mon escot
Mieux que n'a fait tel Plaideur ou tel sot ;
Tel sage mesme, avec tout son merite,
Peut mieux que moy passer pour Parasite.
  Quelqu'un, peut-estre, en lisant ce discours,
Sage Pompone, ornement de nos jours,
Croira ma Muse un peu trop familiere ;
Mais ce quelqu'un manquera de lumiere.
Souffrirez-vous que j'ose repartir
Que tout mon but est de vous divertir,
Que la louange ailleurs aura sa place,
Et que ces Vers devant vous ont leur grace ?
Je vous connoy : tel qui vous a loué
Vous touche moins qu'un esprit enjoué
Qui son talent en liberté déploye
Pour vous donner quelques momens de joye.
Quand le chagrin veut de vous s'emparer,
C'est charité que vous en retirer.
Si le respect ne me rendoit timide, [182]
Dés que je voy que vostre front se ride,
Par un bon mot je vous l'applanirois,
Et le public par là je servirois.
C'est toutefois une chose assez rare
Quand vostre esprit dans le chagrin s'égare :
De sa nature il est doux & charmant ;
La gravité vous sied divinement,
Mais la douceur dont elle est temperée,
Que l'on voit crainte aussi bien qu'adorée,
Fait, si quelqu'un tremble en vous accostant,
Qu'il vous benit aussi-tost en sortant.
Je vous ay veu doux, civil, accostable,

Dans le passage, à la chambre, à la table ;
Quelques Arrests que vous ayez donnez,
Je n'ay point veu de Plaideurs mutinez ;
Par un secret qui passe la Nature,
Chacun vous loue & pas un ne murmure :
Non sans merveille, on vous voit estimé
De l'appellant comme de l'intimé ;
Je les ay veus, comme on voit un miracle,
Qui respectoient tous deux un mesme Oracle
De vostre bouche, & dans le mesme Arrest
Sentoient tous deux flatter leur interest.
Aux siecles vieux qu'a-t-on veu de semblable ?
Que dit l'Histoire & qu'invente la Fable,
Qui se rapporte à ces evenemens
Parmy les vieux & les nouveaux Romans ?
Les vieux Catons & les vieux Aristides [183]
Par dessus vous n'ont rien eu que des rides :
J'ose vous dire au moins qu'ils n'avoient pas
Ce qu'on vous voit de charmes & d'appas ;
Pour la vertu, vous marchez sur leurs traces,
Mais je sçay bien qu'ils n'avoient pas ces graces,
Cét air Auguste & cette Majesté
Qui font honneur à vostre dignité
Et qui font voir que nous avons un homme
Digne d'Athene & de la vieille Rome.
Mais où m'emporte un zele trop ardent ?
Je vay passer pour un homme imprudent :
J'avois pour but de rire & de vous plaire,
Et je fais plus que je n'ay voulu faire.
Sage Pompone, il est bien mal-aisé
Que vos vertus, dont je suis embrazé,
Offrent leur charme à ma Muse debile
Sans qu'elle s'enfle & redouble son stile.

Il n'est pas temps, direz-vous, de louer
Quand pour vous plaire on cherche à se jouer.
J'en suis d'accord, mais souffrez que je l'ose ;
D'un stile libre on souffre toute chose :
Jusqu'à nos Dieux (soit dit sans vanité)
Ont pris plaisir à cette liberté
Qui me sied bien, qui, quand je la hazarde,
Ne blesse rien du respect que je garde.
Si toutefois ce mélange à vos yeux
Doit plaire moins qu'il ne plaist à nos Dieux,
Arrestez-moy dés la premiere ligne ; [184]
De ce dégoust donnez le moindre signe :
Je me tairay, non sans quelque regret.
Vous me verrez toutefois plus discret
Que l'Advocat qui sort de sa matiere,
Qu'on fait conclurre apres une heure entiere,
Et qui se plaist si fort en son discours
Qu'il n'entend rien & veut parler toûjours.

167 : *le texte porte* Il n'est pas tant.

———

A MONSIEUR L'ABBÉ FOUCQUET.[1]

Il le prie de faire payer la pension de son frere.

EPISTRE III.

[écrite entre le 1er janvier 1658 et le 17 février 1659] [2]

Puisque le Ciel, ennemy de ma joye,
Illustre Abbé, ne veut plus qu'on te voye,
Qu'en vain au Louvre & dans maint autre lieu
Je t'ay cherché pour t'aller dire Adieu,
Permets qu'en Vers je te le puisse écrire ;
J'auray mieux fait, si tu les daignes lire,
Puisque peut-estre il seroit arrivé
Que je t'aurois à telle heure trouvé
Que des fascheux la foule insupportable
Qui t'environne, ou plustost qui t'accable,
Eust dérobé mon visage à tes yeux
Et t'eust aussi dérobé mes Adieux.
Ces Vers, sans doute, auront plus d'efficace : [186]
On prie en Vers avecque plus de grace,
Et je suis vain assez pour presumer

1. Voy. p. 165, n. 1. Il a maintenant 36 ans.
2. Voy. p. 227, n. 2.

Que par les miens tu te laisses charmer,
Qu'avec ardeur pour moy tu t'interesses,
Et que tu vas plus loin que tes Promesses.
Le sort, qui semble avoir eu la rigueur
De m'oster l'œil, me conserve le cœur
D'un amy franc, qui pense faire un crime
S'il ne joint pas les bien-faits à l'estime.
Ouy, ouy, la grace enfin pourra venir,
Si j'ose icy t'en faire souvenir,
Et je sçay bien que pour servir ta gloire
C'est t'obliger qu'éveiller ta memoire.
Fay donc qu'absent j'éprouve ton pouvoir;
Si je n'ay pas le credit de te voir,
Fay que du moins dans mes billets je voye
Ton nom signé qui m'inspire la joye;
Depuis deux ans tu les gardes chez toy,
Et depuis six je les ay pris du Roy,
Mais vainement si ton Illustre Frere [1]
Par ton credit n'acheve cette affaire.
Tu m'a promis qu'ils seroient assignez [2],
Ces deux billets que j'ay crus surannez;
R'habille-les [3], remets-les en usage,
Ou, si tu veux me laisser quelque gage
De ton estime en ces mal-heureux temps,
Fay-les changer en bons acquits patens [4].

---

1. Nicolas FOUQUET, l'un des deux surintendants des finances. Il a maintenant 43 ans.

2. Voy. T. Ier : p. 96, n. 3.

3. « RHABILLER signifie aussi Racommoder quelque chose. Il y a toujours quelque chose à *rhabiller* aux horloges, aux machines. On dit aussi, au figuré, qu'on *rhabille* une faute, une affaire, quand on repare le mal qu'on avoit fait. Cette affaire étoit gastée par la mauvaise procedure d'un Procureur, mais cet Advocat l'a bien rhabillée. » (Furetière 1690).

4. Voy. T. Ier : p. 192, n. 2.

Sans vanité, j'ay droit de mieux pretendre, [187]
Et je vaux bien ce soin que tu veux prendre ;
C'est injustice, apres tout, d'oublier
Celuy qui sçait les graces publier
Et qui n'en voit que peu, sur le Parnasse,
Dont le debit ait plus d'art & de grace [1].
Ton divin frere, indubitablement,
Me veut traiter plus genereusement ;
Mais il a peur que sa vertu, guidée
Par sa bonté, ne soit pas secondée ;
Dy-luy qu'il signe & qu'il ne craigne rien :
J'ay regagné le cœur de Servien [2] ;
Au pis aller, ces billets que j'espere
Ont esté faits sous le nom de mon frere [3],
Et c'est argent que dés le temps passé
J'ay pour le Roy follement avancé ;
Tu vois par là qu'on me rendroit Justice.
Si sans me voir tu me fais cét Office,
Je publieray que ta rare bonté
Tient en cela de la Divinité,
Qui, n'estant pas aux Mortels accessible,
Leur fait du bien sans se rendre visible.

---

1. Voy. p. 11, n. 1.

2. La réconciliation de Bois-Robert avec Abel Servient, l'un des deux surintendants des finances, datant de janvier ou février 1658 (voy. p. 281, n. 1), la présente épître est postérieure à cette date.

D'autre part elle est antérieure à la mort de Servient, c'est-à-dire au 17 février 1659.

Sur Abel SERVIENT, voy. p. 168, n. 1.

3. Antoine LE MÉTEL, seigneur d'Ouville (voy. p. 169, n. 2). Il est mort depuis trois ans.

A MONSIEUR

DE MAISONS,

CONSEILLER AU PARLEMENT [1].

C'est celuy qui est aujourd'huy Me des Requestes [2].

Il se plaint à luy de l'injustice qui luy a esté rendue dans sa Chambre.

EPISTRE IV.

[écrite à Paris entre le 20 juin 1650 et le 25 janvier 1651] [3]

Digne Fils d'un genereux Pere [4],
MAISONS, qui connois ma misere,
Qui sçais le rude traitement
Que j'eus n'aguere au Parlement,
Et qui sçais mesme quelque chose
De ce qui put en estre cause
Pour avoir veu je ne sçay quoy
Que douze virent comme moy ;
Puisque ta rigueur innocente
Malgré toy glissa dans la pente
Où le Juge au rapport commis [189]
Fit tomber mes meilleurs amis ;

---

1. Jean DE LONGUEIL (*a*) (1625 ?-1705), seigneur de Maisons, est conseiller au parlement depuis le 22 janvier 1644. Il est âgé de 25 ans. Bientôt il sera maître des requêtes (voy. la note suivante). Plus tard il

(*a*) La seconde syllabe se prononce comme dans *orgueil*.

Puis que tu fus cause en partie
Des interests qu'eut la partie
Contre ces braves de Neveux [5]
Qui m'ont fait blanchir les cheveux,
Mais bien plustost contre moy-mesme
Qui pour eux me fais Anatéme [6],
Repare par un prompt effet
Le mal qu'en foule tu m'as fait.
Je souffre une peine infinie
De voir ma bourse dégarnie,
Moy qui n'aguere aurois ozé
M'eriger en petit aizé [7];
Calus [8] m'auroit mis en chemise
Avec la bourse de Venise,
Et Mareuil [9] avec ses suppos

---

deviendra chancelier de la reine-mère ; puis, à la mort de son père (1677), il succédera à celui-ci comme président à mortier au parlement et comme gouverneur des châteaux de Versailles et de S. Germain (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 401 : 10834, f°s 121, 61 v°, 12. — Moreri. — *Estat de la France* 1665 : p. 332).

2. Cette mention sera ajoutée par Bois-Robert en 1659 lorsqu'il réunira ses épîtres en volume. Comme Jean de Longueil ne deviendra maitres des requêtes que le 25 janvier 1651, la présente épître est antérieure à cette date. Elle est donc fort loin d'être imprimée à son rang chronologique.

3. Voy. la note précédente, et la note 5 ci-dessous.

4. René DE LONGUEIL (?-1677), seigneur de Maisons, est président à mortier au parlement ; il deviendra bientôt, en outre, surintendant des finances et ministre d'Etat, ainsi que gouverneur des châteaux de Versailles et de S. Germain. Plus tard, en avril 1658, il obtiendra que sa terre de Maisons soit érigée en marquisat (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 401 : 10834, f° 12. — Expilly).

5. L'arrêt du parlement dont parle ici Bois-Robert est celui du 20 juin 1650, dont j'ai déjà parlé (voy. p. 207, n. 2). La présente épître est donc postérieure à cette date.

6. « *Anatême, s. m.* Celui qui est en horreur à tout le monde & avec lequel il n'est pas permis de communiquer. [Il est anatême.] » (Richelet).

7. Allusion à la taxe dite des aisés, établie en 1646 sur les riches bourgeois, et qui fut une des causes premières de la Fronde.

8 et 9. Je n'ai pu identifier ces personnages.

M'auroit dégressé jusqu'aux os.
Enfin nous voila hors du crime ;
Je ne voy plus rien qui m'opprime,
Car j'ay tout payé, Dieu mercy[1] ;
Mais je suis sans argent aussi.
Cher MAISONS, le pis que j'y voye
C'est que, pour rétablir ma joye
Et m'oster tout sujet d'ennuy,
Le temps est trop rude aujourd'huy ;
Quelque genereux qu'on te fasse,
Tu ne peux obtenir de grace
D'un Pere encor plus genereux, [190]
Car le Siecle est trop mal-heureux ;
Mais tu peux me faire Justice
Avec un charitable office
Que tu me rendras aisément
Si tu m'écoutes un moment :
Donne-moy donc bonne audience
Et m'écoute avec patience ;
Ne songe pas à m'esquiver :
Je suis demain à ton lever.

1. Trois mille deux cent seize livres, plus les dépens du procès (voy. p. 207, n. 2).

A MONSEIGNEUR LE DUC DE RICHELIEU[1].

Il l'entretient d'un procés qu'il a perdu touchant l'échange de Champigny [2].

EPISTRE V.

[écrite à Paris, en mai 1657] [3]

DUC, Heritier du nom & de la gloire
Du grand Armand, si cher à ma memoire,
Je viens d'apprendre avec estonnement
De ton procés l'estrange évenement ;
Qu'un dur Arrest t'obligeoit en Justice
A relever un antique Edifice,
Mais que celuy qui doit tout garantir
En sortoit quitte & te laissoit bastir.
L'Arrest est rude, il faut que je l'avoue,
Et je pardonne à celuy qui s'en loue :
Il prend en gré ce qu'on luy veut donner ;
Mais, sans mentir, j'ay peine à pardonner
Aux Juges prompts de cette Cour supresme,

---

1. Armand-Jean Vuignerod (1629-1715), général des galéres de France, petit-neveu du cardinal de Richelieu, est duc de Richelieu depuis quatre mois : depuis le 15 janvier 1657. Il est âgé de 28 ans (Anselme : IV, 375).

2. En juillet 1635, le cardinal de Richelieu avait forcé Gaston

Que cét Arrest blesse plus que toy-mesme ;
Et, si leur Chef eust duré jusqu'icy [4], [192]
J'eusse gagé qu'on n'eust pas fait ainsy.
DUC genereux, tout ce qui me console
De cét Arrest que tu rendras frivole,
C'est que j'apprens que JULE en est touché
Et que son cœur ne s'en est point caché ;
J'ay veu sa Lettre obligeante & civile,
Qui fait grand bruit déja parmy la Ville [5] ;

---

de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, à lui céder la terre de Champigny, en Touraine, contre celle de Bois-le-vicomte, et à en démolir la maison seigneuriale.

En 1657, la « grande Mademoiselle », fille de Gaston, attaque en justice le duc de Richelieu, héritier du cardinal, pour qu'il rende Champigny contre Bois-le-vicomte et qu'il en fasse rebâtir la maison seigneuriale ou en paye la reconstruction.

Ce procès vient d'être jugé, après Pâques L'avocat général Denis Talon fit un plaidoyer magnifique : il rappela aux membres du parlement l'ingratitude de Richelieu envers Marie de' Medici, sa tyrannie envers Gaston et envers eux-mêmes, « leur disant qu'il n'y en avoit pas un qui n'eût été exilé, ou leurs proches. » Le parlement donna gain de cause à Mademoiselle (*Mémoires de Mlle de Montpensier* : I, 21-22 ; IV, 26-31).

3. Voy. la note précédente, et la note 5 ci-dessous.

4. Pompone DE BELLIÈVRE, premier président au parlement, vient de mourir il n'y a pas deux mois (voy. p. 187, n. 2).

5. J'ai trouvé, aux archives du ministère des affaires étrangères (Mém. et docum. : *France* 274 : f° 221), la minute de cette lettre de Mazarin, qui permet de dater l'épître de Bois-Robert. En voici le texte complet, qui n'a jamais été publié :

A M. le duc de Richelieu.

A Paris, le 1er May 1657.

M. *L'arrest qu'on a rendu contre vous dans l'affaire de Champigny me touche au point que l'on peut juger de tant d'obligations que j'ay à la memoire de ce grand cardinal duquel vous portez le nom. Je ne veux pas entrer icy dans les motifs de cet arrest, quoy que l'on pouroit dire avec raison que ce n'est pas trop avoir abusé de cette puissance et de ce credit que l'on a exageré si fort, que d'avoir donné douze mil livres de rentes en fonds de terre basti, pour trois ou quatre mil livres que Champigny peut valoir. Je vous prie seulement d'agréer que, pour ma consolation, je fasse restablir à mes despens le bastiment que vous estes obligé de remettre en estat, et de trouver bon que le sr Colbert, qui vous rendra cette lettre, prenne avec vous les mesures pour le faire sans que je parroisse et tout de*

On le regarde en Homme genereux
Qui de Justice est vrayment amoureux
Et qui, voyant qu'on blesse la memoire
De qui fonda sa fortune & sa gloire,
Veut reparer par liberalité
Ce qu'il voit bien qu'un Arrest a gasté.
Mais il connoist, & c'est ce qui le tue,
Que, relevant la Maison abbatue,
La refondant & la rétablissant,
L'Arrest donné n'est pas plus innocent,
Et qu'il ne peut rétablir avec elle
L'honneur de ceux ... Excuse icy mon zele ;
J'en ay trop dit ; parlons plus sagement :
Il faut porter respect au Parlement,
Et croire enfin de ce Senat Auguste
Qu'en mal-jugeant il paroist mesme juste.
JULE, qui peut dire ce qu'il luy plaist,
Se taist pourtant des motifs de l'Arrest :
En mots exprés je le voy dans sa Lettre ;
Voudrois-je icy plus que luy me permettre ?
Non, bornons-nous à dire avecque luy [193]
Que ce Heros que l'on blasme aujourd'huy,
Loin d'abuser de sa force infinie,
Persecuta toûjours la tyrannie
Et, reparant le tort des opprimez,

---

mesme que si c'estoit de vostre propre argent, sans faire esclater cette foible marque de ma recognoissance. Il m'en reviendra encor un assez grand advantage, puisqu'elle vous fera cognoistre la part que je continue de prendre à tout ce qui vous regarde, et la passion avec laquelle je suis et serai toujours,

M...,

Vostre...

Puisque cette lettre est datée du 1er mai 1657, la présente épître est de très peu postérieure à cette date.

De sa douceur vid les peuples charmez.
Contentons-nous avecque luy de croire
Qu'on ne void rien de plus beau que sa gloire,
Et que celuy qui songe à l'alterer
Cherche sans doute à se deshonorer.
La France, ingratte à son merite insigne,
Montre aujourd'huy qu'elle en estoit indigne
Et que ce cœur, si grand, si genereux,
Devoit remplir un siecle plus heureux.
Son Successeur, comme luy plein d'estime,
Grand comme luy, comme luy magnanime,
De l'Estat mesme & la gloire & l'appuy,
Un jour peut-estre, oublié comme luy,
Verra du Ciel à ses bontez extrémes,
Mesme destin, & sous les ingrats mesmes,
S'il n'a pas l'heur de nous laisser icy
Un Successeur qui le deffende aussi.
Pour revenir à son offre obligeante,
Elle a remply de tout point mon attente ;
C'est un grand Homme ; il marche sur les pas
Du grand ARMAND ; mais je ne croyois pas
Qu'avec tant d'heur, avec tant de puissance
On pust avoir tant de reconnoissance.
Cette action éclate au dernier point ; [194]
J'en suis charmé, je ne le cele point.
JULE d'ailleurs est tout couvert de gloire ;
Il embellit tous les jours nostre Histoire ;
Ses faits sont grands, & la posterité
N'en croira pas toute la verité ;
Mais cét endroit, le plus beau de sa vie,
Plus que le reste a fait taire l'envie.
Si par son offre il t'a rendu confus,
Il a deû l'estre aussi de ton refus :

Ouy, ta vertu comme la sienne éclatte
En rejettant son present qui te flatte,
Et je ne sçay qui plus a merité
Dans ce combat de generosité.
JULE pourtant, s'il dit ce qu'il en pense,
Sent que la Tienne emporte la balence
Et qu'en ce point tu parois aujourd'huy
Plus magnifique & plus puissant que luy :
Chacun sous luy cherche à faire fortune ;
De toutes parts il voit qu'on l'importune ;
Grands et petits l'invitent à donner ;
Et ton refus, qui le doit estonner,
Dans un temps rude & dans un siecle avare
Est ce qu'en France il a veu de plus rare.

A MADAME DE MANCINI[1].

Il la remercie de l'avoir fait r'appeller de son exil [2].

EPISTRE VI.

[écrite à Paris, entre le 15 mai et le 1er décembre 1655] [3]

Romaine Illustre, adorable Heroïne,
Dont le grand cœur, dont la bonté divine
Pour moy tout seul monstra plus de vertu
Qu'aux siecles vieux les Romains n'en ont eu,
Qu'en mon exil j'eus une douce gloire
Lors qu'en cherchant place en vostre memoire
Pour mieux charmer ma peine & mon soucy,
J'en sceus trouver dans vostre cœur aussi !
Je vous doy tout, & l'honneur & la vie,
Car le chagrin me l'eust-il pas ravie
Si mon retour, par vos soins procuré,
Jusqu'en Decembre eust esté differé [4] ?
Vous avez fait jusqu'icy des Miracles ; [196]
Vostre constance a vaincu mille obstacles

---

1. Geronima MAZARINI (1614-1656), femme de Michele-Lorenzo MANCINI, est sœur du cardinal Mazarini. Elle est en France depuis 1652 ; elle mène « une vie retirée, estimée de toute la cour, ne se

Qui pour jamais devoient apparemment
Entretenir ce dur éloignement;
Bref, vous avez, contre toute apparence,
Et relevé ma debile esperance
Et dissipé tout ce qui me troubloit,
Sans regarder la main qui m'accabloit.
Une puissance & grande & redoutable
Estoit en droit de me juger coupable;
Mais vostre cœur, & soit dit en passant,
Avoit senty que j'estois innocent;
C'en estoit trop pour oser entreprendre
Avec éclat l'honneur de me deffendre.
Un moindre bras m'auroit-il deffendu?
C'en estoit fait : sans vous, j'estois perdu.
De crainte encor mes veines sont glacées
Quand je repense aux intrigues passées.
Quand je me vy si bas, si mal mené,
De mes amis par tout abandonné,
« Adieu, disois-je en fondant tout en larmes,

---

meslant que de gouverner sagement sa famille. » Elle est âgée de 41 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 438 : 11788, f° 2).

2. Vers le 15 mai 1655, le roi fit commandement à Bois-Robert « de sortir de Paris pour divers jurements qu'il avoit proférés du nom de Dieu après avoir perdu son argent à jouer contre les nièces de son Eminence [le cardinal Mazarini]. On dit que le père Annat, jésuite et confesseur du roi, duquel il s'étoit moqué en le contrefaisant, a bien aidé à lui procurer cet exil » : le père Annat et « les devots de la Cour » peignirent au roi Bois-Robert « comme un homme qui mangeoit de la viande le caresme, qui n'avoit point de religion, qui juroit horriblement quand il jouoit; et cela est vray. » (*Lettres de Gui Patin*, p. p. Reveillé-Parise : II, 179. — Tallemant : II, 410).

La présente épître est donc postérieure au 15 mai 1655.

3. Le lieu est indiqué par les vers 75-79. Pour la date, voy. la note précédente et la note suivante.

4. Les vers 33 à 60 indiquent bien qu'il s'agit du premier mois de décembre qui suit le bannissement de Bois-Robert. Cette épître est donc écrite bien avant décembre 1655.

« Adieu, Paris, dont j'adorois les charmes [1] !
« C'est fait de moy, mes vœux sont superflus ;
« Adieu, Paris ! je ne vous verray plus ;
« Si de mes yeux vous faisiez les delices,
« De mon esprit vous ferez les supplices :
« En quelque lieu que je porte mes pas,
« Je penseray toûjours à vos appas,
« Et je n'auray jamais repos ny joye [197]
« Dans mon esprit, que je ne vous revoye.
« Je ne suis pas, comme Ovide, exilé
« Pour avoir veu, mais pour avoir parlé ;
« J'en ay trop dit ; mon chastiment est juste.
« Mais ANNE, enfin, est meilleure qu'Auguste :
« Quoy qu'elle eust lieu d'estre plus en courroux,
« Elle m'éloigne en des lieux bien plus doux ;
« Je ne vy point au milieu des Sarmates,
« J'habite icy des terres moins ingrates,
« On me relegue en un climat divin
« Où l'air est doux, où le peuple est benin,
« Et dans ce coin le plus heureux de France
« Je sens regner la paix & l'abondance.
« Mais, cher Paris, quand on est loin de vous
« Peut-on trouver un climat qui soit doux ?
« Hors vous, Paris, tout Païs m'est barbare,
« Et, si de vous il faut qu'on me separe
« Jusqu'en Decembre, indubitablement
« Ma mort suivra ce rude éloignement. »
Voila dequoy mon ame traversée
Entretenoit jour & nuit sa pensée,
Lors que j'appris avec quelle vigueur
De mon Destin vous braviez la rigueur.

---

1. Voy. T. Ier : p. 222, n. 1.

J'eus peur d'abord des rudes conjunctures
Qui se méloient parmy mes avantures ;
J'eus peur de voir que mes plus chauds amis
Ne pouvoient plus ce qu'ils m'avoient promis,
Que ma fortune avoit changé de face, [198]
Et qu'une haine empiroit ma disgrace.
Mais, bien m'en prit, j'appris en mesme temps
Que vous calmiez les esprits mal-contens
Et qu'appaisant leur forte & juste haine
Vous appaisiez le courroux de la Reine.
Sur cét advis je partis brusquement
Et vins tout droit dans mon appartement.
Enfin j'y suis par vos divins offices ;
De mon Palais je gouste les delices ;
Je voy Paris, mes vœux sont exaucez ;
Je vay, je viens ; mais ce n'est pas assez.
Toute la Cour me revoit avec joye ;
Mais la Cour veut que la Reyne me voye,
Et mes plaisirs demeurent imparfaits
Si je ne voy l'effet de leurs souhaits.
J'attens ma gloire & la fin de ma peine
Des yeux divins de cette Auguste Reyne,
Et j'auray fait des vœux bien superflus
Pour mon retour si je ne la voy plus [1].
Si, sans dessein, j'excité sa colere,
Pour plaire ailleurs si je sceus luy déplaire,
Faites-luy voir que j'en suis trop puny
Si de son cœur je suis encor banny :
C'est de luy seul que je cherche ma grace ;

1. C'est seulement dans deux ans et demi, le 18 février 1658, que Bois-Robert sera admis à voir la reine-mère et le roi (Loret : II, 447).

Si de ce cœur mon crime ne s'efface,
Paris, qui fait mon desir & mon bien
Et qui m'est tout, ne me sera plus rien.
J'ayme le Roy ; je l'ay bien fait parestre : [199]
Tout Paris sçait que pour ce digne Maistre,
Qu'on peut nommer la merveille des Roys,
J'ay hazardé ma vie assez de fois ;
Que pour la Reyne, en attaquant la fronde,
J'ay couru risque aux yeux de tout le monde [1].
Comme ils sont donc les objets de mes vœux,
Par pur amour je les cherche tous deux,
Et je doy mesme, afin de faire croire
Que j'y suis bien, les chercher pour ma gloire.
Ils ne sont pas pourtant tout mon soucy :
Logeant chez eux, je vous y cherche aussi.
Puisque mon cœur jusques-là se découvre,
Ouy, c'est pour vous que je cherche le Louvre ;
Sans vous, je sens que je m'en puis passer ;
Je ne suis plus d'un âge à m'y presser,
Et j'y renonce enfin, s'il est possible
Qu'ailleurs pour moy vous vous rendiez visible [2].

---

1. Il attaqua la Fronde dans le sonnet *Contre les Frondeurs,* qu'il fera imprimer en 1659 parmi les *Autres Œuvres poëtiques* qu'il publiera à la fin de son recueil d'*Epistres.*

2. Néanmoins Bois-Robert, à son retour d'exil, ne pourra « s'empescher de dire que Mme de Manchini, qui avoit fait sa paix, ne l'avoit fait revenir que pour estre payée de quarante pistolles qu'il luy devoit du jeu. » (Tallemant : II, 411).

A MONSEIGNEUR LE DUC DE GRAMMONT,

MARESCHAL DE FRANCE, A FRANCFORT [1].

EPISTRE VII.

[écrite à Paris vers le 15 juin 1658] [2]

DUC, dont la gloire égale la Naissance,
Fais sur le Mein les honneurs de la France ;
Fais-y briller l'éclat de tes Ayeux
Et de ce Fils [3], ce Chef-d'œuvre des Cieux,
Qui dés vingts ans égale, s'il n'efface,
Tous les Heros & les Dieux de ta race,
Et des honneurs par toy-mesme éclatans
Qui braveront l'insolence du temps ;
Fais admirer, aux yeux de tout l'Empire,
Cét air charmant qui tous les cœurs attire ;
Mais songe à nous, & te laisse advertir
Qu'apres dix mois il est temps d'en sortir [4].
Paris t'attend ; fais enfin disparestre [201]
Une Vertu qui s'est trop fait connestre ;
Rends-nous ta gloire, & ne prodigue pas
Aux Estrangers l'honneur qui suit tes pas.

---

1. Antoine D'AURE (1604-1678), duc de Gramont, maréchal de France, est, ainsi que Hugues DE LIONNE, ambassadeur extraordinaire à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur et la conclusion

C'est trop long-temps favoriser tes hostes;
Enrichy-les des biens que tu nous ostes,
Estens ta grace & ta bonté sur eux,
Rends-les polis en les rendant heureux;
Mais, en poussant plus loin cette injustice,
Ne souffre pas que la France en pâtisse:
Ressouviens-toy qu'elle est ton Element
Et que tu fais son plus riche ornement;
Ressouviens-toy que nostre Cour brillante,
Que presque seul tu rends belle & galante,
Tient, loin de toy, de ce Pôle glacé
Où le Soleil est neuf mois éclipsé,
Et que tu peux, y reprenant ta place,
Luy rendre seul la lumiere & la grace.
DUC, je m'abuse ou tous nos Courtisans
Sont devenus chagrins & déplaisans;
Le Louvre est sombre, & le Cercle[5] me semble
Plus froid, sans toy, que la nouvelle Zemble;
Chez Pytagore on croit estre arrivé,
Tant le silence est là bien observé;
Pense donc bien si je commets un crime
Quand j'ay recours à l'esprit qui t'anime
Et quand j'envie aux trop heureux Germains

---

de la paix entre la France et l'Espagne (Cab. des titres: *Dossiers bleus* 328: 8334, f[os] 3 et suiv.): tous deux y sont arrivés le 19 août 1657 (*Gazettes*: 1657, p. 918). Le duc de Gramont est âgé de 54 ans. Dans deux ans, il sera chargé par Louis XIV d'aller demander au roi d'Espagne sa fille en mariage.

2. Voy. la note 4 ci-dessous.

3. Armand D'AURE (1638-1673), comte de Guiche, fit ses premières campagnes aux sièges de Landrecies (1655) et de Valenciennes (1656). Actuellement, il prend part aux opérations contre Dunkerque (Cab. des titres: *Dossiers bleus* 328: 8334, f° 9).

4. Le duc de Gramont étant à Francfort depuis le 19 août 1657 (voy. p. 241, n. 1), la présente épître est écrite vers le 15 juin 1658.

5. Voy. T. I[er]: p. 218, n. 1.

L'heur d'un tresor dont nous estions si vains.
On me dira que la Terre Allemande [202]
Par preference aujourd'huy te demande,
Que seul tu peux soustenir un employ
Qui te tient là peut-estre malgré toy,
Qu'en certains temps un bras né pour la gloire
Moins qu'une langue asseure une victoire,
Que l'Eloquence a chez toy des appas
Pour les traitez, que d'autres n'auroient pas,
Et que ta foy qui jamais ne balance
T'honore encor plus que ton Eloquence.
Toy, tu diras que, sans considerer
Ce digne employ dont j'ose murmurer,
Comme ignorant j'en parle à la volée [1],
Ne voyant pas qu'Espagne en est troublée,
Que l'on te souffre où jamais nul François
N'osa parestre, & sous nos plus grands Rois,
Et que le tien, au coup que tu hazardes,
Va profiter des Vœux que tu retardes ;
Que ton adresse à gagner des Esprits
Si discordans, toy-mesme t'a surpris,
Et que ta force à vaincre tant d'obstacles
Se pourra mettre au nombre des miracles.
Tu diras vray, j'en demeure d'accort :
L'Ange du Roy t'a conduit à Francfort ;
Il va par toy faire un coup necessaire,
Qu'une autre main n'auroit jamais sceu faire ;
Mais ce bon Ange, en servant à l'Estat,
Sur nos plaisirs a fait un attentat ;

---

1. « On dit aussi faire une chose à la *volée*, dire quelque chose à la *volée*, pour dire : legerement, imprudemment, ou peu serieusement. » (Furetière 1690).

J'ayme l'honneur, quand le Ciel nous l'envoye [203]
Sans retrancher ce qui sert à la joye.
Si tu pouvois au moins, si loin de nous,
Trouver le but où nous aspirons tous,
J'excuserois ton absence cruelle ;
Mais cette Paix si charmante & si belle,
Dont tu formas les genereux desseins,
Ne sera point l'ouvrage de tes mains :
Quoy qu'abbatu, l'ennemy veut la guerre ;
Et cette Paix, qu'attend toute la Terre,
En nul endroit ne se doit terminer
Puisque tes soins n'ont pû nous la donner.
Que sert ta foy si sincere & si grande,
Si mesme esprit n'est pas en Pignerande [1],
S'il suit son ordre, & si de nos traitez
Les instrumens sont si déconcertez?

---

1. D. Gaspar DE BRACAMONTE Y GUZMAN (1595 ?-1676), comte de Peñaranda, conseiller d'Etat espagnol, président du conseil des ordres, président du conseil des Indes, est ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne à la diète de Francfort. Il y est arrivé le 14 mars 1658 (*Gazettes* : 1658, p. 267). Dès le 11 mai, la *Gazette*, publiant des nouvelles de Francfort datées du 28 avril, disait (p. 412) : « On n'attend plus que l'Electeur Palatin, qui doit arriver Mercredy prochain ; et lors on commencera tout de bon à parler d'affaires. Mais, cependant, le Comte de Pignéranda se trouve fort surpris de ce que le Collége Electoral, desormais assez persuadé des sincéres intentions de la France pour la Paix Générale, lui a fait sçavoir qu'il eust à déclarer la résolution du Roy son Maistre, se voyant ainsi obligé ou de déguiser les sentimens de Sa Majesté Catholique, ou de faire voir à tous les Princes de l'Europe que le Conseil d'Espagne n'a jamais eu d'inclination pour cette tranquillité universelle. » Dès l'ouverture de la diète, le plénipotentiaire espagnol emploie toute sorte d'artifices pour retarder les pourparlers de paix ; et le numéro de la *Gazette* paru le 15 juin (c'est-à-dire vers le temps où Bois-Robert écrit la présente épître) raconte tout au long les menés du comte de Peñaranda (p. 528).

Vers la fin de l'année, en octobre, à l'issue de la diète, il sera nommé vice-roi de Naples (*Colleccion de documentos inéditos para la historia de España* : LXXXIV, 565).

L'Ambassadeur, quoy qu'on en veuille croire,
Doit de son Maistre aymer sur tout la gloire,
Et celuy-là parle sans jugement
Qui croit l'avoir définy galamment
Un Fourbe grave, un rusé Politique
Qui va mentir pour la chose publique.
DUC, à ce conte, il falloit t'advertir
De ne bouger, ou d'apprendre à mentir :
Tu n'és point fourbe & ne le peux parestre ;
Ton cœur, jaloux de l'honneur de ton Maistre
Plus que du tien, detesteroit les biens
Qui luy viendroient par de lasches moyens ;
Tu veux la Paix, où ton Roy s'interesse ; [204]
Mais l'Espagnol, nonobstant sa foiblesse,
Croit qu'il ne peut cette Paix inspirer
Sans se trahir, sans se deshonorer,
Flatté sans cesse, en prolongeant la guerre,
Du vain espoir de maistriser la Terre.

A MONSIEUR DE PELISSON[1].

Il luy parle de la maladie de Monsieur le Procureur general, & des autres accidens arrivez dans sa maison[2].

EPISTRE VIII.

[écrite à Paris, en juillet 1658][3]

PELISSON, qui lis dans mon ame,
Qui vois qu'elle est toute de flâme,
Qui sçais les maux qu'elle a soufferts
Pour le cher Maistre que tu sers,
Découvre un peu, s'il est possible,
Quand il doit se rendre visible,
Car il n'est pas en mon pouvoir
D'estre plus long-temps sans le voir.
Depuis mon retour de Touraine,
Tu sçais mon mal, tu sçais ma peine,
Et que, la fiévre qui me prit
Ayant passé dans mon esprit,

1. Paul PELLISSON (a) (1628-1693), conseiller du roi en ses conseils et en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, est aussi,

(a) Et non pas *Pélisson* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2227 : 50382, f° 7).

Je craignis plus pour ce que j'ayme [206]
Que je ne craignis pour moy-mesme.
Mes billets, qui t'ont accablé,
T'ont dit combien j'estois troublé
Et comme, en sortant d'un martyre,
Je r'entrois toûjours dans un pire.
Les jours que j'avois de repos,
Je tremblois pour nostre Heros;
Seul il occupoit ma pensée,
Et, quand ma fiévre estoit passée,
Pour luy je sentois des accés
Dont je craignois plus le succés.
Au fort de mon impatience,
J'oy dire qu'il donne audience;
J'apprens qu'il est visible & sain[4],
Et, sautant du lit tout soudain,
Plein de l'ardeur qui me transporte,
Je me fais mener à sa porte :
Le Medecin a beau prier,
Je sors & le laisse crier.
L'air me fait tomber en foiblesse,
Et là, pour comble de tristesse,
J'apprens, non sans en murmurer,

---

depuis 1657, premier commis du surintendant Foucquet, dont il est le favori. Il a publié en 1653 sa *Relation contenant l'histoire de l'Academie*, qui lui valut d'être admis aux séances de l'académie avant d'être académicien. Il est âgé de 30 ans. Sur le rôle de mécène qu'il joue chez Foucquet, voy. : Châtelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet*... : p. 101-134.

2. Nicolas Foucquet (voy. p. 7, n. 1) fut gravement malade du 16 au 28 juin 1658 : du 23 au 28, on le crut perdu (Lair, *Nicolas Foucquet* : I, 439-441). Il est âgé de 43 ans.

3. Voy. la note précédente et la note suivante.

4. La période dangereuse de la maladie de Foucquet ayant pris fin le 28 juin (voy. la note 2 ci-dessus), ce vers indique que la présente épître est écrite dans les premiers jours de juillet 1658.

Qu'un bel Enfant vient d'expirer [1]
Et que la famille, enfermée,
Est d'ennuy toute consumée.
Ciel ! m'écriay-je, épans sur nous
Les fleaux [2] de ton juste courroux,
Et détourne ta main puissante
De cette maison innocente.
Epargne un Heros genereux
Qui de ta gloire est amoureux ;
Epargne une illustre Heroïne [3]
De qui l'ame est toute divine.
C'estoit assez du premier né
Que sans murmure ils t'ont donné [4] :
Tu le repris, & le dus faire
Parce qu'il ressembloit au Pere
Et qu'enfin tu ne voulois pas
Laisser son pareil icy bas ;
Cette raison fait que je tremble,
Car tout le reste luy ressemble [5] :
Nous reconnoissons tous ses traits
En deux de ses vivans Portraits ;

---

1. On verra plus loin (v. 92-98) que c'est une fille. J'ignore le prénom de cet enfant, dont les généalogistes ne font pas mention.

2. Voy. T. Ier : p. 160, n. 3.

3. Marie-Madeleine DE CASTILLE (1636 ?-1716), seconde femme de Foucquet, qui l'épousa le 4 février 1651. Elle est âgée de 22 ans.
Elle est cousine de Nicolas DE CASTILLE, trésorier de l'Epargne, à qui Bois-Robert a écrit une épître (voy. p. 206).

4. François FOUCQUET, enfant très précoce, mourut à l'âge de 4 ans, à la fin de 1656 (Lair, *Nicolas Foucquet* : I, 392).

5. Les autres enfants vivants de Nicolas Foucquet sont : 1° de sa première femme : Marie (1640-1716), âgée de 18 ans, mariée depuis dix-sept mois (février 1657) à Armand DE BÉTHUNE, marquis de Charost ; 2° de sa seconde femme : Louis-Nicolas (1654-1705), âgé de 4 ans, futur comte de Vaux ; Marie-Madeleine, âgée de 2 ans ; et Charles-Armand, âgé de 15 mois, qui sera plus tard prêtre de l'Oratoire (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 279 : 7282, fos 78 v° et 8 v°).

Que deviendra, s'il les doit suivre,
La vertu que seul il fait vivre ?
Ciel ! ce seroit un attentat
Et contr'elle & contre l'Estat,
Qui seroit certes miserable,
Privé de cét Homme adorable.
Mais, repris-je au mesme moment,
Je m'inquiette follement :
Le Ciel, dont j'ay craint la menace,
N'en veut point à toute la race ;
Il voit bien qu'il ne peut sauver
Cét estat, qu'il veut conserver,
Sans sauver la tige divine [208]
Dont elle prend son origine.
Si nous sommes un peu surpris
Des deux Anges qu'il a repris,
Consolons-nous, & sans foiblesse,
Par les deux autres qu'il nous laisse [1],
Dans lesquels sa Posterité
Vivra jusqu'à l'Eternité.
Imitons la Vertu du Pere
Et la Sagesse de la Mere,
Qui, d'un cœur & constant & fort,
Ont supporté ce coup du Sort.
Ce couple illustre & magnanime,
Dans un ennuy si legitime
N'a ny murmuré ny crié,
Mais en pleurant ils ont prié,
Et, du bras qui peut tout dissoudre,
Leurs pleurs ont arraché la foudre.

1. Pour Bois-Robert, il n'y a donc que les garçons qui comptent.

Je la voyois preste à tomber :
Elle alloit encor dérober
A cette adorable famille
L'espoir qu'elle a dans une fille [1]
Qui de sa mere a la douceur,
Ainsi que sa petite sœur [2],
Et qui sans doute aura sa grace
Si quelque accident ne l'efface.
Déjà pour morte on la pleuroit,
Quand le Ciel, qui la desiroit,
Rendit une fille si chere [209]
Aux vœux d'une si bonne mere.
Tant de sinistres accidens
Et tant de perils évidens
Nous ont donné beaucoup d'allarmes
Et nous ont bien cousté des larmes ;
Mais, sans mentir, j'ay plus que tous
Senty le celeste courroux :
Outre mes douleurs & mes craintes,
J'ay souffert les rudes atteintes
De l'Heroïne qui pleuroit
Et du Heros qui soûpiroit,
Et j'estois doublement sensible
De voir l'un & l'autre invisible.
Puis qu'enfin leurs maux sont passez,
Puis que leurs ennuis sont cessez,
Cher PELISSON, fay que je sçache
Pourquoy nostre Heros se cache.
Si, malgré mes soins & mes vœux,

---

1. Marie-Madeleine : voy. p. 248, n. 5.
2. Sans doute le « bel enfant », dont on avait déjà annoncé la mort.

Ils sont invisibles tous deux,
Fay-leur voir mon desir extréme,
Toy qui sçais combien je les ayme,
Et voy s'il est en mon pouvoir
D'estre plus long-temps sans les voir.

A MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE[1].

Il luy demande s'il est bien vray qu'elle ait de l'estime pour ses Epistres & qu'elle luy ait ordonné de luy en écrire une.

EPISTRE IX.

[écrite après le 4 février 1657] [2]

Comtesse Illustre, Heroïne admirable,
Dont la Naissance est si considerable
Qu'au dessus d'elle on ne voit que les Dieux, [211]
Et ton esprit encor plus glorieux,
Est-il bien vray que, si je t'ose écrire
En petits Vers, tu daigneras les lire ?
Que cét esprit, seul au Monde accomply,
Comme les Dieux de soy-mesme remply,
Souffre un moment que sa gloire s'abbaisse
Jusqu'au neant qu'il voit dans ma bassesse,
Et que mon style, excitant son desir,

---

1. Henriette DE COLIGNY (1618 ?-1673), femme de Gaspard DE CHAMPAGNE, comte de la Suze, est célèbre pour ses élégies ; les personnes de son entourage savent qu'elle les écrit en prose et les fait

Ait l'heur encor d'occuper son loisir ?
Tu me l'as dit, & c'est ce qui me touche :
La Verité qui se plaist dans ta bouche
Fait malgré moy que j'ose presumer
Que je puis plaire à qui peut tout charmer,
Et que le Ciel ne m'est pas trop avare
Si cét esprit si brillant & si rare
Cherche en effet, sans peur de s'abbaisser,
Dans le mien seul dequoy se délasser.
Mais ce plaisir, où mon orgueil se plonge,
Seroit-il point l'effet de quelque songe ?
Non, c'est de toy qu'en effet il me vient ;
Quoy qu'il soit grand, Comtesse, il m'en sou-
Troublant mon cœur enyvré de sa gloire, [vient ;
C'est peu qu'en suite il trouble ma memoire :
Elle doit bien garder un souvenir
Qui la consacre aux siecles à venir.
Tu sçais, Comtesse, en quel lieu de la place[3]
Tu me parlas, & de si bonne grace
Que, transporté de ce que tu me dis [212]
Dans ce beau lieu qui m'est un Paradis,
Je fis ceder sans peine à mes oreilles
Mes yeux charmez de mille autres merveilles.
Dans ce reduit, brilloient comme à l'envy
Cent beaux objets dont l'œil estoit ravy,

---

versifier par ses familiers, tels que Pellison. Il y a quelques années, elle s'éprit du poète Hercule LACGER (voy. p. 79, n. 1) ; « il est à cette heure conseiller à Castres ». Elle a une quarantaine d'années. Dans quelques années (9 août 1661), elle se séparera d'avec son mari, « borgne, ivrogne, endetté ». (Moreri. — Tallemant : IV, 228-240).

Elle est arrière-petite-fille du célèbre amiral de Coligny, tué à la saint Barthélemy.

2. Voy. p. 258, n. 3.

3. La place royale : probablement chez la duchesse de Chaulnes (voy. Livre Ier, Ep. v).

Et j'admiray comme en si peu d'espaces
On eust rangé tant d'Amours & de Graces ;
La tienne, Illustre & sans l'ayde du sang,
Belle Comtesse, y tenoit bien son rang :
Là tes beaux yeux, dans une juste guerre,
Firent quartier aux plus beaux de la terre ;
Là dans ta bouche un soûris gracieux,
Qui secondoit la force de tes yeux,
A mille cœurs, insensibles aux charmes
Des autres yeux, firent rendre les armes.
J'admiray donc ta grace & ton pouvoir
Dans le plaisir qu'on avoit de te voir,
Mais j'en sentis un plus doux, un plus tendre,
Un plus parfait dans celuy de t'entendre.
Un ton mélé d'agreables langueurs,
Par ta voix seule ébranla bien des cœurs.
Mais tu fis bien d'autres Metamorphoses :
Quand on gousta la substance des choses,
On fit ceder la belle Antiquité
A cette heureuse & riche nouveauté,
Et l'on crut voir dans ta belle Elegie
Tous les secrets qu'on cherche en la Magie.
« O ! m'écriay-je, ornement de nos jours, [213]
« Reyne des Vers & Mere des Amours,
« Comtesse Illustre, Heroïne admirable,
« Quel esprit rare au tien est comparable ?
« Souffre au Parnasse entre tes Courtisans
« Ses plus fameux, ses plus grands Artisans,
« Et permets-leur d'apprendre à ton exemple
« L'Art qui tout seul te rend digne d'un Tem-
Quand on eut donc sur tes charmes divers [ple. »
Loué fort haut la douceur de tes Vers,
Je fus surpris quand tu me fis connestre

Qu'en ce bel Art je n'avois point de Maistre,
Que, d'un Horace imitant les douceurs,
Seul sur tes pas je suivois les neuf Sœurs,
Et que j'avois un talent admirable
Qui, dans son genre, estoit inimitable [1].
« J'en voy, dis-tu, qui plus loin ont passé
« Le dramatique, & qui t'ont devancé ;
« Quelqu'un encor te surpasse au Lyrique ;
« Mais on te cede au genre Satyrique ;
« Et, pour l'Epistre en Vers libres et doux,
« On te peut dire unique parmy nous :
« Jusqu'où tu vas, nul art ne peut atteindre,
« Tu peins si bien ce que tu veux nous peindre
« Qu'on ne peut mesme imiter en parlant
« Ton style aisé, naturel, & galand ;
« Et, ce qui fait qu'en ce genre on t'admire,
« Nul que toy seul n'y dit ce qu'il veut dire [2]. »
Je baissé l'œil de honte à ce discours ; [214]
Mais quelque Dieu, qui vint à mon secours,
Me fit lever la teste, à la nouvelle
Qui me venoit d'une bouche si belle ;
« Outre, disois-je en prenant son party,
« Qu'elle est fidele & n'a jamais menty,
« Celle qui parle avecque tant de grace
« Plus que nulle autre a credit au Parnasse ;
« Tous ses secrets, qui luy sont découverts,
« Luy donnent droit de bien juger des Vers :
« Chasse donc loin ta pudeur, qui s'oppose
« A son Eloge, & crois-en quelque chose. »
Je ne sçay pas si je fus transporté

1. Voy. p. 11, n. 1.
2. Voy. T. Ier : p. 204, n. 3.

Du doux plaisir de me voir exalté
Quand dans mon cœur tu glissas ta louange,
Mais ce jour-là tu me parus un Ange.
Lors je connus qu'un favorable accueil
N'affoiblit point la force d'un bel œil,
Et qu'un soûris d'une obligeante bouche
Ne gaste rien dans l'ame qu'elle touche.
Veux-tu sçavoir ce qui m'embarassa ?
J'eus peur d'abord, quand ta voix m'encensa,
Qu'un tel honneur, qu'on avoit peine à croire,
En m'élevant ne fist tort à ta gloire.
Tu le connus, &, pour me rasseurer,
« Ouy, repris-tu, j'ay droit de t'honorer :
« Le grand Gombaut [1], Benserade [2], Corneille [3],
« Ce Pelisson [4] dont tu me dis merveille,
« Ce noble cœur, cét esprit éclâtant [215]
« Ont mesme goust, & t'en ont dit autant ;
« Scaron [5], Brebeuf [6], Chapelain [7], & Ménage [8]

---

1. Jean-Oger Gombauld (1590 ?-1666), académicien, est âgé d'environ 68 ans. Il a récemment fait imprimer ses *Epigrammes* (6 février 1657) ; sa tragédie *Les Danaïdes* va bientôt paraître ou a déjà paru (8 septembre 1658).

2. Isaac de Bensseradde (1613-1691) (voy. T. Ier : p. 221, n. 4) est âgé d'environ 45 ans. Il a renoncé depuis longtemps à écrire des comédies et des tragédies. Il compose maintenant les vers de presque tous les ballets qui se dansent à la cour.

3. Pierre Corneille (1606-1684) est âgé d'environ 52 ans. Il a renoncé au théâtre depuis l'échec de *Pertharite, Roy des Lombards* (1652). A Rouen, où Corneille habite maintenant, marguillier de sa paroisse, et où il continue la traduction de *L'Imitation de Jesus Christ*, Molière et sa troupe viennent de faire un assez long séjour, et Corneille est devenu amoureux d'une actrice de la troupe, Mlle du Parc, à qui il a adressé de délicieuses pièces de vers ; en même temps, il s'est repris de passion pour le théâtre : bientôt, avec *Œdipe* (représentée le 24 janvier 1659), il commencera une seconde série de tragédies.

4. Sur Paul Pellisson, voy. p. 246, n. 1.

5. Paul Scarron (voy. p. 119, n. 1) est âgé d'environ 48 ans.

6. Le poète Georges de Brébeuf (1616 ?-1661), gentilhomme normand, s'est rendu célèbre par sa traduction de *La Pharsale* de

« A ton Talent donnent mesme avantage ;
« Jusqu'au Rainsi[9], l'opposé d'un flatteur,
« Jusqu'à Boileau[10], ce grand Observateur,
« Jusqu'à Sapho[11], cette Muse vivante,
« Aiment le jeu de ta veine galante ;

Lucain (1654). Depuis, il a publié *Lucain travesty* (1656) et des *Poësies diverses* (1658). Il est âgé d'environ 42 ans, et compte depuis plusieurs années parmi les protégés de Foucquet (Moreri).

7. Jean Chapelain (1595-1674) (voy. T. Ier : p. 40, n. 1) est âgé d'environ 63 ans.

8. Gilles Ménage (1613-1692) habite un appartement au cloître Notre-Dame ; il y tient, tous les mercredis, une assemblée appelée par lui *mercuriale*, fréquentée par quantité de gens de lettres. Il est âgé d'environ 45 ans (Moreri).

9. Jacques Bordier (?-1666), seigneur du Raincy, extravagant et « impétueux », est ami de Scudéry, de Pellisson, etc... (*Œuvres de Scarron* : I, 209). « Estant allé à Rome, il y passa pour le plus fou des François qui y eussent encore esté... Entre chien et loup, il alloit par certaines rues tout nu, enveloppé d'un drap qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme... Il se delecta de passer pour impie... Ceux qui le frequentent disent qu'il n'a pas l'ame mal faitte... Il sera quelquefois trois heures sans dire un mot, mesme en visite... Il employe tout son temps à s'habiller. Quelquefois il n'est pas prest à quatre heures du soir. » (Tallemant : IV, 374-380). Il écrit des vers assez agréables.

Son père, Jacques Bordier (?-1660), seigneur du Raincy, est « filz d'un chandelier de la place Maubert ». Autrefois secrétaire du conseil du roi, il fut quelque temps exilé par Richelieu pour lui avoir tenu tête dans des circonstances qui donnèrent lieu à une épigramme fameuse de Laffémas, se terminant par les deux vers :

Pour estre filz d'un chandellier
Il a bien manqué de lumiere.

Il est maintenant intendant des finances ; il s'est fait bâtir, au Raincy, une maison luxueuse : construite par Louis le Vau, décorée par Charles le Brun, François Perrier, Charles du Fresnoy, entourée de jardins par André le Nostre, elle lui a coûté plus d'un million de livres. Après sa mort, ses fils, en 1663, vendront ce château à la princesse palatine (Tallemant : IV, 374-376. — Chavard & Stemler, *Recherches sur le Raincy* : p. 10-13, 62).

10. Gilles Boileau (voy. p. 186, n. 1) est âgé d'environ 27 ans.

11. C'est ainsi que les poètes de l'époque appellent Madeleine de Scudéry (1607-1701). Agée d'environ 51 ans, elle travaille à sa *Clelie*, interminable roman dont elle a déjà publié les trois premières parties, chacune en deux volumes (1654, 1655, 1657) ; les deux dernières (quatre volumes) paraîtront en 1660.

« Conrart[1] l'estime, & les Dieux de la Cour
« T'ont exhorté de la donner au jour;
« Le grand SEGUIER[2] luy-mesme le desire,
« Et par avance il t'a donné sa cire[3].
« Peut-tu donc estre ou parestre surpris
« De mon suffrage, apres ces grands espris?
« Ouy, je l'estime, & c'est à juste titre.
« Haste-toy donc de m'écrire une Epistre :
« J'en ay leu dix, dont j'ay l'esprit si plein
« Que, si j'occupe & ton cœur & ta main,
« Je vivray mieux dans tes Vers qu'on imprime
« Que dans les miens dont tu fais tant d'estime. »
J'obeïs donc à ton Commandement.
Je te diray pourtant sincerement,
Quelque dessein que tes yeux adorables
Fassent icy de m'estre favorables,
Qu'en leur faveur tu mènageras mieux
Tous les momens qui te sont precieux.
Tu connois bien que, pour se satisfaire, [216]
C'est en eux seuls qu'ils ont droit de se plaire;
De cette Epistre ils seront peu touchez :
Ces yeux toûjours doivent estre attachez
Sur ton Miroir, quand ils cessent de lire
Avec transport ce que tu viens d'écrire.

---

1. Valentin Conrart (voy. T. Ier : p. 243, n. 1) est âgé d'environ 55 ans.

2. Pierre Séguier, chancelier de France et garde des sceaux, « protecteur » de l'académie, est âgé d'environ 70 ans.

3. Le privilège, pour l'impression du volume d'*Epistres en vers* de Bois-Robert qui paraîtra en mai 1659, est daté du 4 février 1657 (voy. p. 287). La présente épître est donc écrite postérieurement à cette date.

A MADAME LA MARQUISE DE S. ANGE[1].

Il la remercie d'avoir osé soustenir son innocence pendant sa disgrace[2].

EPISTRE X.

[écrite dans les derniers mois de 1657][3]

Beauté charmante & secourable,
Qui daignez m'estre favorable
Et qui, sans craindre le danger,
M'avez bien osé proteger
Au milieu de tant d'impostures
Et de bizarres conjunctures,
Puisque l'on sçait de tous costez
Ce que je dois à vos bontez,
Souffrez que je fasse parestre
Qu'au moins je sçay les reconnestre ;
Si ce petit remerciment
Ne marquoit mon ressentiment,
Serois-je pas, belle Enemonde,
Le plus ingrat homme du monde ?

---

1. Ennemonde SERVIENT (?-?), première femme de François LE CHARRON (1626 ?-1702), marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine-mère, est fille d'Ennemond SERVIENT (1596 ?-

Pour vous mes vœux sont impuissans ; [218]
Je puis vous offrir quelque encens,
Si vostre belle Renommée
Se paist d'une vaine fumée ;
Mais, pour vous les plus doux parfums
Du Parnasse estant si communs,
Je crains que l'encens que j'appreste
Ne vous fasse mal à la teste.
Que puis-je donc faire pour vous,
Si mes Vers, quoy que nets & doux[4],
N'ont la vertu ny la puissance
De marquer ma reconnoissance ?
Il faut cependant m'y borner :
C'est tout ce que je puis donner ;
Et, si vous regardez encore
Un cœur zelé qui vous adore,
Le peu que j'ose vous offrir
Se pourra peut-estre souffrir.
Certes, lors que je considere
Qu'au hazard mesme de déplaire,
Vous & vostre Espoux genereux,
Osant deffendre un mal-heureux,
Avez bravé divers obstacles,
Je voy, comme on void des miracles,
Deux ames qui vivent encor
Comme on vivoit au siecle d'or.

1679), qui est ambassadeur en Savoie depuis 1653 ; elle est donc nièce du célèbre Abel SERVIENT, surintendant des finances, ainsi que de François SERVIENT (1600 ?-1659), évêque de Bayeux. Elle est aussi cousine germaine de Hugues DE LIONNE (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 87 : 2293, f° 2 ; *Dossiers bleus* 613 : 16157, f°s 13 et 14).

2. Voy. p. 237, n. 2.

3. Voy. p. 262, n. 2, et p. 264, n. 3.

4. Voy. p. 11, n. 1.

Preschant tout haut mon innocence,
Vous irritiez une Puissance
Qui, sur d'autres vains fondemens, [219]
Pretextoit ses ressentimens ;
Vous voyiez ma perte asseurée :
Vous sçaviez qu'on l'avoit jurée ;
Vous voyiez de tous les costez
Mes Protecteurs épouvantez ;
Mon mal devenoit incurable ;
A prendre un party miserable
Le peril estoit évident,
Et vous me serviez cependant.
Quelle ame ardante & vigoureuse,
Quelle ame, de gloire amoureuse,
Icy bas a jamais porté
Plus haut la generosité ?
Quelle vertu mieux que la vostre,
Aux Siecles plus beaux que le nostre,
A jamais induit les mortels
A luy consacrer des Autels ?
Moy qui l'éprouve, je l'admire,
Et c'est tout ce que j'en puis dire.
O que cét Oncle glorieux [1],
Qu'on revere parmy nos Dieux,
Doit, avec le charme & la grace
D'un tel Ange issu de sa race,
Aymer son grand cœur aujourd'huy
Si noble & si digne de luy !
S'il vous connoist, belle Enemonde,
Il est le plus heureux du monde.
Qu'on m'a faussement soupçonné ! [220]

1. Abel Servient (voy. p. 259, n. 1, et p. 168, n. 1).

Qu'on s'est à tort imaginé
Qu'autrefois il me prit envie
D'attaquer cette Illustre Vie[1] !
J'aurois esté bien enragé.
Grace à Dieu, je m'en suis purgé :
Le grand JULE a bonne memoire ;
Il en a sceu toute l'Histoire ;
Il peut redire en temps & lieu
Ce qu'il sceut du grand Richelieu
Sur cette importante matiere
Qu'il examina toute entiere.
Il fera ce qu'il m'a promis :
Il confondra mes ennemis
Devant cét Homme que j'adore[2].
Je ne sçay s'ils vivent encore,
Mais, Enemonde, je sçay bien,
Au moins, que vous n'en croyez rien,
Et que, si de mon innocence
Vous n'aviez pas pris connoissance,
Vous ne m'auriez jamais connu ;
J'aurois esté tres-mal venu
Dans cette Maison si charmante
Où j'ay pris port dans ma tourmente,
Où mes chagrins & mes soucis
Se sont si souvent adoucis.
Vous m'avez esté secourable
Parce que cét Homme adorable,
De qui je vous disois du bien, [221]
Faisoit nostre unique entretien,

1. Servient n'a cessé d'en vouloir à Bois-Robert depuis son exil de 1636-1643, dont il attribue la cause à celui-ci (Tallemant : IV, 405). Voy. ci-dessus Livre III, Ep. x.
2. Bois-Robert et Servient ne sont donc pas encore réconciliés.

Et que je vous l'ay fait connestre
Tel qu'il fut aupres de mon Maistre.
Bien loin de l'avoir offensé,
A quoy je n'ay jamais pensé,
J'ay rendu de ses avantages
Les plus fidelles témoignages.
J'ay connu prés du grand Armand
Ce cœur & cét esprit charmant,
D'où j'avois tiré conjecture
De cette Puissance future.
J'en ay parlé comme sçavant,
Et j'atteste le Dieu vivant
Que, dans sa haine, on m'a veu faire
(Pour l'avoir jugé necessaire
Au bien d'un Estat agité)
Des vœux pour sa prosperité.
Je prens part, sans autre esperance,
Au bien qu'il procure à la France.
Combien de fois vous ay-je dit
Que, sans viser à son credit,
Quand il eust eu le cœur d'un Scythe
J'aurois adoré son merite ?
Je sçay qu'un temps il m'a haï ;
Mais un méchant m'avoit trahy
Sur le rapport d'un adversaire ;
Quoy qu'il le connust pour faussaire,
Il avoit eu lieu de penser [222]
Que j'avois osé l'offenser [1].
Mais il a l'ame juste & bonne,
Et, comme on m'a dit que Lyonne [2]

---

1. Voy. Livre III, Ep. x : vers 149-152.
2. Hugues de Lionne : voy. p. 265, n. 1.

Et Saint Agnen [1] l'ont détrompé,
Mon faussaire est bien attrappé :
Il n'ose plus lever la veue,
On le montre au doigt par la rue,
On l'abhorre & fuit en tous lieux
Comme un Espion odieux
Qui, par ses rapports detestables,
S'est banny de toutes les tables.
Enfin j'ose bien vous jurer
(Et vous en pouvez asseurer
Ce divin Homme que j'admire)
Que c'est à son cœur que j'aspire.
Je suis sur l'estat [2], & voy bien
Qu'il pourroit me faire du bien ;
Je sçay qu'il a la clef du coffre ;
Mais asseurez-le que, s'il m'offre
Ses tresors ou son amitié,
J'en choisis la belle moitié ;
Car ce seroit trop, ce me semble,
D'avoir toutes les deux ensemble [3].

---

1. Le comte de Saint-Aignan : voy. Livre III, Ep. x.
2. Voy. T. I[er] : p. 65, n. 2.
3. Ces six derniers vers sont presque identiques aux six derniers vers d'une *Epigramme* adressée à Paget (*Epistres* de 1659 : p. 283 des *Autres Œuvres*). Cette épigramme et la présente épître doivent être écrites à peu près en même temps. Or l'épigramme est accompagnée de cette mention : « Ce fut sur cette Epigramme que Monsieur de Lyonne me regagna l'amitié de Monsieur Servien, apres vingt-deux ans de haine. » Puisque la haine de Servient pour Bois-Robert remonte à février 1636 (voy. p. 168, n. 1), leur réconciliation date donc de 1658 ; on verra plus loin (p. 281, n. 1) qu'il faut placer cette réconciliation en janvier ou février 1658. La présente épître doit par conséquent être écrite dans les derniers mois de 1657.

A MONSIEUR DE LYONNE[1].

Il le remercie de l'avoir reconcilié avec Monsieur Servien[2].

EPISTRE XI.

[écrite en janvier ou en février 1658] [3]

Illustre & genereux LYONNE,
Dont la haute Vertu m'estonne
Dans ce temps dur & mal-heureux
Sterile en Hommes genereux,
Enfin c'est par ta bonté rare,
Dont tu ne fus jamais avare,
Qu'apres avoir desesperé
De voir un Ministre adoré
Je satisfais à cette envie
Qui fait le repos de ma vie.
Je ne l'ay pas veu seulement,
Ce visage doux & charmant

---

1. Hugues DE LIONNE (a) (1611-1671), seigneur de Berny, maître des cérémonies des ordres du roi, s'est distingué récemment, à trois reprises, comme ambassadeur extraordinaire : en 1655 en Italie pour

(a) Et non *de Lyonne* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1783 : 41192).

Pour qui tu m'as veu tout de flâme : [224]
J'ay veu son cœur, j'ay veu son ame ;
Et, si selon mes vœux ardans
J'ay penetré jusqu'au dedans,
Je pense (admire mon audace)
Que je reprenois quelque place
Dans ce cœur, que tu m'as gagné
Et qui sans toy m'eust dédaigné.
LYONNE, admire ton Ouvrage,
Et voy quel notable avantage
Tu m'as aujourd'huy procuré,
Me monstrant cét Homme adoré.
Depuis que le plus grand des hommes
S'éclipsa du Siecle où nous sommes
(Tu vois que je marque en ce lieu
L'Incomparable RICHELIEU),
Toute la Cour, je le confesse,
Me fut un Objet de tristesse :
J'avois peine à porter les yeux
Sur ces endroits delicieux,
Témoins de ma gloire passée
Qu'avec luy je vis éclipsée[4] ;
LYONNE, on ne me connut plus :

faire élire le pape Alexandre VII, puis en 1656 en Espagne, et en 1657 à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur ; il profita de cette dernière ambassade pour constituter la ligue du Rhin. Il est âgé de 47 ans. Dans un an (juin 1659) il deviendra ministre d'Etat ; et, lorsque le roi prendra en mains le gouvernement (avril 1663), Hugues de Lionne sera l'un de ses trois grands ministres : il sera chargé des affaires étrangères (Moreri).

2. J'ai déjà dit (p. 168, n. 1) que Hugues de Lionne est neveu de Servient.

On verra plus loin (p. 281, n. 1) que la réconciliation de Bois-Robert et de Servient date de janvier ou février 1658.

3. Voy. la note précédente (dernier alinéa).

4. Voy. T. Ier : p. 47, n. 7.

Non seulement j'estois exclus
De mes secrettes avenues,
Aux Ministres mesme inconnues,
Mais, faisant ma Cour aux Huissiers,
Je vy que jusqu'aux Officiers,
Qui m'adoroient sous ce grand Maistre, [225]
Avoient peine à me reconnestre [1].
Enfin JULE au gouvernement
Vint marcher sur les pas d'Armant,
Et, comme j'aymois ce grand Homme
Avant qu'il fust Prince de Romme,
Je fus consolé de le voir
Dans sa gloire & dans son pouvoir.
Mais la grandeur de sa fortune
Luy devint bien-tost importune,
Et le Destin me l'arracha
Dés le moment qu'il se cacha ;
Non, je n'eus pas l'ame assez forte
Pour aller en vain à sa porte
Chercher un cœur qu'il me donnet
Autresfois dans son Cabinet [2] :
Dés que j'eus perdu mes Entrées,
Je me sauvay dans des Contrées
Où je vy, selon mes souhaits,
Regner l'innocence & la paix.
Mais je perdis bien-tost l'envie
De cette obscurité de vie,
Et, malgré l'amour des neuf Sœurs,
Je m'ennuyé de ses douceurs.

---

1. Voy. T. Ier : p. 23, n. 2, dernier alinéa, et (toujours au T. Ier) Ep. III, v. 38 et suiv., Ep. IX, v. 47 et suiv..

2. Sur la difficulté qu'il y a à voir Mazarin, voy. T. Ier, p. 47, n. 3.

Mes amis, qui me rappellerent,
Tout de nouveau me signalerent ;
Je revy JULE en son éclat ;
J'aymé la Cour, j'aymé l'Estat ;
Le Roy me trouvoit agreable, [226]
Et dans son Enfance adorable
J'admirois mille qualitez
Dont mes sens estoient enchantez ;
Content, j'appliqué mon estude
A chasser toute inquietude.
Mais, las ! j'appris en revenant
(Et ce coup-là fut surprenant)
Qu'Abel avoit repris sa place,
Et que j'estois dans sa disgrace [1] ;
Que, tout puissant comme il estoit,
Dans son ame il me detestoit ;
Que, sur le rapport d'un faussaire,
Ce Ministre si necessaire,
Rappellant de vieux sentimens,
Sur mes petits appointemens
Par une méchante coustume
Chaque an donnoit un trait de plume.
JULE, qui sçavoit bien pourquoy,
M'en plaignit, & s'offrit à moy,
Connoissant que j'estois sans crime,
Pour me regagner son estime.
Mais, si je m'y fusse attendu,
Tu vois bien que j'estois perdu :
Ce grand Homme est inaccessible,

---

1. Cela se passait donc à la fin de l'hiver de 1652-1653, puisque c'est le 8 février 1653 que Servient fut, ainsi que Foucquet, nommé surintendant des finances (voy. p. 168, n. 1).

Et, quand il veut estre visible,
Il faut bien estre aymé de Dieu
Pour sçavoir & l'heure & le lieu [1].
Pour voir ma peine terminée, [227]
Je m'obstiné plus d'une année
A voir si j'aurois son accés,
Et ce fut toûjours sans succés.
Au defaut donc de sa puissance,
J'eus recours à ton assistance :
Tu parlas genereusement,
Mais ce fut inutilement ;
La bonace n'estoit pas preste ;
Le sort vouloit que la tempeste
Sur moy fist un plus grand effort
Avant que j'arrivasse au port.
Dés qu'on vit que ce grand Ministre
Sur une avanture sinistre
Me crut coupable, & m'avoit mis
Dans le rang de ses ennemis,
Mon delateur eut cent complices,
On me fit cent mauvais offices,
Chacun à l'envy m'accabla,
Et mon mal-heur en redoubla
Jusques-là qu'une Auguste Reyne
Me jugea digne de sa haine,
Crut ces rapports sans balancer,
Et de Paris me fit chasser [2].
Mes amis, qui, pleins de puissance,
Voyoient clair dans mon innocence,
Dans peu de mois me firent voir

1. Voy. T. Ier, p. 47, n. 3.
2. Sur cette disgrâce de Bois-Bobert, voy. p. 237, n. 2.

De prompts effets de leur pouvoir ;
JULE se mit mesme à leur teste [228]
Et dissipa cette tempeste ;
Toute sa famille en parla,
M'en écrivit, m'en consola ;
Sur tout l'Illustre Geronime [1],
Cette Sœur forte & magnanime
Dont la Parque a trenché les jours,
Parut ardante à mon secours ;
Et, comme cette sainte Dame
Avoit penetré dans mon ame
Et qu'elle en vit tous les ressorts,
Elle employa tous ses efforts
Pour faire voir une innocence
Dont elle avoit pris la défence [2].
Faloit-il qu'apres cét effort
Je fusse témoin de sa mort ?
Qu'une ame si grande & si belle,
Qui laisse une gloire immortelle,
Comme une autre fust icy bas
Sujette à la Loy du trépas ?
Si j'en pers jamais la memoire,
Si jamais, charmé de sa gloire,
Je cesse de la publier,
Que le Ciel me puisse oublier.
Il faut qu'icy je te confesse
Et ma douleur & ma foiblesse.
J'ay vogué quarante ans & plus [3]
Parmy le flus & le reflus

1. Geronima Mazarini, c'est-à-dire Mme Mancini : voy. p. 236, n. 1.
2. Voy. Livre IV, Ep. vi.
3. Depuis 1617 (voy. p. 14, n. 1).

De cette Mer tantost flatteuse, [229]
Tantost rude, & toûjours douteuse ;
J'ay discerné tout à loisir
Quelle est sa peine & son plaisir,
Et j'ay reconnu que la peine
Estoit toûjours la plus certaine :
On y coule de doux momens,
Mais qui, sujets aux changemens,
Laissent, à qui se les propose,
Le repentir pour toute chose.
Je me suis veu prisé, chery ;
J'ay passé pour le favory
Du plus grand Homme de la Terre ;
Mais on m'a cassé comme un verre
Dés que j'ay perdu son appuy ;
Et tel, qu'on adore aujourd'huy,
Sera demain par avanture
En aussi mauvaise posture.
Je me console en ce seul point
Que la Vertu n'y change point,
Et j'ay reconnu par épreuve
Que qui fait un bien le retreuve.
Tu m'as veu servir autrefois
Ceux qu'on voit dans les grands emplois ;
Comme j'avois le cœur du Maistre,
Les plus grands me vouloient connestre ;
Tu sçais bien pour qui j'ay passé :
La voix publique a confessé
Que j'estois grand faiseur d'Office, [230]
Et croy qu'elle m'a fait justice [1].
Tu me rends ce que j'ay presté,

1. Voy. T. Ier : p. 23, n. 1.

Par pure generosité
Car tu fus l'unique entre mille
A qui je parus inutile,
Et, du bien des autres ravy,
Tu me sers comme j'ay servy.
Ta belle ame, en vertus feconde,
Me fait encore aymer le monde ;
Sans toy j'en serois rebuté,
Car on m'a trop persecuté,
Moy qui, plus qu'on ne sçauroit croire,
De cét Estat aymé la gloire,
Qui, dans nos desordres passez,
Ay fait teste à des insensez [1],
Moy qui cent fois ay veu ma vie
Par ces furieux poursuivie,
Qui, seul de tous les Escrivains,
Ay rendu leurs Libelles vains,
Moy qui d'ailleurs ay fait parestre
Dans les menus plaisirs du Maistre
Ce que peut un zele amoureux
Et qui n'y fus pas mal-heureux [2],
Moy qui, pour son Ministre encore
Et pour tous les siens que j'honore,
Ay fait cent Ouvrages divers
Qui dureront dans l'Univers [3].

---

1. Voy. p. 240, n. 1.

2. En 1653, il écrivit sa comédie *Les trois Orontes* « par l'ordre & le commandement absolu » du roi, et fut « assez heureux pour divertir toute la Cour par sa representation » (voy. l'épître dédicatoire de cette comédie).

En février 1655, dans le *Ballet des plaisirs*, dansé par le roi, fut intercalée une comédie en un acte de Bois-Robert : *L'Amant ridicule.*

3. Sans parler des poésies diverses, trois épîtres de Bois-Robert sont adressées à Mazarin (*Epistres* de 1646 : Ep. II et XVI ; *Epistres* de

Tout beau, Muse ! tu n'es pas sage, [231]
Tay-toy, n'en dy pas davantage ;
On sçait d'où ce mal m'est venu,
On l'a souffert, on l'a connu ;
Il faut bien qu'enfin j'y succombe :
Mon Protecteur est sous la tombe.
Je ne puis te dissimuler
Que, quand je me vis exiler
Et que pour toute recompense
On m'ordonnoit la Penitence,
Je fis vœu d'abhorrer la Cour
Et de choisir quelque sejour
Où je pusse, éloigné du vice,
Me rendre à moy-mesme justice,
Où je peusse en repos gouster
Un bien qu'on ne sçauroit oster.
Mais ces beaux mouvemens cederent
Aux amis qui me rappellerent ;
Dés qu'aupres d'eux je me revy,
« Vous m'avez dignement servy,
« Leur dis-je, & vous me voyez libre.
« La Seine vaut mieux que le Tibre,
« Où je m'enfuyois exilé
« Si vous ne m'eussiez rappellé.
« Mais sans vous aurois-je eu l'envie
« De gouster ma premiere vie ?
« Je crains bien, amis genereux,

1659 : Livre Ier, Ep. i), et une à sa sœur Mme Mancini (*Epistres* de 1659 : Livre IV, Ep. vi).

Les Epistres de 1646 sont dédiées à Mazarin, ainsi que la comédie *L'Inconnue* (1655). La comédie *Les Coups d'Amour et de Fortune, ou l'Heureux infortuné* (1656) est dédiée à un neveu de Mazarin, Philippe Mancini (1641 ?-1707), colonel de cavalerie.

« De ne vivre pas plus heureux :
« La Cour, qui fit mon avantage, [232]
« N'est plus sans doute à mon usage,
« Et je n'y sens plus rien de doux
« Que l'honneur d'estre aymé de vous.
« N'esperez plus que l'on m'y voye
« Avecque cét esprit de joye
« Qui de vos innocens desirs
« Faisoit autrefois les plaisirs :
« Dans ce Siecle dur & farouche,
« Je n'ose plus ouvrir la bouche ;
« Vous m'asseurez que je vous plais,
« Que je suis meilleur que jamais,
« Que vous admirez mes manieres,
« Et que je brille de lumieres
« Qui feroient honte, en mes vieux ans,
« Au feu des jeunes Courtisans ;
« Chers amis, j'en croy quelque chose,
« Mais il faut tenir bouche close
« Dans un temps barbare & maudit
« Où l'on corrompt tout ce qu'on dit,
« Où, soit qu'on parle ou que l'on rime,
« D'un badinage on fait un crime,
« Bref où l'on tourne à contre-sens
« Les discours les plus innocens.
« Pour moy, j'ay par tout des copies
« Qui feroient passer pour impies,
« Dans leur art de mal debiter,
« Des Saints qu'ils voudroient imiter ;
« Et je voy la Cour toute pleine [233]
« De ces sots-là qui font ma peine ;
« Qui pis est, on les croit assez,
« Et gens de bien en sont chassez.

« Quand vous verriez quelque apparence
« Que j'y peusse estre en asseurance,
« Y puis-je vivre avec plaisir ?
« Rien n'y répond à mon desir :
« JULE, qui peut m'estre propice
« Quand on me fait une injustice
« Et qui la pourroit empescher,
« Met trop de soin à se cacher [1],
« Et je n'éprouve point sa grace,
« Quoy que je fasse ou qu'on me fasse ;
« Enfin, quand il me souffriroit,
« Ma peur peut-estre finiroit,
« Mais en ce lieu me puis-je plaire
« Où Servien m'est si contraire ? »
LYONNE, ayant ainsi parlé,
Je fus aussi-tost consolé ;
On me promit ton assistance,
Et, l'acceptant sans resistance,
J'en sentis bien-tost des effets
Qui passerent tous mes souhaits :
Tu me fis voir ce divin Homme
Que par tout sa vertu renomme ;
J'en eus un accueil amoureux ;
Il m'ouvrit ce cœur genereux
Qui du bien solide est la source, [234]
Et m'ouvrira jusqu'à la bourse
Pour peu que j'ose l'en presser.
Mais ce n'est pas là mon penser :
Tu peux luy donner asseurance
Que j'ay perdu toute esperance
De brevets & de pensions ;

1. Voy. T. Ier, p. 47, n. 3.

J'ay de plus nobles passions :
Je cherche ce cœur magnanime,
Mais je me borne à son estime ;
Encore est-ce trop de moitié :
Je me borne à son amitié
Sans qu'aucun bien-fait la soûtienne.
Mais je demande aussi la tienne,
Amy solide & genereux,
Pour achever de vivre heureux,
Pour éluder les artifices,
Pour braver les mauvais offices,
Et pour rire au nez des flatteurs,
Des Cagots & des Delateurs.

A MONSIEUR DE MARANDÉ.[1]

Il se plaint à luy des vaines promesses de Monsieur Servien.

EPISTRE XII.

[écrite peu de temps après le 25 avril 1658][2]

Mon cher MARANDÉ, c'en est fait :
Je suis rebuté tout à fait.
Fai-moy rendre mes Ordonnances ;
Si je ne fonde mes finances
Que sur le sein de Servien,
Asseurément je ne tiens rien.
Tu vois qu'il me tient en haleine
Depuis mainte & mainte semaine,
Qu'il s'est vingt fois determiné,
Et qu'enfin il n'a rien signé.
Il m'aime, il me fait bon visage ;
Mais je demande davantage.
Il n'a plus le ton negatif ; [236]

---

1. Charles Marandé (a) (?-1679), seigneur de Berlière, maître d'hôtel du roi depuis 1628, fut chargé par Mazarin de plusieurs négociations secrètes ; ce fut lui qui, en mai 1650, alla prendre à Péronne

(a) Et non pas *de* Marandé.

Mais, quand on n'est point effectif,
J'aime mieux un ton qui refuse
Qu'un doux langage qui m'abuse.
Quarante ans de Cour m'ont appris
A n'estre plus duppe à ce pris :
Un Sur-Intendant qui caresse
Ne fait rien s'il ne fait largesse ;
Sans argent il n'est point amy
Ou ne l'est certes qu'à demy ;
Rien ne luy sert d'estre accostable,
D'estre civil, de tenir table,
S'il manque à fournir le contant,
Car c'est là le point important.
Ton Maistre est charmant, je l'avoue,
Il sert l'Estat, JULE s'en loue,
Son grand esprit est admiré,
Je le voy par tout reveré,
Il a cent qualitez divines ;
Mais cette Rose a ses épines :
Je m'y suis le dernier picqué,
Et j'ay veu qu'on s'en est moqué.
Je sçay qu'enfin la vieille Romme
Ne vid jamais un plus grand Homme ;
Mais il manque en un fort grand point : [237]
C'est qu'il promet & ne tient point.

---

le comte de Peñaranda et l'accompagna jusqu'à Irun. « Pendant huit années il a fait la premiere Commission des Finances avec une entiere integrité ». Il est conseiller d'Etat depuis le 2 novembre 1652 (Tessereau : I, 626. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 1833 : 42392, f° 5).

Son frère, Léonard MARANDÉ, greffier à la cour des aides (Tessereau : I, 626) et aumônier du roi, a publié deux ouvrages philosophiques : en 1624 le *Jugement des Actions humaines*, dédié au cardinal de Richelieu, et en 1642 l'*Abregé curieux et familier de toute la Philosophie*...

2. Voy. p. 284, n. 1.

J'ay tort toutefois de me plaindre,
Moy qui me suis voulu restreindre,
Parlant d'argent & d'amitié,
A la plus parfaite moitié [1];
Il me l'a sans peine accordée
Si tost que je l'ay demandée :
Il m'a fait voir son cœur à nu ;
C'est un tresor que j'ay connu ;
Il vaut mieux que l'argent qu'il offre
Et qui ne sort jamais du coffre.
Enfin je m'estois borné-là
L'heureux jour qu'il me rappella,
Qu'en ce cœur je repris ma place,
Et qu'il me remit en sa grace.
Tu sçais qu'il m'en vouloit à tort,
Par un pur caprice du sort,
Et, tant qu'a duré ce caprice,
Mon nom m'a fait mauvais office.
Ce nom estoit couché par tout ;
Mais, persecuté jusqu'au bout
Dans mes pretentions frivoles,
Il le raya de tous les rolles,
Et m'osta jusques aux deniers
Où sont bornez les Aumosniers.
Il me le confessa luy-mesme
Le jour qu'il me dit : « Je vous ayme »
En m'embrassant ; « Je vous promets, [238]
« Dit-il, si vostre nom jamais
« Se rencontre en quelque ordonnance,
« Que je signe sans repugnance. »
Ce propos-là fut avancé,

1. Voy. Livre IV, Ep. x : v. 146-148.

Dont il se seroit bien passé,
Car je tiens un exact controlle
De ceux qui manquent de parole.
Croyant donc me voir bien remis
Au rang de ses plus chers amis,
Je voulus, apres ses caresses,
Voir quelque effet de ses promesses.
J'avois trois billets surannez,
Qu'à l'épargne [1] on m'avoit signez ;
L'assignation [2] estoit vaine
Sur l'abonnement du Domaine,
Et j'osé te les confier
Pour les faire rectifier.
Tu voulus en tenter la voye ;
Mais j'en eus une courte joye ;
Servien, m'ayant veu chez luy
Pour luy demander son appuy,
« Je vous ayme & je vous estime, »
Me dit ce Ministre sublime
Venant à moy les bras ouverts,
« Mais croyez-moy que je me perds
« Si je paye, apres dix années,
« Trois Ordonnances surannées. »
« — Hé bien! dis-je, refusez-moy ;
« Je renonce à l'argent du Roy :
« Vostre cœur dans tout son Empire
« Est le seul tresor où j'aspire. »
« — Vous l'aurez, & l'argent aussi, »
Me dit-il d'un ton radoucy,

---

1. Voy. p. 182, n. 2.
2. Voy. T. Ier : p. 96, n. 3.

« Si vostre demande est bornée
« Dans le courant de cette année. »
Je courus dés le grand matin
Te conter mon heureux Destin ;
Et, sur ces douces esperances,
On me fit les deux Ordonnances
Qui, depuis trois mois, ont esté
Si fatales à ma santé [1].
Plus que moy tu t'en mis en peine,
Et, voyant mon attente vaine,
Tu parlas, tu fis bien du bruit,
Mais tout cela n'a rien produit.
Enfin tu crus & me fit croire
Que j'avois gagné la victoire :
« Nous sommes asseurez du don,
« Me dis-tu ; courez à Meudon [2],
« Et rendez grace à ce grand Homme
« Qui vous assignera la somme. »
J'y courus, & mes deux chevaux
Trottoient par Monts comme par Vaux,
Croyans sur la double Ordonnance
Avoir déjà double pitance.
Si tost que je fus apperceu, [240]
A bras ouverts je fus receu,
Et dans une excellente Table
Je fis une chere admirable.

---

1. La présente épître étant écrite peu après le 25 avril 1658, ces démarches pour le payement des deux ordonnances ont donc commencé vers février 1658. La réconciliation de Bois-Robert et de Servient s'est donc faite en janvier ou en février 1658.

2. Le château de Meudon, reconstruit au XVIe siècle par Philibert de l'Orme, a été acheté par Abel Servient, qui l'a fait embellir. Plus tard il deviendra la propriété du marquis de Louvois, puis celle du grand dauphin. Il sera démoli en 1803.

Apres que j'eus fort bien disné,
Je fus regalé, promené ;
On me caressa d'importance,
Mais pas un mot de l'Ordonnance.
Cette douce reception
M'inspira la discretion :
J'eus tout le jour la bouche close,
Et n'osé parler d'autre chose
Que de mille objets ravissans
Qui là frapperent tous mes sens.
Huit jours apres, je me presente,
Et, sur sa mine caressante,
Je prends mon temps adroitement
De couler mon remerciment.
« C'est trop peu pour vostre merite,
« Dit-il ; il faut que je m'acquitte
« Enfin de ce que je vous doy :
« Vous aurez de l'argent du Roy.
« Mais, si vous voulez que je donne,
« Il faut que JULE me l'ordonne. »
« — En ce cas, je renonce au don,
« Dis-je d'un assez brusque ton :
« Heureux qui le voit & l'aborde !
« Et puis, si c'est luy qui m'accorde
« Mes pensions, vous voyez bien [241]
« Que je ne vous en devray rien. »
« — Enfin mettez-vous en ma place,
« Me dit-il : pour la moindre grace
« Il m'a si bien lié les mains,
« Que sans luy mes efforts sont vains.
« Mon cher Abbé, je vous assure,
« Comme vous estes creature
« Du mesme ARMAND qui le forma,

« Comme il sçait bien qu'il vous ayma
« Et comme je sçay qu'il vous ayme,
« Je parleray pour vous moy-mesme.
« Allez, reposez-vous sur moy :
« Vous aurez de l'argent du Roy. »
Enfin un mois encor se passe,
Sans qu'en son visage de glace
Je pusse rien appercevoir
Qui me donnast le moindre espoir.
Je me preparois au reproche,
Alors qu'il tira de sa poche
Un papier, & me commanda
Que je leusse son agenda :
Je m'y vy le premier en teste [1],
Et, croyant la finance preste,
Je blasmé de legereté
Mon injuste incredulité.
Je le voy toute la semaine,
Et, ce qui redouble ma peine,
J'apprens qu'il sort de l'entretien [242]
De JULE & ne parle de rien ;
Je m'en plains : il feint mille affaires,
Au bien de l'Estat necessaires,
Qui n'avoient point encor permis
Qu'il pust parler pour ses amis ;
Il me le jure en conscience,
Et je prends encor patience.
Cependant, j'apprends que la Cour

1. « M. Servien luy monstra son Agenda : Tenez, luy dit-il, je m'en souviens bien : vous estes le premier sur mon Agenda. — Ouy, respondit l'Abbé, mais j'ay bien peur d'en sortir le dernier. » Tallemant : II, 415).

Part pour Compiegne au premier jour[1] ;
Je voy Jule, il m'écoute, & j'ose
Luy dire l'estat de la chose ;
Il promet de favoriser
Ce qu'on voudra luy proposer ;
Je croy donc mon affaire faite,
Et sors l'ame tres-satisfaite.
Le Roy part ; je voy Servien,
Qui ne me parle encor de rien.
« La Cour, dis-je enfin, est partie. »
A cela, point de repartie.
« Mais enfin, que dois-je esperer ?
« JULE, que j'ay sceu preparer,
« M'a promis, dis-je, grace entiere ;
« Il a bien receu ma priere,
« Et c'est à ce coup que je voy
« Que j'auray de l'argent du Roy. »
Ce discours pensa le confondre.
Enfin, pressé de me répondre,
« Je ne m'en suis pas souvenu,
« Me dit-il d'un ton ingenu ;
« Mais, puisque JULE le desire,
« Faites tant qu'il m'en puisse écrire. »
« — Par ma foy, je n'en feray rien,
« Luy dis-je, Illustre Servien :
« J'ay, sur vos belles asseurances,
« Forgé cent vaines esperances
« Qui m'ont jour & nuit traversé,
« Dont je me serois bien passé ;

1. Il s'agit d'un voyage qui a eu lieu l'année de la réconciliation de Bois-Robert et de Servient, c'est-à-dire en 1658 (voy. p. 264, n. 3). C'est le 25 avril 1658 que la cour quitta Paris (*Gazettes* : 1658, p. 368). La présente épître est écrite peu de temps après.

« J'estois, souffrez que je le die,
« Guery de cette maladie ;
« Vous voulez me la redonner,
« Mais enfin je me veux borner.
« ARMAND a fondé ma fortune ;
« Toute autre grace m'importune ;
« J'y renonce enfin, & je plains
« Ceux qui passent par d'autres mains. »
« — Mais, dit-il, ce que JULE octroye,
« Vous le devez prendre avec joye. »
« — Mais, luy dis-je, il n'est plus icy. »
« — Ne vous mettez point en soucy :
« J'écriray, dit-il, je le jure,
« Et suivray sa volonté pure. »
« — Je renonce encore à ce point,
« Luy dis-je ; non, n'écrivez point.
« Je sens qu'il faut que je m'arreste
« Au cœur, dont j'ay fait la conqueste ;
« Laissez-moy donc, grand Servien, [244]
« Jouir de ce doux entretien,
« De cette ame en graces feconde
« Par qui vous charmez tout le monde,
« De cette agreable maison
« Qu'on admire en toute Saison,
« Et de cette friande Table
« Toûjours solide & veritable ;
« Mais permettez qu'en mesme temps
« Je renonce à tous vos contans
« Qui sont vains, qui sont chimeriques,
« Qui font les gens melancoliques. »
Je fis, quand j'eus ainsi parlé,
La reverence, & m'en allé.
Quand je vy qu'il me vouloit suivre,

« Non, luy dis-je, laissez-moy vivre.
« Vous me voulez encor donner
« Quelque espoir à m'empoisonner ;
« Je ne veux plus d'inquietudes :
« Leurs assauts pour moy sont trop rudes ;
« Je renonce, en l'âge où je suis [1],
« A tous chagrins, à tous ennuis,
« Et, sans que plus rien m'importune,
« Je veux jouir de ma fortune. »
Voila comment j'en suis sorty.
Si je prens un autre party,
Mon cher MARANDÉ, j'ose croire
Que par là j'auray la victoire ;
Je connois un Homme effectif, [245]
Genereux, enclin au datif,
Qui n'abonde point en promesses,
Qui se rit des vaines caresses,
Mais qui, solide à ses amis,
Les sert sans avoir rien promis [2] :
Si je m'adresse à ce grand Homme,
Il me fera conter la somme ;
Mais je me borne à l'adorer,
Et ne veux plus rien esperer [3].

Fin des Epistres.

---

1. Bois-Robert a 68 ans.
2. C'est vraisemblablement Nicolas FOUCQUET (voy. p. 7, n. 1, et p. 9, n. 2).
3. Neuf mois plus tard, Servient mourra (17 février 1659). Tallemant écrira, parlant de Bois-Robert : « Il fit imprimer, au printemps de 1659, un second volume d'Epistres. Il y mit celle qu'il fit contre M. Servien, en disant : Pourquoy est-il mort le premier ? » (II, 414).

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

Par Lettres Patentes du Roy, données à Paris le 4. jour de Février mil six cens cinquante-sept, il est permis au sieur DE BOIS-ROBERT-METEL, *Conseiller d'Estat ordinaire, Abbé de Chastillon sur Seine, de faire imprimer, vendre, & debiter en tous les lieux de son obéïssance* Diverses Epistres en Vers, & autres Pieces, tant de Poësie que de Prose, *& ce par tel Imprimeur ou Libraire, en telles marges, en tels caracteres, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois qu'il voudra, durant le temps & espace de dix ans entiers à compter du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de les imprimer, vendre, ny debiter, sous quelque pretexte que ce soit, pendant ledit temps, sans le consentement dudit sieur de | Bois-Robert Metel ou de ceux* [309]
qui auront droit de luy, à peine de trois mil livres d'amende, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages, & interests, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres patentes, à l'Extrait, & aux copies collationnées, desquelles sa Majesté veut que foy soit adjoustée comme à l'Original. Signé, Par le Roy en son Conseil, CONRART. Et scellé du grand Sceau de cire jaune, sur simple queue.

Registré sur le Livre de la Communauté le 12. Mars 1657. conformément à l'Arrest du Parlement du 9. Avril 1653. Signé BALLARD.

Et ledit Sieur DE BOIS-ROBERT METEL *a cedé son droit*

de Privilege, pour le second & nouveau Volume de ses Epistres en Vers, à Augustin Courbé, Marchand Libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois
le 10. jour de May 1659.

CINQUIÈME PARTIE.

EPITRES
INÉDITES A LA MORT DE BOIS-ROBERT.

PLACET[1]
DE MONSIEUR DE BOISROBERT
A MONSIEUR COLBERT[2].

[écrit entre le 5 septembre 1661 et le 5 avril 1662][3]

Plaise à Colbert, d'un grand Roy le commis,
Qui conte seuls entre ses bons amis
Les bons François, et qui ne veut connestre
Que le service et l'honneur de son maistre,
Considerer un vieux pillier de Cour
Qui pour son Roy brusla tousjours d'Amour,
Qui ne fit onc de Requeste importune,
Et qui bornoit desormais sa fortune
A son petit mais joly revenu
Si sans dechet il fust tousjours venu.
Mais, comme il pert par une banqueroutte
Huit mil escus qui l'ont mis en deroutte,
Il sent encor un dechet de pudeur
Qui malgré luy l'erige en demandeur.
Il faut pourtant qu'il regle sa demande,
S'il fait parler une Muse quemande[4]
Qui fut discrette, et dont les delicas

12 : *D*, Neuf mille.

---

1. Il existe, de ce placet, quatre copies manuscrites :
A) Au tome XIII du *Portefeuille* de Vallant (f° 123);
B) Au tome XIII du *Recueil* in-folio de Conrart (p. 1267) ;
C) Dans le manuscrit n° 432 de la bibliothèque de la Rochelle (f° 151) ;
D) Dans le même manuscrit (f° 231).
J'ai adopté le titre de *C* comme étant le plus complet, et le texte

D'un heureux siecle, autrefois, ont fait cas.
J'ay sur l'estat [5], dez six cens vingt et quattre,
Deux mille francs [6], dont, si l'on veut rabattre
Un des quartiers [7], restent quinze cens francs
Qui me feroient grand bien sur mes vieux ans,
Remplaceroient cette perte notable,
Et fourniroient ce qui manque à ma table.
Ce veu, Colbert, et tout consideré,
Si ce bien-fait m'est par toy procuré,
Dedans trois ans au plus je t'en delivre :
J'offre à donner caution de ne vivre
Que jusques là, si ce n'est que mon Roy
Montrast encor quelque estime pour moy ;
Car le servir est mon unicque envie,
Et sans cela je renonce à la vie.

---

de *A* comme étant à la fois le plus pur et le plus conforme à l'orthographe de Bois-Robert ; néanmoins j'ai cru devoir, d'après *B*, faire deux alinéas aux vers 19 et 25.

Je n'ai transcrit que la seule variante qui vaille la peine d'être notée : celle du douzième vers. Les autres ne sont que des variantes de graphie.

2. Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), conseiller d'Etat, est intendant des finances depuis quelques mois (mars 1661). Il est baron de Seignelay depuis 1660. Il est âgé de 42 ans (Moreri. — *Gazettes* 1661 : p. 272. — Lebeuf, *Mémoires* : III, 488).

3. Le texte de cette épître et celui de la suivante montrent que la chute de Foucquet (5 septembre 1661) est déjà un fait accompli. D'autre part, Bois-Robert mourra le 5 avril 1662 (voy. p. 301).

4. « Quêmand, s. m. quémandeur, mendiant. » (Moisy, *Dict. de patois normand*). Aucun dictionnaire de l'époque ne donne ce mot.

5. Voy. T. Ier : p. 65, n. 2.

6. Cf. Livre III, Ép. v, v. 97-102, et voy. p. 170, n. 2.

7. Cf. Livre III. Ep. v, v. 103 & 104.

RESPONCE
AU PLACET DE
BOISROBERT[1].

[écrite entre le 15 septembre 1661 et le 5 avril 1662][2]

Cher Boisrobert, je plains ton infortune ;
Elle nous est avec toy sy commune
Que, tellement emportant nostre bien,
Nous reduira peut-estre à n'avoir rien.
Je plains encor cette inutille peine
Que ton malheur a fait prendre à ta veine :
Outre ton bien, je t'aprens que tu pers
Une requeste, une plainte, et des vers.
Colbert est froid. Tes muses caressantes
Luy paroistront foibles et languissantes,
Bien qu'en effet ton placet gracieux
Soit composé d'un art ingenieux.
Depuis la fin de la surintendance[3]*,*
Il veille fort au soin de la finance ;
Et sur ce point faut-il faire plaisir,
Il n'en a pas le temps ny le desir.
Veux-tu chez luy passer pour gallant homme ?

---

1. Cette épitre est anonyme. Je la publie d'aprés la seule copie manuscrite actuellement connue : celle qui se trouve dans le manuscrit nº 432 de la bibliothèque de la Rochelle (fº 151 vº).

2. La seconde date est celle de la mort de Bois-Robert. Pour la première, voy. la note suivante.

3. C'est le 15 septembre 1661 que Louis XIV supprima la charge de surintendant des finances et établit en sa place un conseil royal des finances (Isambert : XVIII, 9). La présente épitre est donc postérieure à cette date.

En luy parlant contrefaits l'econome,
Demande lui quelque plausible employ
Pour augmenter les revenus du Roy ;
Car luy parler de muse et de musettes,
Autant vaudroit luy conter des sornettes ;
Autrement, loin de te donner un sou,
Il te feroit passer pour un vieux fou.
Roy d'une muse en lumiere feconde,
Pers tu l'esprit de connoistre le monde ?
As tu blanchy parmy les changemens
Pour te mesprendre en tes discernemens ?
Ton Richelieu, dont l'ame fut si grande,
De ses amis prevenoit la demande
Quand il savoit ce qu'on voulloit de luy.
Mais on en use autrement aujourd'huy.
Depuis sa mort, un changement de scene
Aux gens sçavans erigeoit un mœcene[1] *;*
Il commançoit, mais son cruel destin
N'a pas voulu l'ayder jusqu'à la fin ;
Et, dés le jour que sa cheute celebre
L'a relancé dans un sejour funebre[2]*,*
Bien qu'il y soit par un juste revers,
On faict moins cas de la prose et des vers.
Ne vois tu pas qu'icy les plus habiles
Sont regardez comme gens inutiles,
Et que se mettre entre les beaux espris
C'est se commettre au danger du mespris ?

36 : *Je me permets de rétablir ainsi ce vers, à la place duquel le manuscrit porte simplement* : L'ayder jusques à la fin.

---

1. Nicolas Foucquet (voy. p. 9, n. 2), alors surintendant des finances.
2. C'est le 5 septembre 1661 qu'il fut arrêté.

Je sçay qu'il fault avoir l'humeur ingratte
Pour bien parer sa botte delicatte ;
Mais ce commis [1], *avec sa dureté,*
Romp la mesure à ta dexterité.
Tout faict ombrage à l'ardeur de son zele ;
Il se croiret un prodigue infidelle
Si pres du Roy son discours obligeant
Te procuroit une somme d'argent.
Puisqu'aussy bien ta fidelle requeste
Ne choque en rien le juste ny l'honneste,
Presente-la discrettement au Roy :
Il fera cas d'un tel homme que toy ;
De son esprit la grandeur infinie
Fait tout briller à son vaste genie ;
Il sait fort bien distinguer les tallens
Qui font les sots et les honnestes gens ;
Son cœur est grand autant comme il est sage ;
De Roy qu'il est il fait le personnage [2] *;*
Dés son enfance il a quitté l'erreur
De bien vouloir regner par procureur,
Et dans cet art sa science profonde
Pourroit suffire à gouverner le monde.
Luy mesme il rend justice à ses subjects ;
Il est autheur des illustres projets,
Et tous les jours il donne quelques marques
Qu'il est en tout le plus grand des monarques.
Sans qu'autre part tu prophanes tes vœux,
Mets les aux pieds de ton Roy genereux :
Cours hardiment luy demander justice
D'un vol que font la fraude et l'avarice ;

---

1. Colbert.
2. Louis XIV a 23 ans.

Dis que souffrir au cœur de son Estat
Impunement un pareil attentat,
C'est exposer son peuple à ces derouttes
Qui font toujours les grandes banqueroutes ;
Apres cela, dis que ta pension
T'est necessaire en ton affliction,
Et qu'il est temps de ne plus rien rabattre
Sur le bienfaict de six cens vingt et quatre.
Tu me diras qu'estre vieux, à la cour
C'est un deffault, aussy bien qu'en amour ;
Que tu te sens devenu trop timide.
Mais pense bien qu'il y va du solide,
Que, nostre cœur n'ayant plus de parrain,
Sans biaiser il faut aller son train,
Et que soy meme on donne sa requeste
Si l'on ne veut passer pour une beste.
Qui ne sait pas ton nom et ton humeur,
Ton beau tallent d'agreable rimeur ?
Que, quand tu veux, tu parois en ruelle
Plus enjoué que n'estoit feu Briquelle [1] *?*
Que ton esprit, flexible à tes desirs,
A tes amis donne mille plaisirs ?
Qui ne sait pas que ta charmante veine
A le secret d'embellir une scene,
Et que l'esprit qui brille en tes bons mots
T'a fait l'autheur des plus joyeux propos ?
Peux tu douter, avec tant de meritte ?
Est-il besoing que je te sollicite ?
Resous toy donc, cher frere en Appollon,
De retourner dans le sacré vallon,

1. Je n'ai pu identifier ce personnage.

Et de puiser dans sa source eloquente
L'expression grande, pure et brillante,
Pour faire voir à la France une fois
Que tu sçais bien comme on escrit aux Roys.

APPENDICE.

DATES DE NAISSANCE ET DE MORT DE BOIS-ROBERT.

On a coutume de dire que Bois-Robert naquit en 1592 et mourut le 29 mars 1662. Or l'une et l'autre de ces deux données sont inexactes.

Le registre n° 48 de l'état-civil de la paroisse saint Roch, registre détruit en 1871, portait l'inscription suivante : « Du xj. avril 1662. Mre François Mettay, abbé de Boirobert, aagé d'environ 72 ans, a esté inhumé dans la cave de cette Eglise. Pris rue de Richelieu. » Il semble tout d'abord que cette date du 11 avril pour l'inhumation soit incompatible avec le fait que Loret, dans une lettre en vers datée du 8 avril, dit que Bois-Robert est

Depuis dix jours dans le cercueil.

C'est ce témoignage de Loret qu'on a toujours invoqué pour avancer que Bois-Robert mourut le 29 mars (dix jours avant le 8 avril). Comment donc admettre qu'il ait été enterré le 11 avril, c'est-à-dire treize jours après sa mort ? J'ai donc examiné cette lettre de Loret, et je n'ai pas eu de peine à m'apercevoir que, dans l'édition moderne de Ravenel, elle est mal datée. En effet, elle vient après une lettre du 1er avril et commence ainsi :

M'estant quinze jours repozé
Sans avoir nul Vers compozé,...

Elle n'est donc pas du 8, mais du 15 avril. D'ailleurs elle se termine par les deux vers suivants :

Le quinze Avril, ô cher Lecteur,
J'ay de ces Vers été l'Autheur.

Par conséquent, *Bois-Robert mourut le 5 avril 1662*, date parfaitement compatible avec le fait qu'il fut enterré le 11.

Occupons-nous maintenant de la date de naissance. Cet âge de 72 ans qu'indique l'acte d'inhumation a certainement été donné par la famille ; il doit donc, jusqu'à preuve du contraire, être considéré comme exact. Bois-Robert est donc né vers 1590, et non pas en 1592 comme on l'infère d'une lettre de Guy Patin. D'ailleurs nous allons voir que les archives donnent tort à Guy Patin. Le registre des baptêmes des protestants de la ville de Caen (Bois-Robert est né protestant) présente, vers les années qui nous intéressent, une lacune qui s'étend du 21 juillet 1585 au 31 décembre 1589 [1]. Je l'ai dépouillé depuis cette dernière date jusqu'au 31 décembre 1594, sans trouver mention du baptême de François le Métel [2]. Celui-ci est donc né avant la fin de 1589. Mais on sait que ses parents, qui normalement habitaient Rouen (où le père était procureur au parlement), étaient venus se réfugier à Caen en même temps que le parlement de Rouen, c'est-à-dire à la fin de juin 1589. Par conséquent *Bois-Robert est né entre le 1er juillet et le 31 décembre 1589*. A sa mort, il avait donc au moins 72 ans et 3 mois et au plus 72 ans et 9 mois. Cette conclusion s'accorde parfaitement avec l'indication « aagé d'environ 72 ans » que donne son acte d'inhumation.

---

1. Arch. dép. du Calvados : C. 1571.
2. J'ai rencontré l'acte de baptême d'une parente, « fille de Me Robert le Metais, refferandar en la chancellerie, et Catherine Loisel sa femme, de la ville de Rouen, reffugiés ».

TABLES

INDEX ANALYTIQUE.

Les noms de familles sont imprimés en petites capitales, les noms géographiques en minuscules romaines, et les noms communs en minuscules italiques.

Pour les noms propres de personnes, il est d'usage, depuis quelques dizaines d'années, de classer à la lettre *L* ceux qui commencent par un des mots *le, la, l', les*, et à la lettre *D* ceux qui commencent par *du* ou par *des*, tout en renvoyant à l'initiale du mot suivant ceux qui commencent par *de*. C'est ainsi qu'on range *de la Vallée* aux *L*, *du Val* aux *D*, et *de Val* aux *V* ! Enfin, pour comble de bizarrerie, on classe Monsieur *le Val* aux *L*, et *le Val*, nom de lieu, aux *V* !

Je n'ai pas voulu disperser des formes aussi voisines, et j'ai considéré les mots *du*, *des*, *le*, *la*, *l'*, *les*, *von*, *van*, *del*, *della*, *de'*, *da*, etc.. comme des particules devant être traitées comme la particule *de*, c'est-à-dire n'intervenant pas dans le classement alphabétique. De même j'ai rangé sous l'initiale du second mot les noms propres, si difficiles à classer, commençant par *Saint* (*S.*) ou par *Sainte* (*S*[e]). J'ai donc mis *le Bouthillier* aux *B*, *du Val* aux *V*, *S. Christophe* aux *C*. Bien qu'une réforme comme celle-ci n'ait nul besoin d'être justifiée par des précédents, je me plais à faire remarquer que les tables alphabétiques rédigées aux XVII[e] et XVIII[e] siècles étaient établies d'après ce système, qu'on a bien malencontreusement abandonné.

Bien qu'on ait cessé, depuis le XVIII[e] siècle, de s'intéresser à la situation géographique des fiefs, je considère ce renseignement comme extrêmement important. J'ai donc cherché à identifier tous ceux qui sont cités dans ces deux volumes, et j'y suis parvenu pour la presque totalité : pour chacun d'eux je donne, entre parenthèses, le nom de la province et le nom du département actuel ; j'ajoute le nom de la commune actuelle lorsque le fief en question est devenu, de nos jours, un simple hameau ou lieu-dit.

Lorsqu'on ne trouvera pas, dans cet index, certain nom propre, il faudra penser que la graphie sous laquelle on le cherche est peut-

être défectueuse : on devra donc, avant d'abandonner la recherche, consulter (p. 355 et suiv.) le *Glossaire des formes défectueuses des noms propres.*

A

B

1. Depuis l'impression de mon premier volume, j'ai pu identifier ainsi, en toute certitude, celui que Bois-Robert appelle « le Bocquet » et que les pièces d'archives nomment le Bocquet, le Bosquet, du Bocquet, ou du Bosquel. (Cab. des titres : *Pièces orig.* 224 : 5045, f[os] 2, 3, 4 ; *Cab. d'Hoz.* 30 : 726).

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

---

1. Depuis l'impression de mon premier volume, j'ai pu identifier ainsi le capitaine des gardes du grand Condé. Il est fils d'Etienne DE LA ROQUE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Honfleur (Arch. des aff. étrang. : Mémoires et docum. : *France* 871, fos 231 et 284. — Arch. communales de Honfleur : Registres de délibération du conseil de ville). Au château de Chantilly, il y a une lettre de lui adressée au père du grand Condé après la bataille de Nordlingen. Pendant la Fronde, en juillet-août 1650, il essayera de s'emparer de Honfleur pour le prince de Condé (Arch. des aff. étrang. : *id.*).

S

T

U

V

W

GLOSSAIRE DES FORMES DÉFECTUEUSES DES NOMS PROPRES.

(Formes erronées des noms de famille et formes anciennes des noms de terres.)

Au lieu de :	cherchez :
S. Agnen,	S. Aignan.
D'AILLY,	D'ALLY.
ANGOT,	ANGO.
D'APELVOISIN,	D'APPELLEVOYSIN.
D'ARDRES,	D'ARDRE.
DE BAILLEUL,	LE BAILLEUL.
BALLESDENS,	BALESDENS.
DE BAUDÉAN,	DE BEAUDÉAN.
Baume,	Beaumes.
DE BEAUVILLIERS,	DE BEAUVILLIER.
LE BEL,	LEBEL.
BENSERADE,	BENSSERADDE.
BLACKWOOD,	BLACUOD.
DU BLÉ,	DUBLÉ.
DU BLED,	DUBLÉ.
le Bocquet,	Bosquel.
BOUCHARD,	BOUCHART.
BRAGELOGNE,	BRAGELONGNE.
BRAGELONNE,	BRAGELONGNE.
DE BROUILLY,	DE BROULLY.
Cardone,	Cardona.

Au lieu de :	cherchez :
Cardonne,	Cardona.
Cavoie,	Cavois.
Cavoye,	Cavois.
Césy,	Cézy.
CHABENAS,	CHABENAT.
Chanvalon,	Champvallon.
CLÉREMBAULT,	CLÉRAMBAULT.
CLÉREMBAUT,	CLÉRAMBAULT.
Coupanville,	Compainville.
Coupeauville,	Compainville.
DELGADE,	DELGADO.
DELORME,	DE L'ORME.
DESMARETS,	DES MARESTS.
DONY,	DONI.
D'ELBÈNE,	DEL BENE.
Entrague,	Entraygues.
Escars,	les Cars.
ESCHALLARD,	ESCHALLART.
ESSELIN,	HESSELIN.
D'ESTOUTTEVILLE,	D'ETOUTEVILLE.
D'ESTUERT,	STUER.
la Force,	Laforce.
FOUQUET,	FOUCQUET.
DE FRANQUETOT,	DE FRANCQUETOT.
FRÉMIN,	FRÉMYN.
Frican,	Fricamps.
FROULAY,	FROULLAY.
GALAS,	GALLASSO.
GALASSO,	GALLASSO.
GOMBAUT,	GOMBAULD.
GOURDON,	GORDON.
Grammont,	Gramont.
Guébriant,	Guébriand.
DE HANNIQUE,	DE HANNICQUES.
HENSE,	HANS.

Au lieu de :	cherchez :
Herville,	Herleville.
HILAIRE,	HILLAIRE.
JANIN,	JEANNIN.
Jassinte,	Jassin.
LADISLAS,	WLADYSLAW.
LAGER,	LACGER.
LEBRUN,	LE BRUN.
LENET,	LÉNÉ.
LESUEUR,	LE SUEUR.
LEVAU,	LE VAU.
DE LORME,	DE L'ORME.
DE LOU,	DE LON.
DE LYONNE,	DE LIONNE.
MAYNARD,	MAINARD.
MAZARIN,	MAZARINI.
DE MÉDICIS,	DE' MEDICI.
la Meilleraye,	la Meilleraie.
MENARD,	MAINARD.
S. Mesgrin,	S. Maigrin.
la Mesnardière,	la Ménardière.
Monfuron,	Montfuron.
Mongirou,	Montgeroult.
DE MONTECLAIR,	DE MONTÉCLER.
MORVILLIERS,	MORVILLIER.
Neuillan,	Nouilhan.
OGER,	OGIER.
Paleau,	Palluau.
DE PALVOISIN,	D'APPELLEVOYSIN.
PANCIROL,	PANZIRUOLO.
Parabère,	Parrabère.
PÉLISSON,	PELLISSON.
Pénacors,	Pénacord.
Pignerande,	Peñaranda.
Piles,	Pilles.
DE PRIE,	DE PRYE.

Au lieu de :	cherchez :
Prieuzac,	Priézac.
DE LA ROCQUE,	DE LA ROQUE.
SABATIÉ,	SABATHIER.
SARAZIN,	SARASIN.
SARRAZIN,	SARASIN.
DE SCHOMBERG,	DE SCHONBERG.
SERVIEN,	SERVIENT.
DE STUERT,	STUER.
TALMAN,	TALLEMANT.
le Tillay,	le Thillay.
le Tillet,	le Thillay.
Toussy,	Toucy.
VALOT,	VALLOT.
Valsainte,	Valsaintes.
DE VERT,	VAN WERT.
Villayer,	Villayet.

VOCABULAIRE.

LISTE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CITÉS.

I. — Ouvrages et documents ayant un titre.

Anselme (le P.), *Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne & de la Maison du Roy & des anciens Barons du Royaume.* 3e édition. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-folio.

Apollônios de Rhodes, *Argonautika.*

Arnould (Louis), *Un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle : Honorat de Bueil, seigneur de Racan.* Nouvelle édition. Paris, 1901, in-8o.

d'Artagnan, *Mémoires de Mr d'Artagnan.* Cologne, 1700, 3 vol. in-12.

Asinus in Parnasso ad cl. v. Ægidium Menagium. S. l. n. d. (bibl. nat. : Rés. mYc 923).

S. Augustin, *Œuvres complètes,* p. p. Péronne, Ecalle, etc... Paris, 1869-1878, 34 vol. gr. in-8o.

d'Avaux, *Lettres du comte d'Avaux à Voiture.* Paris, 1858 in-8o.

de Baïf (J.-A.), *Euvres en rime de Jan Antoine de Baïf,* p. p. Marty-Laveaux. Paris, 1881-1890, 5 vol. in-8o.

de Balzac, *Le Barbon.* Paris, 1648, in-4o.

— *Lettres de Balzac à Chapelain, la pluspart non imprimées.* Manuscrit (Bibl. nat. : ms. fr. 12770).

— *Les œuvres de Monsieur de Balzac*. Paris, 1665, 2 vol. in-folio.

BAUDIER (Michel), *Histoire du mareschal de Toiras*... Paris, 1644, in-folio.

BAYLE (Pierre), *Dictionnaire historique et critique*. Cinquième édition. Amsterdam, 1734, 5 vol. in-folio.

BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. 2e édition. Poitiers, 1891-1898, 2 vol. gr. in-8o.

DE BEAUREPAIRE (Ch.), *Recherches sur Madame de Motteville et sur sa famille*. Rouen, 1900, in-8o.

BERNARDIN (N.-M.), *De Petro Monmauro*... Paris, 1895, in-8o.

BOILEAU (Gilles), *Les œuvres posthumes de defunt Monsieur Boileau de l'academie françoise, contrôleur de l'argenterie du Roy*. Paris, 1670, in-12.

BOIS-ROBERT, *La jalouse d'elle-mesme, comedie*. Paris, 1650, in-4o.

BOUGEREL (le P. Joseph), *Vie de Pierre Gassendi*. Paris, 1737, in-12.

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Le grand Dictionnaire géographique, historique et critique*. Paris, 1739-1741, 6 vol. in-folio.

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie. Années 1880-83. Rouen, 1884, in-8o,

Le Cabinet des Muses. Rouen, 1619, in-12.

[CAMUSAT,] *Melanges de litterature, tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain*... Paris, 1726, in-8o.

CARRÈRE (Joseph-François), *Bibliotheque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*. Paris, 1776, 2 vol. in-4o.

CASTAIGNE (J.-F.-E.), *Recherches sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, sur la date etc*... Angoulême, 1846, in-8o.

Catalogue des partisans. Ensemble leur genealogie et leur extraction, vie, mœurs et fortunes. S. l., 1649, in-4° (bibl. nat. : Lb37 5242).

CAUCHIE (Maurice), *L'avocat Pierre-Antoine Mascaron.*
— *Le voyage de Bois-Robert en Italie.*
— *La jeunesse de Claude Auvry, héros du « Lutrin ».*
— *Le poète Jean Dupin, émule et continuateur de Loret.*
— *Les origines du comédien Floridor*[1].
— *La famille de Marion de l'Orme* (inédit).
LE CERF DE LA VIÉVILLE, *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise.* Bruxelles, 1705, in-12.
Chambre des comptes. Mémoriaux, 1603-1604. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2342).
Chambre des comptes. Mémoriaux, 1640-1641. Manuscrit (Arch. nationales : P, 2367).
Chambre des comptes. Mémoriaux, 1642. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2368).
Chambre des comptes. Mémoriaux, 1644-1645. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2370).
CHAMPIER & SANDOZ, *Le palais royal, d'après des documents inédits (1629-1900).* Paris, 1900, gr. in-4°.
CHAPELAIN, *La Pucelle, ou La France delivrée, poëme heroïque.* Paris, 1656, in-folio.
— *Lettres de Mr Chapelain.* Manuscrit (bibl. nat. : n. acq. fr. 1885-1889).
[CHAPELAIN ET CONRART,] *Les Sentimens de l'academie françoise sur la tragi-comedie du Cid.* Paris, 1638, in-8°.
DE CHARLEVAL, *Poësies de Saint-Pavin et de Charleval*, p.p. Lefèvre de Saint-Marc. Amsterdam et Paris, 1759, in-16.
CHATELAIN (U.-V.), *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences.* Paris, 1905, in-8°.
DE CHATRES (le marquis), *Jeux d'esprit et de memoire...* Cologne, 1694, in-8°.
CHAVARD (Ch.) et Octave STEMLER, *Recherches sur le Raincy (1238-1848).* Paris, 1884, in-8°.

1. Les cinq études précédentes ont paru dans : Maurice Cauchie, *Documents pour servir à l'histoire littéraire du XVIIe siècle* (Paris, Champion, 1924, in-8°).

DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*. Paris, 1863-1876, 19 vol. in-4°.

DU CHESNE (André), *Histoire genealogique de la maison des Chasteigners*. Paris, 1633-1634, 2 vol. in-folio.

Collección de documentos inéditos para la historia de España. Madrid, 1842-1863, 43 vol. in-4°.

COLLETET (François), *Juvenal burlesque*. Anvers, 1657, in-8°.

COMIERS (Claude), *La nature et presage des cometes...* Lyon, 1665, in-8°.

Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon, p.p. A. Deville. Paris, 1850, in-4°.

Comptes de l'Epargne. Manuscrit (bibl. nat. : n. acq. fr. 895).

CONRART, *Recueil*. Manuscrit. 24 vol. in-4° (Bibl. de l'Arsenal : ms. 4106—4129).

— *Recueil*. Manuscrit. 18 vol. in-folio (Bibl. de l'Arsenal : ms. 5410—5427).

CORNEILLE, *Œuvres diverses de Pierre Corneille*, p. p. l'abbé Granet. Paris, 1738, in-12.

CORNEILLE, *Œuvres de P. Corneille*, p.p. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1862-1868. 12 vol. in-8°.

Correspondance des Génovéfains. Manuscrit (Bibl. Sainte-Geneviève : ms. 3275).

COSTAR (Pierre), *Lettres de Monsieur Costar*. Paris, 1658, in-4°.

DE COSNAC (Jules), *Le baron de Pénacors et le cardinal de Retz*. Tulle, s. d. [1895], gr. in-8°.

COTGRAVE (Randle), *A dictionarie of the French and English tongues*. Londres, 1611, in-folio.

— *A dictionarie of the French and English tongues*. Londres, 1632, in-folio.

— *A French-English dictionary*. Londres, 1666, in-folio.

Dictionnaire des postes et des télégraphes. 2e édition. Paris, 1892, tr. gr. in-16.

DORAT (Jean), *Poëmatia*. Paris, 1586, in-8°.

DREUX DU RADIER (J.-F.), *Bibliothèque historique et critique du Poitou...* Paris, 1754, 5 vol. in-12.

DROUHET (Charles), *Le poète François Mainard.* Paris, H. Champion, 1909, in-8°.
— *Les originaux du « Barbon » de J.-L. Guez de Balzac.* Paris, 1908, in-8° (extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*).
— *Tableau chronologique des lettres du poète François Mainard.* Paris, 1909, in-8°.
DUMAS (Alexandre), *Les trois mousquetaires.* Paris, 1844, 8 vol. in-8°.
DUPIN (Jean), *L'Adieu de Forges à Mademoiselle de l'Orme*, s. l. n. d., in-4° (Chantilly, bibliothèque du musée Condé).

L'Estat de la France. Paris, dates diverses, volumes in-12.
EXPILLY (l'abbé), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.* Paris, 1762-1770, 6 vol. in-folio.

FARET (Nicolas), *L'Honneste-Homme, ou L'art de plaire à la court.* Paris, 1630, in-4°.
FARIN (F.), *Histoire de la ville de Rouen.* Rouen, 1668, 3 vol. in-12.
FÉLIBIEN (Michel), *Histoire de la ville de Paris*, p. p. Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-folio.
FERAMUS (Charles), *Macrini parasitogrammatici émera...* Paris, s. d., in-4° (bibl. nat. : Yc. 2904).
FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel...* La Haye et Rotterdam, 1690, 3 vol. in-folio.
— *Dictionnaire universel..., corrigé & augmenté par M. Basnage de Beauval ; et en cette nouvelle édition, revû, corrigé, & considerablement augmenté par M. Brutel de la Riviere.* La Haye, 1727, 4 vol. in-folio.

Gallia christania. Paris, 1715-1865, 16 vol. in-folio.
Gazettes (titre variable suivant l'année ; pendant les années qui nous intéressent, il commence généralement par : *Recueil des gazettes et nouvelles*), années diverses, volumes in-4°.
Genealogies des maisons de France [réunies par les frères de

Se Marthe]. T. XVIII. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 20227).

GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris, 1881-1902, 10 vol. in-4o.

GOMBAULD, *Lettres de Gombauld*. Paris, 1647, in-8o.

— *Les Poësies de Gombauld*. Paris, 1646, in-4o.

GOMBOUST (J.), *Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen*, p. p. J. Adeline. Rouen, 1875, in-4o.

GOMBOUST, *Plan monumental de Paris au XVIIe siècle* [réimpression moderne]. Paris, Taride, s. d.

GOUJET (abbé), *Bibliotheque françoise, ou Histoire de la litterature françoise*... Paris, 1740-1756, 18 vol. in-12.

GUICHENON (Samuel), *Histoire de Bresse et de Bugey*. Lyon, 1650, in-folio.

DE HÉRY (Thierry), *La methode curatoire de la maladie venerienne vulgairement appellée grosse verole et de la diversité de ses symptomes*. Paris, 1660, in-8o (bibl. de la faculté de médecine de Paris : no 35010).

HUET, *Les origines de la ville de Caen*. 2e édition. Rouen, 1706, in-8o.

Insinuations du chastelet de Paris. Manuscrits (Archives nationales : série Y).

ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises*. Paris, s. d.-1827, 28 vol. in-8o.

JAL (A.), *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. 2e édition. Paris, 1872, in-8o.

JOLY (Claude), *Voyage ou Description de toutes les Villes de Munster en Westphalie, Hollande*... Paris, 1672, in-8o.

DE KERVILER (René), *Jean de Silhon*. Paris, 1877, in-8o.

— *Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'académie française*. Paris, 1874, in-8o.

— *Le Maine à l'académie française*. Paris, 1879, in-8o.

— *Marin le Roy*. Paris, 1876, in-8o.

LAIR (J.), *Nicolas Foucquet, procureur général*. Paris, 1890, 2 vol. in-8°.

[LARRIÈRE,] *Vie de Messire Antoine Arnauld*. Paris et Lausanne, 1782-1783, 2 vol. in-8°.

DE LAUDUN (P.), *L'art poetique françois*. Paris, 1598, in-16.

LEBEUF (l'abbé), *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*. Réédition Challe et Quantin. Auxerre, 1848-1855, 4 vol. gr. in-8°.

LEMAZURIER (P.-D.), *Galerie historique des acteurs du théatre français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*. Paris, 1810, in-8°.

LENET, *Manuscrits de P. Lenet*. T. II. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 6703).

Lettres au maréchal de Guébriand. Manuscrit (bibl. nat. : Cinq cents Colbert 116).

Lettres escrittes à Monsieur le president de Barillon. Manuscrit. 4 vol. (Bibl. nat. : ms. fr. 20632-20635).

DE LINGENDES, *Œuvres poétiques*, p.p. E.-T. Griffiths. Paris, 1916, in-16.

Livre des deliberations capitulaires de l'abbaye Notre Dame de Chastillon sur Seyne. Manuscrit (archives départementales de la Côte-d'Or : registre non coté).

LORET (Jean), *La Muze historique*, p.p. Ravenel, de Pelouse et Livet. Paris, 1857-1878, 4 vol. gr. in-8°.

Macrini parasitogrammatici in asinum metamorphosis, Ode. S. l. n. d., in-4° (bibl. nat. : Rés. pX 147).

MAGNE (Emile), *Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet*. Paris, 1911, in-18°.

— *Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet*. Paris, 1912, in-18.

MAINARD, *Les lettres du president Maynard*. Paris, 1653, in-4°.

— *Les œuvres de Maynard*. Paris, 1646, in-4°.

DES MAIZEAUX, *La vie de Mre Charles de Saint-Denis, sieur de St Evremond*. La Haye, 1711, in-8°.

MALHERBE, *Œuvres de Malherbe*, p.p. L. Lalanne. Paris, 1862-1869, 5 vol. in-8°.

MASCARON (P.-A.), *Rome delivree, ou La retraite de Gaius Martius Coriolanus, avec son Apologie.* Paris, 1646, in-4°.

DE MAS-LATRIE (le comte), *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie.* Paris, 1889, in-folio.

MAZARINI, *Copie de minuttes des lettres françoises de Mgr le cardinal Mazarin.* Manuscrit (bibl. Mazarine : ms. 2214-2215).

Mélanges Colbert. Manuscrits (bibl. nat. : Mélanges Colbert).

Memoires du regne du Roy Louis 13. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 3833).

MÉNAGE (Gilles), *Ægidii Menagii Miscellanea.* Paris, 1652, in-4°.

— *Ægidii Menagii Poemata*, Tertia editio. Paris, 1658, in-8°.

— *Ægidii Menagii Poemata*, Octava editio. Amsterdam, 1687, in-12.

Menagiana ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales & d'érudition de Monsieur Menage, recueillies par ses Amis. Troisième édition. Paris, 1715, in-16.

MENNUNG, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft.* Halle, 1902-1904, 2 vol. in-8°.

Le Mercure de Gaillon, ou Recueil des Pieces curieuses, tant Hierarchiques que Politiques. Gaillon, 1644, in-4°.

Mercure galant. Paris, février 1678.

— Paris, décembre 1685.

— Paris, mai 1702.

MERCY (abbé), *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuri dans l'Europe en ce dernier siecle.* Manuscrit (bibl. Mazarine : ms. 1849).

DE LA MÉNARDIÈRE, *Les Poësies de Jules de la Mesnardiere.* Paris, 1656, in-folio.

Minutes du conseil du roi, 1651. Manuscrit (Arch. nationales : E. 1697).

MOISY, *Distionnaire de patois normand.* Caen, s. d. [1885], in-8°.

MOLIÈRE, *L'imposteur, ou Le Tartuffe, comedie.* Paris, 1669, in-12.

MONTAIGNE, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne.* Paris, 1588, in-4°.

DE MONTPENSIER (Mlle), *Mémoires de Mlle de Montpensier*, p.p. A. Chéruel. Paris, 1858-1859, in-18.

MORERI (Louis), *Le grand dictionnaire historique, ou Le mêlange curieux de l'histoire sacree et profane.* Nouvelle édition par Drouet. Paris, 1759, 10 vol. in-folio.

DE MORGUES (Mathieu), *Diverses pieces pour la defense de la Royne mere du Roy tres-chrestien Louys XIII.* S. l., 1643, in-8°.

MORILLOT (Paul), *Scarron et le genre burlesque.* Paris, 1888, in-8°.

DE MORNAY (René), *La vie de Mademoiselle de Buhy, de la maison de Mornay.* Paris, 1685, in-12.

DE MOTTEVILLE (Mme), *Mémoires de Mme de Motteville*, p. p. F. Riaux. Paris, 1855, in-18.

D'OUVILLE, *Les contes aux heures perdues.* Paris, 1643, in-8°.

Parlement. Ordonnances de Louis XIII, 1632-1636. Manuscrit (Arch. nationales : X1A 8652).

PATIN (Guy), *Lettres de Gui Patin (1630-1672).* Nouvelle édition... par le docteur Paul Triaire. Paris, 1907, in-8°.

[PELLISSON,] *Relation contenant l'histoire de l'academie françoise.* Paris, 1653, in-8°.

PERRAULT (Charles), *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce Siecle.* Paris, 1696, in-folio.

PERRIER (Emile), *Scudéry et sa sœur à Marseille.* Valence, 1908, in-8°.

DE PEYRESQ, *Volume II. des Lettres de Monsieur de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence...* Manuscrit (bibl. nat. : fonds Dupuy, 717).

Plumitif du chapitre [de la cathédrale de Rouen]. *1639 à 1643.* Manuscrit (arch. départementales de la Seine-Inférieure : G. 2190).

Plumitif du chapitre [de la cathédrale de Rouen]. *1644 à 1648.*

Manuscrit (arch. départementales de la Seine-Inférieure : G. 2191).

Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, de Scudery, Boisrobert... Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Rés. Ye. 2749).

Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, ... Premiere partie. Seconde edition. Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Ye. 11500).

Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, ... Premiere partie. Quatriesme edition. Paris, 1655, in-8o (bibl. de l'Arsenal : 8o B. L. 7306).

Poesies choisies de Messieurs Corneille, Boisrobert, Sarrasin, ... Seconde partie. Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Ye. 11501).

[POMMERAYE (Fr.)], *Histoire des archevesques de Rouen.* Rouen, 1667, in-folio.

Pouillié general, contenant les benefices de l'archeveschė de Tours. Paris, 1648, in-4o.

DU PRADEL (Abraham), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, p.p. Ed. Fournier. Paris, 1878, in-16.

Procez verbal de l'assemblée generale du clergé de France, tenue à Paris au convent des Augustins, en l'année mil six cens quarante cinq. Paris, 1645, in-folio.

[DE PURE (Michel),] *La pretieuse, ou Le mystere des ruelles.* Paris, 1656, 4 vol. in-8o.

DE QUINCY, *Histoire militaire du regne de Louis le Grand, roy de France...* Paris, 1726, 8 vol. in-8°.

DE RABUTIN (Roger), *Histoire amoureuse des Gaules.* Liège, s. d. [1665], in-12.

DE RANGOUZE, *Lettres panegyriques aux ministres d'estat, surintendans des finances, secretaires des commandemens, et autres seigneurs du Conseil.* Paris, 1650, in-12.

Recueil de plusieurs procez criminels qui ne sont point imprimez. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 5772).

Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Bois-Robert, L'Estoille, Lingendes, Tou-

vant, Motin, Mareschal, et autres des plus fameux Esprits de la Cour. Paris, 1627, in-8°.

DE RETZ (le cardinal), *Œuvres du cardinal de Retz*, p.p. A. Feillet. Paris, 1870-1896, 10 vol. in-8°.

RÉVÉREND DU MESNIL (E.), *Le président Favre, Vaugelas et leur famille...* Lyon, 1870, in-8°.

RICHELET, *Dictionnaire françois...* Genève, 1680, 2 vol. in-4°.

RONSART, *Œuvres de P. de Ronsard*, p.p. Marty-Laveaux. Paris, 1887-1893, 6 vol. in-8°.

SALLENGRE, *Histoire de Pierre de Montmaur.* La Haye, 1715, in-8°.

SARASIN, *Les œuvres de Monsieur Sarasin.* Paris, 1656, in-4°.

— *Nouvelles œuvres de Monsieur Sarazin.* Paris, 1674, in-12.

SAULNIER (Fr.), *Le parlement de Bretagne (1554-1790).* Rennes, 1909, gr. in-4°.

SAUVAL (Henri), *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris.* Paris, 1724, 3 vol. in-folio.

SCARRON, *Recueil de quelques vers burlesques de Mr Scaron.* Paris, 1643, in-4°.

— *Le Virgile travesty en vers burlesques.* Livre I. Paris, 1648, in-4°.

— *Les œuvres de Monsieur Scarron.* Ansterdam, 1697, 10 vol. in-12.

DE SCUDÉRY (Madeleine), *Artamene, ou Le grand Cyrus.* Paris, 1650, 10 vol. in-8°.

[LE SEURE (Edme),] *Genealogie de la famille de Messieurs Bonneau.* Manuscrit (bibl. de l'Institut : ms. 747).

DE SÉVIGNÉ (Mme), *Lettres de Madame de Sévigné*, p.p. Monmerqué, 1862-1866, 14 vol. in-8°.

TALLEMANT DES RÉAUX, *Les historiettes de Tallemant des Réaux.* 3e édition, p.p. Monmerqué et P. Paris. Paris, 1854-1860, 9 vol. in-8°.

Le Temple d'honneur, où sont compris... Paris, 1622, pet. in-4° (bibl. nat. : Ye. 7573).

Tessereau (Abraham), *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*. Paris, 1676-1706, 3 vol. in-folio.

Un bibliophile corrézien, *Daniel de Priézac, de l'académie française*. Dans *Le bibliophile limousin*, année 1903.

Uri, *François Guyet*. Paris, 1886, in-8°.

Vallant, *Portefeuille*. Manuscrit. 15 vol. (bibl. nat. : fonds français 17044-17058).

Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature, recueillis par M. de Vigneul-Marville*. Rouen, 1699, in-12.

Les Visions admirables du Pelerin du Parnasse. Paris, 1635, in-8° (bibl. nat. : Rés. Y². 2913).

Vocabolario degli accademici della Crusca. Venise, 1612, in-folio.

II. Documents sans titre.

Cabinet des titres :

Pièces originales : 60 volumes cités.
Dossiers bleus : 53 volumes cités.
Carrés de d'Hozier : 15 volumes cités.
Cabinet de d'Hozier : 14 volumes cités.
Chérin : 5 volumes cités.

Bibliothèque nationale : Manuscrits du *fonds Duchesne* : nos 23, 30, 46.

Bibliothèque municipale de la Rochelle : Ms 432.

Archives nationales : O¹*5.

Archives du ministère des affaires étrangères : 14 volumes du fonds *France* et 1 volume du fonds *Autriche*.

Archives départementales :

Calvados : C. 1571.
Côte d'Or : C. 2312.
Seine inférieure : C. 228, C. 653, C. 821, C. 1246, C. 1573, C. 1981, C. 2035, C. 2155, C. 2444, C. 2696, G. 4502.
Vienne : D. 5.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

Fin du Tome II.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le 10 Août

mil neuf cent vingt-sept

par

F. PAILLART

d'Abbeville.



SOCIÉTÉ

DES

TEXTES FRANÇAIS MODERNES.

La Société des textes français modernes a pour but de réimprimer des textes publiés dans les quatre derniers siècles, et d'imprimer des textes inédits appartenant à ces mêmes siècles.

Les membres de la société payent une cotisation annuelle de *vingt francs* dont ils peuvent se libérer par un versement de *trois cents francs*.

Moyennant une cotisation annuelle de *quarante francs*, ou un versement de *six cents francs*, ils peuvent recevoir les publications tirées sur papier de Hollande.

Les exemplaires sur papier de Hollande ne sont pas mis dans le commerce.

Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la société, à partir de l'année de leur adhésion.

Ils ont droit à une remise de 20 % sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement.

La Librairie HACHETTE, à qui a été confié le soin de recevoir les cotisations, se charge également de transmettre à la société les adhésions nouvelles.

PUBLICATIONS

DES SEIZE PREMIERS EXERCICES

(1905-1923)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HACHETTE.

HERBERAY DES ESSARTS, Traduction d'*Amadis de Gaule*, livre I (H. Vaganay), 2 vol.	30	
DU BELLAY, *Œuvres Poétiques* (H. Chamard) :		
Tome I.	12	»
Tome II.	20	»
Tome III	10	»
Tome IV.	15	»
Tome V.	25	»
RONSARD, *Œuvres complètes* (P. Laumonier) :		
Tomes I et II.	30	»
Tome III.	15	»
DES MASURES, *Tragédies saintes* (Ch. Comte).	12	»
J DE SCHELANDRE, *Tyr et Sidon* (Haraszti).	15	»
J. DE LINGENDES, *Œuvres Poétiques* (E.-T. Griffiths).	15	»
ANGOT L'ÉPERONNIÈRE, *Les Exercices de ce temps* (Fr. Lachèvre)	20	»
TRISTAN, *La Mariane* (J. Madeleine).	10	»
TRISTAN, *La Mort de Sénèque* (J. Madeleine).	10	»
BOIS-ROBERT, *Epistres en vers*, tome I (M. Cauchie).	16	»
FONTENELLE, *Histoire des Oracles* (L. Maigron).	12	»
Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette (P. Bonnefon), 2 vol.	24	»
VOLTAIRE, *Lettres Philosophiques* (G. Lanson), 3e édit., 2 vol.	20	»
LAMARTINE, *Saül* (J. des Cognets).	10	»
Le Conservateur littéraire, tome I (J. Marsan).	16	»
La Muse Française (J. Marsan), 2 vol.	32	»

Alfred de Vigny, *Poèmes antiques et modernes*, en rèimpression (E. Estève).. » »
Alfred de Vigny, *Les Destinées* (E. Estève)............... 10 f

DIX-SEPTIÈME EXERCICE (1924) :

Amyot, *Demosthenes et Ciceron* (J. Normand)............... 6 »
Sorel, *Histoire comique de Francion*, t. I (E. Roy).......... 25 »

DIX-HUITIÈME EXERCICE (1925)

Ronsard, *Œuvres complètes* (P. Laumonier), t. IV........... 20 »
Michelet, *Jeanne d'Arc* (G. Rudler) :
Tome I.. 5 »
Tome II.. 10 »
(*Ces deux tomes ne se vendent pas séparément.*)

DIX-NEUVIÈME EXERCICE (1926) :

Sorel, *Histoire comique de Francion*, t. II (E. Roy).......... 25 »
Le Conservateur littéraire, t. II (J. Marsan).................. 16 »

VINGTIÈME EXERCICE (1927) :

Bois-Robert, *Epistres en vers*, t. II (M. Cauchie).......... 30 »
Th. Gautier, *Émaux et Camées* (J. Madeleine)............. 15 »

SOUS PRESSE OU EN PRÉPARATION :

Herberay des Essarts, *Amadis de Gaule*, suite (H. Vaganay).
Du Bellay, *Œuvres Poétiques*, t. VI et suiv. (H. Chamard).
Ronsard, *Œuvres complètes*, t. V et suiv. (P. Laumonier).
Amyot, *Alexandre et César* (J. Normand).
Agrippa d'Aubigné, *Œuvres* (A. Garnier).
E. Pasquier, *Recherches de la France*, livre VII (G. Michaut).
— — livre VIII (F. Gohin).
Ch. Sorel, *Francion*, suite (E. Roy).
— *Polyandre* (E. Roy).
Tristan, *Le Parasite* (J. Madeleine).
Scarron, *Nouvelles tragi-comiques* (J. Caillat).
Boileau, *Satires* (A. Cahen).
Documents relatifs aux *Lettres Philosophiques* (G. Lanson).
Le Conservateur littéraire, suite (J. Marsan).
Balzac, *Louis Lambert* (M. Bouteron).

